

Charles MANGIN,  
RACES DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE  
(1911-1924)  
(*Revues des troupes coloniales*, septembre 1924-janvier 1933)

Races de l'Afrique occidentale française  
Extrait du rapport de la mission du lieutenant-colonel Mangin (1910-1911).  
(*Revues des troupes coloniales*, septembre-octobre 1924, n° 1716)

[406]

AVANT-PROPOS

Après le vote du budget de 1910, lors de l'adoption par le Parlement des dispositions fiscales destinées à la création des premières troupes noires — deux bataillons, dits « d'expérience », à installer en Algérie — le lieutenant-colonel (aujourd'hui général) Mangin, qui avait été activement mêlé à la question, fut chargé d'une mission d'études de recrutement en Afrique occidentale française. Partie de France au mois de mai 1910, la mission achevait ses travaux au mois de juin de l'année suivante.

Ses membres avaient parcouru toute l'Afrique occidentale, de Dakar à la branche orientale du Niger, y visitant à peu près tous les postes alors existants et y recueillant sur place une documentation générale, auprès des commandants de cercles et de circonscriptions.

Par suite des répercussions profondes qu'ont sur les facilités d'instruction l'origine et le degré de dégrossissement social des recrues, il y avait nécessité à cataloguer leurs sources et à en examiner le point de dévolution. D'où, pour avoir des résultats comparables, obligation aussi de classer sous un petit nombre de paragraphes identiques pour toutes les races, leurs caractéristiques au point de vue physique, social, moral et historique. Ainsi s'est menée, à travers toute l'Afrique occidentale française, réserve qui reste le plus important, à l'heure qu'il est, pour nos effectifs noirs, une vaste enquête, la première et la seule ayant présenté un tel caractère de généralité.

Au point de vue ethnique, les résultats qu'elle a fournis n'ont pas varié depuis cette époque. On conçoit sans peine qu'un laps de temps aussi court que celui qui s'est écoulé entre 1911 et 1924 n'ait pas eu la moindre influence sur des populations qu'aucun agent perturbateur n'a touchées. Il a fallu des siècles pour que des bouleversements aussi profonds que l'ont été pour l'humanité les grandes migrations orientales, la chute de Carthage, celle de l'Empire romain, l'établissement du christianisme, la conquête arabe, aient eu leur répercussion de proche en proche en Afrique noire, où les « Ethiopiens » de l'armée de Xerxès, tels que les décrivait Hérodote, se rencontrent encore, on peut dire à chaque pas. Les chiffres mêmes de la population recueillis en 1911 peuvent être tenus pour valables. La mission a pu constater, en effet, l'incertitude qui régnait dans son évaluation, aussi bien que dans les méthodes suivies pour l'établir. Telle circonscription ne faisait état que des imposables. Telle autre, que des individus entre l'adolescence et la vieillesse. Ici, le chiffre total provenait d'une densité moyenne par case ; là, par village. Ailleurs, on sous-estimait d'une certaine proportion les résultats obtenus. En aucune circonscription, même dans les communes de plein exercice, aucun décompte n'était véritablement établi par tête d'habitant recensé. D'une manière générale, d'ailleurs, l'autorité administrative,

incomparablement plus diluée qu'en Europe, n'eût été nulle part en état de fournir autre chose que des approximations, par suite du petit nombre de ses agents.

Ceux-ci, individuellement consultés, ne faisaient point difficulté pour reconnaître une tendance compréhensible à diminuer des chiffres de population établis par leurs soins, mais qui servaient ensuite de base aux taxations d'impôt, dont la rentrée se faisait sous leur responsabilité personnelle.

On peut, dans ces conditions, être certain que les résultats recueillis par la mission Mangin couraient peu de risques d'être entachés d'exagération. En fait, rien ne les a contredits depuis lors. D'autre part, il faudrait désespérer des bienfaits de notre colonisation si ses efforts de toute espèce, tels que la paix profonde, dont jouit maintenant toute l'Afrique occidentale française, la propagation de la vaccination antivariolique (celle-ci très efficace) et de certaines notions d'hygiène urbaine et même rurale, le développement des communications rapides substitué au portage barbare, n'avaient eu pour effet d'accroître une population de soi essentiellement prolifique. Elle s'est accrue, en effet, à n'en pas douter, en dépit d'opinions personnelles qu'aucune documentation officielle contrôlée n'a étayées.

La nomenclature îles races visitées par elle, qu'a établie la mission Mangin, pourrait donc être entièrement acceptée telle quelle comme valable, si deux faits ne s'étaient produits. L'un, sans importance autre qu'académique, concerne les modifications administratives survenues depuis 1911. À mesure que se perfectionnait la colonisation et qu'augmentaient ses besoins, certaines régions passaient du régime militaire à l'administration civile. D'autres, déjà à ce dernier stade, se révélaient, leur développement s'accroissant, d'un maniement trop lourd : d'où, pour elles, nécessité de les fragmenter et, pour l'ensemble, un remaniement du pays qui, à vrai dire, n'en affecte guère que la carte. Les peuples, quelle figure en nom, ne s'en sont probablement pas doutés et n'en ont pas changé.

L'autre modification est plus importante.

Depuis 1911, des sources inconnues de renseignements historiques ont commencé de voir le jour. Des lettrés africains, de culture arabe ou du moins islamique, mis en confiance par certaines personnalités du monde savant ou administratif européen, leur ont ouvert des archives demeurées jusque-là secrètes. En 1913, M. Maurice Delafosse, l'éminent philologue, gouverneur honoraire des colonies, qui a continué une longue carrière africaine par le professorat aux Écoles des langues orientale et coloniale, donnait soit seul, soit en collaboration avec M. Henri Gaden, gouverneur des colonies, ou avec M. O. Hondas, son maître à l'École des langues orientales, la traduction d'une série de manuscrits arabes inédits, qui projetaient une lumière nouvelle sur des parties alors peu connues de l'histoire africaine. D'autre part, un savant explorateur, M. Bonnel de Mézières, s'inspirant de ces découvertes documentaires, en reconstituait les preuves sur place, et donnait ainsi une confirmation indubitable aux connaissances historiques récentes.

Ces faits ont nécessité la remise au point de ce qui concerne, dans les travaux de la mission Mangin, la partie historique surtout des grandes races, dont on connaît mieux, aujourd'hui, l'origine et l'évolution au cours des siècles. L'officier appelé à manier les contingents noirs ne peut pas ignorer certaines ascendances, certaines consanguinités ou haines de races, contingences où tient souvent tout le secret d'une bonne adaptation d'un chef européen à sa troupe. Il y a nécessité, s'il veut tirer du fruste paysan africain qu'on lui remet, un soldat français interchangeable, en valeur militaire, avec un autre, à ce qu'il connaisse tous les ressorts par lesquels il peut agir sur son moral et sur sa formation humaine. C'est, en somme, d'un problème de psychologie historique qu'il s'agit, d'autant plus malaisé à résoudre qu'il a pour champ des individus de races singulièrement différentes de la nôtre, par leur formation dans l'espace et dans le temps. Ce qu'un chef adopté par elle peut demander à une troupe noire, cent exemples l'ont démontré. Certains forcent l'admiration, et nous n'en avons pas de plus

beaux dans notre propre histoire militaire. En revanche, on a vu d'excellentes troupes noires, disciplinées, entraînées, se séparer en corps et en bon ordre d'un chef qui n'avait pas su les comprendre. L'explication de pareils faits, qui déconcertent nos conceptions militaires d'Europe, il faut la chercher dans la méconnaissance du commandement pour la troupe. Le meilleur moyen de la connaître est de se renseigner d'abord sur l'individu, l'homme, qui en est la cellule élémentaire. C'est à quoi tend l'index des races visitées par la mission Mangin.

\*  
\*   \*  
\*

Cet index est alphabétique. Cet ordre a été adopté, faute d'autre plus pratique, pour se guider dans l'extrême confusion ethnique de l'Afrique noire. La caractéristique du peuplement ouest-africain est, en effet, un désordre, une hétérogénéité qui tiennent de l'in vraisemblable. Telles peuplades, les Koniaguis et Bassaris de la Haute-Guinée, par exemple, restituent un état social de l'âge édénique entre des populations soit peule, parvenue à un degré de civilisation islamique déjà notable, soit mandingue, jadis maîtresse d'un immense et puissant empire. Ailleurs, dans une même localité, cohabitent, en deux races, des états sociaux aussi différents que l'hérédité par les mâles et le matriarcat. En d'autres lieux, huit ou dix idiomes entièrement distincts sont parlés, vivent, se perpétuent depuis l'origine des âges, sans se tuer l'un l'autre, certains d'entre eux ne comptant de ressortissants que quelques milliers d'individus. Par contre, ici, des races ont changé de mœurs, de coutumes et de langage ; là, il en est qui se transforment jour à jour sous nos yeux, ou même ont disparu, absorbées par d'autres et ne laissant qu'un nom, témoin de leur origine première.

Cependant, en dépit de cette confusion née des remous de courants humains qui se sont côtoyés ou rencontrés en Afrique, il est possible aujourd'hui, en s'aidant des données fournies par diverses sources scientifiques, de reconstituer dans son ensemble, abstraction faite de toute hypothèse de durée et de circonstances, l'aspect des migrations qui ont peuplé le continent noir, tel qu'il a pu être observé à partir des âges historiques et qu'il a subsisté depuis.

Un premier élément, autochtone, si l'on peut affirmer qu'il en soit au monde, les Négrilles, appelés aussi « pygmées », s'est trouvé en contact avec deux autres, immigrés : l'un noir, venu par le sud-est, peut-être d'un continent aujourd'hui disparu, la Lémurie, dont l'Océanie actuelle ne serait que la poussière ; l'autre blanc, composite, berbère, judéo-punique, égyptien provenant du bassin méditerranéen.

L'invasion noire se serait faite en deux temps, le premier flot appartenant à la race dite « bantou », le second traversant et débordant le premier, qu'il trouva fixé dans les régions équatoriales, et s'arrêtant au Sahara.

L'immigration méditerranéenne, plus complexe et moins discontinue, a projeté à travers ce désert des apports blancs, déracinés de leur pays d'origine par les grandes convulsions historiques dont ils fuyaient les conséquences.

En ce qui concerne l'Afrique occidentale française, dont seules les populations entrent en ligne de compte dans la nomenclature qui suit, on peut dire que l'élément négrière, à l'état pur, en a presque totalement disparu, absorbé ou détruit par les envahisseurs. Peut-être en trouverait-on quelques traces dans certaines populations très particulières et isolées en des régions difficiles : les Habbès, par exemple, habitant à quelque distance de Baudiagara, les monts du Hombori ; les Touras qui, vivant en des nids d'aigle, peuplent dans le cercle de Touba, aux sources de la Sassandra, un pays chaotique. Mais les Négrilles s'étaient déjà en partie fondus avec les immigrés bantou quand survint le second apport noir. Celui-ci, pour atteindre le Niger où il s'arrêta aux limites du désert, traversa les premiers alliages d'occupants négrières et bantou, les rejetant sur les rives de l'Atlantique où on les retrouve fragmentés en une infinité de

petits groupements. Débris qui, fuyant, mirent entre eux et les-envahisseurs déjà parvenus à l'âge de l'agriculture, l'épaisseur de la forêt dense. Ainsi, sous sa futaie protectrice et marécageuse et jusqu'aux rives, riches en estuaires, du golfe de Guinée qu'elle borde, subsistèrent des tribus beaucoup plus arriérées, demeurées au stade sylvestre ou lacustre, dont les régions où elles furent refoulées satisfont les nécessités vitales.

Elles y ont vécu sans mélange. Inversement, leurs spoliateurs, arrivés au contact des populations touchées par les diverses influences religieuses ou ethniques du bassin méditerranéen, se transformèrent, certaines profondément, surtout sous celle de ces influences qui fut de beaucoup, entre toutes, prépondérante : le rayonnement de l'Islam.

Néanmoins, d'autres l'avaient précédée. Si l'Islam a donné au peuplement de l'Afrique proprement soudanaise l'aspect extérieur, l'*habitus* sous lesquels il nous apparaît aujourd'hui, néanmoins l'apport judéopunique et berbère avait antérieurement, dans les mêmes régions, déterminé la formation de grands groupements politiques, d'États considérables et qui durèrent, tel notamment cet empire de Ghana, dont on commence également à découvrir l'histoire.

En outre, d'autres États s'élevèrent, originaux en tant que spécifiquement noirs. Ils vécurent suivant une formule politique issue de la race même. Deux d'entre eux subsistèrent intacts jusqu'à notre occupation : le Mossi et le Dahomey. Ils avaient échappé totalement à toute influence dérivée du Coran.

Si l'on cherchait une caractéristique, la plus générale possible, permettant de délimiter les confins extrêmes de cette influence, elle serait peut-être à trouver dans le vêtement, dont le port constitue, dans l'évolution des races humaines, un progrès sur lequel l'homme ne revient pas plus qu'il ne retourne de la maison à la caverne. Encore, dans l'examen de cette caractéristique, faut-il distinguer les vêtements plus ou moins inspirés des formes importées d'Orient et ceux adoptés par les populations noires côtières, qui se trouvèrent en contact avec le commerce maritime européen. Pour ces dernières, le vêtement, si luxueuse et coûteuse qu'en puisse être la matière, n'a point, à proprement parler, de coupe. Il comporte seulement des dimensions fixes, délimitant un rectangle dans lequel on se drape.

Cette vêtue a, comme celle inspirée de l'Orient, son aire de dispersion, mais beaucoup plus étroite, le long du littoral. Entre ces deux zones, l'homme n'est point encore parvenu au stade du vêtement. L'accès à ce stade marque naturellement le développement concomitant d'autres éléments d'influence morale, politique, religieuse, provenant respectivement des mêmes origines.

Il en est l'attestation et le signe.

On ne peut, bien évidemment, tirer d'indications aussi vagues et surtout aussi éparpillées dans le désordre ethnique de l'Afrique occidentale française, des règles sérieuses pour une classification que, d'autre part, ni l'histoire, ni la géographie ne permettent d'établir sans chance d'erreur. Néanmoins, elles sont utiles à connaître pour déterminer, à lecture, de quel groupe de population relève telle tribu, et quels facteurs moraux sont à employer pour agir sur les recrues qu'elle nous envoie.

On conçoit également, ces explications une fois données, pourquoi il a paru préférable de s'en remettre à une nomenclature alphabétique.

N. D. L. R.

Vu : général Mangin.

[416-420]  
ABRON

I. Caractères physiques. — Les Abrons sont robustes, de taille au-dessus de la moyenne ; très musclés ; ils ont le teint foncé, les lèvres épaisses, le nez écrasé, la tête petite. Les cheveux crépus sont portés demi-longs et soigneusement peignés. Comme tous les Achantis, les Abrons n'ont pas de tatouage de race.

II. Costume. — Femmes : bande étroite de cotonnade passée entre les jambes et formant ceinture, châle, pagne. Hommes : pagne court attaché à la taille ou drapé comme un plaid autour du corps ; même bande de cotonnade. Bijoux : colliers, bracelets de bras et de jambe, en perles de verroterie ou de pierre, avec pendeloques d'or.

III. Habitation. — Cases rectangulaires à mur de pisé et toit de chaume, ou de feuilles de rônier.

IV. Mœurs et coutumes. — Les Abrons sont intelligents, organisés et disciplinés ; chez eux, la famille est fortement constituée. Les enfants appartiennent au père. La femme est peu considérée.

L'organisation sociale est forte ; elle comporte des chefs de province à charge héréditaire, un roi.

La parenté existe dans la ligne maternelle ; l'héritage va au frère aîné ou, en l'absence, au fils de la sœur aînée. Les Abrons ont des captifs bien traités.

Mariage. — La mère est consultée, la fille jamais. Les fiançailles ont lieu dès l'enfance ; de la part du fiancé : cadeaux aux parents, dons annuels, assis tance pour la culture. Pendant les fiançailles, la jeune fille est libre ; elle cohabite souvent avec un camarade, mais leurs relations doivent rester platoniques, la disparition de la virginité devant entraîner une forte amende pour le coupable et une correction pour la femme.

La dot moyenne est d'environ 80 francs (sel, étoffes, argent). L'adultère est puni d'une peine pécuniaire pour le coupable et d'une correction pour la femme.

Funérailles. — Cinq jours de funérailles bruyantes (danses, coup de feu, libations...). Les Abrons ne croient pas à la mort naturelle ; on promène, non le corps du mort, mais ses vêtements roulés dans une natte qu'on frappe à coups de bâton ; on déduit des mouvements du paquet la réponse du fétiche. S'il y a eu un sort jeté, quelques hommes désignés par le chef de famille frappent la foule à coups de bâton : les gens touchés doivent subir l'épreuve du poison. L'enterrement a lieu le sixième jour : fosse de 1 m. 50 de profondeur, dans laquelle le mort est couché sur le côté, la tête tournée vers l'est ; le corps est recouvert de nattes, pagnes et branchages. Deuil de six jours. Autrefois, avant notre occupation, les funérailles donnaient lieu à des sacrifices de femmes et de captifs.

Justice. — Le meurtre est puni de la peine de mort ; celui d'un étranger ou d'un captif est puni d'amende (1.000 francs). ; les peines corporelles existent (fers, fouet...). La torture du fouet est employée pour obtenir les aveux.

Les prêts donnent lieu à un intérêt annuel de 50 p. 100.

Les Abrons ont des « totems », animaux ou objets sacrés, protecteurs des ancêtres (arbres, chèvres, escargots...).

V. Richesses, produits. — Igname, maïs, manioc, papayes, bananes.

Bœufs, moutons.

Or, caoutchouc, palmiers à vin.

Tissage de coton du nord.

VI. Religion. — Fétichisme. Cases de sacrifices entourées de haies d'aloès ; offrandes de poulets aux fétiches. Les Abrons ont des sorciers et des bois sacrés, comme les Mandingues.

VII. Habitat. — Colonie de la Côte-d'Ivoire. Dans la vallée du Comoé, en bordure de la Côte d'Or anglaise. Cercle de Bondoukou : 32.000 Abrons.

VIII. Langue. — Dialecte achanti.

IX. Valeur militaire. — D'après M. Maurice Delafosse, qui range les Abrons parmi les peuplades de la famille Agni-Achanti, les indigènes de cette famille sont tous d'instincts guerriers et de caractère orgueilleux et dominateur ; certains de leurs rois ont pu, comme à Coumassie (Gold Coast), tenir en échec des colonnes européennes.

Nous pouvons donc espérer des Abrons les mêmes bons soldats que les autres tribus de leur groupe fournissent aux Anglais de la Côte d'Or.

X. Origine, histoire. — Les Abrons seraient de la même origine que les Achantis ; ils ont deux sous-tribus : Zanzan et Yacassé. Ils soumièrent par la force, à leur arrivée dans le pays, les autochtones Pakhallas, dont les villages, indépendants les uns des autres, se laissèrent battre en détail. Les Abrons s'allièrent aux Dioulas ; les Agnis, peu nombreux, ne leur opposèrent qu'une faible résistance. Cependant, la conquête dura longtemps et la pacification ne fut complète que vers 1740.

Il y eut de nombreuses guerres entre les Abrons et les rois de Bouna ; en 1725, sous le roi abron Kofi-Sonon, Bouna fut pris et son roi, Vérélégué, tué ; son crâne orne encore le tam-tam de guerre des Abrons.

En 1790, un roi de Boussa fut vaincu par les Abrons, un troisième fut tué vers 1815 (gouverneur Clozel : *Dix ans à la Côte-d'Ivoire*).

Les Abrons sont appelés par les Mandingues « Tons », nom sous lequel ils comprennent tous les Agnis-Achantis. Bondoukou, centre du pays abron, fut visité à deux reprises, en 1888 et 1892, par le capitaine Binger, qui le plaça sous le protectorat français. Nous ne l'occupâmes pas, et Samory s'y installa en 1890, après une vive résistance des habitants qui luttèrent durant cinq jours ; puis ce furent les Anglais, en 1897, qui chassèrent la garnison de Samory, puis se retirèrent. M. Clozel prit possession pacifiquement de Bondoukou en décembre 1897 ; les Abrons se montrèrent moins empressés que les Mandés-Dioulas à se rallier à notre cause. On mit aussitôt leur dévouement à l'épreuve. 400 auxiliaires dioulas et abrons, réunis sous le commandement de l'almamy de Bondoukou, marchèrent, en mai 1898, avec l'administrateur Lamblin et 5 miliciens au secours de la garnison d'Assikasso, assiégée par les Agnis-Achantis.

En 1898, le capitaine Renard, détaché de la colonne Caudrelier, qui avait délivré Kong, put, après l'évacuation de Bouna par les Anglais, faire sa jonction avec la garnison de Bondoukou. Les chefs abrons firent leur soumission peu de temps après (Clozel : *Dix ans à la Côte-d'Ivoire*).

[420-423]

ADJA

I. Caractères physiques. — Race vigoureuse, taille élevée, nez écrasé, lèvres épaisses, prognathisme accentué, barbe et moustaches rares. Les Adjas sont très prolifiques.

Tatouage de race : marques variées, petits traits verticaux sur les tempes, sur le front ; petits traits en éventail sur le coin de l'œil, entre les sourcils ; deux barres parallèles obliques sur les joues.

II. Costume. — Hommes : petit pagne passé entre les jambes ou tunique sans manche qu'ils portent lorsqu'ils sortent de leur village ; cheveux rasés sur la moitié de la tête ou de façon à former des dessins divers ; Femmes : court pagne, cheveux rasés. Pas de bijoux.

III. Habitation. — Case rectangulaire, mur en pisé, toiture en paille. Les Adjas n'habitent leurs villages qu'à certaines fêtes et pendant quelques mois seulement de

l'année. En temps normal, ils se réfugient dans des villages de culture de quelques cases disséminés dans la brousse. Les villages sont entourés de forêts.

IV. Mœurs et coutumes. — Les Adjas, a écrit l'administrateur Rouhaud, sont, à la faveur de la topographie spéciale du pays, isolé par le Couffo et la Mono, demeurés farouches, méfiants, rusés ; ils ont conservé des idées d'indépendance qui en font aujourd'hui des gens fiers, insolents, insouciant de la mort. Ils sont travailleurs et courageux, difficiles à manier. Société peu organisée, les chefs de village et de famille ont peu d'autorité. Mœurs libres. Dot insignifiante, 15 francs de cadeaux aux beaux-parents. Toutefois, la richesse augmentant par suite du développement du commerce, la dot commence à être plus élevée dans les centres. La femme a une situation sociale élevée.

V. Richesses. Produits. — Les palmiers à huile forment une véritable forêt, de richesse considérable, dont les trois cinquièmes seulement sont exploités. Peu de cultures : maïs, haricots. Pêcheurs : ressources en poisson considérables.

Commerce : exploitation d'huile de palme, de poisson fumé, des amandes de palme. Importation de maïs, farine de manioc, igname, sel. Troupeaux : porcs, chèvres, moutons. Volailles : poulets, canards.

VI. Religion. — Fétichisme.

VII. Habitat. — Région ouest du Bas-Dahomey, sur les rives du Mono. Cercle d'Athiémé : 19.817, y compris la sous-tribu des Kotafons. Pays de brousse épaisse, de forêts de palmiers à huile et de marais.

VIII. Langue. — Langue oué, dont les Oués, Sahoués, Pédas, Dassas, Mahis, Mollis, Ouatchis (ou Popos) parlent des dialectes voisins les uns des autres. D'après MM. Maurice Delafosse et Le Hérisé, les indigènes parlant un quelconque de ces dialectes n'auraient aucune difficulté à apprendre rapidement les dialectes voisins : les différences sont dans la prononciation et les locutions.

IX. Valeur militaire. — Les Adjas sont une race d'envahisseurs. Ils ont eu à lutter contre les autochtones, puis contre les Dahoméens. Parents de ceux-ci, qui sont réputés guerriers courageux et endurants, ils ne peuvent nous donner que d'excellents soldats.

X. Origine. Histoire. — Les Adjas sont de la famille oué, qui comprend la plus grande partie des familles du Bas-Dahomey : Oué, Sahoué, Oualchi (ou Popo), Péda, Kpla, Mahi, Moli, Fon (ou Dahoméen d'Abomey), Djedj (ou Dahoméen de Porto-Novo). Cette famille oué se rattache, d'ailleurs, à la grande famille achanti, qui peuple la Côte de Guinée, du Lagos au Libéria. M. l'administrateur Rouhaud distingue encore les petites sous-tribus adjas des Kotafons, des Dogbos, etc. Nous les avons comprises dans les autres tribus adjas.

Les Adjas envahisseurs luttèrent contre les Mahis, qu'ils absorbèrent, contre les Ouatchis et Apnas, qu'ils repoussèrent. Ils s'étendirent sur la rive gauche du Couffo, jusque sur l'emplacement actuel d'Abomey. Ils furent rejetés dans l'ouest par ceux de leurs descendants qui fondèrent le royaume actuel du Dahomey (Abomey-Allada). D'après M. l'administrateur Le Hérisé, on trouve, dans la région d'Abomey, des vestiges de l'occupation adja.

On rencontrerait, à la sortie ouest d'Allada, affirme M. l'administrateur Rouhaud, des vestiges d'un fossé de 25 kilomètres de longueur sur 6 mètres de profondeur et 10 mètres de largeur, creusé par les Fons de ce pays, pour se défendre contre leurs parents de la rive droite du Couffo. Dans la suite, Adjas et Dahoméens, réconciliés par alliance entre une femme adja et un roi d'Abomey, vécurent en paix pendant deux siècles jusqu'à notre arrivée.

Notre occupation du pays adja se fit sans coup férir. La colonne Audéoud put, sans être inquiétée, remonter le Mono pour marcher sur Abomey, concentriquement avec la colonne Dodds, qui suivait la vallée de l'Oué.

Après la prise d'Abomey et la fuite de Béhanzin, nous passâmes un traité avec les Adjas pour fermer la route de l'Ouest au fugitif. C'est le chef de Tado (Mono) qui signa ce traité.

[423-426]

## AGNI

I. Caractères physiques. — Taille moyenne. Corps musclé. Visage rond. Tête petite. Peau brun-chocolat.

II. Costume. — Hommes : pagne drapé comme un plaid ; Femmes : pagne court. Bijoux : or, cuivre.

III. Habitation. — Case rectangulaire à mur de pisé, toiture à deux pans faite avec des feuilles de palmier ou des feuilles de plantes de marais. Les cases sont ouvertes sur une cour ; elles sont surélevées, et des gradins réguliers y donnent accès. Les murs sont décorés de motifs en reliefs, de dessins, et colorés de rouge ou de blanc. Les villages ont à l'extérieur des fosses d'aisance très profondes, longues et étroites.

IV. Mœurs et coutumes. — Villages par familles dans l'Indénié. Dans le Sanwi, organisation autocratique ; charge de chef de village héréditaire, roi.

Mariage : polygamie. Le mariage donne lieu à des fiançailles et au paiement d'une dot de 50 à 200 francs (tissus, perles, bijoux, selon la fortune des conjoints). Cadeau à la jeune fille et aux parents. Adultère en traînant une amende de 9 à 100 francs.

Parenté par ligne maternelle. Héritage au fils de la sœur aînée. Les Agnis n'étant pas sûrs de la fidélité de la femme, c'est le seul moyen de ne pas commettre d'erreur de parenté.

Funérailles : bruyantes (coups de fusils, libations, pleureuses). Visite au mort par les amis, les parents, les étrangers. Au bout de quelques jours, lorsque la décomposition est assez avancée, on roule le cadavre dans un pagne et on l'enfouit dans une fosse peu profonde, à proximité du village ; les chefs sont enterrés dans leur case ; ils ont des cercueils de fibre de palmier. Promenade du mort pour découvrir l'auteur de la mort, car les Agnis ne croient pas à la mort naturelle. Le coupable doit subir l'épreuve du poison. Avant notre arrivée, les Agnis sacrifiaient des captifs et des femmes, qui allaient servir le défunt dans l'autre monde. Aujourd'hui, sacrifices de moutons et poulets. Les Agnis sont très superstitieux et consultent les entrailles des animaux sacrifiés.

Justice : Peines, châtiments corporels et surtout amendes pécuniaires. Pas de peine de mort ; vente de préférence.

V. Richesses. Produits. — Cultures peu étendues : maïs, manioc, igname, banane. Industrie : bijoutiers, potiers, tisserands. Exploitation de l'or.

VI. Religion. — Fétichisme.

VII. Habitat. — Colonie de la Côte-d'Ivoire, partie sud-est, rive gauche du fleuve Comoé, entre ce fleuve et la Côte d'Or anglaise (Sanwi côtier et Indénié). Pays de forêt dense. 72.000 âmes environ.

VIII. Langue. — Langue agni, voisine de celle des Achantis et subdivisée elle-même en un grand nombre de dialectes.

IX. Valeur militaire. — Guerriers et conquérants comme tous les indigènes de la famille agni-achanti.

X. Origine. Histoire. — Les Agnis et leur sous-tribu Ouré sont parents des Achantis, d'après MM. Binger et Maurice Delafosse. M. Binger traversa le pays agni en 1888 et 1892. L'Indénié fut troublé à plusieurs reprises ; il se souleva en 1895 (assassinat de M. Poulle, administrateur). En avril 1898, la région d'Assikasso se rebella, soutenue par les Achantis de la Côte d'Or anglaise ; les Agnis bloquèrent le poste. M. Clozel accourt du sud au secours de la garnison ; il doit faire demi-tour, accablé par des forces importantes qui causent des pertes considérables à son détachement ; il est lui-même

couvert de nombreuses blessures. Grâce à cette diversion, un autre détachement, parti de Bondoukou, put renforcer la garnison. Enfin, 75 tirailleurs sénégalais, commandés par le sous-lieutenant Lairle et 55 miliciens, sous les ordres de M. Joulia, débloquent Assikasso, le 2 juillet 1898, au prix de trois combats, de 5 morts et de 27 blessés. Le siège avait duré soixante-trois jours (M. Clozel : *Dix ans à la Côte-d'Ivoire*).

---

Races de l'Afrique occidentale française  
Extrait du rapport de la mission du lieutenant-colonel Mangin (1910-1911).  
(Suite).  
(*Revue des troupes coloniales*, 1<sup>er</sup> novembre 1924, n° 172)

[499-500]

ARABES

I. Caractères physiques. — Les Arabes du Sud sont presque tous teintés par suite de métissage avec les noirs du Soudan. Ils sont, en général, de taille élevée, de type fin, sec sans être maigre. Le nez est long et aquilin, les lèvres minces et les attaches fines, le cheveu non crépu, la barbe rare. D'autres se rapprochent plus du type nègre.

II. Costume. — Chemise, pantalon ample, boubou, turban, ceinture large, babouche pour les hommes. Blouses superposées, encapuchonnant la tête pour les femmes.

III. Habitation. — Tente basse en nattes, en peau de bœuf, chameau ou mouton, ou en étoffe de poils de chameau.

IV. Mœurs et coutumes. — Mœurs et coutumes coraniques. Tendance à la monogamie.

V. Richesses et produits. — Éleveurs de chameaux, bœufs, moutons, chèvres, selon les régions d'habitat. Ils vivent de la vente des produits de leurs troupeaux. Commerçants. Ne se livrent pas à la culture ; toutefois, leurs captifs récoltent un peu de grain dans les oasis ou dans les vallées.

VI. Religion. — Les Arabes sont des musulmans plus fervents et plus fanatiques que les Touareg.

VII. Habitation. — Les Arabes de l'Afrique occidentale sont tous nomades et vivent sous la tente de nattes, de cuir, d'étoffe en poils de chameau. Ils habitent le Sahara méridional, de l'ouest de Tombouctou au Kanem, à l'est du lac Tchad.

Nombre des Arabes recensés : 6.134.

VIII. Langue. — Dialectes arabes. Quelques rares lettrés ; ils écrivent l'arabe littéraire.

IX. Valeur militaire. — Les Arabes ont une certaine valeur militaire utilisable sur place (auxiliaires méharistes, goumiers).

X. Origine et histoire. — En dehors des descendants des Beni-Hassan, qui forment aujourd'hui la caste guerrière chez les Maures de la Mauritanie, il y a, en Afrique occidentale, trois tribus arabes : Berabich, Kounta, Ouled-Sliman.

Berabich. — Venus depuis une époque reculée en Afrique occidentale par le Touat, région du nord-ouest de Tombouctou ; Oualata ; Araouan.

Kounta. — Région nord-est de Tombouctou (descendants des juifs et arabes tunisiens).

Ouled-Sliman. — Nord-est du lac Tchad (Kanem), viennent commercer sur le territoire de Zinder. Les Ouled-Sliman sont originaires de la Tripolitaine : ils sont de la même souche que les Berabich. Ces tribus arabes sont appelées, en raison de leur genre de vie et de leur indépendance de caractère, à ne nous fournir que quelques auxiliaires employés sur place pour de courtes expéditions.

[501-504]

BAGA. (Baga, Bagaforé, Mikiforé).

I. Caractères physiques. — Race vigoureuse. Les Bagaforés en particulier sont grands, bien bâtis, musclés. Traits heurtés, mais néanmoins avenants. Horizontalité du plan qui rattache le cou au menton. Oreilles petites. Crâne aplati. Incisives taillées en pointe.

Tatouage de race : deux carrés concentriques dessinés en pointillés sur les reins et le front ou de l'épaule au milieu du bras. Cheveux divisés en petites plates bandes ou crâne rasé ; barbe fournie. La femme mariée a le crâne rasé. Anneau dans la cloison du nez. Le pavillon de l'oreille est percé de nombreux trous auxquels sont accrochés des morceaux de jonc (faute de bijoux plus précieux).

II. Costume. — Hommes : simple pagne passé entre les jambes et attaché à la taille, ou boubou ample.

Jeunes filles : nues ; colliers aux hanches, bande d'étoffe étroite entre les jambes ou feuille de bananier, ou la nudité complète. Femmes : pagne. Les enfants, garçons et filles, portent sur les hanches, les premiers une ficelle, les secondes un collier de perles auquel est suspendu à l'arrière une bande d'étoffe terminée par un petit pompon. Bijoux de cuivre, lourds bracelets aux poignets et aux chevilles.

III. Habitation. — Villages propres, bien bâtis.

Paillotes oblongues, bien construites, ornées de peintures et de sculptures grossières ; quelques meubles : sièges et tables. Les cases servent de tombeaux ; quand le sol est entièrement occupé, on démolit la case et on la reconstruit après avoir exhaussé l'emplacement. Certaines cases se trouvent ainsi bâties sur un terre-plein de plusieurs mètres de haut.

IV. Mœurs et coutumes. — Les hommes sont grands buveurs de vin de palme. Expansifs, paresseux, guerriers. Ont l'instinct de la liberté. La femme est libre, très courageuse, très autoritaire. Mariage par troc. La femme est échangée contre une sœur de son futur mari ; d'où double divorce. Endogamie. Intelligents ; deviennent plus tolérants.

Enterrement : On brûle une partie des objets familiers du mort pour qu'ils rejoignent son âme. On enterre le mort avec sa pipe, du tabac, du riz, debout sur remplacement de son lit et on allume du feu sur sa tête. Mais, avant l'enfouissement, nombre de pleureuses demandent au mort pourquoi il est parti, pourquoi il les a abandonnées... Le mort, habillé de blanc, coiffé d'un mouchoir rouge, est assis sur un banc au près de ses objets familiers. On lui sert à manger ; le village forme cercle autour de lui et alors commence un tamtam fantastique, interrompu de temps à autre par une femme demandant au cadavre pourquoi il ne danse pas, ne mange et ne boit pas comme eux et parfois le soufflète. A-t-il des reproches à leur faire ? Danses et repas funèbres, devant la maison, un mois après l'enterrement. Au bout de six mois, les ossements sont retirés de la tombe et transférés de nuit sous un arbre du bois sacré.

Circoncision et excision chez les Bagas ; chez les Bagagorés, circoncision seulement.

N'ont pas de griots (caste de chanteurs).

V. Richesses et produits. — Toutes les cultures sont communes ; le riz est partagé au prorata du nombre des membres de chaque famille. Palmiers à huile. Riz. Colatiers. Un peu d'ivoire. Arachides, Mil. Excellents cultivateurs : Veau des rivières est intelligemment utilisée au moyen de barrages, levées de (erre, digues, vannes, canaux. Poterie, vannerie, faites par les femmes. Marins, pêcheurs, forgerons.

VI. Religion. — Fétichisme. Sociétés religieuses secrètes ; retraite (Simo) de trois ans en forêt pour les affiliés. Bois sacrés ; demeure des esprits. Divinité nommée Bansognyi, qui passe dans le village, la nuit, tue les jeteurs de sorts, a le don de la double vue et veille à ce que rien d'anormal ne se passe dans les cases qu'il frôle. Le chef de la confrérie se couvre la tête d'un énorme masque de bois encorné d'où tombe une ample crinière de rafia. « Concile » à certaines années.

VII. Habitat. — Basse-Guinée. Entre le rio Nunez (Boké) et le rio Pongo (Boffa). Pays d'îles ou de marais ; dans les canaux, on circule en pirogue portant à l'avant une tête de poisson sculptée. Pays de moustiques, de paludisme et de pneumonie ; pour se préserver des piqûres, les Bagas couchent sous des moustiquaires ou roulés dans des nattes et s'enduisent le corps d'huile de palme.

Cercle de Dubreka	40.000 Bagas
Cercle du rio Nunez	5.107 Bagas
Cercle du rio Nunez	10.387 Bagafores
Cercle de Kadé	2.818 Bagas
Total	58.342.

VIII. Langue. — Baga.

IX. Valeur militaire. — Sont très guerriers ; les chefs des Nalous n'ont osé les réduire. Forte race qui eut à lutter contre les Dialonkés et les Soussous. Les Bagas se grisent de paroles. « Nous avons chassé les Soussous comme des femmes », disaient-ils. Ils ont, en effet, bravement combattu. Mais, désunis, ils furent battus à Sabendé, Binto et cent autres endroits, et durent descendre vers le littoral. Les Peuls du Foula ne purent jamais en tirer d'impôt.

X. Origine et histoire. — Sont originaires du Fouta-Djallon. Ils subirent l'invasion des Dialonkés et leurs divisions ne leur permirent pas, malgré leur grand courage, de résister. Une grande partie demeura au Foula ; d'autres se fixèrent à l'ouest de ce pays et se métissèrent avec les Dialonkés ; d'autres se réfugièrent sur le littoral.

L'arrivée des Peuls au Fouta-Djallon réunit sans succès Dialonkés et Bagas contre les nouveaux envahisseurs, ils durent se soumettre ou descendre vers le littoral, où les expéditions peules venaient les razzier fréquemment.

Les Bagas furent longtemps en guerre contre les Nalous. Le pays est calme depuis 1890.

[504-507]

BALANTES.

1. Caractères physiques. — Type nigritien, prognathisme marqué, front fuyant, crâne élevé et saillant en arrière, nez large très épaté, lèvres épaisses, chevelure très laineuse ; yeux à fleur de tête, petits et luisants, très mobiles ; physionomie dure et sauvage, respirant l'audace et la fourberie ; démarche arrogante et décidée.

Taille moyenne, vigoureux et bien musclés. Les femmes ont une forte courbure vertébrale. Incisives taillées en pointe. Pas de tatouage de race ; les femmes ont sur la poitrine et le ventre des dessins variés, légères cicatrices faites avec la pointe d'un couteau.

II. Costume. — Hommes : pagne sur les épaules, bandelettes entre les jambes. Femmes : pagne court qui atteint à peine les genoux. Cheveux : rasés par moitié dans le sens transversal ou dans le sens longitudinal, quelquefois disposés en nattes (hommes) ; les femmes portent les cheveux ras.

Bijoux : Anneaux grossiers en cuivre et en fer aux bras et aux jambes, parfois des bracelets de corail ou de verroterie. Boucles d'oreilles en fer ou cuivre. Nombreuses amulettes de toutes sortes.

III. Habitation. — Cases en bambou et roseaux entrelacés. Villages non défendus, les cases sont spacieuses et servent d'écurie à bœufs en même temps que de logis. Au commencement des pluies, les villages sont déplacés et à l'endroit des anciennes cases on fait des cultures.

IV. Mœurs et coutumes. — Plutôt paresseux ; les hommes s'occupent surtout de chasse et de rapines, et de la récolte du vin de palme : ils préparent les champs pour le

mil et les sillons pour les rizières ; ce sont les femmes qui font le reste ; leurs maris ne rentrant que le soir, souvent ivres, pour manger et dormir.

Circoncision chez l'homme ; excision assez rare chez la femme.

Pour qu'un jeune homme puisse se marier, il faut qu'il ait montré son habileté dans le vol.

Pas de dot (cadeau de vin de palme aux parents) ; la femme doit subvenir elle-même à ses besoins.

La polygamie est de règle, la femme à une condition très inférieure.

Les funérailles sont bruyantes (pleureuses, tamtam, libations). On essaie de réveiller le mort en lui parlant et lui versant du vin de palme dans la bouche, en le secouant. On ne l'enterre qu'après plusieurs jours de ces essais de résurrection.

La fosse est creusée dans la case contre la paroi, le corps repose dans une niche horizontale. Pendant dix jours, on apporte au mort du vin de palme.

Pas de castes ; pas de captifs. Anarchie. Le père lui-même n'a pas d'autorité sur ses enfants.

V. Richesses, produits. — Mil, riz, palmiers, caoutchouc, cire, ivoire ; pêche, chasse ; quelques bœufs, porcs, poulets. Industrie rudimentaire ; forgerons.

VI. Religion. — Fétichisme. Croient à une divinité supérieure, aux sorciers, aux esprits ; n'admettent pas la mort naturelle et recherchent le mangeur d'âmes par l'épreuve du poison, à laquelle nul ne peut se soustraire et qui détruit parfois annuellement des centaines de victimes.

VII. Habitat. — Colonie du Sénégal (Basse-Casamance). Entourés, au nord et au sud, par les Diolas, les Balantes s'étendent sur la Guinée portugaise.

Casamance : 4.167.

VIII. Langue. — Langue spéciale.

IX. Valeur militaire. — Ont certainement des aptitudes militaires. Le docteur Lasnet signale qu'ils ont des instincts guerriers et pillards : ils profitent des nuits obscures ou des tornades pour dévaster les villages mandingues et banioungas, dont ils enlèvent les bœufs ; ils opèrent généralement par groupes de quatre : deux armés du fusil montent la garde et les deux autres, le corps enduit d'huile de palme, complètement nus, un couteau entre les dents, pénètrent dans la case et enlèvent le butin.

Très indépendants, ils sont toujours opposés à toute tentative de pénétration, soit des Européens, soit des noirs musulmans.

À la chasse, dit le docteur Lasnet, ils sont assez habiles et ne craignent pas d'attaquer les fauves et l'éléphant ; tous possèdent des fusils.

X. Origine, histoire. — Les Balantes sont venus en Casamance après les Banioungas et les Diolas ; ils venaient de la Guinée portugaise ; refoulés par les Peuls et les Mandés (Mandingues et Soussous), ils ont envahi la rive gauche de la Casamance et ont repoussé les Banioungas du côté des Diolas. En novembre 1860, il fallut faire une expédition contre les Balantes ; l'avis le *Griffon* détruisit leur principal village, Couniara. Les Balantes opposèrent une résistance longue et acharnée qui nous coûta 24 tués ou blessés.

Les Balantes furent soumis, en 1865, par le gouverneur Pinet-Laprade.

[507-516]

BAMBARA.

I. Caractères physiques. — Hommes robustes, endurants, taille moyenne, corps trapu, cou gros, poitrine forte, membres robustes, très musclés, attaches fortes. Front bombé et fuyant, pommettes saillantes ; lèvres épaisses, prognathisme accentué, nez écrasé, épaté, court, incisives obliques, parfois limées, peau assez noire, cheveux noirs et crépus, moustache assez développée. Les femmes ont la taille très cambrée et la

croupe développée. Cependant, il existe chez les Bambaras-Massassis du Kaarta, notamment, et chez les familles de chefs de la rive droite du Niger, un type maigre, relativement affiné, que Desplagnes rapproche par certains traits du type Mongol.

Tatouage de race : trois cicatrices verticales parallèles sur les joues de la tempe au menton.

II. Costume. — Les hommes ont un boubou ample, parfois brodé ou une courte veste formée d'un carré d'étoffe percé d'un trou dans lequel on passe la tête ; ils portent le pantalon court et ample, serré à la taille par une ceinture à coulisse, et une sorte de bonnet phrygien, au fond duquel ils placent toujours quelques objets, ou un grand chapeau de paille à gland de cuir. Les travailleurs ont une simple bande d'étoffe, étroite entre les cuisses ; les femmes portent un pagne de cotonnade et une étroite bande d'étoffe passée entre les cuisses et retenue à la taille en avant et en arrière par une ceinture de verroterie ou de cuir. Coiffure en cimier, transversal, avec plusieurs tresses tombantes. Les jeunes gens ont les cheveux tressés en cadennettes encadrant le visage. Les hommes se rasent le devant de la tête ou le crâne en laissant des touffes formant des dessins variés. Bijoux nombreux, boucles d'oreilles, nombreux gris-gris. Les femmes ont parfois un petit anneau suspendu à la paroi du nez.

III. Habitation. — Maisons rectangulaires à terrasse ou cases à mur de pisé (ou briques cuites au soleil) cylindrique supportant le toit de chaume conique. Les villages ont des rues tortueuses et étroites et sont défendus par des « talas » (murs de terre élevés de plusieurs mètres et bâtis suivant un tracé en dent de scie qui assurent le flanquement).

IV. Mœurs et coutumes. — Le Bambara est serviable, franc, bon, grand parleur, patient, il aime à rire et à plaisanter ; mais il est d'intelligence moyenne, lente et souvent entêté. Les Bambaras pratiquent la circoncision, l'excision, la polygamie. La femme est peu considérée. Le mariage donne lieu à un simulacre d'enlèvement. Les Bambaras ont des « tenné » (totem), animal, végétal, protecteur des familles, dont l'origine a sa légende et qu'on vénère. Société hiérarchisée : chef de famille (gouatigui, chef de village (dougouligui), chef de canton (kafotigui), chef de pays (fama ou mossa). Ont des castes : forgerons (koulés), griots, pêcheurs (somonos), artisans, cordonniers, potiers, menuisiers, selliers. Ont des captifs, bien traités. Culte des morts, sacrifices de poulets, offrandes (soupon), bois sacré ; forte autorité du chef de famille. Héritage au fils majeur ou au frère tuteur des enfants.

Funérailles bruyantes. Cimetières près des villages ou du bois sacré ; certains chefs sont enterrés dans la cour de leur case ; fosse de 1 m. 50 de profondeur avec niche latérale ; l'homme est couché sur le côté droit, la tête tournée vers l'est ; la femme est couchée sur le côté gauche, la tête tournée également vers l'est.

V. Richesse et produits. — Beaucoup de chèvres, de poulets, pintades, canards ; peu de chevaux, de vaches, de bœufs et de moutons. Cultivateurs remarquables : mil, maïs, tabac, igname, riz, oignon, indigo, colon, pois d'Angol, pois chiche, pois de terre. Forgerons, habiles bijoutiers (or, cuivre et argent). Tissage et teinture.

VI. Religion. — Fétichistes, pour la plupart, le mot Bambara viendrait de Bamba (divinité fétichiste) ; la caste des pêcheurs est musulmane. Ont des idoles (gnâ et gnéna) représentées par des objets variés (boli). Baptême des initiés, sacrifices de poulets, chèvres. Les prêtres imposent l'épreuve du poison aux incrédules ou aux gens (souba) soupçonnés d'avoir occasionné la mort d'un habitant. On interroge le Dieu (Allah) pour savoir si la mort a été naturelle ; les Bambaras croient à la survie de l'âme (nâmâ) qui va dans le ventre d'une femme animer un enfant ou habite un endroit mystérieux : « le Lahara ».

Ils ont des devins, croient aux esprits (dassaris) habitant des arbres sacrés. Ils ont des sociétés d'assistance (N'Tomo fâanton), des sociétés secrètes (TonOu).

VII. Habitat. — Moyen-Niger. Cercle de Ségou, rive droite du Niger, de Siguiri à Sansanding, rive gauche du Niger, de Bamako à Mopti (Bélédougou ou Kaarta). Colonies dans les cercles de Goumbou, Sokolo, Nioro, au Sénégal et en Guinée.

Bakel	2.424
Diourbel	780
Dagana	1.500
Louga	2.581
Podor	650
Salde	998
Thiès	3.300
Tivouane	207
Côte-d'Ivoire	15.000
Kayes	996
Bafoulabe	2.000
Kita	2.339
Bamako	230.961
Bougouni	107.400
Sikasso	46.476
Segou	119.526
Djenne	17247
Bandiagara	15.610
Issa-Ber	16.000
Sokolo	12.835
Goumbou	23.000
Nioro	9355
Koutiala	53.680
San	40215
Timbo	15.000
Total	340.080

VII. Langue. — Les Bambaras, dit M. Maurice Delafosse, parlent un dialecte qui diffère plus que le dioula et le kassonké du dialecte mandingue ordinaire ; cependant, un Bambara et un Malinké se comprennent. Le dialecte bambara se distingue surtout des autres par de nombreuses contractions, des suppressions de voyelles et même de syllabes et l'emploi de la particule ha pour l'impératif ou le subjonctif au lieu du passé ; il renferme quelques sous-dialectes, notamment celui usité dans la ville même de Ségou. Numération décimale.

IX. Origine. — Les Bambaras constituent l'une des plus anciennes populations du Soudan. Les travaux récents ont révélé leur origine et voici ce qu'en dit M. Maurice Delafosse dans son érudit petit livre : *Les Noirs de l'Afrique*.

Les Bambaras descendent des Bafour, population assez hétérogène formée à une époque très ancienne de noirs, de négrilles et d'autochtones blancs nord-africains. Ces Bafour, installés dans la région, aujourd'hui désertique, de Koumi ou Ghana, à l'ouest de Tombouctou, donnèrent naissance, suivant prédominance d'un de leurs éléments sur les autres, à trois grands rameaux : les Sérères, essaimés vers l'ouest ; les Gangara ou Ouangara, descendus du Niger, et les Songoï ou Songaï à l'est. Les Ouangara, à leur tour, se fractionnèrent en Mandingues ou Malinké, en Bambara, répandus de part et d'autre du Moyen-Niger et, par union avec des Sémites blancs immigrés, aux Sarakollé, tige eux-mêmes des Dioulas. Le peuplement Bambara, qui s'était étendu de Bamako à la région de Djenné et du Massina, avait été successivement sujet de tous les vieux empires qui, depuis le IX<sup>e</sup> siècle de notre ère jusqu'à 1660, s'étaient succédé en Afrique occidentale : empires de Ghana, Mandingue, du Mali et Songaï. Vers cette dernière date, les Bambaras se rendent indépendants et, sous le commandement des princes de la famille Kouloubali, fondent deux États, l'un, entre Niger et Bani, l'autre, au Kaarta, avec pour capitales, respectivement Ségou et Diâra, puis Nioro. Les Bambaras conquièrent Djenné, le Massina et Tombouctou. Après des vicissitudes diverses et des querelles entre eux, le survivant de ces deux royaumes, celui de Ségou, tombait sous les coups du conquérant toucouleur El-Had-Omar, le 10 mars 1861.

X. Valeur militaire des Bambaras. — Les Bambaras sont d'excellents cultivateurs, mais aussi des soldats dont la réputation n'est plus à établir ; leur nom sert communément à désigner tous les brillants soldats soudanais de toutes races dont se composent nos troupes noires. Nous, extrayons d'une étude de M. Maurice Delafosse l'opinion suivante : « Les Bambaras n'ont fourni que peu d'éléments aux conquérants ; ils ont surtout défendu leur pays contre les agresseurs. » Cependant, on verra plus loin, dans l'histoire de l'empire bambara de Ségou, la turbulence de cette peuplade. Les Bambaras étaient des sujets indociles de l'empire de Ségou ; ils tentèrent sans succès de s'opposer à la marche d'El-Hadj-Omar sur Ségou ; ils lui payèrent deux ans l'impôt et le lui refusèrent ensuite. Ils luttèrent contre les Toucouleurs, contre Samory. Celui-ci installa longtemps ses guerriers dans le Sud des pays bambaras.

M. l'administrateur Brévié note que les Bambaras avaient à Ségou une organisation militaire. « Ils avaient, écrit-il, une armée composée de soldats de métier et de contingents militaires pour chaque expédition. Chaque village fournissait obligatoirement un homme du cadre permanent. Le roi payait l'armée avec les prises ; les soldats remettaient une part du butin à leur chef de village. »

[513]

## HISTOIRE DES BAMBARAS DE SÉGOU

Les Soninkés avaient régné sur le pays de Ségou après les Mandingues de l'empire de Mali au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle ; ils furent à leur tour chassés par les Bambaras qui, venus de l'est à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et bien accueillis, ne tardèrent pas à s'emparer du pouvoir.

Le premier roi bambara dont le nom est conservé par la tradition fut Bilon, de la famille Kouloubali. Il vécut de guerre et de pillage. Il s'était constitué une sorte de milice permanente avec des hommes qu'il mettait à l'amende et qui, par le fait, devenaient ses captifs, ce furent les Tondions (captifs du roi). Il mourut du tétanos en 1710. Son armée massacra sa famille et s'empara du pouvoir ; mais elle se divisa en deux, dont les uns soutenaient le chef de l'infanterie et les autres, le maître de la cavalerie, jusqu'à ce qu'un serviteur de l'ancienne famille royale, nommé N'Golo ou Molo Diâra réussît à se

faire proclamer roi <sup>1</sup> et fondât une dynastie dont les membres conservèrent le commandement du royaume bambara jusqu'à l'arrivée d'El-Hadj-Omar.

La tradition relate des guerres incessantes au Kaarta, au Macina et même chez les Bambaras de la région de Bammako. Le *Tarik-ès-Soudan* rapporte les luttes des Bambaras contre leurs voisins Sonrhays, puis Marocains du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. En 1861, le marabout conquérant El-Hadj-Omar, après son entrée à Ségou, mit son fils Ahmadou-Cheikou à la tête du royaume bambara. Les Toucouleurs opprimèrent les Bambaras, qui quittèrent leurs villages ou luttèrent sans répit. Ahmadou-Cheikou, parti de Nioro en 1884, donna le commandement du royaume bambara de Ségou à son fils Madani. Celui-ci en fut chassé par le colonel Archinard qui y entra sans coup férir, en 1890, et rétablit sur le trône le descendant des derniers rois bambaras, Mari Diarra. Celui-ci ayant tenté de faire massacrer le résident et son escorte, fut passé par les armes. Le Bambara Bodian fut alors nommé « fama » (roi) de Ségou ; il fallut le soutenir contre les partisans de la dynastie des Tondions ou N' Golosis, établis dans le Baninko, qui ne voulaient pas être commandés par des Bambaras du Kaarta.

La lutte fut rude et nous coûta des pertes sensibles. Puis, de nouveaux troubles survinrent dans le Sansanding et le Baninko. Une colonne de gens d'Ahmadou-Cheikou de Bandiagara marcha contre nos troupes. Des marabouts prêchèrent la guerre sainte. Le prophète El-Hadj-Bougouni se mit à la tête des Peuls et des Bambaras de Kala. Au commencement de 1892, les Peuls Sainbourous se soulèvent à leur tour. Le commandant Bonnier accourt, bat les Peuls à deux reprises, marche contre les Bambaras Tondions concentrés dans le Kaminiadougou et les met en déroute le 22 juin. Il écrase ensuite El-Hadj-Bougouni. Pour éviter de nouveaux désordres, le colonel Archinard supprime le protectorat (13 mars 1893). Ce fut la fin de l'agitation bambara au Ségou.

[514]

#### HISTOIRE DES BAMBARAS DU KAARTA.

Les Bambaras de la rive gauche du Niger sont appelés Bambaras Massassis, du nom ou du titre du fondateur de leur royaume, Sunsa-Massa <sup>2</sup> Couloubaly, venu du pays de Ségou à la suite des accords survenus avec Biton, roi du pays, vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Il soumit les peuples voisins malinkés, descendants de Moussa Son Koroma Cissoko, qui avait quitté l'empire mandingue au XII<sup>e</sup> siècle. Diara, puis Nioro, furent les capitales des Bambaras-Massassis. C'étaient des gens turbulents et pillards, toujours en guerre avec les Diawarras, les Malinkés, les Kassonkés et même les Bambaras de Ségou. Les Bambaras-Massassis étendirent leurs expéditions sur le Boundou, le Fouta-Toro, le Mandingue, le Bélédougou.

Il fallut l'arrivée d'El-Hadj-Omar pour les réduire. Il traversa le Sénégal à Soutoukoulé et les rejeta en désordre sur Nioro où il pénétra en 1854. Allié des Diavvandos (Peuls) et Diawaras (Saracolés), ennemis des Bambaras, il construit le fort de Diala. Les Bambaras des régions avoisinantes essaient encore de résister (Kolamina, Gimbana) et battent même un lieutenant d'El-Hadj, Alpha-Omar, à Koréga. Mais El-Hadj, lui-même, les rejette du Kaarta dans le Bélédougou. Les Bambaras se réconcilient alors avec les Diawaras et néanmoins sont encore battus ; El-Hadj les poursuit dans le Kasso.

Les Toucouleurs installent alors des gouverneurs dans les principales forteresses bambaras. Mustapha commande au nom du successeur d'El-Hadj-Omar, Ahmadou-Cheikou, à Nioro, où il réside onze ans, ayant à réprimer les constantes rebellions des

---

<sup>1</sup> M. Delafosse : *Les Noirs de l'Afrique*.

<sup>2</sup> Massa (roi) ; massa pourrait être également un nom de famille (Massassi, graine de roi, fils de roi)

Bambaras. Le frère d'Ahmadou, Montaga, lui succède ; mais suspect à son frère et maître, il en est assiégé dans Nioro et s'y fait sauter.

En 1890, le colonel Archinard prend d'assaut Ouosébougou, forteresse toucouleur en pays bambara. Les Bambaras du Bélé Dougou s'allient à nous pour la marche sur Nioro et fournissent d'importants contingents (décembre 1890, 13.000 hommes, y compris les Kassonkés et les Maures). Nioro est pris le 1<sup>er</sup> janvier 1891 ; mais les auxiliaires bambaras ne réussissent pas à couper à Ahmadou la route du Sahel, où il réussit à se réfugier. Désormais, les Bambaras, délivrés, se rallient à nous et ils n'ont cessé de fournir à nos troupes noires un noyau de soldats modèles et dévoués.

[516-518]  
BANIOUNKA

I. Caractères physiques. — Même description que pour les Diolas, type général des populations de la Basse-Casamance. Pas de tatouage de race. Taille moyenne, figure ronde, front bas, lèvres épaisses, nez épaté large. Teint peu foncé. Tête petite. Dents taillées en pointe. Le corps est musclé, la poitrine développée. Les femmes ont la tête rasée ou les cheveux courts, les hommes le crâne rasé ou les cheveux nattés.

II. Costume. — Hommes : pantalon court allant à mi-cuisse, pagne sur l'épaule. Femmes : pagne court.

Bijoux de fer et cuivre (boucles d'oreilles, bracelets...). Les femmes ont des ceintures de perles. Amulettes.

III. Habitation. — Cases rondes en pisé, avec plusieurs compartiments ; une case unique par famille ; pas de défense autour des villages. Dans les grands centres (Ziguinchor), grandes constructions rectangulaires avec large corridor central sur lequel donnent les diverses chambres ; ce corridor est à ciel ouvert et a une petite mare en son milieu.

IV. Mœurs, costumes. — De mœurs douces, les Banioungas sont hospitaliers et honnêtes. Les hommes passent leur temps à chasser, deviser et boire le vin de palme. Pas de castes, pas de griots. La femme est assez écoutée, l'autorité du père assez forte, la famille bien constituée. Circoncision chez l'homme ; la plupart du temps, excision chez la femme. Monogamie, mais union très libre. Pas de dot, l'homme subvient aux besoins de sa fiancée et donne une natte et du vin de palme aux parents.

Funérailles bruyantes (pleureuses, danses, coups de feu, libations) : le cadavre, après avoir été exposé plusieurs jours, est placé sur un brancard et promené, la tête ballante, devant tout le village assemblé ; on l'interroge sur le nom des sorciers causes de sa mort ; la position de la tête donne la réponse. Les accusés doivent subir l'épreuve du poison. On enterre le mort couché ou assis dans sa case ; la tombe est creusée sous le lit. On vient pleurer sur la tombe pendant plusieurs semaines (docteur Lasnet).

V. Richesses, produits. — Cultivateurs peu ardents : riz, mil, maïs, arachides. Palmiers. Commerce nul : cire, caoutchouc, coton. La riches se expose au poison d'épreuve.

Forgerons, potiers, tresseurs de nattes. Poulets, canards.

VI. Religion. — Pratiques fétichistes analogues à celles des Diolas (voir cette peuplade). Très superstitieux, croient, comme eux, aux esprits et aux sorciers et à une divinité unique. Brûlent vifs les sorciers avérés (épreuve du poison).

VII. Habitat. — Pays de forêt en Casamance (colonie du Sénégal).

Ziguinchor : 2.500 (recensement imprécis), 25.000, d'après le docteur Lasnet (*Races du Sénégal*).

VIII. Langue. — Langue spéciale.

IX. Valeur militaire. — Ont eu à se défendre contre les incursions des Balantes pillards et contre les Mandingues qui les soumirent. Adroits tireurs, exercés à la chasse.

X. Origine, histoire. — Les Banioungas étaient autrefois les plus puissants dans la Casamance. Refoulés par les Balantes et envahis par les Mandingues, ils sont bien déchus de leur ancienne splendeur. N'ont plus aucune cohésion et tendent à se fondre avec les races plus fortes qui les entourent : Mandingues et Diolas. Le pays des Banioungas est occupé depuis 1860.

[518-523]  
BAOULÉ.

I. Caractères physiques. — Taille au-dessous de la moyenne, corps musclé, tête petite, lèvres minces, teint brun rougeâtre. Cheveux courts soigneusement peignés.

II. Costume. — Hommes et femmes : pagne court. Bijoux : or, fer, cuivre, bracelets, anneaux de jambe, temporaux, pectoraux ; couvre-seins, bâtons de commandement ouvragés.

III. Habitation. — Cases à mur de pisé et toiture de feuilles de palmier ou de plantes de marais ; souvent, groupes d'habitations surélevées, ouvertes sur une cour intérieure dans laquelle on accède par une porte étroite. Vue de la cour, la construction apparaît partagée en compartiments tantôt ouverts, tantôt fermés par des portes. On y accède par des gradins de terre souvent peints en rouge. Sur les murs, figures en reliefs et dessins en couleurs.

IV. Mœurs et coutumes. — Organisation sociale basée sur la famille. Parenté par les femmes uniquement. Autorité du père très développée : il a le droit de mettre ses enfants en gage, de les vendre et de les mettre à mort.

Les enfants subviennent aux besoins des parents adultes et âgés. Organisation de la justice : peines pécuniaires punissant : vol, viol, meurtre, coups et blessures, sorcellerie, faux serments, adultère, outrages ; ni peine de mort, ni châtimens corporels.

Épreuves du poison, de l'huile bouillante, du feu. Sentiment de la propriété très accusé.

Héritage dans la ligne utérine aux frères et sœurs. Les frères et sœurs non utérins ne viennent qu'après les neveux, oncles, cousins, de descendance utérine.

Les Baoulés ont des esclaves.

Mariage : polygamie. Nombre de femmes d'après la richesse de l'homme. Pas de fiançailles. Menus cadeaux à la jeune fille et au père (moins de 10 francs). Pas de dot. Aucune cérémonie. Le consentement de la jeune fille est exigé. La femme est très considérée. La jeune fille, très libre, use largement de cette liberté.

Culte des morts, funérailles bruyantes (dances, libations, coups de feu). Le mort, embaumé à l'aide de vin de palme et d'alcool, ou desséché sur une claie placée au-dessus du feu, est laissé sur la natte où il est mort pendant une période qui varie de sept mois à sept ans et plus. Fêtes funèbres de plusieurs mois à l'occasion du décès, puis de même durée au moment de l'enterrement. Cérémonie très curieuse décrite par M. Maurice Delafosse, dans son livre *Mœurs et coutumes des Agnis de Baoulé*. Sacrifices de captifs qui vont servir le défunt dans l'autre monde. L'âme du mort, immortelle, est incarnée dans son tabouret auquel on sacrifie à certaines époques des bœufs, moutons et poulets. Veuvage d'un an.

Tombeaux : puits verticaux de 2 à 5 mètres de profondeur, au fond desquels on creuse une galerie latérale où l'on place le cercueil d'acajou à bas reliefs polychromes et haut-relief figurant le mort. Le tombeau est creusé sous la case du défunt ou dans les cimetières (villages ou brousse).

Les Baoulés ne croient pas à la mort naturelle, sauf le cas de maladie caractérisée ou de mort violente. En cas de maladie, le jeteur de sort, découvert par un sorcier, reçoit

des cadeaux de la famille pour que le mal soit conjuré. Mais en cas de décès, le mort lui-même désigne son meurtrier. Promenade du cadavre dans le village ; la personne heurtée doit subir l'épreuve du poison ; si elle ne meurt pas, le mort est privé de sépulture.

Instincts commerciaux développés : prêts à intérêts.

V. Richesses, produits. — Cultures : igname, palmier à vin, manioc, banane, maïs, arachide, piment ; colon et riz dans le nord du pays.

Troupeaux : bœufs, moutons, chèvres ; les chevaux ne vivent pas dans le pays. Or, caoutchouc, indigo, tabac. Tisserands, potiers.

VI. Religion. — Fétichisme. Statuettes représentant les morts, auxquels ont fait des sacrifices (voir *Mœurs et coutumes*).

VII. Habitat. — Colonie de la Côte-d'Ivoire. Vallée du Bandama : 246.137 habitants.

VIII. Langue. — Dialecte agni.

IX. Valeur militaire. — La longue résistance des Baoulés à notre pénétration fait penser que nous trouverons chez eux des soldats d'une bravoure éprouvée. Les Baoulés ont été diversement appréciés comme tirailleurs. M. le capitaine Foulon, du régiment de la Côte-d'Ivoire, écrivait d'eux : « Le Baoulé de la région de Kodiokofi au contact des Bambara, à condition de ne pas trop le dépayser, après un certain temps de service, s'il a été bien choisi, peut faire un excellent soldat, plus intelligent que les autres, sobre, ardent au gain et économe : il arrive à égaler et même à dépasser certains Soudanais. »

M. le capitaine Jacobi, du régiment de la Côte-d'Ivoire, dans un rapport du mois d'octobre 1910, apprécie ainsi les Baoulés : « Ma compagnie comprend une vingtaine de Baoulés. Ces derniers passent pour faire de médiocres tirailleurs, mais, personnellement, je n'ai eu qu'à me louer de leur conduite, aussi bien en garnison qu'en colonne. En différentes circonstances, ils ont fait preuve d'une réelle bravoure, qui ne le cédait en rien à celle des Bambara ou des Toucouleurs.

À mon avis, ils sont très aptes à faire des tirailleurs ; ils peuvent même donner d'excellents gradés. Au moment des opérations dans le Baoulé, on se défiait d'eux. Or, rien n'est venu justifier cette défiance. Ils se sont toujours montrés entièrement dévoués et ont combattu avec le même entrain, que l'on fût en pays baoulé ou en pays abé. Leur fidélité ne saurait donc être mise en doute. »

X. Origine, histoire. — « Vers la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (1730), — écrit M. Maurice Delafosse, — un peuple de conquérants, venus de l'Est (région de Koumassi), envahirent la Côte-d'Ivoire actuelle, dans les vallées du Bandama et du Comoë ; c'étaient les Achantis, d'un état social plus avancé que les peuplades autochtones agnies envahies. Les Achantis ont donné leurs coutumes aux Agnis. À leur arrivée au Baoulé, les Achantis, commandés par la reine Pokou, comptaient huit grandes familles : Ouarébo, Faafoué, Nzipouri, Sa, Atoutou, N'gban, Agba, Nanafoué. Ils repoussèrent les Sénoufos au nord, les Gouros dans l'Ouest, et annexèrent les peuplades du sud (Brignan, Abé, Abidji). Pokou meurt en 1700. Sous ses successeurs, des guerres intestines déchirèrent les familles en rivalité pour la possession des mines d'or et des territoires les plus fertiles. »

La première exploration du Baoulé fut faite, en 1893-1894, par le capitaine Marchand. C'est lui qui révéla l'occupation de la Haute-Côte-d'Ivoire par Samory et provoqua la formation de la colonne Monteil ; celle-ci fut arrêtée dans sa marche de Grand-Lahou vers Kong par les Baoulés révoltés (décembre 1894, février 1895). Au retour, la colonne fut à nouveau attaquée ; elle laissait au Baoulé les postes d'occupation de Tiassalé, Ouossou, Toumodi, Kodiokofi (1895), où les Baoulés nous tolérèrent. Nous y avons au total quarante miliciens et quatre Européens qui se maintinrent sans incident pendant quatre ans dans le pays.

En 1899, l'installation du poste de Bouaké, reliant Kodiokofi à la région de Kong, occupée après la lutte contre Samory, ne s'était pas faite sans résistance des indigènes. Les Baoulés incendièrent le poste de Toumodi, secouru par le capitaine Lemagnen venu

de Bouaké. En 1900, l'autorité militaire se substitua à l'autorité civile au Baoulé. Quatre compagnies entrèrent en opérations pour assurer la sécurité de la ligne des postes. En 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, ont lieu de longues et dures opérations avec des alternatives de soumission et de révolte. Les Ouarebos et les N'gbans furent les plus irréductibles ; il y eut de nouveaux soulèvements partiels en 1909.

---

[32]  
BARIBA

I. Caractères physiques. — Taille élevée, belle race, vigoureuse, bien musclée ; teint brun foncé, front peu bombé. Prognathisme marqué, lèvres peu épaisses. Cheveux laineux rasés chez l'homme (quelques mèches tressées ou îlots de cheveux ras). Barbe au menton, moustache rare. Cheveux portés courts chez la femme. Tatouage de race : rayure oblique en travers de la joue.

II. Costume. — Hommes : bonnet cylindrique, turban, tunique large avec ou sans manches, pantalon ou pagne ; parfois large rectangle d'étoffe servant de manteau dans lequel ils se drapent. Femmes : grand pagne.

Bijoux : bracelets de fer et cuivre. Perles cylindriques en verre dans les oreilles. Anneaux de cuivre ou de bois aux bras et aux pieds.

Bijoux : bracelets de fer et cuivre. Perles cylindriques en verre dans les oreilles. Anneaux de cuivre ou de bois aux bras et aux pieds.

III. Habitation. — Case ronde, toiture de chaume et mur en terre ou paille tressée. Ces villages sont défendus par des enceintes de terre de barre.

IV. Mœurs et coutumes. — Pillards et guerriers, intelligents. Voici, d'après le livre de M. Fonsagrive (*Le Dahomey*), comment le gouverneur Ballot les décrivait en 1895 : Le pays est inculte, les habitants en sont inhospitaliers, menteurs et fourbes. Les routes sont impraticables pour l'étranger ; les caravanes évitent les pays baribas où elles sont rançonnées sans merci. Quand une caravane arrive, elle est reçue avec beaucoup d'empressement, surtout si les marchandises sont riches..., mais quand les voyageurs désirent continuer leur route, le chef devient insolent, violent, déclare brutalement que les cadeaux sont insuffisants ; les malheureuses caravanes doivent, pour continuer leur route, satisfaire aux exigences de ces bandits, en s'estimant encore fort heureuses de n'être pas dévalisées complètement dès la première étape...

Depuis notre occupation, tout a changé, les routes sont sûres ; les habitants, privés de ressources qu'ils tiraient du pillage, se sont remis à la culture. Ils fournissent avec empressement aujourd'hui des porteurs de bagages et hamacaires. Les Baribas sont polygames. Dot peu importante : environ 25 francs de cadeaux consistant le plus souvent en produits alimentaires.

Funérailles bruyantes (danses, libations).

Armes : couteaux, lances, sabres, arcs, fusils à pierre.

V. Richesses et produits. — Pays riche : mil, igname, riz, haricots. Bœufs, moutons, chèvres, chevaux, ânes. Beurre de karité, tabac, coton. Peu d'aptitude au commerce.

VI. Religion. — Presque tous fétichistes. Faible partie de musulmans non convaincus.

VII. Habitat. — Haut Dahomey (pays de Bargou ou Borgou).

Cercle de Gourma	4.497
Cercle de Kouande	14.689
Cercle de Djougou	3.595
Cercle de Kandi	29.336
Cercle de Parakou	10.660

Cercle de Nikki	22.092
Cercle de Savalou	458

VIII. Langue. — Vocabulaire spécial ayant quelque analogie avec le gourmanché (numération).

IX. Valeur militaire. — Marcheurs et cavaliers endurants. Chasseurs habiles. Aiment les jeux et les exercices violents. Pratiquent la lutte, les courses de chevaux, le tir à l'arc, *L'Annuaire du gouvernement général* pour 1908 dit des Baribas : « Guerriers intrépides, détrousseurs de caravanes ; ils offrirent une résistance des plus vives à la pénétration française ; ce n'est qu'après avoir défendu pas à pas leur territoire, qu'après que furent tombés en notre pouvoir toutes leurs citadelles, qu'ils firent leur soumission. »

M. l'administrateur Dusser écrit, en 1904, qu'ils sont braves et sûrs. Le rapport du cercle de Kandi sur l'organisation des réserves (en 1904) dit qu'elles font des tirailleurs aussi bons que les Soudanais.

X. Origine et histoire. — Les Baribas ont une certaine parenté avec les Gourmantchés.

Autrefois, dit la tradition, le roi du Gourma venait assister à la grande fête annuelle des Baribas de Nikki. La famille des chefs serait étrangère à la tribu ; elle dit être venue du Nord-Est, pour fuir le prosélytisme musulman des Haoussas et s'être fixée d'abord sur le Niger à Boussa, puis à Nikki, où elle prit bientôt une influence considérable sur les Baribas, quelle considérait comme des primitifs et qui vivaient très divisés.

La tradition a conservé le souvenir de nombreuses luttes intestines ; c'est à la suite d'une de ces rivalités, qu'une colonie bariba émigra pour s'installer par la force dans le pays des Cotoçolis de Savalou et celui de Djougou, de Kouandé.

Il y eut des guerres entre les Baribas de Nikki et ceux de la région de Parakou. Les chefs eurent tous des rivaux qu'ils durent réduire par la force.

Les Dahoméens, dont le pays est séparé du Borgou par les Mahis et les Nagots, se bornèrent à quelques razzias en pays bariba.

Notre première entrée au Borgou date de 1894 (commandant Decœur). En 1895, la mission Fonsagrive fut attaquée par les Baribas qui lui tuèrent plusieurs hommes.

À notre arrivée dans la région, en 1897, à la suite de la conclusion de l'accord franco-allemand, il fallut compter avec les Baribas qui rassemblèrent à plusieurs reprises contre nous de 2.000 à 8.000 guerriers sous les ordres du chef de guerre Chaca-Yérouma. À Kouandé, le sous-lieutenant Aymes dut détruire les villages de Nioro, Guilmaro, Loubouli, Yousougou, qui coupaient la route aux convois de ravitaillement. Kouandé lui-même fut rasé le 5 juillet 1897, à la suite d'une attaque dirigée contre le poste. Un deuxième assaut du poste par le chef bariba de Ouassa, Sinogouogui, fut repoussé en décembre, par le lieutenant Orot ; Bretonnet dut débloquent notre allié, le chef Kayoma, menacé par les Baribas révoltés ; il envoya un détachement, puis dut venir opérer lui-même et livrer de violents combats à Moré, à Borou ; le lieutenant envoyé au secours de Bretonnet fut attaqué à Ilesla, eut 15 hommes mis hors de combat et fut lui-même atteint de trois flèches empoisonnées (avril 1898). Dans le cours de la même année, le soulèvement général des Baribas oblige la mission Fonsagrive à battre en retraite et le capitaine Vermeersch, après avoir débloquent le poste de Kouandé, assiégé par les rebelles, dut lui-même se replier sur Parakou. Il fallut deux combats acharnés, à Bégnérou et Tiaré, et une colonne de 850 fusils pour amener la soumission définitive des Baribas.

I. Caractères physiques. — Les mêmes que pour les Koniaguis, dont ils ne diffèrent que par le dialecte. Haute stature, bien musclés, belle race, résistante ; coloration de la peau peu foncée, nez peu épaté, lèvres peu lippues ; pas de tatouage de race. Incisives supérieures taillées en pointe.

II. Costume. — Même costume que les Koniaguis, leurs voisins. Femmes : nudité ou pagne court descendant à mi-cuisses, ou étroite bande d'étoffe passée entre les jambes et retenue à la taille par une ceinture.

Jeunes filles : nudité. Coiffure en cimier.

Hommes : ceinture de cuir, de perles de verre, de cordelettes supportant des lames de fer recourbées ; peaux d'antilope sur les reins, verge emprisonnée dans un étui de feuilles ; coiffure en cimier.

Bijoux de fer et de cuivre.

III. Habitation. — Même habitation que les Koniaguis. Les Bassaris de l'Ouest vivent dans les villages bâtis autrefois au sommet des collines, pour faciliter la défense contre les razzias peules.

Ceux de l'Est ont des villages en vallées. Les villages sont importants et propres. Les cases, espacées les unes des autres, sont rondes ; elles ont 2 mètres de diamètre sur 3 de hauteur. La porte s'élève jusqu'au toit, qui est petit, à pente fort raide et ne dépasse que fort peu le corps de la case. Pas de mobiliers. Nattes.

IV. Mœurs et coutumes. — Très indépendants. Le chef du pays a peu d'autorité sur les chefs de villages : il n'intervient qu'en cas d'événement grave (guerre, assassinat, révolte).

Mêmes mœurs que chez les Koniaguis (voir cette peuplade), sauf les différences ci-dessous.

Consentement de la femme exigé pour le mariage qui se fait sans cérémonie aucune ; dot : un fusil au père, 5 chèvres à la fille. La femme a une certaine autorité. En cas de divorce, la dot est rendue ; la femme garde les enfants. Mariage endogamique (dans l'intérieur de la tribu). Comme chez les Koniaguis, les jeunes gens non mariés entourent avec leurs cases l'habitation du chef du village et cultivent pour lui ; ils forment une garde qu'ils quittent le jour du mariage.

C'est une sorte d'impôt sur les célibataires. Ni griots, ni marabouts, pas de castes.

V. Richesses et produits. — Même production que chez les Koniaguis. Le pays fertile, bien arrosé, produit en abondance : maïs, mil, fonio, riz, arachides, palmier à huile, palmiers rôniers (vin), arbre à beurre de karité, tabac, tomates, oseille, piments, haricots.

Industrie : forgerons ; ni tisserands ni cordonniers.

Élevage de moutons, chèvres. Commerce : ivoire, peaux, caoutchouc, karité, cire, arachide qui s'échangent contre verroterie, sel, kolas, armes, poudre.

VI. Religion. — Fétichisme. Les Bassaris, très superstitieux, ne croient pas à la mort naturelle. Ils sacrifient aux génies des poulets et animaux divers.

VII. Habitat. — Région nord-ouest de la Guinée française. À l'est des Koniaguis, sur le plateau qui sépare la Haute-Gambie des rivières de la Guinée portugaise. Dans les cercles de :

Kedougou	1.200
Kade	9.224
Total	10.424

VIII. Langue. — Spéciale. Tout à fait différente de celle des Koniaguis, leurs voisins, qui ont les mêmes mœurs. Très harmonieuse ; mots primitifs ; mots composés, rares. Les Bassaris comptent par cinq.

IX. Valeur militaire. — Tout Bassari est armé d'un fusil à pierre. Le Bassari est adroit tireur, entraîné à la chasse et à la guerre. Cette race vigoureuse nous fournira d'excellents soldats.

X. Origine et histoire. — Le docteur Rançon dit qu'ils sont de même race que les Koniaguis, donc d'origine malinké. D'autre part, M. Maurice Delafosse <sup>3</sup> les comprend dans « une poussière de tribus..., reste probable de populations autrefois plus nombreuses et plus compactes, entre lesquelles les Mandingues et les Peuls se sont infiltrés depuis des siècles... ». Très divisés en deux partis rivaux. L'un était ami des Peuls, l'autre ami des Koniaguis. Les Bassaris ont participé aux événements relatés sur l'Almamy du Boundou, les Peuls fétichistes de la Guinée portugaise. Ils durent se joindre aux guerriers de Tierno Ibrahima, chef du N'Dama, pour attaquer les Koniaguis (bataille de cinq jours à Ithiou).

L'origine malinké des Bassaris n'est pas certaine ; quelques auteurs, comme M. Arcin, les croient autochtones, de race Tenda, comme les Koniaguis, les Badiarankès et les Tiapis, leurs voisins en Guinée.

---

---

<sup>3</sup> *Les Noirs de l'Afrique* (op. cit., p. 87 et 88)(1922).

[242]

BIRIFON

I. Caractéristiques physiques. — Haute stature, taille moyenne, 1 m. 75, d'après le docteur Ruelle. Nez assez long, peu écrasé, plutôt élégant et long. Pommettes peu saillantes, lèvres plutôt minces. Teint brun foncé rougeâtre. Membres bien musclés, longs, ayant des attaches fines. Dents plantées droites. Prognathisme peu accentué. Cheveux : les hommes portent la chevelure suffisamment longue pour se coiffer en casque, avec tresses sur le front, les tempes, la nuque, le tout agglutiné au moyen d'un corps gras (beurre de karité) : les femmes ont le crâne rasé.

II. Costume. — La femme se déforme les lèvres en y introduisant, par une ouverture percée dès l'enfance et progressivement agrandie, des cylindres de quartz ou des morceaux de bois volumineux, recouverts ou non de fer. Cette coutume barbare tend à s'atténuer en raison des quolibets qu'elle a valus à ses victimes de la part des voyageurs noirs d'autres races venus à notre société.

Nudité : hommes et femmes. Les femmes portent leurs enfants dans un berceau qu'elles suspendent en bandoulière au moyen de lianes.

Bijoux : bracelets de fer, cuivre, coquillage, ivoire. Colliers de perles de verre. Aux oreilles, des anneaux de cuivre ou des tiges de métal, de bambou ou des bouts de cuir.

III. Habitation. — Cases de terre mi-souterraines avec ou sans étage, abritant une seule famille. Les habitations sont séparées les unes des autres par de vastes espaces, supérieurs à une forte portée de flèche.

Les agglomérations quelconques, par conséquent, n'existent pas.

IV. Mœurs et coutumes. — Comme chez les Lobis. Société en forme d'anarchie patriarcale. La seule autorité est celle du chef de famille, et celle du maître de la terre qui répartit les terrains de chasse et de culture et prélève une dîme sur les récoltes. Ont des « totems » (objets sacrés, protecteurs des ancêtres de la famille, serpents, caïmans, oiseaux, arbres. Pas de justice publique avant notre arrivée ; vendetta.

V. Richesses et produits. — Productions : mil, arachides, patates, haricots, igname, beurre de karité. Nombreux troupeaux : bœufs, moutons, chèvres, Industrie : forgerons, potiers, vanniers. Commerce de l'or natif avec l'extérieur ; commerce local des denrées alimentaires. À la différence des Lobis, savent extraire le fer.

VI. Religion. — Les Brifons sont fétichistes ; ils massacrèrent les envoyés musulmans des marabouts ouattaras.

VII. Habitat. — Colonie de la Haute-Volta. Recensement : 40.018 âmes. Enclavés au milieu des Lobis.

VIII. Langue. — Dialecte se rattachant de près à la langue des Mossis, donc différent de celui des Lobis. Analogue à celui des Dagaris-Oulés.

IX. Valeur militaire. — La valeur militaire des guerriers brifons est attestée par l'histoire de leurs luttes intestines, de la résistance opposée aux envahisseurs musulmans et européens.

X. Origine et histoire. — Les Brifons sont une peuplade primitive qui se rattache très intimement aux Lobis avec lesquels on peut les confondre, dit le docteur Ruelle.

D'autres, au contraire, comme le lieutenant Marc, en font, à cause de leur dialecte, des parents des Dagaris-Oulés, c'est-à-dire des Mossis, séparés de leur tribu par une migration remontant à cinq ou six siècles et revenus à l'individualisme. M. Maurice

Delafosse les apparente également aux Mossis <sup>4</sup>. Quoi qu'il en soit, les Brifons sont d'esprit aussi indépendant que leurs voisins, les Lobis.

Avant notre arrivée, ils étaient en lutte avec les Dians, leurs autres voisins : ceux-ci durent s'enfermer pendant plusieurs années dans le village de Loto, qu'ils fortifièrent et dans lequel ils furent cernés pendant sept ans. Seule notre arrivée, en 1897, leur rendit la tranquillité.

Les Brifons lurent moins heureux avec les Oulés, qui les battirent.

En 1898, ils se groupèrent pour donner l'assaut à notre poste de Diébougou. Aujourd'hui, les Brifons sont soumis à notre autorité et paient l'impôt sans trop de difficulté.

[245]

BOBO

I. Caractéristiques physiques. — Taille au-dessus de la moyenne, race robuste, bien musclée. Nez peu épaté, lèvres assez fines. Nuances de peau variables.

Femme laide, buste très long, porte dans la lèvre inférieure un morceau d'albâtre de la grosseur d'une bougie ou un petit rouleau de feuilles. Tête rasée ou cheveux courts (hommes et femmes), dents taillées en pointe. Pas de circoncision chez l'homme ni d'excision chez la femme.

Tatouages variés : généralement trois petites entailles parallèles sur les joues, se terminant de chaque côté à trois centimètres environ du coin de la bouche : trois rayures verticales de la tempe au menton, une rayure transversale du nez à l'oreille.

II. Costume. — Complètement nus : quelques-uns portent pour tout costume une ceinture faite de lanières de cuir ; un petit sac de toile suspendu à cette ceinture enferme les parties génitales. Certains portent, toutefois, des boubous et pagnes de cotonnade indigène. Les jeunes filles vont nues, les femmes mariées ont un pagne de colonnade. Chez les Bobos-Fings, les femmes portent fréquemment des bouquets de feuillages accrochés à une large ceinture de cordonnets de cuir pour masquer leur nudité.

Bijoux : jarretières en peau au-dessous du genou et à la cheville ; boucles d'oreilles en fer ou en épines de porc épic ; flèche en corne ou roseau horizontal traversant le nez.

Nombreuses amulettes. Arcs, flèches, haches, sièges de bois portatifs, à dossier long.

III. Habitation. — Parfois, paillotes à mur cylindrique de pisé et toit de chaume conique ; mais surtout maisons à terrasses rectangulaires et à vérandah, souvent pourvues d'un étage et d'escaliers de terre ou de bois. Les constructions sont mi-souterraines. Les cases de Niénégués sont soignées comme architecture, et les murs faits de briques plates séchées au soleil.

IV. Mœurs et coutumes. — Polygamie. Dot peu élevée (cadeau à la famille).

Les enfants appartiennent à la mère.

Les femmes portent leur enfant dans le dos, retenu par des bretelles de cuir et recouvert d'une carapace d'osier ou de cuir et d'une toque de même matière.

Funérailles bruyantes. Tombes à l'intérieur des villages. Les esclaves sont enterrés à l'extérieur.

Chez les Niénégués, le mort, après ablutions, est placé debout dans un trou de 1 m. 80 de profondeur et adossé à une des parois de ce puits. Le trou est recouvert de branchages et, tous les jours, on porte de la nourriture au défunt : car ce dernier n'est réputé mort que lorsque la tête s'est détachée du tronc.

---

<sup>4</sup> « Les Noirs de l'Afrique », *op. cit.*, page 92.

Les Bobos sont intelligents ; ceux de San donnent de bons éléments à l'école du cercle. Travailleurs, indépendants, farouches, surtout les Bobos-Oulés ; les Bobos-Fings sont plus craintifs, leur indépendance est souvent excessive : on ne cite pas d'exemple, dit la monographie de Koutiala, qu'un Bobo ait été réduit à l'esclavage. Ils poussent même si loin leur esprit d'indépendance que, lorsqu'ils étaient pris et emmenés en esclavage, ils préféreraient se donner la mort que d'accepter la servitude.

Castes : forgerons ; ont des captifs.

Ni circoncision, ni excision.

Organisation sociale rudimentaire, aucune autorité constituée avant notre arrivée ; chaque village avait un chef élu par les vieillards et qui rendait avec eux la justice.

Les Bobos ne sont nullement anthropophages.

V. Richesses et produits. — Agriculteurs : coton, caoutchouc, plantes textiles. Beurre de karité, indigo, riz, mil, fonio, tabac, netté, rônier (vin de palme).

Petits éleveurs : bœufs, moutons, chevaux, pintades. Chasseurs.

Le commerce est fait chez eux par les Bobos-Dioulas et les Mandingues. Un peu d'or. Tisserands, cordonniers. Savent extraire le fer de la latérite.

VI. Religion. — Fétichisme. Ont des bois sacrés, font des sacrifices à l'esprit du mal (poulets, chiens) ; ont des prêtres habiles à manier le poison. Statues grossières de bois, représentant des fétiches. Ont des poissons sacrés.

Très superstitieux, consultent leurs sorciers ; ceux-ci, nommés « Lions », se promènent la nuit couverts d'un vêtement flottant de chanvre, d'un masque à cornes et bec, suivis de toute la population hurlante (capitaine Binger) ; ils évoquent les mauvais esprits et obtiennent ainsi de l'eau et de bonnes récoltes.

VII. Habitat. — Colonie de la Haute-Volta, dans la boucle du Niger, sur les deux rives de la Volta Noire.

CERCLES	BOBOS- NIENEGUES.	BOBOS-FINGS	BOBOS	BOBOS-OULÉS	KOS.
Bobo	38.000	39.500	—	—	—
Djenne	—	—	619	—	—
Boromo	—	—	—	—	—
Ouagadougou	—	—	1.612	—	—
Koury	—	13.656	—	83.565	10.412
Koutiala	—	—	13.730	—	—
Bandiagara	—	—	3.276	—	—
San	—	1.462	—	26.530	—
Lobi	940	—	—	—	—
	<u>38.940</u>	<u>54.618</u>	<u>19.237</u>	<u>120.095</u>	<u>10.412</u>
	<u>243.302</u>				

VIII. Langue. — Langue bobo, comprenant quatre dialectes, dérivés du senoufo :  
 Niénégué ou Bobo-Niénégué ;  
 Boua ou Bobo-Fing ;  
 Tara ou Bobo-Oule ;  
 Kyan ou Bobo-Gbé.

À noter que les gens dénommés Bobos-Dioulas ou Syas ne sont pas des Bobos, pas plus d'ailleurs que des Dioulas ; ce sont des Mandés conquérants venus du Massina. qui s'isolèrent autour de Bobo et de certaines localités importantes, pour s'affranchir des dominations nonrhaï et marocaine qui pesèrent successivement sur l'empire mandingue.

IX. Valeur militaire. — Les Bobos ont eu à lutter contre de nombreux envahisseurs (Saracolés, Mossis, Dioulas, Mandingues, Zabermés, de Baba-To, le Samory de Léo ; ils le firent avec succès et conservèrent leur indépendance. Ils eurent à lutter contre Samory, Tiéba, roi de Sikasso. Nous-mêmes, depuis 1893, avons eu à faire de nombreuses colonnes de police pour les soumettre. Aujourd'hui encore, les Niénegués sont à peine en main ; ils n'hésitèrent pas, autrefois, à attaquer le capitaine Baudelaire, retranché dans un village avec 100 tirailleurs ; aujourd'hui, ils paient difficilement l'impôt et sont restés d'humeur belliqueuse et indépendante.

Les Bobos font d'excellents soldats, courageux ; très désireux de servir comme tirailleurs, ils assiègent de demandes d'engagements le commandant du cercle.

X. Origine et histoire. — D'après M. Maurice Delafosse, « bobo » signifie « bègue » en mandingue : les Mandingues ont donné ce nom à la tribu, parce que sa façon de parler leur semblait singulière.

Les Bobos sont considérés comme des autochtones, ils se seraient étendus autrefois jusqu'à Djenné.

Les Bobos de l'Est eurent à lutter contre le Mossi. Ils avaient été d'abord envahis pacifiquement par les Saracolés et Nouroumas ; au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, le marabout El-Hadj Mamadou Karantao, originaire de Djenné, chercha à islamiser le pays. Les Bobos et les Kos l'attaquèrent et le battirent à Bagassi ; il appela à son aide les Saracolés de Djenné, les Mossis de Ouagadougou, les Dagaris-Dioulas de Oua, et s'empara de Boromo et des environs.

Mamadou mort, son fils Moktar continue la conquête de la boucle de la Volta et s'étend, en pays oulé et niénegué, jusqu'à Diébougou. laissant derrière lui des soldats pour administrer. Les Bobos se soulèvent ; Moktar dut faire appel à Baba To, chef de Léo, qui joignit ses 1.000 cavaliers et 4.000 fantassins aux 1.000 guerriers de Moklar ; ils durent se retirer devant les Kos-Bohos-Nouroumas, réunis sous les ordres du chef Londane, qui les battit à Pa et Satané.

Binger visita le pays bobo en 1887 ; il faillit être très mal reçu à Bobo-Dioulasso.

En 1890, Tiéba, roi de Sikasso, essaya sans succès de conquérir les Bobos de l'Ouest. Monteil traversa Bobo-Dioulasso en 1891 sans incident. Samory, repoussé de Kong par nos colonnes, envahit le pays et fit occuper Bobo-Dioulasso par une avant-garde.

Le 23 septembre 1897, le commandant Caudrelier (colonne Niger-Volta) chasse cette bande de Bobo et occupe le village. Il fallut pacifier les Bobos ; ceux de Bagassi supportèrent deux durs combats (1897-1898) ; au second, ils nous blessèrent trois officiers, de nombreux tirailleurs, et nous tuèrent cinq hommes.

En 1902, il y eut de nombreuses colonnes de police chez les Bobos.

En 1905, le capitaine commandant le cercle est assailli, à Gui, par les Bobos-Fings. Aujourd'hui, à part les Niénegués, encore farouches, les Bobos sont très apprivoisés.

[250]

## BOBO-DIOULA OU SYA

I. Caractéristiques physiques. — Type mandé. Haute stature. Tatouage : celui des Mandés-Dioulas.

II. Costume. — Paletot de cotonnade teint en brun cachou ; pantalon ample et court.

III. Mœurs et coutumes. — Les mêmes que celles des Mandés-Dioulas. Les Bobos-Dioulas sont intelligents, pratiquent l'hospitalité et le commerce.

Ils ont une forte organisation sociale : chef de village, chef de famille. L'autorité du père sur ses enfants est absolue.

La société comporte des castes et des captifs.

Polygamie : dot moyenne ; la fille n'est pas consultée.

Les morts sont enterrés dans le village.

L'héritage va au frère aîné.

IV. Habitation. — Case en terre à étage, toit de terre battue, rez-de-chaussée mi-souterrain.

V. Richesses et produits. — Cultivateurs : mil, maïs, arachide, patate, igname, haricot, sésame.

Éleveurs : bœufs, chèvres, moutons, chevaux, ânes.

Très commerçants : coton, caoutchouc, indigo.

Industrie : poterie ; exploitation du fer (très petite quantité).

VI. Religion. — Les Bobos-dioulas sont fétichistes ; il y a, parmi eux, quelques rares musulmans, leur religion a des fêtes et des cérémonies annuelles, des bois sacrés. Castes de sorciers qui prédisent l'avenir : ils consultent les esprits, interrogent les entrailles des chèvres et des animaux sacrifiés.

VII. Habitat. — Colonie de la Haute-Volta.

Cercle de Bobo-Dioulasso. 11.800 Bobos-Dioulas.

VIII. Langue. — Parlent un dialecte qui a des analogies avec plusieurs dialectes mandés.

IX. Valeur militaire. — Les Bobos-Dioulas ont fourni des guerriers réguliers aux Ouattaras, venus après eux chez les Bobos. Ils les ont aidés à asseoir leur domination sur le pays. On peut donc admettre que leur origine malinké et les guerres auxquelles ils ont participé sont une garantie de leur valeur militaire.

X. Origine et histoire. — Le docteur Ruelle rattache cette peuplade aux Dioulas de Kong.

M. Maurice Delafosse croit que les Bobos-Dioulas ne sont ni Bobos ni Dioulas. Ils seraient, selon d'autres opinions, apparentés aux Sénoufos.

D'après Binger, ce sont des Malinkés que leur tradition fait venir du pays de Ségou, comme les Dioulas de Kong, à la suite de la désagrégation de l'empire de Mali.

Ce seraient donc les premiers envahisseurs du pays bobo (XV<sup>e</sup> siècle) ; ils se détachèrent de l'autorité des rois des empires mali, sonrbaï, marocain, s'isolèrent autour de Bobo-Dioulasso, pour retomber ensuite sous la suzeraineté des Dioulas-Ouattaras, venus de Kong (XVIII<sup>e</sup> siècle) ; ils leur donnèrent des guerriers, mais refusèrent toujours de payer tribut. Ils furent mêlés, comme les Dioulas, aux événements qui marquèrent notre prise de possession de la région Lobi ; sur leur demande, une avant-garde de Samory occupa Bobo-Dioulasso (1897) ; elle en fut bientôt chassée par la colonne Caudrelier (28 novembre 1897). Trois ans après notre occupation, les Bobos-Dioulas demandaient et obtenaient d'être considérés comme indépendants des Dioulas-Ouattaras.

[252]

BOUSSANCE, KOUSACE, KASANGA OU YOULSI

I. Caractéristiques physiques. — Haute stature. Teint foncé. Lèvres épaisses. Nez court écrasé, prognathisme accentué. Membres très muselés. Nombreux tatouages sur le visage : raies transversales sur les joues allant de la bouche aux oreilles et du nez à la lèvre.

II. Costume. — Nudité.

III. Habitation. — Petites cases rondes à mur d'argile et toit de chaume, réunies par des murs de terre.

Chaque famille a son habitation séparée par des cultures de celles des familles voisines, par une distance supérieure à une portée de flèche.

IV. Mœurs et coutumes. — Intelligents, dociles.

Mariage : dot, trois à quatre bœufs ; quelques moutons ; petite somme en cauries.

V. Richesses et produits. — Excellents cultivateurs : mil, riz, arachides, karité.

Éleveurs : bœufs, moulons, chèvres, chevaux nombreux, ânes.

Commerce : peu de commerce. Monnaie locale, coquillages (cauries).

VI. Religion. — Fétichisme.

VII. Habitat. — Colonie de la Haute-Volta : résidence du Mossi.

Résidence de Tenkodogo :

105.313 Boussancés.

13.214 Kousacés.

34.020 Kasangas.

VIII. Langue. — Se rattachant au dialecte gourounsi.

Les Kasangas se rapprochent également par leur dialecte des Boussancés.

IX. Valeur militaire. — Les Boussancés sont d'excellents cavaliers. On peut leur attribuer la même valeur militaire qu'aux Mossis. C'est l'avis de M. l'administrateur de Tenkodogo : il déclarait que, formés par une longue hérédité à l'obéissance, les Boussancés, comme les Mossis, feraient d'excellents soldats, intelligents et dociles.

X. Origine et histoire. — Les Boussancés seraient des autochtones, qui, envahis par les Dagomhas de la Côte d'Or anglaise, auraient donné naissance par des métissages à la race mossi.

Les Boussancés font remonter leur origine à un ancêtre nommé Bomho, qui serait venu du pays de Koupéla. Il aurait émigré avec les siens sur les rives de la Volta, où les trouvèrent les Dagomhas envahisseurs au XIV<sup>e</sup> siècle. Une partie des Boussancés s'enfuit sur la rive droite ; les autres s'allièrent aux Mossis. D'autres familles boussancés franchirent une région désertique pour se réfugier dans le Kousacé et prirent le nom de ce pays. Le réduit des Boussancés dissidents était la montagne Garango, isolée au milieu de la plaine. Les Mossis essayèrent de les relancer et à Garango (XVII<sup>e</sup> siècle). La suzeraineté relative des Mossis sur les Boussancés s'établit lentement.

[254]

BOZO

I. Caractéristiques physiques. — Vigoureux, taille élevée, assez bien musclés, teint foncé : lèvres assez fines. Cheveux : hommes, chevelure en longues tresses retombantes avec petit toupet sur le sommet de la tête ; femmes, cheveux ras, ou courtes nattes, celles du sommet de la tête roulées en boule.

Bijoux ; bracelets de marbre au-dessus du coude ; amulettes.

II. Costume. — Hommes : pantalon ample, boubou flottant.

Femmes : pagne et châle.

III. Habitation. — Huttes en forme de ruches faites en roseaux.

IV. Mœurs et coutumes. — Les Bozos, quoique pêcheurs, ne forment pas une caste et sont considérés comme des gens libres. Ceux de Bandiagara étaient pourtant traités comme des serfs par les Peuls ; nous les avons rendus indépendants en 1903.

Mariage : simulacre d'enlèvement de la fiancée.

Pas de dot, mais cadeaux aux beaux-parents.

Le lieutenant Desplagne, dans son ouvrage : *Le Plateau central nigérien* signale qu'ils pratiquent le culte des morts. Les cimetières sont placés à l'écart des villages. Les tombes sont marquées d'un tuyau de poteries où fou dépose les offrandes.

V. Richesses et produits. — Pêcheurs et navigateurs vivent du produit de la pêche et des transports par eau. Certaines de leurs pirogues de planches cousues peuvent porter 8 à 10 tonnes de marchandises et atteindre de 15 à 10 mètres de longueur. Peu de cultures. Pas d'élevage.

VI. Religion. — Musulmans ; font néanmoins des sacrifices d'animaux aux divinités du fleuve.

VII. Habitat. — Rives du Niger et de ses lacs, de Mopti à Tombouctou.

Cercle de Sokolo	2.366
Cercle de Ségou	2.600
Cercle de Bandiagara	1.545
Cercle de Djenné	7.079
Cercle de San	312
Total d'après les recensements des cercles	<u>13.902</u>

VIII. Langue. — Dialecte d'une langue spéciale, qui se rattache d'assez loin à la langue saracolé (mots bobos, sonhaïs, saracolés).

IX. Valeur militaire. — Vigoureux, résistants, les Bozos donneront des tirailleurs de même valeur que les Saracolés et Bobos.

X. Origine et histoire. — Les Bozos sont distincts des Soninkés, auxquels on a voulu les rattacher ; ils n'ont pas été étudiés au point de vue anthropologique. Leurs légendes les représentent comme des autochtones, sortis des trous de Dia et de Ouataka. Djenné fut bâtie au IX<sup>e</sup> siècle, avec le concours des pêcheurs bozos ; ils sont encore considérés, aujourd'hui, comme les propriétaires du sol. M. l'administrateur Monteil dit que les Saracolés, conquérants musulmans de la région, continuent à adresser chaque année, par tradition, des offrandes à certaines familles bozos anciennes, pour que la divinité protectrice ménage les récoltes.

---

[260]

DAGARI OU OULÉ OU DAGARI-OULÉ

I. Caractères physiques. — Grande taille (taille moyenne, 1 m. 72, d'après le docteur Ruelle). Lèvres épaisses, bouche grande, tête volumineuse et aplatie ; teint foncé ; pas de tatouage.

II. Costume. — Nudité (comme chez les Lobis).

III. Habitation. — Vaste case de terre et bois avec ou sans étage, dite soukhala, surmontée de tourelles.

Construction par assises de gros blocs cuits au soleil, mi-souterraine ; villages non agglomérés.

IV. Mœurs et coutumes. — On sépare souvent les Dagaris et Oulés, qui sont très semblables.

Mœurs et coutumes des Lobis ; ils ont, comme ceux-ci, une organisation sociale patriarcale et anarchique. Le chef de famille jouit seul d'une autorité absolue dans sa case, mais fort restreinte, dès que sa descendance, essaimée, s'est elle-même installée dans d'autres habitations construites généralement hors de portée de flèche.

Les Oulés seraient pillards et belliqueux, indépendants ; les Dagaris plus pacifiques et plus souples.

« Totem » des Dagaris : poisson, perdrix, arbre.

Excellents cultivateurs : mil, haricots, coton, riz, tabac.

Les Dagaris ont des troupeaux, mais ne savent ni les soigner, ni les élever, ni même en tirer les produits les plus simples, tels que lait et beurre. Ils les abandonnent à eux-mêmes. Ils connaissent l'extraction du fer.

VI. Religion. — Fétichisme. Ils tinrent en échec les colonnes des musulmans Saracolés de Ouahabou.

VII. Habitat — Les Dagaris habitent la vallée de la Volta-Noire, dans la colonie de la Haute-Volta. Ils débordent sur la Côte-d'Or anglaise.

Cercle de Ouagadougou	7.020 Dagaris
Cercle de Koury	1.175 Dagaris.
Cercle de Diébougou (Lobi)	34.095 Dagaris.
Au total	42.290 Dagaris.
Cercle de Diébougou	18.005 Oulés

VIII. Langue. — Dialecte oulé, voisin du mossi et de celui des Dagaris-Oulés ; d'après M. Maurice Delafosse, les Oulés sont une fraction des Dagaris, plus guerrière que les autres.

IX. Valeur militaire. — Les Dagaris-Oulés ont des instincts guerriers très développés. Ils surent repousser les envahisseurs musulmans du Nord et de l'Ouest.

Nous avons eu nous-mêmes quelque peine à venir à bout de leur esprit de farouche indépendance, qui doit être constamment surveillé.

X. Origine et histoire. — Le docteur Ruelle rattache les Dagaris-Oulés aux Mossis. Ils parlent un dialecte qui n'est qu'une variante de la langue mossi. Binger rattache les Oulés aux Gourounsis. D'après ce voyageur, séparés des Mossis, les Dagaris auraient conservé leur langue et adopté les mœurs, l'habitat, l'individualisme des Lobis.

Très indépendants, on sait qu'ils firent une guerre constante aux Pougoulis leurs voisins. Ils s'en prirent aussi aux musulmans de Ouahabou, qu'ils attaquèrent à Loro. Mais le marabout Saracolé El Hadj Karamoko Moklar, chef des gens de Ouahabou, pilla les villages oulés de Ouoroponou, Naro, Narifingué. D'abord surpris, les Dagaris-Oulés se réfugièrent dans les montagnes ; puis, réunis aux Pougoulis, ils détruisirent la colonne de Moktar et la mirent en fuite.

Enfin, notre arrivée arrêta la lutte que, d'autre part, ils avaient engagée contre les Lobis.

Les Dagaris, longtemps hostiles à notre pénétration, n'ont commencé à payer un léger impôt qu'en 1919.

[262]

## DAHOMÉEN, OU PLUTÔT FON OU DJEDJ.

1. Caractères physiques. — Race robuste, bien musclée, de taille élevée. Teint brun rougeâtre. Nez long, mais écrasé, front haut, prognathisme marqué, lèvres épaisses.

Circoncision fréquente chez l'homme, pas d'excision chez la femme.

Hommes et femmes portent les cheveux courts : les hommes ne gardent ni barbe ni moustache.

Tatouage de race : trois marques parallèles en forme de griffe sur la tempe, pour ceux qui sont de sang royal ; les autres familles ont des tatouages très variés.

II. Costume. — Hommes : grand pagne drapé au tour du corps, avec pantalon court ou pagne attache autour des reins.

Bonnet ou immense chapeau de paille tressée, de un centimètre d'épaisseur et de un mètre de diamètre.

Femmes : grand pagne drapé au-dessus des seins, petit pagne attaché à la ceinture.

Parures : tige de maïs, rondelle d'ébène, cylindre d'ivoire dans le lobe de l'oreille (femmes) ; colliers de perles, ceintures de perles (hommes et femmes) ; bracelets (hommes et femmes).

III. Habitation. — Cases de terre durcie, rectangulaires ou circulaires, toit de chaume formant vérandah.

Deux sortes de villages : soit très étendus, formés de fermes isolées séparées par des cultures de palmiers à huile, ou agglomérations. Villages tous ouverts, sauf les capitales, Abomey et Porto-Novo, entourées d'un fossé profond et d'un réduit formé par le mur en terre du palais royal.

IV. Mœurs et coutumes. — Cultivateurs soumis à une rude discipline par leurs anciens rois, qui les transformaient chaque année en guerriers pour les razzias d'esclaves. Les Dahoméens sont bien hiérarchisés, l'autorité du père de famille est très grande, la femme est très écoutée. Les chefs de villages, dépendant de chefs de région, obéissent à des ministres nommés par le roi.

Polygamie. Mariage avec dot peu importante, 50 à 100 francs, selon la condition sociale des fiancés. La femme est respectée, mais tenue à une obéissance absolue au mari ou aux parents. Mœurs sévères, sauf chez les princesses de la famille royale. Funérailles bruyantes ; croyance à la mort naturelle, à la survie de l'âme. Les Dahoméens enterrent les morts dans les cases familiales qu'ils continuent à habiter. Pas de castes, mais des corporations familiales, non méprisées, pour tous les métiers. Pas de griots : l'histoire est conservée par les anciens.

Le mariage ne tient nullement compte de la condition des conjoints. Les Dahoméens avaient, autrefois, de nombreux captifs qui sont considérés aujourd'hui par eux comme libres.

Les Dahoméens sont travailleurs, sobres, propres, dociles, économes : ils ont toujours eu des greniers de réserve. Intelligents, actifs, opiniâtres. Caractère peu ouvert, susceptible d'un dévouement basé sur l'intérêt.

V. Richesses. Produits. — Cultures vivrières : maïs, haricots, mil, igname, manioc, arachide, patate.

Troupeaux : peu de bœufs. Beaucoup de moutons, chèvres, porcs, volailles.

Cultures industrielles : palmiers à huile, peu de karité (la limite sud de ce végétal coupe le pays en son milieu), graine de nété, indigo, colon, pas de caoutchouc.

Commerce : huile, amande de palme, coton, maïs, arachide.

Industrie : forgerons, tisserands, potiers.

VI. Religion. — Fétichisme. Au temps des rois du Dahomey, aucun musulman ne pouvait pénétrer sur le territoire sans être mis immédiatement à mort.

Croient à un dieu (Maou), auquel ils s'adressent par l'intermédiaire de fétiches (vodoun) qui résident dans des arbres, des cours d'eau, des idoles de terre aux formes obscènes. Ces « vodoun » sont encore adorés aujourd'hui des nègres des Antilles. Culte des morts très développé ; jusqu'en 1893, sacrifices humains (esclaves males ou femelles) dans le but d'expédier aux rois décédés des âmes de guerriers, de domestiques, de femmes. Aujourd'hui, ces sacrifices ont disparu : on immole des animaux et on offre des produits de la terre. Il existe, au Dahomey, des congrégations de fétichistes puissantes, mais surveillées étroitement par des fonctionnaires royaux.

VII. Habitat. — Dahomey central : région comprise entre l'Ouémé et le Couffo ; formé de plateaux séparés par des marais très importants, le pays est couvert de palmiers à huile.

311. 660 habitants :

Cercle de Porto-Novo	133.000
Cercle de Athiémé	1.675
Cercle d'Abomey	69.000
Cercle d'Allada	62.000
Cercle de Ouidah	16.900
Cercle de Zagnanado	15.925
Cercle de Savalou	12.160
Cercle de Cotonou	1.000

VIII. Langue. — Langue fon (dahoméen), dérivée de la langue oué.

IX. Valeur militaire. — Guerriers réputés. Les Dahoméens ont fait la guerre à toutes les peuplades voisines, dans le but, soit d'étendre leur domination sur des pays nouveaux, soit de se procurer des esclaves : guerres contre tribus de même origine qu'eux, établies avant leur arrivée au sud des marais de Lama jusqu'à la mer (prise de Savi, 1727 ; d'Allada, 1728 ; guerre contre les Nagots, les Mahis ; guerre contre les Français).

Notre occupation des pays soumis au roi d'Abomey date de la prise d'Abomey (1893) et de la capture de Béhanzin (janvier 1894).

Nos relations avec le Dahomey remontent au XVII<sup>e</sup> siècle ; elles furent d'abord commerciales, en rivalité avec l'influence portugaise qu'attestent, aujourd'hui encore, un fort et une garnison d'un officier et d'une dizaine d'hommes, à Ouidah.

En 1868, le roi d'Abomey nous céda un territoire à Cotonou. Il revint sur sa parole en 1890, ce qui motiva la première campagne, en février 1890, à la suite de l'expulsion de la mission Bayol, et de l'attaque, par le roi d'Abomey, de son parent, le roi Toffa de Porto-Novo, dont le territoire était placé sous notre protectorat, depuis 1861. L'expédition était commandée par le lieutenant-colonel Terrillon (2 compagnies, 4 canons, 480 tirailleurs gabonais) ; elle fut attaquée par les Dahoméens à Cotonou, les 24 février et 4 mars, puis à Atchoupa, près de Porto-Novo, le 24 mars ; battu, Béhanzin nous reconnut la cession de Cotonou (3 octobre 1890) et le protectorat de Porto-Novo.

En 1892, Béhanzin prend l'offensive avec 8.000 à 10.000 guerriers, en attaquant les villages amis du pays de Porto-Novo. Le gouverneur Ballot, remontant en cannière l'Ouémé, doit battre en retraite sous les coups de fusils. Le colonel Dodds, laissant 1.400 hommes pour garder les villes de la côte, marche sur Abomey avec 2.000 hommes. Combats de Dogba (14 septembre 1898) ; marche entre l'Ouémé et Ahomey, combats de Poguersa, Adegon, Oumboumédi, Koto, Akpa, Kotopa, Caria. La colonne entre, le 17 novembre, à Abomey que Béhanzin a incendié avant de l'évacuer.

La poursuite ne prit fin que le 25 janvier 1894. Béhanzin se rendit et fut déporté à la Martinique. L'expédition nous avait coûté 80 tués, 450 blessés, 200 morts de maladie. La sécurité n'a pas été troublée, depuis cette époque, dans l'ancien royaume du Dahomey.

#### ORGANISATION DE L'ANCIENNE ARMÉE DAHOMÉENNE <sup>5</sup>

Les premiers rois dahoméens conduisaient eux-mêmes leurs bandes au combat. Dans ce temps, tous les hommes valides étaient guerriers et la guerre constituait la principale occupation de la tribu, obligée d'acquérir, puis de défendre son territoire les armes à la main, suscitant parmi ses voisins des jalousies et des craintes, entraînée par une conquête à une autre conquête.

Pendant longtemps, contre leurs habituels adversaires qui savaient tirer l'arc, les fondateurs du Dahomey se servirent uniquement de casse-têtes en bois et de frondes en cordes avec lesquelles ils lançaient des balles, résidus de minerais ferrugineux.

Quand Agadja (4<sup>e</sup> roi) eut conquis Savi (1727), la puissance dahoméenne fut maîtresse du commerce d'Ouidah ; il semble qu'elle lui demanda surtout des armes à feu. Les rois n'autorisèrent leurs sujets à faire la traite que moyennant le prélèvement, par leurs agents, d'un fusil et d'un baril de poudre sur les marchandises troquées contre un esclave. Eux-mêmes approvisionnèrent abondamment les négriers, pour recevoir en retour des armes européennes. On voit, alignés dans la cour de la résidence d'Abomey, des canons en fonte qu'ils obtinrent ainsi ; d'autres, plus nombreux, sont encore enfouis dans les fossés de son palais où les fit cacher Béhanzin au moment de sa fuite.

La colonne française de 1893 trouva les Dahoméens armés de Winchester et autres fusils de précision, que leur avaient vendus des commerçants étrangers. Nos troupes reçurent même quelques coups de deux mitrailleuses françaises. L'une d'elles, qui porte le nom de « Maréchal-de-Marilhac », nous fut prise en 1870 ; des commerçants allemands la vendirent à Béhanzin et, maintenant, elle est conservée sur un affût de fortune, dans la cour de la résidence d'Abomey.

Dès le temps des premiers rois, apparaissent dans les récits guerriers deux grands chefs militaires, le gaou et le posou. L'un et l'autre appartenaient au peuple ; deux princes leur étaient adjoints.

---

<sup>5</sup> D'après le livre de M. Le Hérisse sur l'*Ancien royaume du Dahomey*.

Au-dessous de ces quatre chefs supérieurs, venaient les « aouangan », chefs de troupe. Ils étaient chargés de la mobilisation et du commandement des guerriers de leurs villages.

Les guerriers des villages comprenaient tous les hommes libres, ainsi que les esclaves capturés en bas âge et grandis au Dahomey. Aussi leurs bandes dépassaient-elles de beaucoup les troupes régulières, celles-ci créées depuis le roi Ghézô ; mais leur armement était moins homogène et surtout moins perfectionné. Les mauvais fusils à pierre et l'arc n'y remplacèrent que très tard la hachette et la houe.

Les guerriers partis en expédition, il ne restait plus au Dahomey que les vieillards et les femmes, avec les nouveaux esclaves, les gens attachés à la glèbe et leurs surveillants.

Dans quelles conditions se faisait la mobilisation des guerriers ? Quelle était la formation des troupes en marche et leur tactique en pays ennemi ?

Le dieu du Destin a été consulté sur l'expédition à entreprendre et ses réponses ont été favorables. Le roi appelle son premier général (gaou), et lui indique le pays qu'il veut attaquer.

Aussitôt les tam-tam de guerre résonnent. Ceux qui les frappent passent rapidement chez les chefs de troupes, dans les villages.

Les guerriers se rendent immédiatement près de leurs chefs respectifs, puis sont conduits en un point de rassemblement que le « gaou » a fait indiquer et qui est toujours situé à l'opposé du pays où la guerre doit être portée. La surprise domine, en effet, dans la tactique dahoméenne.

Pour la mener à bien, de grandes précautions sont également prises dans la marche en avant. La foule des guerriers évite les sentiers ; elle chemine à travers la brousse, même en territoire dahoméen, et, quand elle a atteint le pays ennemi, elle se dérobe silencieusement dans les fourrés, parallèlement aux sentiers que suivent les « espions-éclaireurs ».

Ceux-ci constituaient une institution vraiment remarquable, dont l'idée revient au roi Agadja (4<sup>e</sup> roi).

Ils tenaient, en paix, de l'espion et en campagne de l'éclaireur.

Bien longtemps avant les expéditions, ils parcouraient le pays que devait dévaster l'armée dahoméenne. Ils s'y présentaient comme de simples commerçants, reniant au besoin leur roi et ne redoutant même pas de « jurer par le fétiche » des amitiés, avec la ferme intention de les tromper. Tous les moyens leur étaient bons pour connaître les routes du pays, le nombre de ses guerriers, les habitudes de ses habitants.

De retour à Abomey, les espions dahoméens jouaient un rôle non moins cynique. Comme le roi n'aimait pas avoir l'air d'entreprendre des guerres injustifiées, ils se chargeaient volontiers de lui procurer tous les prétextes désirables. Leurs récits étaient alors remplis de mauvais traitements qu'ils avaient subis, de propos désobligeants qu'ils avaient entendus contre le roi et ses sujets. La nouvelle de tant d'injures à la dignité dahoméenne était habilement répandue et l'opinion publique surexcitée réclamait vengeance...

Pendant la guerre, les espions jouaient le rôle d'éclaireurs. Grâce à leur connaissance du pays attaqué, l'armée dahoméenne avançait sans que personne pût la signaler.

À la faveur de la nuit, elle s'approche d'une ville et l'enveloppe. Ensuite, silencieuse dans la brousse, elle attend le chant du coq... Alors, les guerriers surgissent et se précipitent avec furie. Leurs rangs sont si serrés et leur encerclement si bien combiné, qu'aucun habitant n'échappe. Ils pillent, ils incendient, ils capturent hommes, femmes, enfants, et tuent tous ceux qui résistent.

La surprise a pleinement réussi... La ville est « cassée ». On en envoie la nouvelle au roi.

Depuis qu'Agadja fut blessé en combattant, le roi ne se risque plus à la tête de ses guerriers. Il les suit à deux heures de distance, entouré de gardes vigilants et de son harem. Il n'a aucun ornement distinctif et, chaque fois que cela devient nécessaire, pour

lui éviter d'être reconnu, il quitte son hamac, et se confond au milieu des chefs, sans aucun protocole ; mais eux épient ses moindres gestes qui sont des ordres.

L'honneur de la création des soldats permanents revient à Ghézô ; mais, sans conteste, plus originale fut son institution des amazones. Leur premier bataillon fut composé uniquement de femmes du roi, qui, très renommées pour la chasse à l'éléphant, s'étaient prétendues aussi expertes dans la chasse à l'homme. Elles firent leurs premières preuves dans la guerre contre les peuplades nagotes de Sèlou-Aizé.

Leur valeur guerrière acquit, de ce fait, une telle renommée que, sous les règnes qui suivirent, au moment des difficultés les plus grandes, d'autres bataillons d'amazones furent créés. Les « Agodjié » furent les plus terribles. Au combat, elles tiraient seulement deux coups de fusil, puis se précipitaient à l'arme blanche en chantant leur refrain préféré : « Que les hommes restent donc à la maison pour cultiver le maïs et les palmiers ; nous, nous irons retourner les entrailles avec nos houes et nos coupe-coupe. »

Béhanzin créa, avec un noyau de femmes du palais, les « Houisôdji », dont le nom forme les premières syllabes d'un hymne que ces guerrières chantaient en brandissant leurs glaives : « Nos glaives forment une montagne plus infranchissable que celle des Mahis. » Ce sont elles qui se mesurèrent le plus souvent contre nos soldats ; leur furie et leur dédain des dangers valurent à toutes ces amazones le terrible renom qui nous est parvenu jusqu'en France.

Ce renom est à coup sûr mérité, si l'on s'en rapporte aux récits qui dépeignent les guerrières dahoméennes buvant le sang de leurs victimes, si l'on en juge encore par ce bas-relief du palais où est représentée une femme penchée sur un Nagot terrassé et occupée à lui déchirer la poitrine avec une houe. Mais nous ne croyons pas qu'il faille ajouter foi à certaines descriptions, qui nous montrent les amazones astreintes à la virginité et forcées de subir l'ablation du sein droit. Nous n'avons obtenu, chez les indigènes, aucun renseignement verbal corroborant ces faits. Par contre, nous avons rencontré plusieurs anciennes guerrières qui, devenues mères de famille, laissaient voir des charmes qu'eussent ambitionné bien des nourrices françaises. Elles ne semblaient avoir conservé de leur ancien état qu'une certaine humeur belliqueuse qui s'exerçait tout particulièrement contre leurs maris.

Les Dahoméens ont porté leur plus grand effort guerrier contre Abéokouta. Abomey était devenue la rivale de cette capitale des Nagots, après lui avoir payé pendant longtemps un tribut. Abomey voulait une revanche, et son roi Glélé la poursuivit tout son règne. Cela devint même une obsession : les allégories et les chants de cette époque en sont presque tous empreints, on la retrouve aussi dans les noms de plusieurs corps de soldats.

« Je suis devenu comme la grande antilope furieuse, dit le roi Glélé après son premier échec devant Abéokouta. Je foncerai sur l'obstacle aveuglément comme lui. Qu'on m'amène des guerriers. » Ces paroles furent entendues des chefs dahoméens. Ils unirent leurs efforts pour rassembler 2.000 nouveaux soldats, qu'ils présentèrent au roi en disant : « Voici tes antilopes furieuses. »

En la circonstance, Vilon, un des principaux cabécères, se distingua entre tous les chefs. Il recruta lui-même 200 hommes. Quand il les conduisit devant le roi, il tint à peu près ce discours : « De retour d'Abéokouta, tu as dit que rien n'arrête le buffle qui trépigne. Voici tes buffles qui trépigment ; envoie-les combattre avec tes antilopes furieuses.

Un autre corps de 400 soldats fut appelé : « Qu'Abéokouta disparaisse. Périront même ses grillons », afin de commémorer une parole de Glélé.

Enfin, 2.000 hommes encore prirent pour devise : « Tous les hommes en avant ; que tous prennent les armes pour « casser » Abéokouta. »

À côté de ces bataillons, dont l'appellation indique suffisamment le but de leur création, il convient de signaler :

L' « ahovi-ouan », un des corps les plus nombreux, composé exclusivement de princes (ahovi) ou de leurs propres esclaves ;

L' « ami imam », qui ne comprenait que des fils de chefs, au nombre de 100 environ ;

Les « blou », choisis parmi les Dahoméens les plus grands et les plus corpulents. Ils formaient la garde de Glélé et leur nom servit à désigner l'ensemble des troupes de ce roi ;

Les « sakpo », composés de soldats qui avaient dormi une veillée d'armes. C'est pour les punir, nous a-t-on raconté, que le roi ne les envoyait sur le champ de bataille qu'à la fin du combat. Jusqu'à ce moment, ils restaient avec sa garde ;

L' « aladatou », contingent de fusiliers de la province d'Alada, dépassait, paraît-il, 8.000 hommes ;

Les « adopo », contingent de la province d'Agony. C'étaient plutôt des porteurs que des combattants, et, comme souvent, ils désertaient, le roi n'autorisait pas l'inhumation de leurs morts avant l'arrivée des remplaçants. Les « da-nou-ouato » étaient recrutés parmi les auteurs de délits. Leur nom indique d'ailleurs fort bien leur origine : « Auteurs de choses osées. »

À Béhanzin, l'armée dahoméenne est redevable de la création d'autres bataillons, parmi lesquels il convient de citer les « aouanhoundé », fusiliers particulièrement nombreux qui encadraient une sorte de compagnie de discipline, les « ouhoun-kpali ». « Ceux-ci comprenaient surtout des soldats qui avaient mal entretenu leurs armes, nous disait un indigène, et leur nom sert encore à désigner un individu dont on ne peut tirer aucun parti. »

Les troupes régulières dahoméennes qu'eurent à combattre les soldats du général Dodds étaient armées du fusil, souvent perfectionné, du sabre, suspendu à un baudrier en corde ou en étoffe, et du poignard ; leur cartouchière en cuir était portée en bandoulière.

Elles avaient un embryon d'uniforme particulier à chaque bataillon. Les « sôflimatan », par exemple, portaient l' « asaga », culotte demi-longue ; les « blou », l' « avounto », culotte qui arrivait au-dessus du genou et dont les coutures latérales formaient deux sortes d'oreilles de chien (« to », oreille ; « avoun », chien) ; les « ami imam » revêtaient une veste à pans postérieurs : les amazones avaient toutes un caraco (« akon-aou », vêtement de poitrine) ; les « tchatuètonkou » coiffaient un bonnet à oreillettes sur lesquelles était découpé, en étoffe de couleur, l'oiseau « tchatùè ». Le bonnet à oreillettes ornées d'animaux ou d'oiseaux découpés était, d'ailleurs, d'un usage courant chez les guerriers dahoméens, ainsi que l' « akasan », tunique sans manches et à coutures latérales.

Les troupes régulières comprenaient beaucoup de criminels punis à perpétuité ou d'auteurs de simples délits punis à temps.

Pour les corps d'amazones, deux chefs étaient spécialement chargés de désigner dans les villages celles des jeunes filles qu'ils trouvaient aptes aux labeurs guerriers, en même temps que celles qu'ils estimaient pouvoir augmenter agréablement le harem ou le groupe des chanteuses du roi. Résignées, elles suivaient leurs ravisseurs officiels et apprenaient avec une égale ardeur l'usage des armes ou les jeux de l'amour.

Il ne reste plus rien de cette année ; il ne reste même plus un embryon de l'organisation guerrière du Dahomey. Les chefs de guerre les plus réputés cultivent tranquillement leurs palmeraies, ou bien ont accepté avec empressement, du gouvernement français, des fonctions dans l'administration indigène ; les terribles amazones sont devenues d'excellentes mères de famille.

Personne ne songe plus à la guerre.

---

[388]

DAN OU DIOLA

I. Caractères physiques. — Haute stature, race vigoureuse, assez musclée. Lèvres épaisses, nez épaté, dents taillées en pointe. Teint brun rougeâtre.

II. Costume. — Nudité presque partout. Femmes : pagnes en fibres de palmier.

III. Habitation. — Petits villages agglomérés. Cases cylindriques très étroites, à toit conique très effilé, de palmes sèches, à plafond bas, servant de grenier. Les villages, placés au sommet de collines rocheuses élevées, sont d'accès très difficile.

IV. Mœurs et coutumes. — Civilisation arriérée. Polygamie. Dot inexistante. Situation effacée de la femme. Liberté absolue de la jeune fille. Anthropophagie.

V. Richesses et produits. — Cultivateurs : riz, colatiers, bananes.

VI. Religion. — Fétichisme.

VII. Habitat. — Région montagneuse, sur les deux rives du haut Cavally et vers le haut Sassandra (nord-ouest de la Côte-d'Ivoire) dont ils sont séparés par les Ouobés au sud et les Touras au nord. Récemment inconnus.

VIII. Langue. — Dialecte spécial, très voisin de ceux des Guerzés et Touras.

IX. Valeur militaire. — Les Dans ou Diolas, de la Côte-d'Ivoire ont des qualités guerrières fort remarquées. M. le gouverneur Angoulvant écrivait à leur sujet : « Cette race s'est signalée depuis longtemps par la vigoureuse résistance qu'elle fit à nos troupes. Je ne doute point qu'une fois conquise et enfin venue à nous — et ce jour est proche —, elle ne déploie à notre service les qualités guerrières qui nous rendent la conquête de leur pays si difficile.

Elle nous fournira des tirailleurs braves, robustes, adroits, intelligents, et d'un caractère parfaitement discipliné. Tout porte donc à croire que ces tirailleurs d'une espèce nouvelle feront excellente figure au milieu de leurs aînés sénégalais et soudanais et qu'ils seront, en tous points, dignes du bon renom proverbial de nos troupes noires. »

X. Origine et histoire. — Les Dans se prétendent autochtones, originaires de la région de Touba (entre la Haute Sassandra et son affluent le FéréDougouba). L'invasion mandingue les refoula dans la forêt tropicale au sud de cette rivière ; ils établirent leurs villages sur les montagnes, pour mieux résister à leurs agresseurs.

C'est en pays diola que nous prîmes Samory, en 1898 ; les Diolas avaient harcelé les guerriers de l'Almamy, fait de nombreux prisonniers qu'ils dévorèrent et affamé l'armée de Samory.

Quand nous occupâmes la région des Mandingues au nord de leur pays, nous constatâmes qu'ils étaient en lutte armée avec eux et que les Mandingues avaient commencé leur mouvement de pénétration dans la forêt. Les Diolas arrêtèrent la mission Woelfel-Mangin<sup>6</sup>, de jonction du Soudan au golfe de Guinée, et lui tuèrent ou blessèrent les trois quarts de son effectif (1899). Nous dûmes évacuer le poste de Nouantogloin devant l'hostilité de la région soulevée.

Lorsque nous décidâmes de reprendre la pénétration, quelques années plus tard, il fallut des opérations très dures pour installer et conserver le poste de Danané.

[390]

---

<sup>6</sup> Lieutenant Georges Mangin (1873-1908) : frère cadet du général Charles Mangin (1866-1925).

## DASSA

I. Caractères physiques. — Taille moyenne, robustes, teint rouge brun, lèvres épaisses, nez un peu écrasé.

Tatouage de race : quatre traits courts parallèles tracés sur les joues, sur les côtés de la bouche (marque Nagot).

II. Costume. — Sorte de tunique de cotonnade à manches. Pantalon ample.

III. Habitation.- — Petits villages agglomérés en montagne. Cases de terre à mur bas (tracé rectangulaire ou circulaire) et à toit de chaume, lassées au milieu des blocs de rocher.

IV. Mœurs et coutumes. — Hospitaliers, mais jaloux de leur indépendance. Mœurs et coutumes des Nagots (se reporter à cette tribu).

V. Richesses et produits. — Cultivateurs : igname, mil, maïs, pois, haricots, coton.

Tisserands, forgerons.

VI. Religion. — Fétichisme.

VII. Habitat. — Moyen Dahomey.

Cercle de Savalou : 5.303.

Région montagneuse, difficile, à 200 kilomètres de la côte.

VIII. Langue. — Dialecte nagot ; d'après l'interprète Xavier Béraud, les Dassas pourraient comprendre les Nagots de Caboté, et Bedon (cercle de Savalou) qui, placés les plus à l'ouest des représentants de leur race, forment un coin entre les Baribas au nord et les Oués au sud.

IX. Valeur militaire. — Leur courageuse résistance contre les Dahoméens nous est une preuve de leur aptitude guerrière.

X. Origine et histoire. — Les Dassas sont vraisemblablement d'origine nagote ; on les classe parmi les Nagots (administrateur Hubert).

D'autre part, M. l'administrateur Le Hérisse a recueilli une tradition qui montre les Dassas formant, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, un noyau au milieu des Nagots de l'Est dahoméen, non loin de la capitale Abomey.

Une vallée de l'endroit porte encore leur nom. Le roi des Dassas, effrayé par les expéditions guerrières des Fons d'Abomey sur les régions voisines, préféra émigrer dans les montagnes au nord du Zou, affluent de droite de l'Ouémé. Ils y restèrent, longtemps en paix et seulement, lorsque la puissance du royaume d'Abomey fut assez forte, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le roi Ghézo commença à les inquiéter. Ils résistèrent courageusement. On cite d'eux des traits héroïques. Ils gardèrent une demi-indépendance, mais durent payer tribut au roi d'Abomey.

Behanzin ne put les décider à s'allier à lui contre nous ; ils lui refusèrent abri lors de sa fuite après la prise d'Abomey. Ils n'ont jamais essayé de nous résister, bien que d'un caractère resté assez indépendant.

Après la prise d'Abomey, le général Dodds, par une déclaration du 5 janvier 1894, décida que, sur leur demande, les Dassas seraient détachés du royaume du Dahomey, auquel ils avaient été annexés par la force et placés sous notre protectorat.

[392]

DAZZA

(Toubou en langue arabe)

I. Caractères physiques. — Les Dazzas n'ont pas le type nègre. Ils ont le teint foncé, mais les traits fins, les lèvres minces, la tête petite, le prognathisme peu accentué.

II. Costume. — Hommes : pantalon, boubou, babouche. Femmes : pagne.

III. Habitation. — Paillotes, tentes de nattes.

IV. Mœurs et coutumes. — Mœurs et coutumes musulmanes des Touareg. Situation influente de la femme. Funérailles discrètes, monogamie.

Castes, esclaves.

V. Richesses et produits. — Troupeaux : cheveaux, bœufs, moutons, chèvres.

Cultures : pois, maïs, colon, indigo.

Commerçants : étoffes, sel, natron (carbonate de soude).

Potiers, vanniers, forgerons, tisserands.

VI. Religion. — Musulmane.

VII. Habitat. — Région orientale du territoire militaire du Niger, entre le Niger et le lac Tchad.

Mahouri	90.112
Mingo	11.690
Mabeur	8.802
Sueydis	13.370
Divers	36.000
Total (d'après l' <i>Annuaire général</i> de 1908)	<u>159.974</u>

On peut rattacher, sans grande chance d'erreur et faute de renseignements plus précis, toutes ces tribus à la famille dazza.

VIII. Langue. — Langue dazza distincte du kanouri, quoique une certaine parenté rattache les deux idiomes.

La langue dazza n'a presque pas d'affinités avec la langue des Berbères (Touareg).

IX. Valeur militaire. — Les Dazzas, conquérants du Nord, descendus sur les riches territoires du Sud, sont de tempérament combatif, belliqueux ; ils sont très endurants, de caractère indépendant et fier, ils doivent nous donner d'excellents tirailleurs.

X. Origine et histoire. — Dazza est le nom de l'importante famille qui comprend la plupart des peuplades noires habitant la région désertique, au nord du Tchad, entre Bilma, le Borkou-Tibesli, l'Ennedi, le Bar-el-Ghazal, le nord du Kanern et le Katzell (ouest du Tchad).

Toubous ou Tedas sont une tribu de cette grande famille ; à laquelle nous avons rattaché, en l'absence de renseignements précis, les 160.000 habitants indiqués plus haut.

Les Dazzas, originaires du Nord, sont des envahisseurs : ils ont donné avec les peuplades primitives des environs du lac Tchad, aujourd'hui absorbées ou disparues (Sô, Boudouinas, Kouris), la race mixte des Kanouris.

[394]

DENDI

I. Caractères physiques. — Taille moyenne, teint très foncé, lèvres minces, nez peu écrasé.

Les hommes ont le crâne rasé, sauf une touffe de cheveux sur le devant de la tête. Les femmes ont les cheveux tressés en nattes nombreuses.

Tatouages sur le visage : trois rayures parallèles sur la tempe et la joue.

II. Costume. — Hommes : grand boubou ample, blanc, souvent brodé, pantalon, bonnet cylindrique ou turban blanc.

Femmes : pagne bleu.

III. Habitation. — Case à mur de terre ou de paille tressée et toit de chaume. Les villages, très agglomérés, sont entourés de fossés défensifs, chaque famille a son groupe de cases isolé par un mur de paille tressée, la porte est constituée par une paillote de forme carrée.

IV. Mœurs et coutumes. — Les Dendis paraissent être de mœurs douces et pacifiques. Cérémonies de la naissance, du mariage, des funérailles selon le rite musulman. Les Dendis pratiquent la circoncision et l'excision.

V. Richesses et produits. — Les Dendis sont de grands commerçants. Ils descendent en caravanes, dans le Sud du Dahomey, du bétail, des chevaux, des peaux, des objets de vannerie et remontent dans le nord avec du sel et des colas.

Peu de cultures : mil.

Éleveurs : chevaux, bœufs, moutons.

VI. Religion. — Musulmans peu fervents.

VII. Habitat. — Colonie du Haut-Dahomey. Haut pays sur la rive droite du Niger, entre Say et Karimana. Région de puits profonds.

Cercle de Kandi : 8.882 habitants ; cercle de Parakou (Nikki) : 1.500 habitants. Total : 10.382 habitants.

VIII. Langue. — Dialecte sonrhaï.

IX. Valeur militaire. — Les Dendis ont la même valeur militaire que leurs voisins et parents, les Djermas. Ils servent volontiers dans les rangs de nos tirailleurs.

X. Origine et histoire. — Les Dendis paraissent être d'origine sonrhaï (Djermas). D'après M. le lieutenant Marceau, ils seraient originaires de Gao, descendirent, il y a un siècle environ, sur la rive gauche du Niger, au nord d'Ilo, en pays tienga (Haoussa fétichiste), où ils se seraient imposés par les armes. Ils débordèrent sur la rive droite et fondèrent Karimama. À notre arrivée, des guerres intestines divisaient les Dendis des deux rives. Les Dendis de la rive gauche ont eu à supporter les attaques des Peuls de l'Est, tandis qu'ils faisaient payer tribut aux Peuls qui vivaient chez eux.

M. Maurice Delafosse les fait venir du Kebbi, d'où ils auraient été repoussés par les Haoussas sur la rive droite du Niger. Les Dendis accueillirent avec empressement la mission Vermeersch et se mirent sous le protectorat français.

[396]

DIAN

I. Caractères physiques. — Haute stature, taille moyenne 1 m. 72 (docteur Ruelle). Lèvres épaisses renversées. Tête peu volumineuse. Teint foncé.

II. Costume. — Les Dians ont pris des musulmans l'usage des vêtements. Paletot court de cotonnade ; pantalon court.

III. Habitation. — Case ronde ou carrée recouverte de chaume.

Agglomérations en villages ; ceux-ci sont constitués par une enceinte circulaire ou ellipsoïdale, percée de deux ou plusieurs portes, contre laquelle s'appuient intérieurement les habitations. Les troupeaux occupent l'espace vide du centre. Si le village vient à s'agrandir, une seconde enceinte entoure la première et les habitations continuent à s'élever, adossées d'une part à l'intérieur de la nouvelle barrière, et d'autre part à l'extérieur de l'ancienne.

IV. Mœurs et coutumes. — Les Dians sont moins sauvages que les Lobis ; ils accueillent volontiers les commerçants étrangers à leur pays. Ils ont des « totem », animaux sacrés protecteurs des ancêtres de leur famille (panthère, antilope, serpent, caïman). Ils ont une organisation sociale moins rudimentaire ; les chefs de village ont quelque autorité. Ils ont subi l'influence des musulmans Ouattaras, mais ont gardé leurs coutumes propres (voir Lobis). Les Dians sont âpres au gain. Ils ont des captifs.

V. Richesses et produits. — Cultivateurs : maïs, mil, arachides, beurre de karité.

Éleveurs médiocres : bœufs, moutons, chèvres.

VI. Religion. — Fétichisme, quelques musulmans.

VII. Habitat. — Colonie de la Haute-Volta. Pays de plateaux.

Cercle de Gaoua, circonscription de Diebougou : 6.240 habitants.

VIII. Langue. — Dialecte voisin de celui des Lobis ; M. Maurice Delafosse les rattache à ce groupe linguistique.

IX. Valeur militaire. — Les Dians sont courageux, résistants, intelligents ; leur civilisation a commencé à évoluer vers l'adoption des vêtements, la pratique de l'hospitalité et des idées religieuses musulmanes.

On peut penser que nous trouverons chez eux de bons soldats.

X. Origine et histoire. — Le docteur Ruelle les rapproche des Dagaris. Les Dians seraient, avec les Gans, les premiers occupants de la région du Lobi ; l'invasion des Lobis les repoussa dans l'Ouest. Ils luttèrent contre les envahisseurs Dagaris-Oulés et furent battus. Ils se soumirent aux envahisseurs musulmans, mais ne se convertirent pas. Notre arrivée arrêta les luttes entre les Dians et les Lobis.

---

Races de l'Afrique occidentale française  
Extrait du rapport de la mission du lieutenant-colonel Mangin (1910-1911).  
(*Revue des troupes coloniales*, septembre-octobre 1926, n° 183)

[481]

#### DIAVANDO

I. Caractères physiques. — Considérés comme d'une caste sociale inférieure par les Peuls, les Diavandos surprennent par leur intelligence très vive. Les femmes sont jolies, coquettes et peu farouches ; elles portent la coiffure en cimier. Teint brun foncé.

II. Costume. — Hommes : boubou, pantalon, calotte cylindrique. Femmes : pagne, écharpe.

III. Habitation. — Tente pour les nomades, paillotes pour les sédentaires.

IV. Mœurs, coutumes. — Nomades, bons cavaliers. Ont des quartiers dans les villages kassonkés. Mœurs et coutumes musulmanes.

V. Richesses, produits. — Tisserands réputés. Éleveurs : bœufs, moulons, chevaux.

VI. Religion. — Musulmane.

VII. Habitat. — Cercle de Djenne (?), Bafoulabé (2.000 habitants), Nioro (4.458 habitants), Bandiagara (5.845 habitants). Total : 12.303 habitants.

VIII. Langue. — Langue peule.

IX. Valeur militaire. — Les Diavandos forment une excellente source de recrutement, en raison de leurs antécédents guerriers, de leur vigueur et de leur intelligence.

X. Origine, histoire. — D'après la tradition de Nioro (monographie du cercle), Nioro aurait été fondé, il y a environ six siècles, par un captif des Diavandos nommé Amady ou Bédari. La tribu des Diavandos serait venue du Sénégal en passant par le Sahel, où ils prirent l'habitude de nomadiser. Les récoltes de mil faites dans le Ouagadou, ou Kaarta, par les Diavandos, étaient emportées au Sahel.

Leur tradition conserve la mémoire des pillages dont ils étaient victimes de la part des Maures et garde, au même titre, le souvenir du roi Soundiata Keïta, le puissant empereur Mandingue, qui régna de 1235 à 1255. Pour résister aux Mandingues, les Diavandos se seraient alors donné pour chefs des rois Sarakollés ou Mana Maga (chefs suprêmes), Niakhaté de Diara (près de notre poste actuel de Nioro), dont le royaume, le Kaniaga, s'était détaché du grand empire de Ghana, lors des luttes de ce dernier contre les Almoravides. La dynastie des Niakhaté fut remplacée, sur le trône de Diâra, vers 1270, par celle des Diawara, qui s'y perpétua jusqu'à 1754, époque à laquelle de Kaniaga fut conquis par les Bambara-Massassi (Maurice Delafosse).

La tradition prête aux Diavandos-Diaxvara des mœurs guerrières, conservées par des luttes perpétuelles contre leurs voisins de Ségou, Sansanding et de Djenné, au cours desquelles aurait brillé particulièrement un certain Dama N'Guilli Diawara.

[482]

#### DIAWARA

I. Caractères physiques. — Les Diawaras peuvent être anthropologiquement rapprochés des Mandingues, dont ils ont le type, ou des Sarakollés, dont ils parlent le dialecte. Le docteur Lasnet les considère comme une tribu sarakolé indépendante, sous un chef spécial « Faré ». Les Diawaras sont de haute taille, de corps svelte, vigoureux ; ils ont le teint très foncé ; ils ont un tatouage de race : trois incisions, très rapprochées, ayant à peine deux centimètres de longueur, au-dessus de la région intersourcilière, en dehors des apophyses orbitaires.

II. Costume. — Boubou, pantalon, bonnet cylindrique.

III. Mœurs. — Analogues à celles des Sarakolés.

V. Richesses, produits et cultures. — Cultivateurs : mil, maïs, coton.

Éleveurs : bœufs, moutons, chèvres, chevaux.

Industries : cordonniers, tisserands, teinturiers.

VI. Religion. — Musulmans, peu fervents.

VII. Habitat. — Cercle de Nioro : 19.710 habitants.

VIII. Langue. — Parlent le sarakolé.

IX. Valeur militaire. — Braves, cavaliers remarquables.

X. Origine et histoire. — La tradition de Nioro (monographie du cercle) note que les Diawaras furent les troisièmes possesseurs connus du pays « Ouagadou », entre Goumbou et Nioro. Ils vinrent après les Sarakolés et les Soninkés, dont le royaume Diaâra put se rendre indépendant lors de leur décadence.

Les Bambaras-Massassis les battirent et les soumirent vers 1750, tombèrent eux-mêmes sous la domination des Toucouleurs d'El Hadj Omar et d'Ahmadou jusqu'en 1891, époque à laquelle nous étendîmes notre autorité sur le pays.

La monographie du cercle de Nioro, écrite d'après le Tarick-es-Soudan, et les renseignements de M. l'administrateur en chef Adam, recueillent la curieuse origine que la tradition attribue aux Diawaras. C'est un chasseur nommé Dama N'Guillé, venu de l'est dans le pays du Kaarla, qui fonda la tribu. Un cordonnier mandingue le rencontra et le présenta au roi Soudiata. Celui-ci lui imposa le nom du cordonnier Diawara qui l'avait conduit à lui. De là, vient que les Diawaras sont dits « captifs des cordonniers » et l'on constate, en effet, que les cordonniers sont très influents chez eux. Notre Diiawara quitta le Mandingue pour le Ségou, où il se maria ; il alla ensuite se fixer dans le Kaarla ; il y aida le chef des Diawandos à guerroyer avec les gens de Ségou et de Djenné. Les Diawaras commandèrent alors le pays, sous Fié Mamadou, fils de Dama N'Guillé Diawara ; ils étaient en bonnes relations avec les Maures et les Déniankés du Foula sénégalais.

Il y eut ensuite une guerre malheureuse entre les Diawaras et les Déniankés.

La tribu des Diawaras grossit et se répandit peu à peu hors du Kaarta, sur le Foula et le Boundou. Les Diawaras furent chassés du Diafounou par les Kassonkés de Koniakary et durent leur payer l'impôt.

Puis, deux familles rivales, les Sagonés et les Dabovos, luttèrent pour la prépondérance. Les Dabovos ayant demandé secours aux Maures, les Sagonés eurent l'imprudence d'appeler à leur aide les Bambaras-Massassis, dont le roi, Sey Banama, ne tarda pas à commander tous les Diawaras (1720).

La longue lutte entre les Bambaras et les Diawaras dura jusqu'à l'arrivée d'El Hadj Omar. La tradition dit que les Bambaras voulurent imposer leur langue aux Diawaras et leur fixèrent comme résidence le pays au nord de Nioro ; le fils du roi des Bambaras, Mamadou Kandia, tua le fils du chef des Diawaras.

Ceux-ci entreprirent alors contre leurs oppresseurs une longue lutte de sept années, qui se termina à l'avantage des Bambaras.

Aussi, quand El Hadj Omar vint, en 1857, faire la guerre aux Bambaras du Kaarta, les Diawaras se mirent-ils de son côté ; El Hadj n'ayant pas voulu partager le butin, les Diawaras le quittèrent avec leur chef Karouga et s'allièrent aux Sarakolés.

El Hadj Omar les battit à Diabigné ; dans la poursuite, les Diawaras réussirent à emporter un succès à Bambibéro ; mais El Hadj Omar les défit définitivement à Bassaka.

Réfugiés au Bakhounou, les Diawaras furent encore battus par les Toucouleurs à Wittala, où, alliés aux Bambaras, les Diawaras résistèrent trois jours entiers.

I. Caractères physiques. — Très variable, belle race, vigoureuse, de grande taille. Teint relativement clair, traits assez fins, lèvres peu fortes, nez peu épaté.

Hommes : cheveux rasés ou tressés. Portent la barbe ou la moustache.

Femmes : coiffées en cimier aplati, boule de cheveux au-dessus du front.

Tatouage : trois larges entailles partent du coin de la bouche et se terminent en éventail à hauteur de l'oreille. Certains d'entre eux ajoutent une petite virgule sur la joue gauche et parfois sur la joue droite.

Les Dioulas de race pure ne portaient aucun tatouage ; les autres ont adopté les tatouages des races voisines.

II. Costumes. — Hommes : boubou, pantalon. Les vêtements sont souvent ornés de broderies et teints de couleurs diverses d'un dégradé parfois très habilement exécuté. Chéchia rouge ou bonnet de toile blanche, sandales ou babouches.

Femmes : pagne fixé autour des reins et deuxième vêtement servant à recouvrir les épaules et la poitrine.

Bijoux : boucles d'oreilles en or ou rouleaux de corail passés dans l'oreille. Colliers, bracelets.

III. Habitation. — Paillote à mur de pisé, cylindrique et toit de chaume conique, ou maisons cubiques avec toit en terrasse formé de rondins recouverts de terre durcie.

IV. Mœurs et coutumes. — Les Dioulas sont hospitaliers, intelligents ; ils aiment le commerce. Ils sont musulmans, mais ont conservé leur mentalité fétichiste ; c'est ainsi qu'ils suivent, non la loi du Coran, mais leurs propres coutumes.

Ils ont une forte organisation sociale ; le chef du pays commande à des chefs de village, qui ont eux-mêmes sous leurs ordres des chefs de famille. Le père a autorité absolue sur ses enfants et peut les mettre en gage ; il marie ses filles sans les consulter ; les enfants doivent assistance à leurs parents.

La société comporte des classes : hommes libres, captifs, gens de castes fermées (artisans, forgerons, charpentiers, tisserands, cordonniers) ; ils n'auraient pas de griots (chanteurs). Les captifs sont bien traités.

Le maître n'a pas à leur endroit le droit de mort.

Ils n'auraient pas de « tenné » (animal sacré, protecteur de la race). Les Mandés-Dioulas pratiquent la polygamie, la circoncision, l'excision. Mariage selon le rite musulman ; la jeune fille est fiancée dès son enfance, après entente entre les deux pères de famille. La fille et la mère ne sont pas consultées.

Jusqu'à l'époque de son mariage, la jeune fille cohabite avec un « bon ami » qui n'est pas son fiancé et ne doit pas avoir de rapports coupables avec elle. Lorsque le mariage est consommé, le « bon ami » est puni d'amende s'il a manqué à la réserve obligée.

Adultère : correction pour la femme, peine pécuniaire pour le complice.

La dot varie, selon les régions, de 50 à 150 francs, et le fiancé doit supporter également les frais de la fête nuptiale.

Funérailles : le corps, enveloppé dans des pagnes et des nattes, est enfoui dans une tombe, la tête tournée vers l'est ; les cimetières musulmans sont en dehors des villages. Les Dioulas, restés fétichistes, enterrent leurs morts dans les villages. Le deuil est observé pendant une période variant de sept jours à quatre mois.

Héritage au frère ou, à défaut, au fils aîné ; les femmes participent à l'héritage.

Justice : peine de mort dans certaines circonstances de meurtre ; châtiments corporels dans d'autres (cas de meurtre et pour la répression du vol, du viol), sans préjudice du dédommagement pécuniaire.

V. Richesses, produits. — Mil, sorgho, igname, maïs, tabac, coton, patate, caoutchouc, miel, karité, bananes, papayes.

Troupeaux de bœufs, moutons, chèvres, poulets, chevaux, ânes.

Commerçants : ont donné leur nom aux colporteurs de toutes races qui sillonnent l'Afrique occidentale.

Selon les régions, utilisent la monnaie « caurie », coquillage, valeur 1.000 pour 1 franc ; le « sombé », sorte de hachette de fer, valeur 5 centimes, ou la poudre d'or.

VI. Religion. — Musulmans peu fanatiques.

VII. Habitat. — Colonie de la Haute-Volta et haute Côte-d'Ivoire, de Bondoukou à Djenné (vallée et boucle de la Volta Noire).

Ils ne forment nulle part, sauf dans la région Touba-Odiénné-Mankono, en haute Côte-d'Ivoire, le fond de la population des lieux où ils sont établis ; ils vivent groupés en villages importants au milieu de peuplades d'autres races : colonies de Kong, Bondoukou, Salama, Bobo-Dioulasso, Sikasso. :

Baoulé Sud	3.000
Kong	10.000
Korhogo	15.000
Tombougou	5.000
Bougouni	2.500
Mankono	151.629
Touba	47.000
Odiénné	46.588
Sikasso	25.891
Bobo-Dioulasso	8.500
Lobi	1.000
Total	316.108

Chez les Mossis, sous le nom de Varsés, existent également des colonies de Dioulas.

VIII. Langue. — Dialecte différant très peu du malinké et dénommé pareillement kangbé (bonne langue).

IX. Valeur militaire. — Ces commerçants sont une race conquérante ; ils ont su s'infiltrer habilement et pacifiquement au milieu de diverses peuplades ; ils n'ont pu exercer leur commandement à Sikasso et à Bobo-Dioulasso que par la force. Nous pouvons classer cette race qui a eu, à Sikasso et à Bobo, un semblant d'organisation guerrière, parmi les meilleures au point de vue de la valeur militaire.

X. Origine, histoire. — M. Maurice Delafosse fait venir les Dioulas <sup>7</sup> des Sarakolés de Dia ou Diaklia (Massina) et de Djenné ; par conséquent, des Bafours (mélange préhistorique de noirs, de négrières et d'autochtones blancs nord-africains), par leur rameau Ouangara, lui-même mêlé à une immigration de sémites blancs. La tradition donne une origine commune aux Bobos-Dioulas, Syas de Bobo-Dioulasso et aux Dioulas dits Mandés-Dioulas. Les Bobos-Dioulas se seraient détachés de l'empire de Ghana et auraient profité de sa dislocation sous l'effort des Mandingues de l'empire du Mali, puis de celle du Mali, sous les coups du Songhoï ; enfin, de celle du Songhoï, après la venue à Tombouctou des Marocains, pour s'isoler peu à peu et conserver leur indépendance vis-à-vis de leurs suzerains du Nord. M. Delafosse reconnaît qu'au point de vue linguistique, les Syas pourraient être rattachés à divers groupes mandés ; nous les avons comptés avec les Dioulas ou Mandés-Dioulas.

---

<sup>7</sup> « Les Noirs de l'Afrique », *op. cit.*, page 241, année 1925.

D'après MM. Maurice Delafosse et Binger, l'histoire des Dioulas se résume de la façon suivante :

« ...L'islamisme commença, au début du XI<sup>e</sup> siècle, à pénétrer chez les Berbères du Sahara et de la lisière du Soudan qui, jusqu'alors, semblent avoir pratiqué en majorité une religion mêlée de christianisme et de paganisme. Vers 1040, un mouvement de propagande musulmane prit naissance parmi quelques fractions de la tribu des Lemtonna... et de celle des Goddala... D'un monastère, situé sur une île du bas Sénégal ou à proximité de son embouchure, allait sortir, pour prêcher l'islamisme et guerroyer du Soudan jusqu'à l'Espagne, la secte fameuse des Almoravides... C'est, en effet, aux Almoravides qu'il convient d'attribuer la conversion à l'islamisme des fractions soudanaises qui, depuis, l'ont propagé à leur tour dans une notable partie de l'Afrique : Tekrouriens ou Toucouleurs, Sarakolé, Dioula et Songhoï... Ce n'est guère que chez les Tekrouriens ou Toucouleurs, chez les Songhoï et, chose étrange, chez les Sarakolés et les Dioula issus d'eux, que l'islam pénétra largement et fortement.

» Les Sarakolés, en effet, qui représentaient dans toute sa vigueur l'élément païen, finirent, contraints et forcés, par accepter, après leur défaite, la religion de leurs vainqueurs ; mais ils devinrent ensuite les meilleurs musulmans de tout le Soudan occidental, transportant avec eux la foi musulmane dans les nombreuses régions du Sénégal, du Sahel et du Massina, où ils s'établirent après la chute de Ghana et la dispersion de ses habitants, et la passant à cette curieuse population, commerçante et entreprenante des Dioula, qui passe pour être issue des Sarakolés de Dia ou Diakha (Massina) et de Dienné, et qui, à son tour, propagea l'islamisme jusqu'à la lisière septentrionale de la grande forêt équatoriale. Dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle..., l'islamisme avait atteint quelques points situés à moins de 400 kilomètres de la côte du golfe de Guinée ; des Dioula musulmans, attirés dans cette région par les noix de kola qu'elle produit en abondance, avaient fondé Bégho, près du coude que forme la Volta Noire à hauteur du 8<sup>e</sup> degré de latitude nord, non loin du village actuel de Banda ou Fougoula (Côte-d'Or anglaise). Cette ville ne devait pas tarder à devenir une très importante métropole et un centre actif de commerce et de propagande islamique ; vers la fin du XIV<sup>e</sup> ou le début du XV<sup>e</sup> siècle, ses habitants se dispersèrent et allèrent s'installer plus à l'ouest, près des modestes hameaux, tels que Gotogo (Bondoukou) et Kpon (Kong), situés dans notre colonie actuelle de la Côte-d'Ivoire, les transformant rapidement en véritables villes, s'y enrichissant dans le commerce des kolas, des bœufs, des tissus et de la poudre d'or, et y introduisant des habitudes de recherche intellectuelle qui ont subsisté jusqu'à nos jours. » (Maurice Delafosse, *op. cit.*, page 489.)

Ces lignes établissent l'origine et l'ancienneté des premières migrations des Dioula. Elles sont très antérieures aux renseignements suivants, que Binger avait recueillis et publiés dans le récit de son célèbre voyage et que voici résumés :

À l'avènement du roi sonni Ali <sup>8</sup> sur le trône sonrhaï mandé, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, les partisans de l'ancienne dynastie sonrhaï prirent le titre de Dioula (qui sont du trône, de la souche) ; ils étaient plusieurs familles (Daou, Kérou, Barou, Touré, Ouattara), mais se joignirent à d'autres familles mandés. Ils quittèrent les environs de Djenné, à l'époque de la désagrégation du Mali, vers 1500, à la suite des victoires de Mohamed Askia <sup>9</sup> et plus tard, vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, au moment de la conquête marocaine, de nombreuses familles dioula allèrent se fixer dans le Sud <sup>10</sup>.

---

<sup>8</sup> Au sujet des événements qui précédèrent ou concernent ce personnage : « Au VII<sup>e</sup> siècle de notre ère, alors que l'un des derniers princes de race blanche régnait sur le royaume déjà vieux de Ghana, un autre État se fondait sur le bief oriental du Niger... Des Berbères, croit-on, qui peut-être étaient chrétiens, se seraient fait reconnaître comme chefs par une petite population de pêcheurs, résidant à Gounguia ou Koukia, dans l'île de Bentia ou en face de cette île, à quelque 150 kilomètres en aval de Gao. Leur dynastie, dite des Dia ou des Za, demeura au pouvoir de 690 à 1335. Vers l'an 1000, ils transférèrent leur capitale de Gounguia à Gao, fondé alors depuis plusieurs centaines d'années, et leur royaume prit le nom de Songoï ou Songaï, qui était aussi, semble-t-il, celui des habitants... C'est vers cette même date que le Dia, alors régnant, Kossôï ou Kossaï, se convertit à l'islamisme. Peu à peu, l'influence du Songoï se fit sentir jusque dans la région de Tombouctou, dont la fondation, en tant que ville, remonte au début du XII<sup>e</sup> siècle, jusque dans la zone des lacs et des inondations du Niger et même jusqu'à Oualata.

» Cependant, un puissant rival s'était levé dans l'Ouest, sur le bief occidental du Niger ; l'empire du Manding ou Mali. En 1325, les troupes de l'empereur mandingue Gongo-Moussa ou Kankan-Moussa s'emparent de Gao, et le Songoï devient vassal du Manding. Dix ans plus tard, la dynastie des Dia est remplacée par celle des Sonni, Soun, San ou Chi, qui appartenait d'ailleurs à la même famille et dont le premier acte fut de rompre les liens de vassalité qui attachaient le Songoï au Manding ; toutefois, Tombouctou et Oualata demeurèrent au pouvoir de ce dernier État, ainsi que la région des lacs, le Massina et Dienné. Un siècle après, en 1433, le chef touareg Akil parvint à chasser la garnison mandingue de Tombouctou et à se rendre maître de cette ville ; puis, le 30 janvier 1408, le Sonni Ali, dit le Grand, s'emparait de la fameuse cité sur les Touareg et, vers 1473, il se rendait maître de Dienné et du Massina, après avoir annexé à son royaume la région des lacs et Oualata, donnant ainsi, pour la première fois au Songoï, une extension qui en faisait un concurrent redoutable pour le Manding. » (Maurice Delafosse, *op. cit.*, p. 53 et 199.)

<sup>9</sup> « ... En 1493, la dynastie des Sonni fut renversée à Gao par un général sarakollé, Mamadou ou Mohamed Touré, de la fraction des Silla, qui se fit investir de la souveraineté avec le titre d'askia et fut le premier prince d'une nouvelle dynastie qui devait durer un siècle. L'askia Mohamed régna de 1493 à 1529. Il fut un monarque de tous points remarquable, sut rendre ses États prospères et y développer une civilisation qui fit l'admiration de Léon l'Africain, lequel visita le Somzoï sous son règne, vers 1507. » (Maurice Delafosse, *op. cit.*, p. 491.)

Au sujet de la désagrégation du Mali : « Cet État était tombé si bas que Daoud (petit-fils de Mohamed, qui régna de 1549 à 1583) put, en 1545-1510, avant de monter sur le trône de Gao, pousser avec l'armée songoï jusqu'à la capitale mandingue..., y entrer après avoir mis le *mansa* (titre que portait l'empereur mandingue) en fuite, y demeurer une semaine et faire remplir d'ordures par ses soldats la résidence impériale. » (Maurice Delafosse, *op. cit.*, p. 492.)

<sup>10</sup> « Depuis longtemps, les sultans du Maghreb enviaient aux empereurs du Songoï la possession des salines de Tegaza, voisines de celles, aujourd'hui en exploitation, de Taodéni, au sud-ouest du Touat. Dès son avènement (1578), le sultan Ahmed Ed-Déhébi avait obtenu de l'askia Daoud, moyennant 10.000 dinars d'or, le privilège d'exploiter ces salines pour son compte pendant un an.

Le profit qu'il en retira fut tel qu'il résolut de s'en rendre maître définitivement et, après la mort de Daoud, il envoya à Gao, auprès du successeur de ce dernier, une ambassade dont le but secret était de recueillir des informations sur les forces militaires du Songoï ; en même temps il expédiait, dans la région de Tegaza, une année de 20.000 hommes, qui, d'ailleurs, fut complètement décimée par la faim et la soif. En 1585, il fit occuper les salines par 200 fusiliers qui, ne pouvant s'y nourrir, retournèrent bientôt au Maroc...

En 1590, il mit en marche une colonne de fantassins armés de mousquets, qui étaient en majorité non des Marocains, comme on l'a cru longtemps, mais des renégats espagnols commandés par l'un deux, le nommé Djouder... Ceux-ci avaient quitté Marrakech le 21 octobre 1590, au nombre de 3.000. Ils notaient plus que 1.000 lorsqu'ils arrivèrent, le 1<sup>er</sup> mars 1591, sur les bords du Niger, mais ils avaient des armes à feu, chose jusqu'alors inconnue au Soudan, et ils purent, grâce à leurs mousquets, triompher aisément près de Rondibi, entre Bourem e Gao, le 12 mars 1591, de l'imposante armée de l'askia Issihak ou Ishak II. Djouder entra dans Gao sans rencontrer aucune nouvelle résistance. » (Maurice Delafosse, *op. cit.*, p. 492.)

Vers 1754, ceux de Ségou s'installèrent au Mossi. Le roi Ngolo essaya vainement de les retenir par la force ; il mourut en 1787, au cours de sa deuxième expédition contre les émigrants Dioula. Sékou Ouatarara put alors fonder l'empire Dioula de Kong (1790). Ces Dioula se sont infiltrés partout et ont de petites colonies dans les centres commerciaux jusqu'à la mer.

Vers 1820, à la suite de querelles intestines à Kong, deux familles émigrent à Sikasso (Taraoré), une autre vers Bobo-Dioulasso (Ouatarara), où ils retrouvent des alliés, les Bobos-Dioulas mandingues, déjà fixés dans le pays ; anciens sofas de la famille Ouatarara, qui leur avait confié l'administration des pays les plus éloignés de Kong ; ils avaient conquis politiquement les pays de Sikasso et s'y fixèrent, indépendants de leurs frères de Kong ; les deux familles Dioula rivales, établies à Sikasso, luttèrent entre elles pour la prépondérance, et leur rivalité donna lieu à une longue série de guerres intestines.

Le roi Tiéba de Sikasso descendait d'une des branches rivales taraoré. Il fit ériger, pour se défendre contre la famille ennemie, le « tata » bien connu que nous primes plus tard d'assaut.

La résistance qu'il opposa, sa longue lutte contre Samory prouvent une certaine organisation militaire.

Au début de leur installation à Sikasso, les Dioula-Taraoré de Kong durent soumettre le pays et, pour se procurer des ressources, remplacer l'impôt qui n'existait pas, par des razzias. Seuls, en effet, les villages complètement soumis remettaient trois fois par an, au roi, un cadeau de poulets et de mil, ce qui n'eût pas suffi à remplir le trésor. Il fallut donc avoir beaucoup de guerriers ; la classe dominante était celle des militaires ; le sultan avait une garde permanente de 200 hommes. L'armée comprenait à la fois des gens de métier et des contingents volontaires fournis par les cantons à l'occasion des expéditions ; les soldats se recrutaient chez les Sénoufos ; on lira, dans la notice concernant cette peuplade, l'organisation militaire adoptée par Tiéba.

Armée des rois dioulas du pays Bobo. — De même en pays Bobo, les Dioulas, qui étaient arrivés pacifiquement, ne purent se maintenir que par la force ; c'est par elle qu'ils exerçaient leur commandement. Les colonnes d'impôts et de captifs laissaient en arrière des chefs territoriaux militaires, de la famille Ouatarara ou provenant des guerriers sofas ; puis ils étaient, à la longue, remplacés par des autochtones. Les Ouatararas n'étaient pas aimés. Nous les trouvâmes divisés par des rivalités qui les amenaient à des compromissions avec Tiéba de Sikasso et Samory.

À notre arrivée, nous constatâmes que l'autorité des Dioulas-Ouatarara ne s'étendait réellement que sur une faible partie du pays.

Ils n'avaient pu se maintenir chez les Bobos que grâce à leurs qualités guerrières.

En 1905, le chef dioula Pintié avait encore une bande de sofas armés ; recrutés parmi les Dioulas, puis parmi les populations soumises et enfin chez les Bobos-Dioulas mandingues, que les Dioulas de Kong trouvèrent à leur arrivée dans la région.

Armée dioula de Kong. — « Les Dioulas de Kong, dit Binger, ont une force armée qui réside surtout dans l'emploi de leurs vassaux. Le chef n'a qu'une garde qui lui sert à porter ses ordres. Par sa simple volonté, tout le pays se lèverait. »

---

Races de l'Afrique occidentale française  
Extrait du rapport de la mission du lieutenant-colonel Mangin (1910-1911).  
(*Revue des troupes coloniales*, novembre-décembre 1926, n° 183)

[589]

GAN

I. Caractères physiques. — Haute stature, lèvres épaisses, nez écrasé, teint foncé, forte musculature.

II. Costume. — Nudité pour la plupart, les autres portent des lambeaux de cotonnade. Les chefs, des plaids de fabrication indigène.

III. Habitation. — Cases cylindriques à mur de terre et toiture de chaume.

IV. Mœurs et coutumes. — Les Gans ont les mêmes coutumes que les Dians et Lobis. Polygamie ; dot peu importante, égalité des droits des époux. Facilité de divorce. Mariage endogamique. Négation de la mort naturelle. Funérailles bruyantes. Pas de captifs. État social anarchique, pas d'autre autorité que celle des chefs de famille et celle des vieillards. Héritage au frère aîné.

V. Richesses et produits. — Cultures : mil, maïs, haricots, igname, patate, tabac, beurre de karité.

Bétail : bœufs, moutons, chèvres. Les Gans sont assez commerçants.

VI. Religion. — Fétichisme (voir les Lobis).

VII. Habitat. — Colonie de la Haute-Volta. Cercle de Lobi, 1.000 habitants (circonscription de Gaoua).

VIII. Langue. — Dialecte voisin de ceux des Dians et Pougoulis.

IX. Valeur militaire. — Les Gans ont des qualités guerrières égales à celles des Lobis ; ils sont aujourd'hui plus rapprochés de nous et le recrutement paraît devoir se faire chez eux à une époque prochaine.

X. Origine et histoire. — M. Maurice Delafosse les classe dans le groupe Lobi avec les tribus voisines des Pougoulis et Dians. Les Gans ont été mêlés aux mêmes événements militaires locaux signalés dans la note sur les Dians.

Les Gans sont aujourd'hui bien soumis et nous obéissent convenablement, par l'intermédiaire des Dioulas fixés dans leurs villages.

[590]

GOURMANCHÉ OU GOURMANKÉ OU GOURMABÉ

I. Caractères physiques. — Race vigoureuse, de taille élevée, très bien musclée, résistance. Très beau type. Teint brun clair, lèvres épaisses. Nez très épaté. Front bombé et découvert. Prognathisme marqué. La femme a les traits masculins. Hommes : crâne rasé, avec une touffe de cheveux au sommet de la tête. Femmes : cheveux crépus courts.

Tatouages de race : quatre rayures parallèles sur la joue de la tempe au menton.

II. Costume. — Hommes : bonnet cylindrique de cotonnade ; tunique de cotonnade rayée avec manches. Caleçon fait avec un pagne, ou pantalon bouffant. Femmes : pagne. Bijoux : boucles d'oreilles (femmes). Gros bracelets de fer et cuivre (hommes).

III. Habitation. — Paillotes ; murs de terre, toits coniques en chaume. Les villages forment des agglomérations étendues de groupes de cases, isolés par des champs et ne sont pas fortifiés. Les cases sont reliées entre elles par des barrières de paille de mil.

IV. Mœurs et coutumes. — Le Gourmanché est indépendant, pillard, querelleur, batailleur ; avant notre arrivée, il vivait de rapines et cultivait peu. Aujourd'hui encore, il répugne à étendre ses cultures et supporte mal une autorité qu'il n'avait jamais

autrefois régulièrement sentie. Malgré la légende qui a généralement cours, le Gourmanché s'expatrie facilement ; le Dahomey est inondé de boys, cuisiniers, palefreniers, de cette tribu qui nous a fourni déjà des tirailleurs et donne au Togo <sup>11</sup> et au Lagos de nombreux soldats.

Le Gourmanché est plein d'allant, expansif, bavard, bon garçon, de caractère ouvert et gai.

Le Gourmanché hâterait la fin des vieillards et des infirmes.

Funérailles : corps lavé ; peint en rouge, pleureuses, beuveries. Promenade du mort pour découvrir l'auteur du mauvais sort. Si la civière heurte un homme, celui-ci doit subir l'épreuve du poison pour se libérer du soupçon. Tombe profonde de deux mètres en forme de puits élargi à la base. Mœurs et coutumes des Mossis.

Les Gourmanchés auraient pour « totem » (animal sacré, protecteur des ancêtres et de la race) le caïman.

V. Richesses et produits. — Pays peu riche. Petit troupeau : bœufs, moutons, chèvres, chevaux, ânes. Peu de cultures vivrières : mil, maïs, arachides ; igname. Un peu de coton, de karité, tabac, cire, miel. Peu de commerce, les routes commerciales se sont toujours détournées des solitudes du Gourma, désolées par la sécheresse ou rendues impraticables par les inondations. Chasseurs : ivoire.

VI. Religion. — Fétichisme. Le Gourmanché croit à la survie de l'âme, aux esprits.

VII. Habitat. — Colonie de la Haute-Volta entre le Dahomey et le fleuve.

Cercle de Gourma : 128.550 habitants ; cercle de Dori : 1.083 habitants ; ensemble : 129.033 habitants.

VIII. Langue gourmanché. — Le vrai nom des Gourmanchés serait « Bimba » ; gourmanché signifie en mossi : « Les gens du Sud. »

IX. Valeur militaire. — Le roi du Gourma, Batchandé, a revendiqué devant nous le titre de chef militaire. « Seule, dit-il, l'arrivée des Français a empêché les Gourmanché de faire la guerre. » Peut-être Batchandé se vantait-il un peu. Pourtant, les rois du Gourma ont eu non seulement à lutter contre les tribus rebelles de leur race, pour établir une domination qui était bien loin d'être entièrement assise sur ce pays à notre arrivée ; mais ils ont eu tous à soutenir, victorieusement d'ailleurs, de nombreuses guerres contre leurs voisins Kafiris de Pama et de Sansané-Mango, les Baribas du Borgou ; les Peuls du Nord et de l'Est. S'il faut en croire la légende, les rois de Gambakha, du Mossi, du Boussancé, leur payaient autrefois tribut, et les grands chefs du Dendi, du Zaberma et du Borgou recherchaient leur amitié. » (Charles Roux, *Le Dahomey*.)

Les rois Niampabo, de Ouagadougou, Bilanga, du Yatega envoyaient des cadeaux à Fada N'Gourma. Si ces faits sont un peu grossis par la tradition locale, il ne peut être mis en doute que le père de Batchandé, le chef actuel, a lutté contre le chef Peul, Ibrahim Galadio, allié aux Gourmanchés de l'Est. Batchandé a combattu lui-même les Peuls de l'Amrou de Torodi et les Djermas ; il fut attaqué par le chef gourmanché de Maticoli, allié aux Peuls de Tagha : il lutta longtemps contre Bilanga, son rival gourmanché, et marcha à trois reprises contre le chef de Diapangou ; il ne put, d'ailleurs, le vaincre qu'avec l'aide du lieutenant Baud, auquel il avait fourni à cette occasion plusieurs milliers d'auxiliaires.

Le chef du canton gourmanché de Konkobiri reconnaissait que ses hommes, très guerriers, avaient combattu aux côtés de Batchandé et guerroyé pour leur propre compte contre les cantons de l'Ouest, puis, avec le gouverneur Ballot, pendant près de deux ans, contre les Baribas.

X. Origine et histoire. — Les Gourmanchés se prétendent autochtones et de la même famille que les Mossis, Sombas, Pila-Pilas. (Se reporter à la notice sur les Mossis qui résume les éléments sur cette question.)

---

<sup>11</sup> Alors allemand.

Il est vraisemblable qu'ils dépendirent autrefois des empires de Melli et Songoi et se rendirent indépendants à l'arrivée des Marocains sur le Niger. Les Peuls repoussèrent vers le sud les Gourmanchés, qui occupaient autrefois la région de Dori. L'occupation du Gourma par les Français s'est faite sans coup férir.

En janvier 1894, le lieutenant allemand von Carnap, signa avec le chef gourmanché de Pama, qu'il croyait être le chef de tout le pays Gourma, un traité de protectorat.

La mission française Baud-Vermeersch passa un traité avec le roi de Fada, N'Gourma, véritable chef des Gourmanchés, suzerain du chef de Pama.

La convention de 1897 dut annuler le contrat allemand et nous accorder tout le pays Gourma, y compris Pama.

[594]

## GOUROUNSI OU SISSALA

I. Caractères physiques. — Race vigoureuse, taille moyenne 1 m. 69 (docteur Ruelle), bien musclée. Tête volumineuse.

Tatouages : les femmes ont le buste couvert de petites entailles ne formant aucun dessin régulier.

Les hommes ont sur les joues deux ou trois rayures parallèles, tracées dans le sens vertical, parfois horizontal et même oblique, avec trois petites cicatrices en éventail au coin de la bouche et une ou deux rayures horizontales aux tempes.

II. Costume. — Les Gourounsis vont nus ou portent une étroite bande de cotonnade passée entre les cuisses et retenue à la taille par une ceinture de cuir.

Les femmes sont nues ou se cachent le sexe avec un paquet de feuilles vertes. Elles portent un roseau ou piquant de porc épic traversant la lèvre supérieure.

Bijoux d'ivoire, bracelets, boucles d'oreilles.

III. Habitation. — Paillote à mur cylindrique et à toit de chaume conique ou, surtout, cases à terrasses. Le rez-de-chaussée des cases à toit de terre est souterrain dans certains villages ; on y accède par des trous étroits, sortes de puits, qui aboutissent à des cases obscures, où les femmes font la cuisine et mettent leurs provisions.

IV. Mœurs et coutumes. — Mœurs et coutumes analogues à celles des Mossis. Les Gourounsis saluent en se frappant la cuisse ou la jambe de la main droite. Les Gourounsis enterrent leurs morts dans les villages, où l'on creuse des sortes de puits, au fond desquels le corps est adossé à la paroi ; le trou est simplement recouvert de branchages, et on ne le mure que lorsque la tête s'est détachée du tronc.

Funérailles bruyantes, beuveries, danses.

Circoncision et excision.

Chasseurs armés de l'arc et de la hache.

V. Richesses et produits. — Excellents cultivateurs : mil, tabac, arachides, maïs, riz, coton, igname, patate, manioc, haricot, graisses végétales : karité, soubala.

Ivoire, fer, or, indigo, cocons de vers à soie (Binger).

V. Religion. — Fétichisme, sont très superstitieux, caïmans fétiches.

VII. Habitat. — Colonie de la Haute-Volta (vallée de la Volta) Gourounsi, Sissala.

Gourounsi : Ouagadougou (circonscription de Léo)	58.277 habitants.
Sissala	7.283 habitants.
Total général	65.560 habitants.

À eux se rattachent, au point de vue linguistique, le petit groupe Dégha, au nord-est de la Côte-d'Ivoire (cercle de Bondoukou), et le petit groupe Sili, de la même région

(cercle de Bouna), ne comprenait, le premier, que trois villages, le second, que deux. Ils se disent originaires du Gourounsi et parlent un dialecte qui se rattache d'assez loin à celui des habitants de ce pays.

VIII. Langue. — Les « Nouroumas » ou « Nonoumas », ainsi qu'ils se dénomment eux-mêmes, sont appelés Gourounsis (singulier Gourounga) par les Mossis.

Ils comprennent quatre groupes parlant quatre dialectes différents : 1° nourouma ; 2° sissala ; 3° boussance ; 4° youlse.

IX. Valeur militaire. — Les Gourounsis ont eu à lutter contre divers envahisseurs : les Mossis, qui les ont repoussés dans l'Ouest ; les Djermas, qui les soumièrent, vers 1860, après une assez longue résistance. Les Gourounsis avaient la réputation d'être turbulents et pillards ; ils étaient redoutés des voyageurs.

X. Origine et histoire. — Binger rattache les Gourounsis ou Gourounga aux Mampoursis et même aux Achantis.

La tradition mossi garde le souvenir des dures colonnes contres les Bourounsis du Yako et du Kippirsi, qui réussirent à garder leur dialecte et leurs coutumes. Vers 1860, le Gourounsi fut envahi, après plusieurs insuccès, par les Zabermaabés (Djermas) d'Alpha Kinné, qui soumit tout le pays et le ravagea (nombreuses ruines visibles aujourd'hui).

Il eut pour successeur Gazaré ou Gadiari Karmi, qui fut à son tour remplacé par Baba To, chef de guerre réputé. Un de ses captifs, Hamaria, se souleva, groupa les mécontents, appela à son aide Samory contre Baba To, qui était le plus fort.

Samory allait abandonner Hamaria qui ne pouvait fournir 100 chevaux demandés en hommage, quand le lieutenant Voulet arriva dans la Mossi ; Hamaria l'appela à son aide, accepta notre protectorat (1896) et fut reconnu roi du Gourounsi, Voulet parti, Baba To continue la lutte contre son rival.

En 1897, nous décidâmes d'occuper le Gourounsi, où les Anglais avaient envoyé des officiers en mission ; Baba To, battu à Gandiaga, s'enfuit en territoire anglais.

[597]

## GOURO CU LO

I. Caractères physiques. — Haute stature ; race très vigoureuse, bien musclée. Lèvres épaisses, nez épaté. Teint noir, foncé et brillant. Pas de tatouage de race : quelquefois, une cicatrice en forme de croissant souligne l'œil gauche.

II. Costume. — Nudité ou tablier de peau. Bijoux : bracelets d'ivoire.

III. Habitation. — L'habitation gouro est de type variable ; dans le Nord, case à mur de terre cylindrique et toit conique de chaume ; cases rectangulaires dans le centre ; cases circulaires, à compartiments donnant sur une cour intérieure, dans le Sud-Est, avec toiture de paille, feuilles de palmiers ou feuilles de plantes de marais.

IV. Mœurs et coutumes. — Race belliqueuse, mais non anthropophage, comme on l'avait cru à tort ; les Los sont armés de fusils ; ils connaissent la fabrication de la poudre ; ils sont d'intelligents commerçants, qui échangent le sel et les étoffes, la bimbéloterie, le bétail du Nord, contre les colas du Sud.

Connaissent le tissage et la teinture des étoffes.

V. Richesses et produits. — Ignames, riz, ananas, palmiers à vin, bananes, manioc, arachides, coton. Commerce de colas du Sud, d'ivoire, de caoutchouc. Éleveurs : bœufs, moutons, chèvres. Les chevaux ne vivent pas chez eux.

Tisserands, forgerons, potiers.

XI. Religion. — Fétichisme.

VII. Habitat. — Colonie de la Haute Côte-d'Ivoire, au sud de Séguéla, région forestière à clairières nombreuses, entre Bandama et Sassandra. Recensement inconnu.

VIII. Langue. — Dialecte relativement voisin du mandé, assez voisin du guéréz.

Nombreux sous-dialectes.

IX. Valeur militaire. — Les Los ont une réputation guerrière bien établie. M. le gouverneur Angoulvant estimait que cette peuplade pourrait nous fournir « des tirailleurs braves, robustes, adroits, bons marcheurs, intelligents et d'un esprit profondément discipliné. Tout porte donc à croire, ajoutait-il, que ces tirailleurs d'une espèce nouvelle feront excellente figure au milieu de leurs aînés Sénégalais et Soudanais ».

X. Origine et histoire. — Les Gouros sont d'origine mandingue. M. Maurice Delafosse les divise en cinq tribus : Lô ou Gourô, Mona, Noua, Ngan, Goin, dont les deux derniers s'étendent jusqu'à la vallée de la Comoé.

Ils résistèrent aux attaques de Samory, aidèrent de leurs armes les populations du Sud de Séguéla contre nous, en 1901. L'occupation de leur pays donna lieu à de nombreuses colonnes, qui n'amenèrent pas une soumission complète, comme le prouve le massacre du capitaine Caveng, en 1905, les attaques des postes de Daloa en 1900, puis 1907, de Sinfra et de Bouaflé (1911). La résistance des tribus Gouro alla encore s'accroissant les années suivantes et donnèrent lieu à d'incessantes et meurtrières colonnes. La pacification du pays ne put être considérée comme complète qu'au début de 1914.

[599]  
GUERZÉ OU PESSY

I. Caractères physiques. — Taille moyenne. Lèvres épaisses. Nombreux tatouages.

II. Costume. — Peu vêtus. Bande de cotonnade passant entre les jambes et retenue à la taille par une ceinture de cuir. Les femmes vont nues ou portent des pagnes grossiers de cotonnade indigène ou de fibres de bois.

III. Habitation. — Villages situés pour la plupart sur le sommet des collines rocheuses. Toits de feuilles de palmiers, soubassements de pierres sèches.

IV. Mœurs et coutumes. — Doux, obéissants, maniables. On les croyait peu courageux. La résistance au passage de la mission franco-libérienne (1908) a fort surpris. Leurs voisins, les Tomas, les considèrent comme une race inférieure.

Pratiquaient, il y a peu de temps encore, l'anthropophagie.

V. Richesses et produits. — Cola tiers, caoutchouc, ivoire, riz, palmiers à huile, bananiers. Bœufs, moutons, chèvres.

VI. Religion. — Fétichisme très compliqué ; idoles de bois, case des sacrifices.

VII. Habitat. — Haute-Guinée, partie orientale. Pays montagneux du Haut-Cavally, à l'est du pays Toma, au sud de Beyla, difficile ; les sentiers percés dans l'épaisse végétation forment des tunnels étroits, plus bas que hauteur d'homme. Les habitants y circulent courbés ; ils portent leurs charges sur les reins, retenue par une liane ceignant le front ; les pistes sont coupées de nombreuses rivières et semées de blocs de rochers.

Territoire militaire de la Guinée	58.294 habitants
Beyla	21.000 habitants
Total	79.294 habitants

VIII. Langue. — Dialecte guerzé-dan-toura. Les trois peuplades peuvent se comprendre. Cette langue a des relations indéniables avec le sousou et des rapports plus lointains avec le malinké.

IX. Valeur militaire. — Le capitaine Héquet, qui a administré leur pays, écrit d'eux : « On s'est représenté jusqu'à présent les Guerzés comme des timides, incapables de

faire de bons soldats. C'est peut-être une erreur. Avant notre arrivée, les Guerzés étaient toujours en guerre entre eux et les derniers événements du Sud ont démontré que certains, au moins, d'entre eux étaient très courageux et très hardis. En réalité, quand les Guerzés ont vu bombarder Boussédou, N'Zapa et Koyoma, villages réputés imprenables, ils se sont rendu compte qu'ils ne pouvaient pas nous résister et ont fait preuve, en l'occurrence, de bon sens.

» Ceux du Sud, que les événements n'avaient pas impressionnés, non seulement ont résisté, mais ont attaqué avec le plus grand courage, quelquefois avec furie, à Baléba et Ban-Ouon. D'ailleurs, quelques-uns ont contracté un engagement sous un faux nom, sans doute parce qu'ils craignaient de ne pas être acceptés comme tirailleurs, s'ils se disaient Guerzés. Ils ont déjà fait leurs preuves, ce sont des soldats un peu lourds d'aspect, mais braves et dévoués. »

X. Origine et histoire. — M. Maurice Delafosse les rattache aux Dans (Dioulas) de la partie Ouest de la Haute Côte-d'Ivoire et aux Touras du Haut-Sassandra.

Les Guerzés s'appellent eux-mêmes des Kpêlé. Ils furent, avec les Tomas, les premiers habitants connus des montagnes de Beyla, au nord du pays qu'ils occupent aujourd'hui. À Koyoma, où nous avons rencontré une forte résistance en 1908, la population comprenait un tiers de Guerzés (le reste Tomas).

## [601] HABBÉ

I. Caractères physiques. — Taille moyenne sinon petite, plus petite que celle des populations de l'A.O. F. Membres grêles, teint foncé, lèvres épaisses.

Peut-être est-ce une tribu où subsiste quelque trace des Négrilles, les plus anciens habitants connus de l'Afrique.

II. Costume. — Boubou, pantalon ample de cotonnade.

Fillettes : nues jusqu'à 10 ans.

Femmes : pagne court et châte.

Hommes : cheveux longs et flottants autour d'un petit cimier.

Femmes : cheveux en cimier avec tresses latérales. À partir de la trentaine, crâne rasé.

Bijoux : bracelets, colliers, bagues ; fer, cuivre, argent ; boucles d'oreilles (coquillages, opale, bois, marbre, agathe). Amulettes.

Tatouage de race : trois points sur le front et répétés sur chaque tempe.

III. Habitation. — Villages accrochés à des falaises abruptes, dont l'accès difficile nécessite souvent l'aide de crampons ou de cordes. Cases rectangulaires à étage en pierres sèches ou briques rectangulaires cimentées avec de l'argile. Meubles : lits au premier étage. Emploi, de la sculpture pour décorer les façades, piliers, portes, fenêtres, serrures.

IV. Mœurs et coutumes. — Les Habbés ont une organisation sociale bâtie sur l'autorité religieuse des vieillards. Cette organisation, que M. le lieutenant Desplagne décrit de façon très détaillée dans son livre : *Le Plateau central nigérien*, ne paraît pas, toutefois, dépasser comme groupement le village. Polygamie. Dot insignifiante représentée par quelques cadeaux au beau-père (bois, poisson, gibier, riz, mouton, vin de mil ; 0 fr. 50 en cauries, coquillages servant de monnaie). Simulacre d'enlèvement de la fiancée.

Circoncision, pas d'excision.

Funérailles bruyantes : toilette du mort, enduit de beurre de karité rougi à l'oxyde de fer. Beuveries, danses, coups de fusils, pleureuses ; le corps est placé dans des cases sépulcrales, bâties dans la falaise. Sacrifice sur la tombe : bœuf, mouton, poulet. Les

Habbés de la plaine ont des tombes en forme de galeries, avec chambre funéraire. Pas de griots.

Les Habbés, toujours signalés comme très indépendants, commencent à s'approprier ; c'est ainsi que la ville commerciale de Bamako, sur le Niger, est véritablement encombrée, en saison sèche, par la main-d'œuvre habbé, descendue volontairement pour amasser par la pratique du portage, un petit pécule.

V. Richesses et produits. — Cultivateurs opiniâtres et ingénieux : coton, mil, maïs, riz, haricots, tomates, oignons, indigo, chanvre, tabac, dans la vallée.

Troupeaux : moutons, chèvres, bœufs, gardés par les Peuls.

Commerçantes : miel, cendre de bois (fabrication du savon). Monnaie locale : coquillage « caurie ».

Apiculteurs : ruches de pierre.

Graisse végétale : karité.

Tisserands, teinturiers, vanniers, tanneurs, potiers, forgerons (bois, fer), sculpture sur bois (volets, portes, vases, serrures, chaises).

Polisseurs : ceux de Hombori fabriquent des bracelets de marbre.

Chasseurs, pêcheurs.

Bijoutiers : cuivre, argent, or.

VI. Religion. — Fétichisme très compliqué. Chaque famille a un autel où le grand prêtre du village fait sacrifier des poulets et des moutons. Culte des ancêtres. Superstitieux, craignent le surnaturel et les pouvoirs occultes de leur chef religieux. Culte des morts, fête annuelle ; croient à la survie de l'âme, aux esprits ; ont des autels de sacrifice dans la brousse (figurines en bois représentant les bons génies). On sacrifie aux mauvais génies des poulets et des chèvres noires.

VII. Habitat. — Colonie de la Haute-Volta, boucle du Niger, entre ce fleuve et la Volta : pays de falaises dominant la plaine de 500 à 800 mètres.

Bandiagara	116.446 habitants
Ouahigouya	2.084 habitants
San	1.587 habitants
Total	120.717 habitants

VII. Langue. — Parlent un dialecte voisin du mossi. Ils se dénomment eux-mêmes « Tombos » ; Habbé (singulier kado) est un mot peul qui signifie « nègre ».

IX. Valeur militaire. — Race très belliqueuse ; en temps de guerre, l'autorité passait des mains des divers chefs indigènes à celles d'un chef de guerre « naba », qui groupait tous les Habbés temporairement sous ses ordres. La charge était héréditaire. Les Habbés servent assez volontiers.

X. Origine et histoire. — Les Habbés eurent à lutter contre les Sonrhais, les Mandingues, les Marocains, les Peuls envahisseurs. Ils participèrent vraisemblablement aux guerres du Macina contre le Mossi ; des Sonrhais, contre les Marocains ; tuèrent le pacha Mahmoud, venu de Tombouctou, dans les rochers de Douenza. Ahmahdou Cheikou les domina, mais ne parvint pas à les islamiser.

Quand le Macina se souleva contre El Hadj Omar, les Habbés de la montagne de Bandiagara, qui lui payaient tribut et lui fournissaient des corvées parce qu'il avait libéré les captifs de leur race, ne bougèrent pas. El Hadj Omar leur réclama des contingents ; ils ne les donnèrent pas, mais demeurèrent neutres ; même après la mort d'El Hadj Omar, enfumé dans la grotte de N'Goro par les Peuls, Tidiani trouva abri à Bandiagara, au milieu des Habbés et mourut en 1887. Son fils, Mounirou, gouverna aidé par les Habbés de Bandiagara, et céda le commandement à Alimadou, son frère, en 1891.

Lorsque le colonel Archinard eut battu Alnnadou à Ivorikori, il pénétra à Bandiagara sans coup férir et reçut la soumission des Habbés.

En chef allié, Aguibou, fut nommé roi du Macina et un résident français placé à Bandiagara.

En 1895, les Habbés se révoltèrent contre leur chef Gogouna. Le roi Aguibou ne sut pas les mettre à la raison.

En 1890, les Habbés du Dacol se soulevèrent à l'instigation du marabout Hamidou Colado, ami d'Alimadou Chcikou ; nous les battîmes à Sanga.

En 1899, des tournées de police furent encore nécessaires en pays Habbé. Les habitants refusant d'obéir à Aguibou, l'administration directe remplaça le protectorat au Macina (1901).

La politique de race que nous avons adoptée en A. O. F. a amené l'autonomie des Habbés. Un incident s'est produit en 1910 : le meurtre d'un fonctionnaire français par des Habbés nécessita une opération de police.

---

Races de l'Afrique occidentale française  
Extrait du rapport de la mission du lieutenant-colonel Mangin (1910-1911).  
(*Revue des troupes coloniales*, jan.-mars 1927, n° 185)

[43]  
HAOUSSA.

I. Caractères physiques. — Visage allongé, nez droit, lèvres épaisses, prognathisme peu accentué, front haut peu bombé, oreilles grandes, collées, membres grêles, teint brun clair.

Hommes : cheveux courts, barbe fournie.

Femmes : cheveux en cimier.

Tatouages de race très variés : rayures horizontales au coin de la bouche ou de l'œil, verticales sur les joues, verticales et horizontales sur le front.

II. Costume. — Hommes : boubou parfois richement brodé ou tunique de cotonnade sans manche, pantalon large, chéchia avec turban ou calotte blanche cylindrique. Chapeaux de paille conique à large bord.

Femmes : pagne.

III. Habitation. — Paillotes. Dans les villes, les Haoussas ont toujours de grandes maisons à terrasses. Ceux du Dahomey ont, dans les villages importants et commerçants, un quartier formé de huttes rondes en paille tressée, au milieu de cours fermées par des paillasons.

IV. Mœurs et coutumes. — Coutumes musulmanes. Polygamie, dot élevée, concubines. Esclaves, castes.

Baptême et funérailles selon le rite musulman.

Circoncision chez les garçons, excision chez les filles.

Société fortement hiérarchisée.

V. Richesses et produits. — Habiles artisans : tisserands, teinturiers, cordonniers, tanneurs, ouvriers en cuir (babouches, tapis, reliure, sacs ouvragés, outres...).

Forgerons (cuivre, fer), bijoutiers (argent, or, cuivre).

Commerçants réputés de l'Afrique occidentale et centrale, ils étendent leur activité jusqu'au Congo (Bangui, Brazzaville). Excellents cultivateurs : mil, maïs, tabac, coton, piment, indigo, haricots.

Éleveurs de bœufs : zébu porteur, fines, chevaux, moutons, chèvres.

VI. Religion. — Musulmans.

VII. Habitat. — Pays de Zinder et petites colonies dans le bas Dahomey et dans les centres commerçants de cette colonie.

Athièrne	200
Bopa	20
Porto-Novo	380
Nikki	150
Oiiidah	100
Cotonou	500
Zagnanado	100

Ouagadougou	514
Territoire militaire du Niger	305.953
Centres divers	2.000
Total	<u>309.917</u>

VIII. Langue. — Les Haoussas s'appellent eux-mêmes Haoussas-Ouas (singulier de Ba-Haoutché) ; ils sont appelés Ifenen, par les Touareg ; Afounou-en ou, plus communément, Ha-Bé (les nègres, singulier Kado) par les gens de langue peule, Maraba par les Mandingues.

Leur langue, dit M. Maurice Delafosse, très facile à parler quoique très riche et très développée, est remarquable par ses formes verbales, ses pluriels à flexions, ses formes spéciales pour le féminin, etc.

Elle a des relations de parenté, tant dans sa grammaire que dans quelques-uns de ses radicaux, avec les langues hamitiques, bien qu'on doive la considérer, telle qu'elle est parlée actuellement, comme une langue nègre fortement imprégnée de traces berbères. On peut supposer qu'elle est née de l'influence prolongée exercée par une de ces langues sur l'autre. La langue haoussa ne s'écrit pas, les lettrés correspondant en langue arabe.

IX. Valeur militaire. — Valeur militaire appréciée. Ont fait bonne figure à Madagascar. Le commandant Gadel, dans la *Revue des troupes coloniales* (1908), adresse un témoignage d'admiration aux convoyeurs haoussas, dont le dévouement fut sans bornes pendant diverses expéditions militaires au nord de l'oasis de Bilma.

[45]  
HOLLI.

I. Caractères physiques. — Type vigoureux, membres robustes, nez écrasé, lèvres épaisses, prognathisme accentué, teint foncé.

II. Costume. — Hommes : petit pagne passé entre les jambes et relevé à la ceinture pour les sorties, tuniques sans manche.

Femmes : pagne court.

III. Habitation. — Cases à mur d'écorces d'arbre ; le toit est en chaume qu'on va chercher très loin dans les immenses marais de la Lama.

Petites agglomérations placées dans les endroits où le sol est fertile et réunissant une seule famille ; les cases se cachent derrière une brousse épaisse. Habitations et villages sont très malpropres.

IV. Mœurs et coutumes. — Les Mollis sont farouches. Protégés par leurs marais, ils ont résisté aux Dahoméens et à notre pénétration ; aujourd'hui encore, ils sont peu en confiance.

Société anarchique : groupements par petits villages.

Polygamie : la jeune fille choisit son mari ; elle se donne elle-même en mariage à celui de ses amants qu'elle préfère.

Justice par vendetta.

Les mariages se font dans l'intérieur de la tribu et sont défendus avec les étrangers.

Funérailles bruyantes, libations, danses.

Les Hollis sortent toujours armés de leur fusil ou de leur sabre.

V. Richesses et produits. — Beaucoup de cultures : coton, maïs (trois récoltes par an), igname, un peu de manioc, bananes, huile de palme, haricot, patate, arachide.

Commerce : coton, pagnes.

Habiles tisserands, chasseurs bien armés.

Troupeaux : chèvres, quelques moutons ; ni chevaux, ni bœufs, qui ne vivraient pas dans ce pays de marais infesté de moustiques et de tsé-tsé.

VI. Religion. — Fétichisme.

Ils ont des sorciers, des bois sacrés, de bons et de mauvais génies, des autels d'argile où ils sacrifient des animaux.

VII. Habitat. — Bas-Dahomey, cercle de Zagnanado. Région marécageuse de la rive gauche de l'Ouémé et des marais « Lama », pays très boisé. 2.111 Hollis (chiffre donné sous toutes réserves).

VIII. Langue. — Dialecte Nagot.

IX. Valeur militaire.—Les Hollis n'ont jamais fourni de soldats, mais ils sont de la même race que les Dahoméens qui ont fait la preuve de leurs qualités guerrières.

X. Origine et histoire. — Les Hollis, d'après certains, seraient d'origine nagote ; le fondateur de leur tribu serait un chef nommé Ottou ; ils accueillirent tous les transfuges d'autres tribus. Ils se rendirent indépendants des Adjias. Les Hollis furent pénétrés pacifiquement. En 1893, une mission fut envoyée par le général Dodds chez les Nagots, leurs voisins, dans le but de les rallier à notre influence et de fermer à Béhanzin les routes de l'Est ; les Hollis acceptèrent notre protectorat qui resta cependant très précaire. En 1908, il fallait une colonne de police pour leur faire payer l'impôt qu'ils avaient consenti primitivement. Aujourd'hui encore, les Hollis sont restés très indépendants.

[47]  
KAGORO.

I. Caractères physiques. — Les Kagoros ont le type saracolé : crâne allongé, front fuyant, teint foncé, prognathisme marqué, nez épaté, écrasé, mais lèvres très épaisses. Taille élevée, membres grêles.

II. Costume. — Hommes : boubou, pantalon, bonnet cylindrique.

Femmes : pagne ; boubou. Bijoux nombreux.

III. Habitation. — Case de terre cylindrique à toit conique de chaume. Villages agglomérés.

IV. Mœurs et coutumes. — Mœurs et coutumes des Saracolés.

Mariage, baptême, divorce, funérailles, selon le rite musulman. Dot importante. Circoncision, excision.

V. Richesses et produits. — Cultivateurs : mil, arachides, haricot, riz, maïs.

Éleveurs : bœufs, moutons, chevaux, ânes. Commerçants.

VI. Religion. — Musulmans peu fervents.

VII. Habitat. — Colonie de la Haute-Volta :

Cercle de Bamako	1.850
Cercle de Moro ou Goumbou	414
	<u>2.264</u>

VIII. Langue. — Sous-dialecte, intermédiaire entre le dialecte saracolé et celui des Kassonkés.

IX. Valeur militaire. — Valeur militaire égale à celle des Saracolés.

X. Origine et histoire. — Se rapporter aux Saracolés. Les Kagoros seraient des métis de Saracolés et de Kassonkés. D'après M. Maurice Delafosse, les Kagoros seraient des

autochtones du Bagana et du Kaarta soumis par l'occupation soninké d'abord et bambara ensuite.

D'autres croient le Kagoro un métis de Bambara et de Saracolé.

[49]  
KANOURI.

I. Caractères physiques. — Métis, le Kanouri n'offre pas un type physique original. Il est de taille moyenne, de corps assez mal proportionné, de teint noir gris ou noir rougeâtre, moins foncé que celui des Dazzas nomades ; il est plus musclé, a les extrémités moins fines.

Les hommes ont le crâne rasé.

Les femmes ont la chevelure tressée aux tempes et sur l'occiput, de petites nattes courtes et pressées sur le front.

II. Costume. — Femme : pagne chemisette.

Hommes : pantalon, boubou ample, souvent richement brodé. Pas de coiffure. Babouches, bottes molles.

Bijoux : bracelets de poignet, de cheville, colliers de perles, verroterie, ivoire, agathe, cylindre de corail dans l'aile droite du nez.

III. Habitation. — Paillotes de chaume.

IV. Mœurs et coutumes. — Les Kanouris sont des sédentaires ou des nomades se déplaçant sur des parcours très limités.

Mœurs et coutumes musulmanes. Circoncision et excision, Mœurs libres de la jeune fille. Situation effacée de la femme.

Mariage : la femme n'est pas consultée. Dot élevée, cadeaux.

Fête de plusieurs jours à l'occasion du mariage.

V. Richesses et produits. — Mil, maïs, sésame, fèves, pastèques, pois de terre, coton, indigo.

Tisserands, tanneurs, forgerons, potiers, vanniers, grands éleveurs : bœufs, moutons, chèvres.

VI. Religion. — Religion musulmane.

VII. Langue. — Dialecte kanouri spécial, apparenté à la langue des Tebbous.

VIII. Habitat. — Région du Tchad et Bornou.

Les Kanouris, qui comptent seulement 4.054 représentants dans le territoire militaire du Niger, sont très nombreux en Nigéria anglaise.

IX. Valeur militaire. — Les Kanouris vigoureux ont les qualités guerrières des Toubous et des Sôs. Ils sont à demi-sédentaires.

X. Origine et histoire. — La race kanouri serait issue du métissage des Toubous venus du désert sous le chef Kome Koullougeï avec les Sôs du Bornou.

Le métissage des Kanouris et des Toubous a donné la race Gadoua.

Les Kanouris, soumis au sultan du Bornou, participèrent aux luttes entre le Kanem musulman et le Bornou fétichiste ; les Sôs, dont le renom est resté légendaire au Bornou, se distinguèrent par leur énergie et leur résistance aux guerres du roi du Kanem contre les Bouloulas envahisseurs (XV<sup>e</sup> siècle).

Au XVI<sup>e</sup> siècle, il y eut encore une révolte de Sôs contre les envahisseurs.

[50]  
KASSONKE.

I. Caractères physiques. — Métis de Peuls, de Saracolés, de Mandés et de Bambaras, les Kassonkés, écrit le docteur Lasnet, ne présentent pas de type fixe ; leurs

caractéristiques se rapportent aux races qui les ont formés ; tantôt elles rappellent celles des Nigritiens presque purs : nez épaté, lèvres épaisses, teint très foncé ; tantôt celles des Peuls : teint clair, nez fin et allongé, lèvres minces ; chez certains, on retrouve beaucoup des caractères du type maure ; chevelure lisse ; nez et lèvres minces ; teint brun ; ovale de la face : il est probable que le voisinage des Maures a amené des croisements.

En général, ce sont de beaux hommes, vigoureux et élancés, car l'empreinte mandé paraît chez eux, très profonde ; les femmes offrent de forts beaux types de physionomie fine et expressive.

Tatouage de race : trois incisions linéaires de deux centimètres environ au-dessus de la région intersourcilière et sur les tempes. Lèvres et gencives piquées en bleu. Moustaches rasées et poils arrachés ou coupés. Par leur métissage avec les Saracolés, les Kassonkés ont donné naissance à la tribu des Kagaros.

II. Costumes. — Boubou, large pantalon, bonnet cylindrique.

Les hommes ont le crâne rasé, les femmes portent le cimier avec tresses latérales retombant de chaque côté de l'oreille.

Nombreux gris-gris, bijoux et ornements ; race très élégante dans sa vêtue.

III. Habitation. — Cases à mur de pisé cylindriques, toit de chaume conique. Murs en terre autour des villages.

IV. Mœurs et coutumes. — Cultivateurs. Ont des qualités guerrières qui ressortent nettement de la tradition, rapportée plus loin, sur leurs longues luttes contre leurs voisins et contre les Bambaras en particulier.

Mariage musulman. Dot élevée. Funérailles musulmanes. Circoncision, excision. Pas de cimetières : tombes dispersées ou placées souvent dans la case même.

Organisation sociale assez forte.

Castes de Mandés : nobles, artisans, griots, captifs.

V. Richesses et produits, cultures. — Les Kassonkés sont de remarquables cultivateurs mil, riz, maïs, arachides, coton.

Troupeaux de bœufs et de moutons nombreux.

Forgerons, potiers, cordonniers, bijoutiers, tisserands.

VI. Religion. — En partie fétichistes, ceux qui sont musulmans sont accommodants et peu fanatiques.

VII. Habitat. — Le mot Kassonké signifie : homme du Kasso (Kasso-N'ké). Pays du Kasso, aux environs de Kayes, sur le moyen Sénégal (Médine-Koniakary ; Nioro, province de Sanga). Les recensements des cercles n'indiquent que 7.906 Kassonkés à Kayes et 3.285 à Nioro ; ces deux groupements sont loin de représenter le nombre total des Kassonkés de l'Afrique occidentale française. « La situation générale de l'année 1908 » indiquait 46.802 Kassonkés dans le Haut-Sénégal, Niger. Nous estimons ce chiffre voisin de la réalité et avons admis dans nos tableaux de répartition celui de 45.817, d'après des renseignements officiels.

VIII. Langue. — Dialecte mandé, composé d'un mélange de bambara et de malinké, avec des expressions peul nombreuses. Ils parlent, dit M. Maurice Delafosse, un dialecte qui ne se différencie guère du dialecte mandingue ou malinké, le plus répandu, que par l'emploi fréquent des Kh (jota en espagnol) au lieu du K et quelquefois aussi au lieu de l'R gras ou du Gh ou du O (khélé pour kélé, mokho pour morho, mogo ou moko homme).

IX. Valeur militaire. — Les tirailleurs kassonkés ne se différencient pas des Bambaras ou Malinkés.

X. Origine et histoire. — Leur ancêtre, Ahmadou Awa, était un Peul chargé de garder les troupeaux des Bambaras ; il épousa une de leurs filles, apprit leur langue et s'installa au milieu d'eux ; ses enfants furent les Kassonkés. À sa mort, son fils Séga Awa se sépara des Bambaras et vint, avec tous les siens, s'installer à Koniakury (nord de

Médine). Pendant quelques années, le Kasso fut déchiré par les querelles intestines et les luttes avec les Bambaras.

Déné Dobo, roi des Bambaras-Massassis, grisé par ses victoires, voulut attaquer le Kasso où régnait Demba Siga, dans son village de Koniakary. Les Bambaras, alliés aux Diawaras, leurs sujets, sont battus et le roi des Bambaras fait prisonnier par les Kassonkés qui le mettent à mort. La guerre reprit quelques années après ; mais les Bambaras ravagèrent le Kasso sans pouvoir enlever Koniakary. La capitale des Kassonkés fut prise plus tard par le roi bambara Moussa Kourabo qui, profitant de la mésintelligence des fils de Séga Demba, roi du Kasso, et appelé à l'aide par l'un d'eux, Coumba Cissa Fié, repoussa les Kassonkés sur la rive gauche du Niger.

Bodian Mory Bâ, roi des Bambaras, continua la lutte contre les Kassonkés. Séga Demba, leur chef, repoussé jusqu'au Boundou, fit la paix avec les Bambaras et revint sur le Sénégal où il fonda une nouvelle résidence à Médine, pour remplacer Koniakary.

De 1810 à 1853, les Kassonkés ont été constamment en lutte contre les Bambaras. Un Français, nommé Duranton, avait réussi à se fixer à Médine, en 1830, et à gagner la confiance du roi du Kasso, Awa Demba, en l'aidant dans ses luttes contre les Bambaras. Il épousa une de ses filles Sadioba et facilita notre arrivée dans la région. Le 30 septembre 1855, Faidherbe y passa un traité avec les chefs du Kasso, nous assurant la possession du fleuve ; un fort fut construit à Médine. En 1857, les Toucouleurs d'El Hadj Omar attaquèrent le Kasso, qui avait donné asile aux fuyards bambaras. Djoko Sembala, chef des Kassonkés, se mit sous la protection de la France quand Faidherbe remonta le Sénégal pour délivrer Médine (juillet 1857), assiégé par le prophète.

Les Toucouleurs d'Ahmadou, fils d'El Hadj Omar, étant venus jusqu'à Kayes nous attaquer, nous occupâmes Koniakary, l'ancienne capitale des Kassonkés ; ceux-ci furent nos auxiliaires et prirent part utilement à la colonne de Nioro (décembre 1880), aux côtés des Maures et des Bambaras (13.000 auxiliaires), contre les Toucouleurs d'Ahmadou.

#### [54] KISSIEN OU KISSI

1. Caractères physiques. — Taille moyenne, robustes. Ressemblant aux Malinkés, poitrine développée. Bien musclés, particulièrement des membres inférieurs. Front et menton fuyants. Figure ronde et large, nez épaté, lèvres fortes. Nombreux tatouages.

Leur peau présente assez souvent des taches blanches, dues à un défaut de pigmentation. Ils offrent des cas d'albinisme fréquents. Cheveux tressés autour de la tête, en cimier au sommet.

II. Costume. — Boubou, culotte courte, bonnet à deux pointes. La femme porte un pagne noué au-dessus des seins. Ils utilisent, pour leurs vêtements, des bandes de coton indigène teint en bleu.

III. Habitation. — Paillotes rondes.

Villages fortifiés entourés de palanques et d'une ceinture de forêts naturelles dont le sous-bois a une épaisseur inextricable. Ces villages sont petits, très nombreux ; ils n'abritent, en général, que la même famille.

IV. Mœurs et coutumes. — Doux. Mœurs des Malinkés. Crédules, un peu apathiques. Peu ouverts.

Circoncision chez les garçons et excision chez les filles. Cimetières dans le village, tête tournée vers l'est. Les femmes ne reçoivent pas, après leur mort, les mêmes honneurs que les hommes et sont enterrées dans la brousse par leurs compagnes nues. Mariage sans le consentement de la fille, à moins que plusieurs prétendants également prisés par la famille ne se mettent sur les rangs ; alors, la jeune fille choisit. La dot est assez élevée ; en général, deux bœufs, valeur 150 francs.

V. Richesses et produits. — Excellents cultivateurs. Pays boisé, riche et fertile. Bœufs, moutons, chèvres, poulets. Riz, maïs, mil, fonio, arachides, colas, palmier à huile, tabac, coton, ivoire, caoutchouc.

Monnaie locale : guenzé, tige en fer assez longue tordue, terminée à une extrémité en forme de T, à l'autre par une partie aplatie (valeur dix centimes).

VI. Religion. — Fétichisme, religion compliquée, avec sociétés religieuses secrètes. Sacrifices aux bons génies. Les Kissiens ont des sorciers qui pratiquent l'art divinatoire (Ouomo). Ont une fête des morts et une fête de la circoncision. Culte lunaire, culte des ancêtres divinisés, culte des génies ; les Kissiens croient qu'à la mort, l'ombre invisible (Foia) se rend au séjour des morts (Kiié Pom) ; les bons sont séparés des méchants, ceux-ci ne subissent aucun châtement.

VII. Habitat. — Les Kissiens habitent la Haute-Guinée, au nord de la forêt libérienne à l'ouest du pays toma.

Faranah	3.328
Kissidougou	70.000
Territoire militaire de Guinée	61.082
Total	134.410

VIII. Langue. — Se rapproche de la langue timéné ou gola (Libéria), avec des consonances très rudes ; n'a aucun rapport avec la langue malinké.

IX. Valeur militaire. — D'après les officiers qui les ont employés, l'aptitude guerrière des Kissiens égale sensiblement celle des Tomas et des Malinkés. Ils sont excellents marcheurs, endurants, disciplinés, pleins de respect pour leurs chefs européens. Le dressage des Kissiens est cependant plus lent que celui des Tomas et des Malinkés. Au combat, ils se montrent tout aussi courageux au feu.

X. Origine et histoire. — Les Kissiens semblent être des primitifs ; se seraient fixés dans le pays qu'ils occupent actuellement, il y a environ deux siècles ; ils venaient du Foula.

Ils ont eu à lutter contre les envahisseurs toma, puis malinkés ; ils défendirent ensuite leur territoire contre notre occupation. Ils étaient d'ailleurs toujours divisés, et des luttes intestines déchirèrent en tout temps le pays ; ils manient le fusil avec aisance ; pourtant, les Kissiens n'ont jamais eu de grands chefs militaires ; mais ils ne se sont jamais laissés entamer par leurs voisins. Samory tenta vainement d'occuper le Kissi ; ses efforts se heurtèrent à la forêt dans laquelle les Kissiens trouvèrent un refuge.

Dans les circonstances où ils ont eu à lutter contre nous, ils se sont battus avec courage.

Nous occupâmes le pays kissien en 1893 (Kissidougou) à la suite de la colonne. Combes contre Bilali. En 1897, on dut faire une petite colonne contre les Kissiens (lieutenant Woelffel). Ce sont surtout ceux du Sud qui nous résistèrent.

6 mai 1900, combat de Guémalo.

10 janvier 1907, combat de Demba.

Et quelques-unes de leurs dispositions ont témoigné de leur entente réelle de la guerre de partisans.

I. Caractères physiques. — Taille moyenne, 1 m 695 (docteur Ruelle). Front petit, tête peu volumineuse. Lèvres charnues, prognathisme accentué. Tatouage des Bobos.

II. Costume. — Hommes : paletot de cotonnade, sorte de chasuble fermée sur les côtés, avec deux larges ouvertures pour les bras. Pantalon ample s'arrêtant au genou.

III. Habitation. — Case de terre avec ou sans étage, construction mi-souterraine.

IV. Mœurs et coutumes. — Les Kos ont les mœurs et les coutumes des Bobos. Polygamie. Dot peu élevée. Situation inférieure de la femme.

Funérailles bruyantes, tombes dans les villages.

Pratiquent la circoncision, au contraire des Bobos.

État social anarchique. Castes, captifs.

V. Richesses et produits. — Agriculteurs : riz, mil, fonio, igname, coton, caoutchouc, tabac, indigo, karité, neté, graisse végétale, sombala.

Éleveurs, bœufs, moutons, chèvres.

Peu commerçants.

VI. Religion. — Fétichisme. Bois sacrés ; bons et mauvais génies. Croyance à des êtres supérieurs personnifiés par de grossières statuettes. Sacrifices d'animaux.

VII. Habitat. — Colonie de la Haute-Volta.

Cercle de Koury (circonscription de Boromo) : 10.412 habitants.

VIII. Langue. — Dialecte bobo.

IX. Valeur militaire. — Très guerriers de tempérament. comme tous les Bobos.

X. Origine et histoire. — D'après le docteur Ruelle, les Kos ne sont qu'une variété du groupe bobo, les noirs ne leur ayant donné ce nom que par manie de différenciation.

Ils résistèrent à la conquête musulmane du marabout saracolé El Hadj Mamadou de Ouatabou, qu'ils repoussèrent d'abord en s'alliant aux Bobos ; le marabout ayant réuni les Saracolés, Mossis, Dagaris, eut alors raison des Kos qui battirent en retraite. Le fils de Mamadou, Moktar, fut vaincu à son tour par les Kos alliés aux Bobos et Nouroumas (combat de Safanié) ; les Kos restèrent indépendants.

---

[151]  
KONIAGUI.

I. Caractères physiques. — Taille élevée (moyenne 1 m. 72), coloration de la peau peu foncée. Cuisses fortes, mollets grêles, membres supérieurs très longs, cheveux crépus, nez peu épaté, lèvres lippues, prognathisme léger ; belle race, pas de tatouage de race.

Incisives de la mâchoire supérieure taillées en pointe.

II. Costume. — Les femmes sont nues, hormis une étroite bande d'étoffe passée entre les jambes et retenue à la taille par une ceinture et un court pagne descendant à mi-cuisse.

Les jeunes filles sont complètement nues.

Coiffure en cimier (hommes et femmes) avec arête agrémentée de glands de laine rouge.

Bijoux grossiers, bracelets de fer et de cuivre, boucles d'oreille.

Hommes : ceinture de cuir sur laquelle sont cousues des perles de verroterie et corail, d'où pendent, attachées par des cordelettes, des lames de fer minces, recourbées. Au cou : collier de cuir orné des mêmes verroteries. Peau d'antilope flottant sur les fesses. La verge est emprisonnée dans un étui de feuilles de rônier tressées, se terminant par un pompon en laine rouge.

III. Habitation. — Cases espacées les unes des autres. Villages importants et propres. Les cases sont construites en bambous tressés ; elles sont très petites : 2 mètres de diamètre sur 3 de hauteur ; la porte s'élève jusqu'au toit, qui est petit, à pente très raide et ne dépasse que fort peu le corps de la case ; pas de mobilier, seulement des nattes.

IV. Mœurs et coutumes. — Très indépendants, peu hospitaliers, silencieux. Extrêmement braves et farouches ; rancuniers ; impitoyables dans la vengeance. La femme jouit d'une certaine autorité, elle accompagne son mari à la guerre.

Circoncision chez l'homme et excision chez la femme. Enterrement bruyant, repas et danses funèbres. Très primitifs.

Polygamie, mariage sans dot ; le jeune homme fait de menus cadeaux au père (quelques kilos de mil, une poignée de verroterie, un ou deux poulets). La jeune fille n'est pas consultée ; aucune cérémonie pour le mariage. Le mariage est endogamique (mariage dans l'intérieur de la tribu).

Famille constituée comme chez les Mandés. L'enfant appartient au père. Succession selon la ligne masculine et collatérale ; ont des captifs (Peuls et Malinkés). Pas de castes tels que griots, cordonniers, etc. : il n'existe que des artisans : forgerons et potiers.

V. Richesses et produits. — Pays fertile et bien arrosé. Maïs, riz, fonio, arachide, palmier à huile, palmier rônier à vin de palme, karité, tabac, tomate, oseille, piment, poivre, gingembre.

Nombreuses ressources alimentaires naturelles : n'taba, tamarinier. Troupeaux de bœufs, moutons, chèvres, volailles : poulets, pintades, canards.

Commerce : ivoire, caoutchouc, peaux, karité, arachides, contre-verroteries, sel, colas, armes, poudres.

Industrie : potiers peu habiles ; forgerons en fer et en cuivre. Pas de cordonnier ni de tisserands ni de charpentiers.

VI. Religion. — Fétichisme très superstitieux. Ont une grande frayeur des sorciers, auxquels ils attribuent la mort de leurs proches ; ils n'admettent que le cas de mort par la guerre ; jamais un Koniagui ne croit qu'on peut mourir de maladie.

Font des sacrifices de poulets et d'animaux pour échapper aux maléfices des mauvais génies ou augurer de l'avenir. On croit que les Koniaguis ont une sorte d'idole en bois monstrueuse, qui serait la divinité protectrice du pays ; on sacrifie en son honneur des chiens, moutons, bœufs, poulets.

Les voisins des Koniaguis prétendent qu'en cas de danger de guerre ou d'épidémie, les Koniaguis immolent trois jeunes filles de famille noble et arrosent avec leur sang les pieds de l'idole. Ce sacrifice aurait eu lieu en 1891, lorsque Tierno Birahima, un des lieutenants de l'almamy du Foula-Djalon vint attaquer les Koniaguis.

VII. Habitat. — Partie nord-ouest de la Guinée française, sur le plateau qui sépare la Haute-Gambie des rivières de la Guinée portugaise. Kade : 9.550.

VIII. Langue. — On y trouve un grand nombre de mots mandingues ; les mots composés y sont inconnus ; numération par 10. D'après MM. Arcin et Delafosse, la langue des Koniaguis serait identique à celle des Diolas de la Casamance.

IX. Valeur militaire. — Tout Koniagui est armé d'un fusil à pierre. De bonne heure, écrit le docteur Rançon, les enfants s'exercent à le manier. Il n'y a pas, pour ainsi dire, de caste guerrière spéciale. Tout homme valide est armé et part en campagne quand il faut. Adroits tireurs, entraînés à la chasse dans des pays particulièrement giboyeux (antilopes, bœufs sauvages, éléphants) ; les enfants sont également exercés au tir de l'arc.

X. Origine et histoire. — Le docteur Rançon croit que les Koniaguis sont d'origine malinké. Le premier village fondé à leur arrivée dans le pays serait Nouma ; ils disent être venus de l'est. M. Arcin les dit parents des Diolas de la Casamance, ce qui serait une confirmation de leur origine malinké. Pourtant, leurs coutumes les rapprochent plutôt des races primitives de la Volta.

Les Koniaguis se défendirent énergiquement contre les Peuls du Fouta-Djalon et les battirent maintes fois (combat de Novaré contre l'almamy du Labé) ; mais ils perdaient beaucoup des leurs, faits prisonniers au cours de ces expéditions, car ils étaient, avant notre occupation, perpétuellement en guerre contre tous leurs voisins. Le docteur Rançon rapporte que, pour cultiver en sécurité, ils étaient obligés de placer des sentinelles, afin de protéger les travailleurs. Ils résistèrent aux almamys du Boundou, du Ngabou portugais, du Ndama ; Tiémo Ibahima, almamy du Labé, allié à Moussa Molo, chef du Ngabou, fut battu par les Koniaguis à Ithiou, la bataille avait duré quatre jours.

En 1891, les Koniaguis accueillirent assez bien le docteur Rançon, qui les visita.

En 1892, à la suite de ce voyage, ils entretenirent des relations avec le cercle de Bakel. Ils restèrent à l'écart de notre action.

En avril 1902, à Boussoura, ils massacrèrent le lieutenant Moncorgé, le sergent Ricard et leur escorte sénégalaise. Quelques temps après, une colonne, dirigée par le commandant Dessort, alla tirer vengeance de cet acte d'hostilité. Le village de Ithiou fut détruit dans un combat en plein bois ; le chef de guerre des Koniaguis, Allouthéné, auteur du massacre, fut battu et tué.

Nous avons 30 blessés et 7 tués, dont le lieutenant Bourdeau. Les Koniaguis, qui avaient vaillamment combattu, se soumirent définitivement.

## [155] KOTOCOLI.

I. Caractères physiques. — Taille moyenne, membres grêles. Prognathisme accusé, nez écrasé, lèvres épaisses.

Teint brun foncé.

Hommes : cheveux laineux portés courts.

Tatouage de race : barres transversales soulignant les yeux, ou rayure oblique bordée de points régulièrement espacés en travers des joues.

II. Costume. — Hommes : boubou, pantalon, toque cylindrique.

Femmes : pagne.

Bijoux : boucles d'oreilles et bracelets (cuivre et fer). Amulettes.

III. Habitation. — Gros villages formés de groupes de cases isolés les uns des autres par des cultures. Cases rondes à mur de pisé et toit de paille, avec jarre renversée au sommet.

IV. Mœurs et coutumes. — Les Kotocolis ont la réputation d'être plus belliqueux que les Nagots. Polygamie. Dot très minime.

V. Richesses et produits. — Paysans pauvres. Cultures de mil, igname, tabac.

Commerce de beurre de karité avec le Sud, contre des étoffes, du sel, de la poudre, des armes.

Tisserands, potiers.

Petits troupeaux de bœufs, de moutons, chèvres.

VI. Religion. — Fétichistes et musulmans.

VII. Habitat. — Moyen Dahomey :

Cercle de Djougou	5.486
Cercle de Savalou (résidence de Kabolé)	3.360
Total	8.840

VIII. Langue. — Spéciale : kotocoli.

IX. Valeur militaire. — Les Kotocolis comptent parmi les meilleurs soldats du Togo. M. l'administrateur Dusser les dit braves et sûrs et vigoureux, familiarisés à l'usage du fusil à pierre ».

X. Origine et histoire. — Les Kotocolis seraient, avec les Quindjis-Quindjis et les Cabrés, les premiers habitants de la région de Djougou-Savalou. Certains les disent parents des Mahis. Ils résistèrent à l'invasion des Baribas, qui voulaient s'emparer de leurs terres ; ils ont conservé le souvenir de ces luttes. Ils se sont mis sous notre protection dès 1895, époque à laquelle le capitaine Monnier avait été envoyé en mission chez eux.

[156]

## KOURANKO.

I. Caractères physiques. — Taille moyenne : race robuste, bien musclée, figure ronde et large, nez épaté, lèvres épaisses, teint brun foncé.

II. Costume — Comme les Kissiens : boubou, culotte courte et large, bonnet de cotonnade.

Femmes : pagne noué au-dessus des seins.

III. Habitation. — Les fétichistes habitent de petits villages ; les Kourankos musulmans, au contraire, se groupent en assez fortes agglomérations qui atteignent parfois 1.200 habitants.

IV. Mœurs et coutumes. — Comme les Kissiens ; polygamie, dot élevée, mariage sans le consentement de la jeune fille. Circoncision, excision.

Funérailles bruyantes, tombes dans les villages.

V. Richesses, produits. — Cultivateurs. Riz, fonio, maïs, quelques colatiers, manioc, pas de caoutchouc.

Ruiné par Samory, le pays, qui n'a pas de grosses ressources, est peu riche.

VI. Religion. — Un cinquième musulmans (6.000 à 7.000), quatre cinquièmes fétichistes (28.000 à 29.000). Quelques écoles musulmanes tenues par des marabouts ignorants.

VII. Habitat. — Haute-Guinée. Cercle de Kissidougou ; 35.000 Kourankos.

VIII. Langue. — Malinké adouci, analogue au dioula et au ouassoulouké.

IX. Valeur militaire. — Les Kourankos ne se distinguent pas des Tomas, Kissiens et Malinkés comme valeur militaire, d'après M. le commandant Dauvilliers. Ils fournissent la plupart des tirailleurs recrutés dans le cercle du Kissidougou.

X. Origine, histoire. — Les Kourankos sont des Malinkés. Ils durent soutenir de longues luttes contre les Peuls alliés au Dialonkés. Les colonnes musulmanes ramenaient de longues caravanes de captifs kourankos vers le Fouta. Avec Samory, les Kourankos durent se faire musulmans. Leur pays a été ravagé par ce chef.

[158]

### KOUROUMANKOBÉ OU DÉFOROBÉ.

I. Caractères physiques. — Belle race, bien musclée, haute stature, teint foncé.

II. Costume. — Hommes : sorte de tunique à manches en cotonnade indigène. Pantalon ample et court.

Femmes : pagne.

III. Habitation. — Case d'argile à toit plat, en terre durcie.

Les villages sont groupés et bâtis sur des éminences de terrain ou de rochers.

Chaque groupe de cases appartenant à une même famille est entouré de murs de terre.

IV. Mœurs et coutumes. — Les Kouroumankobés sont de mœurs accueillantes et paisibles. Ils ont la physionomie ouverte et sont intelligents.

Les Kouroumankobés auraient comme « totem » (animal sacré, protecteur des ancêtres) le lion.

V. Richesses et produits. — Cultivateurs : mil, haricots.

Forgerons.

Éleveurs : troupeaux très importants de moutons et chèvres. Bœufs porteurs, chevaux, ânes.

VI. Religion. — Fétichisme. Les envahisseurs mossis respectent encore le chef kouroumankobé féticheur (tengasoba) chargé, dans chaque village, de sacrifier au génie du sol pour obtenir de belles et bonnes récoltes.

VII. Habitat. — Colonie de la Haute-Volta :

Cercle de Ouahigouya	35.000
Cercle de Dori	5.175
Total	40.175

Il y en aurait encore un certain nombre dans la région Ouest du cercle de Dori.

VIII. Langue. — Dialecte très voisin de celui des Gourmantchés, d'après M. l'administrateur Le Hérissé ; au contraire, M. Maurice Delafosse croit que Déforobé et Kouroumankobé sont des expressions peules désignant un ensemble de peuples très divers ; en tout cas, les Déforos de l'Aribindo, près de Dori, dont il possède un vocabulaire, parleraient, dit-il, une langue très différente du Gourmantché et très voisine du dialecte des Habbés, auxquels il les rattache.

IX. Valeur militaire. — La monographie du cercle de Dori indique que les Déforobés sont très aptes au métier des armes et qu'ils ont été emmenés en colonne en 1897 contre les Touareg et se sont très bien comportés.

À différentes reprises, ils furent employés à la garde du poste, tandis que la garnison opérait dans les environs.

X. Origine et histoire. — Les Kouroumankobés seraient originaires du Gourma, où ils ont encore des représentants au village de Néba, centre des cérémonies cultuelles. Ils peuplent actuellement la région Ouest du cercle de Ouahigouya ; on en retrouve d'autres, sous le nom de Déférobés, dans la région de Dori. Ces derniers sont considérés habituellement comme autochtones. Pourtant, si l'on s'en rapporte à leur tradition, ils viendraient, comme ceux de Ouahigouya, du pays de Gourma.

Kouroumankobé et Déférobé sont des appellations peules ; dans leur dialecte, ces peuplades se dénomment elles-mêmes Kourou-Féboro.

Ils furent accueillis pacifiquement par les Habbés, au milieu desquels ils s'installèrent tout en conservant leur indépendance.

Lorsque les Mossis envahirent la région de Ouahigouya, les Kouroumankobés reconnurent leur autorité sans lutter, tandis que les Habbés s'enfuyaient dans le Nord-Ouest et allaient s'établir dans la plaine à Bandiagara.

Les Kouroumankobés de la région de Dori eurent à subir l'invasion peule ; ils résistèrent longtemps et ne succombèrent qu'en raison de leur petit nombre.

M. Maurice Delafosse croit que les Déférobés et Kouroumankobés sont des Habbés repoussés dans le Nord du Gourma par les Gourmantchés.

## [160] KOURTEI.

I. Caractères physiques. — Taille au-dessus de la moyenne, race vigoureuse, membres robustes, lèvres moyennes, nez épaté, légèrement busqué, peu de prognathisme. Portent la barbe, rarement la moustache.

II. Costume. — Hommes : boubou blanc, sans manches, pantalon large, turban et litham.

Femmes : pagne.

Cheveux : hommes, coupés courts ; femmes, en cimier.

Bijoux : boucles en argent tout le long du lobe des oreilles, dans la cloison du nez. Les femmes portent des bracelets aux poignets et aux chevilles.

III. Habitation. — Case ronde en paille tressée. Gros villages compacts.

IV. Mœurs et coutumes. — Mœurs et coutumes musulmanes des Peuls.

Polygamie. Situation de la femme assez élevée.

Funérailles musulmanes. Castes, esclaves.

V. Richesses et produits. — Cultivateurs : mil, coton, maïs, karité.

Éleveurs : bœufs, moutons, chèvres, chevaux.

VI. Religion. — Musulmane.

VII. Habitat. — Région de Say, sur le Niger oriental.

Territoire militaire du Niger : 12.673.

VIII. Langue. — Dialecte sonrhäi.

IX. Valeur militaire. — Leur histoire prouve leur valeur guerrière. Comme tous les métis Peuls (Toucouleurs, Ouassouloukés, Diawandos, Kassonkés), ils forment une race guerrière énergique : « Aux fêtes annuelles, dit le lieutenant Panet dans sa monographie du cercle de Dounzou, les jeunes gens de 16 à 20 ans doivent donner à tour de rôle à l'assemblée des preuves de courage, d'audace et montrer qu'ils sont insensibles à la douleur. À cet effet, le postulant, après quelques tours et sauts d'une danse folle, croise les bras en l'air au-dessus de sa tête pour montrer qu'il est prêt. Un

assistant lui cingle alors la poitrine de trois violents coups de bâton flexible et il ne doit ni pousser le moindre cri, ni manifester de la douleur ; la poitrine est labourée de cicatrices, le sang coule et, pendant sa vie entière, le héros porte les stigmates de l'épreuve qu'il a subie. Mais il a l'estime et la confiance des siens. Celui qui, au contraire, ne se soumet pas à l'épreuve ou n'a pas le courage de la supporter jusqu'au bout, est à jamais déconsidéré et méprisé.

X. Origine et histoire. — Les Kourteïs seraient des métis de Peuls venus du Macina et du Djerma. D'après le lieutenant Panet (*Revue des Troupes coloniales* de 1905), ils auraient quitté, il y a deux ou trois cents ans, le Macina (région Bandiagara-Mopti) à la suite d'un assassinat. Le chef fut si brave à la tête de sa tribu, pendant la lutte contre l'armée du Macina qui le poursuivait, que de nombreux guerriers ennemis passèrent de son côté. Il arriva avec une véritable armée sur les bords du Niger. À cette époque, la rive droite était occupée par les Peuls et les îles du fleuve, entre Zinder et Sorbo, par les Gourmantchés. Ils demandèrent que les Kourteïs s'installassent au sud de leur territoire, pour les protéger contre les tribus du Sud. Ils se fixèrent dans l'île Sathoué. Ils étaient belliqueux et repoussèrent les Gourmantchés jusqu'à Say.

M. Maurice Delafosse croit que les Kourteïs sont les mêmes que les Sorkos. c'est-à-dire des Sonrhais, les premiers venus sur les rives du Niger. Les Sorkos sont ceux qui remontèrent le fleuve ; les Kourteïs ceux qui restèrent en aval. Leur mélange avec des Peuls venus du Macina serait assez récent.

[162]  
LANDOUMAN.

I. Caractères physiques. — Vigoureux, stature moyenne, élancés ; teint clair ; traits assez fins, parfois jolis.

Barbe fournie. Cheveux en cimier avec tresses retombant sur les côtés rasés de la tête. Tatouages ; incisives taillées en pointes.

II. Costume. — Boubou, pantalon large ; s'habillent fréquemment à l'européenne.

III. Habitation. — Groupés en villages assez importants (3.500 habitants pour l'un d'eux) mais mal tenus ; entourés de palmiers et de colatiers.

IV. Mœurs et coutumes. — Société bien hiérarchisée avec un chef bien écouté. Il avait le droit de vie et de mort. Au poteau de Ouakaria, on attachait les condamnés, en plein soleil, sur une plage submergée à marée haute. Ils devenaient la proie des caïmans et des oiseaux. Gens honnêtes, hospitaliers. Femme très libre, exerce une grande influence.

Circoncision, excision. Ont des captifs bien traités qui ne peuvent se marier qu'entre eux ; ce n'est qu'exceptionnellement qu'un captif peut épouser une femme veuve ou divorcée.

Grands buveurs de vin de palme. Naissance et décès donnant lieu à des fêtes. On tue un bœuf le septième jour après la naissance d'un enfant.

On tue un mouton sur la tombe, puis, un mois après, on sacrifie un bœuf et c'est alors qu'a lieu la grande fête. Danses et repas funèbres huit jours après l'enterrement.

V. Richesses, produits. — Colatiers. Palmiers à huile. Riz. Excellents cultivateurs. Pratiquent intelligemment l'irrigation.

Éleveurs : bœufs, moutons.

VI. Religion. — Fétichisme. Quelques musulmans peu nombreux. Bois sacrés où l'on enterre les morts.

Sociétés religieuses secrètes. Le chef revêt, pendant les cérémonies du culte, un masque à profil régulier, à nez droit et long, à front bombé, surmonté de cornes et encadré de petites oreilles de bœuf. Parfois, le masque est une tête de bélier. Retraite pour les affiliés.

VII. Habitat. — Basse-Guinée, dans la haute vallée du Rio-Nunez et du Rio-Componi, à l'ouest du massif du Fouta-Djallon. Rio-Nunez : 17.839.

VIII. Langue. — Spéciale. Les noms de famille sont mandingues. Les mots sous abondent dans la langue landouman.

IX. Valeur militaire. — Peu connue.

X. Origine, histoire. — M. Maurice Delafosse et M. Arcin les rattachent aux Nalous et aux Bagas. Les Landoumans furent autorisés à séjourner dans le pays qu'ils occupent actuellement, moyennant tribut, ce qui, ajoute M. Arcin, n'empêchait pas les Peuls de les piller périodiquement, parce que c'étaient des infidèles.

[164]  
LAOBÉ.

I. Caractères physiques. — Teint mat très noir. Les Laobés sont de grande taille, élancés, sveltes ; ils ont les jambes grêles. Par leur type, ils se rapprochent plutôt du nègre que du Peul. Nez épaté. Prognathisme faible, lèvres moyennement épaisses, dents droites. Barbe rare, cheveux laineux et crépus. Pas de tatouage de race.

II. Costume. — Hommes : pantalon court, large pagne.

Femmes : pagne.

Cheveux : nattés chez les jeunes gens, rasés chez les hommes mariés, nattés chez les jeunes filles, arrangés en cimier peul chez les femmes mariées. Bijoux : coquillages, perles, verroteries, colliers de cou, bracelets d'argent et de cuivre. Amulettes.

III. Habitation. — Pailote peul. Les cases sont mal tenues et forment un quartier spécial des villages peuls et oulofs.

IV. Mœurs, coutumes. — Mœurs tranquilles. Nomadisent de village à village, pour exercer leur métier de forgeron et d'ouvriers à bois. Quelques-uns font du commerce.

Circoncision et excision. Exception faite pour les filles des Laobés habitant le pays oulof. Mariage dans la caste même. Dot 150 francs, payée en ânes. Cérémonie musulmane. Polygamie. Baptême selon le rite musulman. Funérailles bruyantes. Fosses en dehors des villages, dans le cimetière des autres races. Peu de captifs.

V. Richesses, produits. — Les Laobés sont pauvres ; ils ont des ânes (transport) et des chiens de chasse très nombreux.

Ils ne font pas de cultures et travaillent uniquement le bois (ustensiles de cuisine, meubles, etc.).

VI. Religion. — Musulmans non fanatiques à superstitions fétichistes (gris-gris). En pays oulof et sérère, il y en a encore de fétichistes.

VII. Habitat. — Sénégal : 4.940 (d'après l'*Annuaire général* de 1908) ou 10.000 (d'après le docteur Lasnet).

Les Laobés sont en général décomptés comme Peuls dans les recensements ; nous ne donnons donc pas ici le dénombrement par cercle, que nous estimons, pour cette raison, entaché d'erreur.

VIII. Langue. — Parlent le peul.

IX. Valeur militaire.—Les Laobés sont réputés peu guerriers ; il ne semble cependant y avoir aucune raison pour leur attribuer une valeur militaire moindre que celle des peuples au milieu desquels ils vivent (Peuls, Ouolofs).

X. Histoire, origine. — Les Laobés sont une caste ou corporation ; ils paraissent avoir suivi les Peuls dans leur migration et s'être dispersés au milieu d'eux, pour exercer plus lucrativement leur métier de forgeron travaillant le bois.

Les Peuls les considèrent comme d'une caste inférieure et, pas plus que les autres musulmans, ne s'allient à eux.

[166]  
LEBOU.

I. Caractères physiques. — Les Lebous ont le type ouolof : stature élevée, lèvres épaisses, pommettes peu saillantes, figure grosse et ronde, teint noir foncé brillant. Pas de tatouage de race.

II. Costume. — Large boubou souvent luxueux, bonnet cylindrique, pantalon ample. Babouches. Chapeau de paille conique à large bord. Femmes : pagnes.

III. Habitation. — Paillote ronde à toit de chaume conique et murs de branchages et torchis.

IV. Mœurs et coutumes. — Mœurs et coutumes des Ouolofs. Polygamie. Dot importante. Castes. Famille fortement organisée. Mariage, baptême et funérailles musulmans.

V. Richesses et produits. — Pêcheurs, approvisionnent Dakar en poisson de mer.

Cultivateurs : mil, arachide.

Commerce : poisson, arachide.

VI. Religion. — Sont musulmans, mais non fanatiques.

VII. Habitat. — Colonie du Haut-Sénégal : presqu'île du Cap Vert, à l'est de Dakar.

Cercle de Thiès : 100.000.

VIII. Langue. — Les Lebous parlent la langue ouolove.

IX. Valeur militaire. — Égale à celle des Ouolofs et des Sérères.

X. Origine. — Les Lebous sont des parents des Ouolofs et des Sérères. Ils sont fort mal vus des Sérères, parce que l'origine de leur première tribu est attribuée à l'union d'un Sérère et d'une femme ouolove.

Or, les Sérères ont une répulsion absolue pour l'étranger ; jamais quelqu'un qui n'est pas de leur race ne trouve l'hospitalité dans une de leurs cases ; il sera installé sur une place publique et tous les ustensiles qui lui auront servi seront brisés après son départ.

Jamais, non plus, un Sérère ne consentira à une union avec une étrangère.

On conçoit donc la barrière morale qui sépare les Sérères des Lebous.

L'histoire des Lebous se confond avec celle des Ouolofs.

[167]  
LÉLÉ.

I. Caractères physiques. — Les Lélés se rapprochent beaucoup des Kissiens. Tatouages nombreux. Taille moyenne, forte musculature, tête large, nez épaté, lèvres épaisses. Teint brun foncé.

II. Costume. — Hommes : pagne roulé autour des hanches, ou bande de coton étroite passant entre les jambes et retenue à la taille par une ceinture.

Femmes : pagne ou nudité.

III. Habitation. — Paillettes. Petits villages perdus dans les îlots de forêts inextricables.

IV. Mœurs et coutumes. — Peu étudiés, mais semblables, croit-on, à celle des Kissiens.

Sont peu pénétrés et peu accueillants. Circoncision chez les garçons ; l'excision n'est pas pratiquée chez les filles.

V. Richesses et produits. — Excellents cultivateurs, ont des rizières étendues.

VI. Religion. — Fétichisme.

VII. Habitat. — Enclavés au milieu des Kissiens. Cercle de Kissidougou : 15.000 Lélés.

VIII. Langue. — Langue spéciale. Forte proportion de mots mandés. Mots monosyllabiques.

IX. Valeur militaire. — Valeur militaire vraisemblablement égale à celle des Kissiens qui ont fait leurs preuves dans nos rangs.

X. Origine et histoire. — Seraient des forestiers autochtones. Ils sont peu pénétrés et leur histoire n'a pas été étudiée.

---

Races de l'Afrique occidentale française  
Extrait du rapport de la mission du lieutenant-colonel Mangin (1910-1911).  
(*Revue des troupes coloniales*, 3<sup>e</sup> trim. 1927, n<sup>o</sup> 187)

[262]  
LOBI.

1. Caractères physiques. — Haute stature (taille moyenne 1 m. 754 ; docteur Ruelle). Poitrine large, cou grêle et long ; membres bien musclés, longs, ayant des attaches fines. Dents plantées droites, prognathisme peu accentué. Pommettes peu saillantes, nez assez long, plutôt élégant. Lèvres plutôt minces.

Le type de femme est joli. Malheureusement les femmes se déforment les lèvres en y introduisant par une ouverture percée dès l'enfance et progressivement agrandie, des cylindres de quartz ou des morceaux de bois volumineux, recouverts ou non de fer.

Les femmes ont le crâne rasé, sauf sur le sommet de la tête, les hommes portent les cheveux en cimier, terminé à barrière par une tresse ; cadenettes également sur les côtés de la tête.

Aucun tatouage.

II. Costume. — Hommes : nudité. Rarement, ils portent un lambeau d'étoffe accroché à une liane ou ceinture de cuir et pendant devant le corps. Les Lobis relèvent la verge au moyen d'une ficelle serrée au niveau des reins et sous laquelle ils passent le prépuce très allongé. À l'arrière de cette ceinture, ils suspendent une gaine de cuir recourbée dans laquelle est placé un grossier couteau à manche de bois. Les hommes portent souvent des peaux de bêtes, ils sont couverts d'amulettes. Portent des bonnets d'écorce enduits de beurre de karité et de poudre de charbon. Celui qui a tué un homme a une plume de coq sur ce bonnet ou unealebasse comme coiffure.

Femmes : nudité ; paquet de feuilles vertes accrochées à de multiples ceintures de perles ou de cuir.

Bijoux : bracelets de fer, cuir, cuivre, coquillages, ivoire, colliers de perles. Aux oreilles, ils portent des anneaux de cuivre, de petites tiges de bambou ou de mil, des bouts de cuir.

Tous s'enduisent le corps d'une couche d'huile rouge (de beurre de karité et d'ocre).

III. Habitation. — Pas d'agglomération. Cases en terre durcie et bois, à murs élevés, rez-de-chaussée compartimenté, servant de magasin, étable, cuisine : toit plat de terre auquel on accède de l'extérieur par une branche servant d'échelle ou de l'intérieur par d'étroites ouvertures.

Une seule case ou soukhalla sert à toute une famille (parfois cinquante personnes) et forme un véritable château fort, situé à une portée de flèche des autres soukhalla, séparées par des cultures. Ces cases sont très obscures. Pas de meubles, sauf de petits trépieds, bas et étroits, affectant la forme d'animaux grossièrement imités.

IV. Mœurs et coutumes. — Les Lobis sont gais, courageux ; le suicide, assez fréquent, se pratique au moyen de flèches empoisonnées dont ils se frappent au niveau du ventre.

Batailleurs, pratiquant la vendetta. Mœurs sauvages, menteurs, rusés, ne tiennent pas leurs engagements. Ignorent l'amitié, la compassion. Peu hospitaliers. Menacent fréquemment les commerçants indigènes qui s'installent chez eux. Abandonnent les faibles et les malades. Toutefois, les Lobis ne sont pas anthropophages. Les Lobis aiment les enfants, mais ils font disparaître ceux qui naissent mal constitués.

Pas de circoncision chez l'homme. Excision chez la femme. Grande liberté de la jeune fille.

Polygamie dans le mariage, le consentement de la femme est nécessaire. Dot peu importante d'une cinquantaine de francs payable en grain, bétail, coquillages (cauries) servant de monnaie. Égalité des droits des époux. Facilité de divorce. Adultère : femme chassée, coupable tué. Pas de mariage avec les étrangers à la tribu.

Pas de captifs.

Les Lobis sont prévoyants (greniers de réserve). Ils s'enivrent fréquemment avec de la bière de mil.

La guerre est le passe-temps favori de cette peuplade, qui pratique surtout l'embuscade. Tout le monde est guerrier. Les prisonniers sont mis à mort. Les armes des Lobis consistent surtout en flèches empoisonnées et casse-tête ; plus rarement, fusils à pierre. Funérailles bruyantes (beuveries, coups de feu). Négation de la mort naturelle.

Le mort enduit d'huile rouge, enfermé dans une natte, la tête coiffée d'unealebasse, est promené dans le village et, interrogé par les devins sur la cause de sa mort. L'individu soupçonné d'avoir jeté le sort est mis à mort. L'inhumation a lieu le cinquième jour, dans ou devant la case ; tombe de la hauteur d'un homme, sorte de puits très évasé à la partie inférieure et fermé par une poterie. D'après le capitaine Chaudron, les caveaux sont profonds ; on y accède au moyen d'échelles, qui permettent d'arriver à des galeries latérales pouvant contenir plus de deux cents cadavres.

Les enfants appartiennent à leur oncle. Héritage va au frère aîné ou au neveu.

État social anarchique ; aucune autre autorité que celle du père de famille (récolte collective). Pas de forme de gouvernement, pas de justice (système de vendetta). Pas de castes.

V. Richesses et produits. — Cultures : mil, arachides, haricots, beurre de karité (végétal), beurre de netté ou soumbala (fait avec la farine jaune des cosses du parkia biglobosa), patate, igname, pastèque, piment, gombo (gousse verte comestible), manioc, tabac.

Bétail : bœufs, moutons, chèvres.

Or en poudre recueilli par les femmes et enfants par le lavage de terre d'alluvions.

Miel.

Ignorent le lissage et la production du fer ; ils achètent ce métal aux Birifons et Dagaris.

Pêcheurs, grands chasseurs, agriculteurs.

Potiers, vanniers, menuisiers.

Peu de commerce, échangent leur or mystérieusement contre du fer, des étoffes, des perles, de l'ivoire, du cuivre, de la poudre et des fusils. Monnaie locale : coquillage blanc appelé caurie.

VI. Religion. — Fétichisme. Les Lobis pratiquent la sorcellerie, le culte des morts, consultent des devins (Kénéllalla).

VII. Habitat. — Colonie de la Haute-Volta, entre la Moyenne-Volta et la Haute-Comoé, au nord de la frontière de la Côte-d'Ivoire.

Cercle du Lobi : 66.271.

Pays de collines boisées, dominé çà et là par quelques massifs plus importants encerclant les pâturages des vallées de la Volta et de ses affluents.

VIII. Langue. — Peu de mots pour *exprimer les idées abstraites*.

Numération décimale. Cette langue ne se rattache que d'assez loin à celle des Mossis et à celle des Gouronsis.

IX. Valeur militaire. — La valeur guerrière des Lobis nous est prouvée par la longue résistance qu'ils nous ont jusqu'ici opposée. Plus apprivoisés, ils nous fourniront plus tard d'excellents soldats.

X. Origine et histoire. — Les Lobis, peuplade très primitive, ne seraient pas des autochtones ; ils n'occuperaient le pays où on les trouve actuellement que depuis trois siècles. D'après certains, ils seraient originaires de l'Est et seraient passés sur la rive

droite de la Volta sous la poussée des Mossis ; d'autres font venir les Lobis du Sud ; rien ne permet d'affirmer une opinion.

Ils ont défendu leur indépendance contre les Dioulas de Kong qu'ils chassèrent de leur pays en 1891 (combats de Méméré), contre le marabout Pintié Ba, de Bobo-Dioulasso, à Diépo. L'armée de Samory, sous Sarankény Mori, essaya d'envahir le Lobi, en 1890 ; les deux colonnes parallèles furent successivement battues par les Lobis à Kanti et Dioulou.

En 1898, la colonne Caudrelier occupa en pays lobi les postes de Diébougou, Lokhoso, et préleva *manu militari* des approvisionnements de grains sans se heurter à une hostilité complète des Lobis dont le cœur du pays (Gaoua) restait d'ailleurs inexploré.

En 1899, le lieutenant Modest ayant voulu y pénétrer, essuya un échec à Gaïrou-Oukambou. On usa des reconnaissances pacifiques. En décembre 1901, une colonne fonda sans hostilité le poste de Gaoua. Un mois après, le pays, était soulevé. Toute l'année 1902 se passa en opérations. Il fallut envoyer du renfort et du canon en 1903 (combats de Koul et Perigban).

En janvier 1904, deux reconnaissances sont repoussées par les Lobis.

Un tirailleur est assassiné en novembre. Depuis cette époque, les opérations n'ont guère cessé et en 1910, à vingt kilomètres du poste, le commandant de cercle était encore attaqué.

[267]

MAHI.

I. Caractères physiques. — Taille moyenne, prognathisme marqué, lèvres épaisses, front bombé, nez écrasé, teint rouge brun, ni barbe, ni moustache. Membres grêles, constitution robuste. Tatouage de race : raies verticales sur les joues et de chaque côté du front (au-dessus des tempes et du nez).

Cheveux : hommes et femmes ont la tête rasée, quelques touffes de cheveux subsistent formant dessins variés, avec un long toupet au sommet de la tête.

II. Costume. — Hommes : pagne.

Femmes : pagne.

Pas de bijoux. Les femmes portent une tige de maïs dans les oreilles.

III. Habitation. — Cases rectangulaires avec vérandas de paille et toit de chaume. Villages en agglomération compacte.

IV. Mœurs et coutumes. — Peu de différence avec celles des Dahoméens (Fons).

Polygamie. Dot moyenne : 50 à 80 francs payable en tissus, animaux, grains, espèces, entièrement avant le mariage.

V. Richesses et produits. — Excellents cultivateurs : maïs, mil, igname, cultures industrielles, coton, indigo, karité.

Troupeaux : très peu de gros bétail, beaucoup de chèvres, moutons, volailles.

VI. Religion. — Fétichisme identique à celui des Dahoméens (sociétés religieuses, idoles, sorciers, bois sacrés, génies...). À noter qu'un de leurs fétiches protecteurs vient du royaume de Péda, ce qui pourrait servir à confirmer l'origine oué des Mahis, le fétiche étant pour ces tribus l'ancêtre divinisé et l'attribution des fétiches étant aussi rigoureusement réglée que celle des biens, par exemple.

On s'approprie un fétiche par la naissance, par le mariage, la guerre ou l'achat tout comme on le ferait pour des biens.

En cas de conquête d'un fétiche d'une tribu voisine par la guerre, la tribu conquérante rend le culte au nouveau fétiche pour se le concilier. Nous donnons ces détails curieux, d'après M. Le Hérisé, pour montrer l'importance des rites des religions fétichistes.

VII. Habitat. — Colonie du Dahomey. Moyen pays ; pays de collines rocheuses.

Cercle de Savalou	4.865
Cercle de Savé	3.900
Total	<u>8.765</u>

VIII. Langue. — Parlent le fon (dahoméen) ; il n'y a que de très légères différences de locutions entre la langue mahi et la langue fou d'Abomey. Un Mabi et un Fon se comprennent.

IX. Valeur militaire. — La même que celle des Fons (Dahoméens).

X. Origine et histoire. — Les Mahis sont considérés comme des métis de Fons (Dahoméens) et de Nagots ; d'autres croient, avec M. l'administrateur Le Hérissé, qu'ils forment tout simplement une famille fon (dahoméenne) chassée du territoire d'Abomey par le deuxième roi (milieu du XVII<sup>e</sup> siècle), et réfugiée dans les monts de Savalou. Ils occupaient avant leur migration un coin du territoire dahoméen non loin d'Abomey.

Ont été en guerre à différentes époques avec les Dahoméens et ont été soumis en partie, par le père de Béhanzin, Gléglé, qui leur imposa un résident. Béhanzin continua à étendre par la force son autorité sur le reste du pays. Aussi, quand ce chef, après la prise de sa capitale Abomey, par la colonne française, se réfugia chez eux, ils refusèrent de faire cause commune avec lui, mais ne le livrèrent pas. Béhanzin ne réussissant pas à les soulever contre nous, perdit courage et se rendit (28 juillet 1894).

Après la prise d'Abomey, le général Dodds, par une déclaration du 5 janvier 1894, décida que, sur leur demande, les Mahis seraient détachés du royaume du Dahomey, auquel ils avaient été annexés par la force, et placés sous notre protectorat.

[269]

MALINKÉ appelé aussi MANDINGUE ou MANDÉ  
du nom générique de la famille.

I. Caractères physiques. — Beaux hommes, vigoureux, bien musclés, taille moyenne, membres inférieurs de moyenne grosseur. Visage régulier, traits souvent durs et sévères, front fuyant, nez large et écrasé aux orifices des narines béantes, mâchoires volumineuses, pommettes saillantes, incisives obliques, prognathisme accentué, menton court et effacé.

II. Costume. — Boubou de cotonnade indigène, pantalon large et court à ceinture coulissée, bonnet de toile terminé en bas par deux pointes. Cheveux rasés aux desseins variés (jeunes gens) ; rasés ou coupés court (hommes mariés) ; les femmes ont la coiffure en cimier terminée par une petite natte et trois tresses sur chaque côté de la tête.

III. Habitations. — Case à mur en pisé, cylindrique, recouverte d'un coin de chaume ; une palissade entoure chaque carré de famille, qui comprend des cases pour les femmes, d'autres sans mur pour les palabres, d'autres pour les hommes, pour les cuisines, pour les grains. Une palissade de madriers (sanié) entourait autrefois les villages pour en permettre la défense.

IV. Mœurs, coutumes. — Intelligents, actifs, très commerçants, aiment les déplacements d'affaires ; sont pillards, guerriers, mais aussi excellents cultivateurs. Musulmans peu fanatiques, au fond superstitieux ; ont des sorciers nombreux et redoutés ; font des sacrifices de poulets, consultent les marabouts. Pratiquent

l'hospitalité. Sont musiciens, amateurs de danse ; ont des griots (chanteurs) réputés. Baptême musulman ; circoncision chez les garçons, excision chez les filles ; polygamie, dot importante, fiançailles dès la naissance de la fille ; cimetières près des villages. Enterrements discrets. Héritage transmis au frère du défunt. Les villages ont un chef religieux et un chef civil différents. Castes : nobles, artisans, griots ; les artisans sont bien considérés. Les Malinkés ont des esclaves.

V. Richesses et produits. — Commerçants avisés, font le commerce du bétail, du sel, du coton, entre le Nord et le Sud de la boucle du Niger.

Excellents *cultivateurs* : mil, tabac, manioc, haricots, pois de terre, caoutchouc de liane.

Éleveurs : ont des moutons, chèvres, bœufs, chevaux, ânes, poulets, pintades.

Industrie : tisserands, forgerons, cordonniers.

Pratiquent la chasse.

VI. Religion. — Les Malinkés sont restés en très grande majorité fétichistes ; ceux qui sont devenus musulmans sont restés superstitieux, peu fanatiques.

VII. Habitat. — Haute-Gambie, Haut-Sénégal, Haut-Niger jusqu'à Bamako, Haute-Guinée, Haute-Casamance, Haute-Côte-d'Ivoire (où ils s'étendent le long du Bandama jusqu'à la côte du golfe de Guinée (Grand-Lahou).

	Habitants
Bakel	2.265
Casamance	4.345
Kedougou	18.860
Kaolak	15.203
Niali-Ouli (ou Socés)	25.256
Kayes	25.995
Bafoulabé	39.570
Satadougou	28.593
Kita	36.195
Goumbou	2.500
Bamako	16.000
Bougouni	3.288
Bandiagara	5.550
Ouhigouya	19.610
Ouagadougou	84.444
Beyla	77.100
Dinguiraye	9.000
Ditim	25.000
Pita	1.000
Faranah	22.365

Kadé	7.252
Mamou	18.352
Kankan	81.181
Kouroussa	34.413
Labé	59.000
Siguiri	57.639
Timbo	15.000
Mali	3.200
Guékédou	4.821
Guerzé	500
Toma	16.500
Total	<u>759.997</u>

VIII. Langue. — Parlent le mandé-tan (de ce que dix = tan) ou malinké ou mandingué, très répandu, que les Dioulas parlent aussi ; ils le dénomment communément kangbé (« langue blanche, bonne langue, langue que tout le monde parle. »)(Delafosse.) Ne s'écrit pas.

---

Races de l'Afrique occidentale française  
Extrait du rapport de la mission du lieutenant-colonel Mangin (1910-1911).  
(*Revue des troupes coloniales*, 4<sup>e</sup> trim. 1927, n° 188)

[359-379]

IX. Histoire. — Les Malinkès descendent des Bafour (voir l'article « Bambara ») par les Ouangara.

M. Maurice Delafosse donne ainsi l'origine du mot : les Mandingues s'appellent eux-mêmes Man-ndé-nga, ou Mané-nga, ou Mani-nga, mot dont nous avons fait Mandingue et qui est prononcé :

Manin-nka par les Bambaras ;

Malin-nké par les Sarakollé.

Ces différents termes signifient tous « gens de Mandé, Mané, Mani, ou Mali », ce mot désignant l'ancien empire qui a fleuri autrefois sur le haut Niger du VI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle ou la capitale de cet empire (Mali, Melli, Mellé) qui conquiert Ghana, l'antique capitale, aujourd'hui disparue, des Ouangara et Sarakollé, située au sud-ouest de Oualata.

Grâce aux nombreux récits des voyageurs et géographes arabes, aux explorations de M. Bonnel de Mézières, en 1914. et aux travaux de MM. Houdas et Maurice Delafosse, on connaît, avec beaucoup d'exactitude et de détails, l'histoire de la race mandingue, qui fut l'une des dominatrices de la moyenne Afrique.

« Sur la rive gauche du Niger, à peu près à mi-chemin entre Siguiri et Bamako, écrit M. Maurice Delafosse dans son ouvrage déjà souvent cité : *Les Noirs de l'Afrique*, se trouve le village de Kangaba, appelé aussi Diolibaba ou Dièliba, du nom du grand fleuve, sur les bords duquel il est situé. Ce village sert de résidence habituelle au chef d'une famille mandingue ou malinké, du groupe des Keïta, qui y exerce le pouvoir depuis plus de treize siècles, avec une seule interruption de quinze ans, de 1285 à 1300, et qui est vraisemblablement la plus ancienne dynastie du monde encore en exercice. Seulement, après avoir été successivement un simple chef de canton, puis le maître d'un royaume et enfin celui d'un véritable empire, le mansa de Kangaba a redescendu ensuite la courbe, redevenant un modeste roi ou chef de province, pour n'être plus aujourd'hui que l'humble chef de canton qu'était, vers le début du vif siècle, le plus lointain de ses ancêtres.

» Cependant, ce petit village du haut Niger fut, pendant plusieurs centaines d'années, la principale capitale du plus vaste empire qu'ait connu l'Afrique noire et de l'un des plus considérables qui aient existé dans l'univers, l'empire du *Manding* ou *Mandé* ou, pour employer le nom que nous ont légué les historiens et géographes arabes, et qui n'est autre que la forme peule du mot « Mandé », l'empire du *Mali* ou *Melli*.

» Le Manding ou Mandé est proprement la province dont Kangaba est le chef-lieu et dans laquelle se trouvent les mines d'or du Bouré ou Bouté, le *Bitou* des auteurs arabes...

» Depuis plusieurs siècles, les *mansa*, ou rois du Manding, menaient à Kangaba une existence obscure, lorsque, aux environs de 1050, celui qui régnait alors fut converti à l'islamisme par un Almoravide, fit le pèlerinage de La Mecque et commença à nouer avec les États voisins des relations qui furent favorables à l'accroissement de sa puissance et au développement de son pays, en même temps qu'il cessait de se considérer comme un vassal de l'empereur de Ghana...

» Plusieurs auteurs arabes nous apprennent qu'en 1213, un *mansa* du Manding, nommé selon les uns Moussa et selon d'autres Alla Koï, se rendit en pèlerinage à La

Mecque. Il y retourna trois fois durant son règne, ce qui indique qu'il disposait d'une certaine fortune et ce qui ne manqua pas de grandir son prestige.

» Mais les richesses du roi de Kangaba et la réputation des mines d'or du Bouré devaient exciter les convoitises. Profitant de la mollesse des successeurs immédiats de Moussa, dit Allakoï, le roi de Sosso, Soumangourou, entreprit et réalisa, vers 1224, la conquête du Manding, qu'il annexa brutalement à son État. Cependant, Soundiata Keïta, appelé aussi Maridiata, petit-fils de Moussa, résolut de rendre l'indépendance à son pays et y réussit... Les deux princes se rencontrèrent en 1235, à Kirina, non loin de Koulikoro, près du Niger, où Soumangourou fut défait et tué. » Soundiata s'empara ensuite de Sosso, de Ghana (1240) qu'il détruisit, mettant ainsi fin au vieil empire berbéro-nigritien, introduisit dans le Manding la culture et le tissage du coton et assura la paix et la sécurité à son royaume. Son successeur, Oulé, visita aussi La Mecque et ajouta à ses possessions le Bambouk, le Boundou et la majeure partie de la vallée de la Gambie. De 1285 à 1300, un usurpateur, le captif Sakoura, interrompit la lignée de ses maîtres, mais tout en continuant leur œuvre; il annexa le Massina et Djenné à l'est ; le Tekroun et le Bas-Sénégal à l'ouest. En relations avec le Maroc et la Tripolitaine, il fut assassiné, au retour d'un pèlerinage à La Mecque, près de Djibouti, par les Danakil, qui voulaient s'emparer de son or. Son corps desséché fut ramené par ses compagnons jusqu'à Kouka, dont le roi fit prévenir les Mandingues. Ceux-ci ramenèrent le cadavre à Kangaba, pour l'ensevelir dans la sépulture royale des Keïta. Les princes de cette famille réoccupèrent leur trône après lui. L'un d'eux, Congo Moussa, ou Kankan-Moussa porta à son apogée la puissance Mandingue (1307-1332). Il fit en 1324, par le Touat et Le Caire, le pèlerinage de La Mecque, d'où il ramena un Arabe, d'une famille de Grenade, Ibrahim-es-Saheli, architecte, qu'il combla ensuite de biens et qui construisit, à Gao et à Tombouctou, les premières mosquées en briques, dont le type si particulier s'étendit, ensuite, dans tout le Soudan, aux édifices religieux musulmans, aux palais des souverains et même à des cités tout entières. Les monuments considérables qu'étaient, à Ségou et à Sikasso notamment, les demeures d'Ahmadou Sheïkou et Babemba, demeures que des raisons assez mesquines d'économie ont fait démolir après notre occupation, les cités de Kong, entièrement rasée par Samory, de Djenné et de Tombouctou, celles-ci heureusement préservées, sont ou furent la marque persistante de la puissance de Congo Moussa, ce souverain dont « la magnificence, a pu écrire le général Mangin, avait étonné l'Orient lui-même ». En son absence, un de ses lieutenants, Sagamandia, avait subjugué le dernier rival important qui demeurât alors à l'empire manding ; Gao et le royaume Songhoï, dont il était la capitale, étaient, en effet, tombés en 1325. À sa mort (1332), Gongo Moussa régnait donc, hormis sur une lisière littorale et forestière et quelques îlots de populations sauvages confinées sur le plateau central voltaïque, sur toute l'Afrique occidentale française actuelle, accrue des enclaves étrangères qui s'y rencontrent. Il entretenait des relations diplomatiques avec tous les souverains musulmans, notamment le sultan du Maroc. Sous Suleïman, son second successeur (1336-1359), le célèbre géographe et voyageur arabe Ibn Batouta parcourut, en 1352 et 1353, l'immense empire noir. Le récit de son voyage est l'un des plus intéressants parmi ceux que nous ont laissés les savants musulmans. Il y constate « la bonne administration de l'État, sa prospérité, la courtoisie et la discipline des fonctionnaires et gouverneurs de provinces, l'excellente situation des finances publiques, le faste et l'étiquette rigoureuse et compliquée des réceptions royales, le respect accordé aux décisions de justice et à l'autorité du souverain. On a, en lisant son récit, l'impression que l'empire mandingue était un véritable État, dont l'organisation et la civilisation se pouvaient comparer avec celles des royaumes musulmans et de bien des royaumes chrétiens de la même époque. Le grand historien Ibn Khaldoun, se trouvant à Biskra en 1353, y apprit de gens bien informés que le pouvoir du *mansa* du Mali s'étendait sur tout le Sahara ; que le roi de Ouargla lui témoignait de la déférence et

que l'ensemble des Touareg lui payait tribut » (Maurice Delafosse, *Les Noirs de l'Afrique, op. cit.*, pages-55 et suivantes).

De ce faite, l'empire mandingue allait commencer peu après à descendre, sous les coups d'abord de son rival de l'Est, l'empire songoï, qui, le premier, lui échappa, puis, de succès en succès, le dépeça. Vers le début du XVI<sup>e</sup> siècle, la suprématie, en Afrique occidentale, avait complètement changé de camp. En 1545 et 1546, la décadence de l'empire mandingue était telle que sa capitale, prise, était occupée, pillée et le palais de son *mansa*, en fuite, rempli d'ordures par les soldats de son vainqueur songoï, le futur *akia* Daoud. Quelques sursauts marquent encore un essai de réaction dans cette chute désormais inévitable. En 1599, le *mansa* Mamadou III, tente, à l'aide des Peuls du Massina, de s'emparer de Djenné, tombé au pouvoir des Marocains après la prise de Tombouctou et les défaites subséquentes de l'*askia* Issihak II. L'entreprise échoue. Mais elle réussit cependant à inspirer une certaine crainte au pacha Ammar. Vers 1660, un nouveau voisin, redoutable pour les souverains mandingues, venait de se lever : le royaume bambara de Ségou. Le *mansa* alors régnant, Mama Magan, vint assiéger, mais en vain, de 1667 à 1670, le roi Biton Kouloubali dans sa capitale, Ségou même. Marna Magan ayant de guerre lasse, levé le siège, Biton le poursuivit et lui imposa un traité par lequel le vaincu s'engageait à ne pas dépasser vers l'aval Nyamina. C'était la fin de l'empire mandingue en tant que grand État. Réduit à quelques lambeaux, il les vit se détacher peu à peu à chacun des chocs que causaient les rivalités entre nouveaux royaumes, nés de ses cendres. En 1848, il perdait même son indépendance, que lui enlevait le conquérant toucouleur El Hadj Omar.

Il n'y aurait plus guère à en faire mention dans l'histoire, après cette carrière de huit siècles, si notre installation au Soudan ne s'était heurtée dès ses débuts, non point à ce qui avait été jadis le puissant empire mandingue, mais à un aventurier qui s'y était taillé un assez important domaine et qui sut le défendre contre nous pendant dix-huit ans avec une ténacité remarquable et une habileté à laquelle il faut rendre justice : Samory.

Les confins du pays malinké, vers l'occident, avaient de tout temps attiré les convoitises du commerce européen, car de là sortait, extrait des gisements du Bambouk et du Bouré, « l'or de Galam », célèbre parmi les navigateurs et les traitants. Pour la première fois, en 1698, le célèbre et hardi André Bruë, directeur de la « Compagnie du Sénégal », avait atteint la province de Galam, vestibule de l'Eldorado convoité. Il comptait bien ne plus l'abandonner. En 1700, il y faisait construire, près de Makana, le fort Saint-Joseph, sur la rive orientale de la Falémé, qui l'enleva, lors d'une crue. Reconstituée aussitôt, cette avancée fut pillée, en 1702, par les indigènes. Bruë transporta un peu plus loin ce pivot de ses opérations. Il éleva une nouvelle forteresse, dénommée « fort de Saint-Pierre de Caynoura », à remplacement du village actuel de Sénoudébou. De là, son subordonné, Compagnon, eut mission d'explorer en détail Galam et Bambouk. En 1786, un certain Rubaut poussa plus loin et visita les Peuls du Boundou, imité, en 1790, par Houghton et en 1795 par Mungo-Park. Ce dernier prit contact avec les États mandingues de la Falémé, dans un second voyage, en 1805, époque à laquelle le Sénégal se trouvait occupé par les Anglais. Enfin, en 1827, René Caillié, qui se faisait passer pour Arabe, exécutait son célèbre voyage, visitait Kouroussa, Kankan, le Ouassoulou, le Mandingue, Sambatiguila, Timé, Tingéla, Djenné, si extraordinaire randonnée que certains, à l'époque, mirent en doute sa réalité et crièrent à l'in vraisemblance.

Ces explorations successives et le voisinage de notre colonie du Sénégal, dont l'expansion commença avec Faidherbe, devaient nous mettre d'abord en contact dès qu'elle atteindrait la zone proprement soudanaise avec les Mandingues ou Malinkés. Ceux de la région de Bafoulabé n'avaient pas entravé notre marche du Sénégal au Niger. À Bafoulabé même, nous avons pu construire, en 1879, un fort au confluent du Bafing et du Bakhoy.

En 1880, le capitaine Gallieni signa un traité d'alliance avec les chefs malinkés de Kita ; une partie du convoi de cet officier put, de Bammako, rallier sans incident le Sénégal, avec le docteur Bayol. Construction du fort de Kita en 1881.

En 1881, le colonel Borgnis-Desbordes, qui a mission d'occuper la route de Médine-Kita et de préparer l'étude du chemin de fer du Niger, s'empare de Goubanko, près de Kita ; le village n'était pas malinké, mais peuplé surtout de pillards de toutes races ; les Malinkés de Kita ont servi d'auxiliaires.

L'histoire de notre longue lutte contre Samory, chef des pays malinkés du Haut-Niger, dont l'armée était formée en grande partie de Malinkés, donnera, par la longue résistance opposée, l'idée de la valeur de cette race guerrière.

En 1882, il fallut, en effet, s'occuper de combattre l'influence que cet aventurier <sup>12</sup>, se donnant comme roi du Ouassoulou, sur la rive droite du Niger, essayait d'établir sur les pays malinkés de la rive gauche (Kangaba, Bouré, etc.), et de venger l'affront fait à notre envoyé, le sous-lieutenant Alakamessa, qu'il avait emprisonné.

La colonne Borgnis-Desbordes partit de Kita le 16 février, pour aller attaquer Samory sur la rive droite du Niger, à Kéniéra. Le Kourbaridougou nous fournit 500 guerriers malinkés. Kéniéra est enlevé le 26 février 1882. Au retour, la colonne est poursuivie par les guerriers de Fabou, frère de Samory, jusqu'au Niger, puis sur la rive gauche.

Samory fait proclamer que nos troupes ont fui devant lui et s'empare du Bouré et du Bidiga, sur la rive gauche du Niger.

En décembre 1882, nouvelle campagne de Borgnis-Desbordes, pour devancer Samory à Bammako. On détruit auparavant la forteresse des Toucouleurs de Mourgoula et le village fortifié des Bambaras de Daba. De durs combats ont lieu sous Bammako avec les Malinkés de Samory, commandés par son frère Fabou Ibrahima (2 et 12 avril 1883), qui est repoussé dans le Ouassoulou.

En 1883-1884, les chefs malinkés de la Falémé du Bouré, du Siéké, du Mandingue, passent des traités avec nous. Le commandant Combes construit le fort de Niagassola, au sud de la route de Kita-Bammako.

---

<sup>12</sup> Samory, de son vrai nom Samba Touré, naquit au Ouassoulou, et probablement à Bissandougou. Il exerça le métier de colporteur (dioula), voyageant pour ses affaires, de son pays natal aux régions forestières, où il s'approvisionnait de kolas. Il y était, quand il apprit que Sori Ibrahim, chef de Sanancoro, localité du Ouassoulou, avait attaqué Bissandougou. Parmi les captifs qu'il avait faits, se trouvait la mère de Samory. Celui-ci revint de la forêt et sollicita de Sori Ibrahim la faveur de libérer sa mère, en échange de laquelle il offrait de rester en captivité. Il y demeura longtemps, dix-huit années, assure-t-on. Ce temps écoulé, Samory réussit à se racheter. Rentré dans son village natal, à Bissandougou, il s'y fit une influence maraboutique. Choisi comme chef, à la suite des désordres locaux, il commença de s'étendre, aux dépens d'abord de son ancien maître, Sori Ibrahim, qu'il battit le premier. Gagnant de proche en proche, dévastant par calcul tout ce qui tentait de lui résister, il s'acquit une réputation justifiée de férocité, qui contribua puissamment à ses succès. En 1877, il possédait toute la rive droite du Niger, de ses sources à Bammako. Il arrivait donc peu à peu après à notre contact. La lutte qu'il allait soutenir contre nous et porter jusqu'aux régions fort éloignées des pays abron de la Basse-Volta, où il remporta d'importants succès contre les Anglais du Gold-Coast, ne devait finir qu'en 1898, quand, battu par nos colonnes à Kong, qu'il avait dévastée sans pouvoir nous chasser de ses ruines, il s'en revint vers son point de départ, le Ouassoulou. La colonne Gouraud le rattrapa en route et mit fin à sa carrière étonnante. Elle avait été marquée par des dévastations dignes d'Attila, à travers tout le bas Soudan. La terreur était le moyen de domination du redoutable Almamy. Elle ne suffit pas à expliquer ses succès, puis sa longue résistance. Samory, qu'on a mal jugé de nom de « marchand d'esclaves », ne vendait ses captifs que parce que c'était, pour lui, le seul moyen de s'approvisionner d'armes, de munitions et de chevaux auprès des races noires au contact des Européens ou des pays producteurs. Il avait, et sa première femme Sara, malinkée, comme lui, une sorte de génie de l'organisation militaire. Son désastre révéla qu'il fabriquait, par ses ateliers, d'habiles forgerons, des fusils, des cartouches et des balles, utilisables, copiées sur les nôtres, prises comme modèles jusques et y compris leurs matricules, tenus pour talismans par lui. Ses convois le ravitaillaient, à notre insu, sur des distances de 500 ou 600 kilomètres. Les effectifs durent atteindre jusqu'à 40.000 fantassins, dont 2.500 à 3.000 armés de fusils à tir rapide, sa garde. C'est une curieuse figure, qui mérite d'être étudiée, et représentative de la valeur militaire de la race malinkée.

Le poste est bientôt menacé par Samory, qui assiège un de nos détachements à Nafadié (31 mai 1885). Le commandant Combes le délivre, mais Samory se maintient près de Niagassola, dont il empêche le ravitaillement. Samory déclare qu'il va s'emparer de Bafoulabé. En janvier 1886, le lieutenant-colonel Frey se porte contre Samory et bat, au marigot de Fatako-Djino, l'armée de son lieutenant Malinka Mory. Samory demande alors à traiter avec nous ; il donne en gage un de ses fils, Karamoko, envoyé en France, évacue la rive gauche du Niger et accepte le fleuve comme frontière. Cette même année, le lieutenant-colonel Gallieni, occupé avec Mamadou Lamine, révolté, négocie avec Samory la continuation de la paix (traité Péroz, du 23 mars 1886, à Bissandougou).

Samory renonce complètement à la rive gauche du Niger et accepte le protectorat français sur ses États de la rive droite. Le prophète Mamadou Laminé est tué non loin de Toubakouta (9 décembre 1887). Le colonel Gallieni pousse une reconnaissance sur Siguiri, il trouve la rive gauche du Niger évacuée par ordre de Samory, qui a déplacé des populations entières ; il construit le fort de Siguiri (janvier 1888) et fait rentrer les habitants dans leur pays.

À ce moment, le Ouassoulou et le Sankaran, sur la rive droite du Niger, se soulèvent contre Samory, qui assiège le roi du Kéné Dougou, Tiéba, dans sa capitale, depuis 1887. Il lève le siège (mai 1888) et revient dans ses États, poursuivi par Tiéba. Il procède alors à une répression terrible dans les pays révoltés.

En octobre 1888, le chef d'escadron Archinard succède au colonel Gallieni dans le commandement supérieur du haut fleuve. Notre naissante colonie est alors entourée de puissants ennemis qui cherchent à s'unir, afin de consommer sa perte. Le commandant Archinard discerne incontinent que le plus redoutable est Samory, qui fait preuve de la plus insigne mauvaise foi et, fait plus grave, a noué des relations avec les Anglais du Sierra-Leone. Le gouvernement de cette colonie britannique s'en autorise pour lui fournir officiellement armes et munitions et même un conseiller militaire, le major Festing, qui l'a guidé dans ses entreprises contre Tiéba. Afin de rassurer nos administrés malinkés, trop proches de Samory pour ne pas le craindre, le commandant Archinard visite d'abord le poste de Siguiri, où il conduit une petite colonne jusqu'en amont du fort. Il prend contact avec l'alrnamy par le petit combat de Dougoura et signe avec lui un traité à Niako, le 21 février 1889. Samory y reconnaît notre domination sur les territoires entre Niger et Tankisso. Comme conclusion, le poste avancé de Kouroussa est immédiatement construit. Mais trois mois ne se sont pas écoulés que Samory, violant le traité, faisait ravager la rive gauche du fleuve. Ce dernier manquement va fixer son sort. Avec un voisin aussi déloyal, le commandant Archinard décide d'en finir. Mais il aura besoin, pour cela, de toutes ses forces. Il lui faudra donc avoir les mains libres et c'est pourquoi il se débarrasse d'abord d'Ahmadou Cheïkou, en emportant ses forteresses de Koundian et Ségou, et en occupant le Kaarta (1889-1891). En ayant fini avec les Toucouleurs, le lieutenant-colonel Archinard va pouvoir se retourner (février 1891) contre Samory. Il a pris soin d'exploiter à ces fins les rivalités de cet ennemi et de Tiéba. À celui-ci, il a dépêché, en 1890, le capitaine Quiquandon ; ce dernier conclut avec Tiéba un arrangement qui assure la neutralité.

Le lieutenant-colonel Archinard peut donc entrer résolument dans le Ouassoulou, en mars 1891. Le 7 avril, Kankan, sur le Milo, évacué et brûlé par Samory, est occupé. La colonne marche sur Bissandougou, atteint le 9 avril. Après les combats de Kokouna (6 avril) et Sana (9 avril), défavorables pour lui, l'almamy s'était décidé, avant de fuir sa capitale, à l'incendier. Nos troupes la trouvèrent donc évacuée et en flammes. Elles firent retour à Kankan, où un poste est établi. Il fut immédiatement assiégé et le resta la fin de l'année, la garnison ne parvenant à se donner de l'air que par de continuelles sorties, notamment en avril et septembre (voir, entre autres historiques, le résumé fait par M Terrier, dans son livre *l'Expansion française en Afrique occidentale*).

En octobre, le lieutenant-colonel Humbert remplace le lieutenant-colonel Archinard, gravement malade depuis six mois, en raison de l'effort écrasant qu'il assumait. Le nouveau commandant supérieur décide de dégager Kankan, après l'hivernage.

En janvier 1892, il attaque Samory (violents combats Sana, Sombiko, Diamanko) et réoccupe Bissandougou (12 janvier) ; le 20, il reprend les opérations et la poursuite commence dans le Sud-Est (combats de Ouassako, Badéléguéko, Farandougou, Baraloumbo). Occupation de Sanankoro et Ivérouané (20 janvier), incendiés par Samory, qui fait le vide devant la colonne ; Samory se réfugie, dans l'Ouest, sur la rive gauche du Milo ; nous enlevons son réduit de Toutou-Kourou (14 février), où se trouvent des approvisionnements de guerre considérables dont nous nous emparons (71.000 cartouches, 62.000 fusils Gras, 25.000 kilogrammes de poudre, etc.).

Du 29 février au 9 avril, il faut poursuivre les bandes entre Kérouané et Bissandougou, le long du Milo ; ce sont des combats continuels. Des garnisons sont laissées à Sanankoro, Kérouané, Bissandougou, etc. ; la colonne rentre à Siguiri le 20 avril 1892. Mais la situation demeure si tendue que le poste de Kérouané restera bloqué jusqu'en janvier 1893.

D'autre part, Tiébà, malgré ses promesses et le séjour successif des résidents Ouiquandon, Marchand et Peroz dans sa capitale, Sikasso, avait refusé de nous aider contre Samory, avec lequel il négociait en sous-main.

Pendant toute l'année 1892, Samory livra une petite guerre d'embuscades et d'escarmouches dans les environs du Milo. Il intervient également dans la Haute-Côte-d'Ivoire, en envoyant une armée sous les ordres de Sékouba, son lieutenant, débloquent Séguéla (Ouorodougou) qu'assiège Fakouboura Bamba, aidé du capitaine Ménard. Celui-ci est massacré dans l'affaire (4 février 1893), qui s'achève fâcheusement.

Le colonel Archinard, de retour au Soudan à la fin de l'année 1892, se trouve, en outre, en face d'un soulèvement des Toucouleurs du Ségou, particulièrement grave. Occupé de ce côté, il charge le lieutenant-colonel Combes de repousser Samory sur la rive droite du Milo et de le poursuivre pour le couper de la colonie anglaise de Sierra-Léone, où il s'approvisionne d'armes et de munitions.

Un de nos détachements entre à Farana le 10 février, malgré les protestations d'un sergent anglais établi sur la frontière du Sierra-Léone, poursuit les sofas de Bilali, lieutenant de Samory, occupé à faire du ravitaillement près des sources du Niger, bat Bilali à Yendé et continue jusqu'à la côte de Guinée (9 mai). La colonne principale (lieutenant-colonel Combes), partie de Kankan, poursuit Samory fuyant par Konafadié, le bat à Kourai (8 février), à Guéléba (9 février) et arrive à Odienné le 13. Tiéba est mort le 26 janvier et n'a pu nous aider, au cas, d'ailleurs douteux, où il eût, cette fois, tenu ses promesses. Son frère, Babemba, lui succède, comme roi du KénéDougou.

Le lieutenant-colonel Combes descend ensuite dans le Sud (combats de Kona, Bouroutou) et rentre enfin par Koro à Kérouané.

Samory, qui s'est réfugié dans le Nafana, à l'est d'Odienné, puis sur le Bandama, revient aussitôt à la charge. Sachant le nouveau roi de Sikasso moins belliqueux que son prédécesseur, il envahit son territoire et assiège Ténéto et Bougouni. Le lieutenant-colonel Bonnier, appelé à l'aide, ne peut arriver qu'à la fin de novembre. Ténéto et Bougouni ont été pris et il ne reste que quatre villages dans le pays (1.000 aujourd'hui), que Samory s'occupe à faire évacuer. Le lieutenant-colonel Bonnier surprend les sofas à Faragan (5 décembre) et Samory lui-même à Koloni. Le poste de Bougouni est créé (1894). En même temps, sur le haut Niger, la garnison de Kérouané a repoussé les sofas de Karamoko, fils de Samory, et détaché une colonne qui crée le poste de Beyla (1893).

Au commencement de 1894, le capitaine Marchand, en mission dans la haute Côte-d'Ivoire, signale l'occupation du pays par Samory. Les chefs du pays de Kong demandent protection. La colonne du lieutenant-colonel Monteil reçoit mission de protéger le pays et se concentre, le 16 décembre 1894, à Tiassalé (bas Bandama). Elle a dû faire face à des révoltes des populations côtières de Grand-Bassam, puis du Baoulé.

Pour assurer la sécurité de la ligne de ravitaillement avec la côte, il faut donc commencer par réprimer l'insurrection du Baoulé. Le 20 février 1895, Monteil part de Kodiokofi et marche dans le nord à la rencontre de Samory (combats de Sokola-Dioulassou). Samory, intimidé d'abord, négocie, puis rompt la trêve : nos troupes concentrées, d'autre part, à Bougouni, avaient reçu du gouverneur civil de Kayes l'ordre de ne pas bouger. Le lieutenant-colonel Monteil, resté en l'air, se replie sur Dabakala, poursuivi jusqu'à Satama, qu'il atteint non sans peine, après avoir dû livrer *dix-huit combats*. Il y apprend la dissolution de sa colonne et rentre à Kodiokofi (mars 1895).

En 1896, les tentatives faites pour négocier une entente avec Samory échouent par la volonté de l'alniamy qui répond : « La terre de Dieu est grande. » On pense qu'il va occuper la boucle de la Volta et se ravitailler par le territoire anglais de Gold-Coast.

Pendant ce temps, diverses colonnes françaises ont occupé le Mossi, le Gourounsi et le Lobi, dont le résident était le capitaine Braulot. Celui-ci reçoit du commandant Caudrelier, commandant la colonne de la Volta, qui a charge de fermer définitivement la liaison du Soudan à la Côte d'Ivoire, l'ordre de devancer les Anglais à Bouna, à 100 kilomètres dans le Sud, dans l'hinterland de la Côte-d'Ivoire. Samory a fait dire au capitaine Braulot qu'il ne s'opposera pas à sa marché. Cependant, celui-ci trouva la ville occupée par les sofas de Samory, qui refusèrent de l'évacuer ; il fit demi-tour, mais rencontra le fils de Samory, Sarankeni Mori, qui se dit chargé de lui remettre Bouna. En arrivant devant la ville, Sarankeni Mori, sur l'instigation du griot Diali Amara, fit massacrer le capitaine Braulot, le lieutenant Bunas, le sergent Miskiéwicz et toute leur escorte (20 août 1897), dont il n'échappa que quelques survivants.

D'autre part, l'administrateur Nebout, envoyé par le gouvernement de la Côte-d'Ivoire pour négocier avec Samory, échouait dans sa mission et devait quitter, le 2 octobre 1897, Dabakala, dont Samory avait fait sa nouvelle résidence.

Après le massacre de la colonne Braulot, le commandant Caudrelier s'était rendu compte que l'obstacle à la soudure du Soudan au golfe de Guinée, qui était le but de sa mission, allait être Samory, installé en travers de la route dans le Djimini, qu'il occupait, après avoir détruit de fond en comble la vieille métropole musulmane de Kong, grande cité millénaire, qui avait émerveillé le capitaine Binger lors de son exploration du Niger au golfe de Guinée. Kong (ou mieux Fou) était ainsi devenu, de par sa situation, l'enjeu d'une partie à la fois européenne et indigène.

En effet, aussitôt après l'affaire Braulot, Samory qui, en cette occasion, avait désapprouvé son fils, parce qu'elle rouvrait les hostilités avec nous, avait fait évacuer Bouna. Sur ses traces, une forte colonne anglaise y avait pénétré, guettant de la Kong tenue par Samory, à six étapes seulement. Si cette colonne y était parvenue avant nous, c'en était fait de notre Afrique occidentale française : la route du Soudan à la Côte-d'Ivoire nous était coupée. Mais les Anglais avaient été moins heureux que nous dans leurs rencontres avec le terrible almamv mandingue. Peu de temps auparavant, une de leurs colonnes, nombreuse et pourvue d'artillerie, avait éprouvé une défaite totale et avait perdu jusqu'à ses pièces et ses bagages. Son chef, trouvé par nous dans la brousse, avait été recueilli par nos tirailleurs, dépouillé de tout. Nos voisins préféraient donc nous laisser battre Samory et, si un jour venait à se produire, entre adversaires, à Kong, s'y glisser. Le commandant Caudrelier vit le danger et décida de pousser sans arrêt vers le sud. Il emporte Bobo-Dioulasso, occupe sans perdre une heure la Haute-Comoé, s'y tenant lui aussi à portée de Kong, assez faiblement occupée par Samory pendant quelques jours. L'occasion est propice : le 15 janvier 1898, un fort détachement français, commandé par le lieutenant Demars, rejoint ensuite par le lieutenant Méchet et enfin l'adjudant Corvaisier, arrive à l'improviste à Kong, en bouscule la garnison et s'y installe. Samory comprend aussitôt la gravité de la situation où le met cette occupation. Les routes de l'Est, par lesquelles il a toujours espéré s'enfuir, comme il a toujours fait, devant nos armes, lui sont fermées. Il est dans une prison. C'est pourquoi il ordonne à ses lieutenants de reprendre Kong à tout prix. Le 12

février, l'investissement de la garnison est complet. A grand peine a-t-elle eu le temps de faire passer un courrier rendant compte de sa situation difficile. En effet, ses munitions s'épuisent ; les vivres de même et il n'y a pas d'eau. Treize jours, elle soutient les assauts forcenés des milliers de sofas que Samory jette sur ses abris précaires, avec ordre de vaincre, sous des menaces de mort qu'on sait implacables. Héroïquement, les défenseurs de Kong résistent. Cependant, le commandant Caudrelier s'était porté en toute hâte à son secours. Le 27 février, après trois journées d'incessants combats, il débloque la garnison épuisée, décimée, à bout de forces, de munitions et de souffrances.

Elle est relevée. Des reconnaissances vers le sud, conduites en particulier par le capitaine Gouraud, donnent de l'air à la place, où un poste est aussitôt entrepris. Mais d'autres événements graves, précurseurs des opérations contre Babemba, le roi du Kéné Dougou, rappellent vers le nord le commandant Caudrelier. Il laisse à Kong, avec une nouvelle garnison, de l'artillerie, le capitaine Tessonnière et le lieutenant Guignard. Elle est aussitôt cernée. La lutte reprend, quotidienne, Samory multipliant ses assauts, dont l'un plus particulièrement violent le 30 avril. Cependant, les vivres de nouveau s'épuisent, ainsi que les munitions dans la place, qui n'a d'eau que celles de mares empoisonnées par Samory ou souillées par les cadavres qu'il y fait jeter la nuit, quand le réseau des petits postes doit être resserré. Des convois tentent de passer, mais n'apportent guère que leurs blessés. La situation devient donc critique, car Samory joue sa dernière carte. Brusquement, tout s'arrange. Le 1<sup>er</sup> mai, en effet, toute inquiétude a été enlevée au colonel Audéoud, gouverneur intérimaire, pour le général de Trentinian, du Soudan. Il a emporté d'assaut, après une courte et sévère préparation, Sikasso, capitale de Babemba. Une colonne importante est aussitôt formée sous les murs de cette ville, sous les ordres du commandant Pineau, pour débloquer Kong. Samory ne l'a pas attendue. Il lève le siège de Kong, poursuivi par la colonne Pineau et battu sur le Bandama (combats de Namokota, Tioraniaradougou, Tiémou (mai-juin 1898). Nous occupons Dabakala, Bouna, évacué par les Anglais, Bouaké, le Haut-Bandama. Samory a dû lâcher prise. Il cherche à s'installer alors (juin) sur le Bandama, dans un site choisi par lui, qu'il fortifie solidement, et qu'il appelle d'un nom significatif : Bori-bana (mot à mot : « Fini de fuir »). Il en est chassé presque aussitôt. En effet, la fin de ce long drame dont il a été le sanguinaire auteur approche. Dans l'Ouest, nos postes forment une chaîne solide par Beyla, Touba, Dabala, Odienné, Tombougou, Kani. Le vieil almamy, encerclé, songe alors à s'échapper, par l'ouest, à travers la forêt et le Libéria. Il s'éloigne de Séguéla, traverse le haut Sassandra à Dootou, au confluent du Bafing et de la Féré Dougouilba. Il dispose encore d'environ 4.000 fusils à tir rapide et 10.000 fusils à pierre. Il traîne avec lui plus de 100.000 personnes.

Le commandant de Lartigue, avec 250 tirailleurs, essaie de lui couper la route vers l'ouest. Parti de Touba, il attaque sur le Bafing, au marigot de Doué, les 19 et 20 juillet. Mais l'effort est hors de proportion avec les moyens. La colonne doit rentrer à Touba, épuisée par les combats inégaux et poursuivie jusque sous les murs du poste. Le 3 août, le commandant de Lartigue reçoit l'ordre du colonel Audéoud d'en finir avec Samory avant que celui-ci puisse gagner le Libéria. Il a également reçu des renforts. Samory tente de négocier, pour gagner du temps. Il lui faut préparer le passage du Cavally, qui le sépare du Libéria. Il est mal reçu par les gens de la forêt. Il manque de vivres. Ses guerriers, qui prévoient sa perte, commencent à désert.

Le 25 août, une forte reconnaissance, commandée par le lieutenant Woelffel, occupe la rive droite du Cavally. Elle surprend le camp de Samory à Tiafésou, sur le fleuve, le 8 septembre. L'armée de l'almamy était déjà passée en partie sur la rive droite. La surprise amène un désastre pour Samory, qui perd 500 fusils à tir rapide, 6.000 fusils à pierre, des caisses de cartouches, d'obus, des tonnelets de poudre ; 2.000 guerriers se rendent avec deux lieutenants et 25.000 captifs.

Samory cherche alors à se replier dans l'Est ; on ne sait quelles sont ses intentions. Pour obtenir des renseignements et continuer la poursuite, une colonne de 210 tirailleurs, sous le commandement du capitaine Gouraud, franchit le Cavally le 24 septembre 1898 ; le 29 septembre, l'arrière-garde de Samory est enlevée par une nouvelle surprise ; la colonne pénètre au pas de course dans la smala de Samory, qui est fait prisonnier. Toute l'armée se rend etl abandonne 1.000 fusils, un canon, 90 caisses de cartouches, 20 barils de poudre. La colonne rentre à Beyla.

Déporte au Congo, à N'Djolé, Samory y meurt le 2 juin 1900. Il avait été, dans les temps modernes, le type représentatif par excellence de la race mandingue et du conquérant noir. C'est une figure empreinte d'une grandeur sauvage et d'une énergie tenace, qui expliquent que l'Afrique soudanaise ait vu s'élever sur son sol de puissants empires.

Ajoutons que l'un de ses fils a fait la Grande Guerre dans nos rangs, et y a gagné l'épaulette.

[378]  
CONQUÊTE DES PAYS MANDINGUES  
DE LA HAUTE-CASAMANCE.

Le récit nous est donné par les *Annales sénégalaises*.

Après avoir châtié, en 1860, les indigènes de race forestière diolas et balantes de la basse Casamance, nous dûmes, l'année suivante, agir sur les Mandingues du Souna, qui, également, molestaient nos compatriotes.

En 1855, le village de Bombadiou avait pillé nos embarcations et menacé nos équipages.

En 1856, le village de Sandiniéri avait mis au pillage un comptoir ; en 1860, les Mandingues avaient capturé le lieutenant Falin, commandant le poste de Sédhiou.

En 1860, ils avaient insulté le gouverneur de Gorée, le village de Dioudoubou volait 2.500 francs à Sédhiou même ; le 5 février 1861, Bouniadiou, village du Pakao, sur la rive droite, pillait chez nos traitants une valeur de 10.000 francs.

Le chef de bataillon Pinet-Laprade, commandant Gorée, débarque en février 1861 à Sédhiou avec 700 hommes (infanterie de marine, artilleurs, tirailleurs algériens, auxiliaires noirs) ; il enlève d'assaut le village de Sandiniéri (10 février); les Mandingues, qui essaient de faire un retour offensif, sont à nouveau battus, puis les Mandingues de la rive droite, accourus au secours du village, sont également repoussés.

Le 11, le village de Diouboudou est détruit, celui de Nagabou également, puis Bombadiou est occupé.

Le 13 février 1861, les Mandingues du Souna, du Pakao et du Yaciné se soumettent à notre autorité.

En 1863, les Mandingues de Colibentan du Guimbéring et du Fogny font également leur soumission.

En 1877, le marabout Fodi Kaba ravage le pays. Les colonnes Bourdiaux et Dodds arrachent à son influence le Yaciné, le Pakao, le Sonna (1882). En 1883, le chef firdou, Moussa Molo, accepte notre protectorat.

1893, expédition contre Fodi Kaba, chef du Foghy, qui fuit dans le nord, où il est tué le 28 mars 1901, à Médina (Haute-Gambie).

---

Races de l'Afrique occidentale française  
Extrait du rapport de la mission du lieutenant-colonel Mangin (1910-1911).  
(*Revue des troupes coloniales*, jan.-mars 1928, n° 189)

[63]  
MANDINGUE ORIENTAL.

Bloon	4.000
Blé	1.000
Navaatoro	1.000
Sambla	9.000

Nous avons classé dans le groupe Mandingue oriental, ces quatre tribus encore peu étudiées du cercle Bobo-Dioulasso, mais qui parleraient des dialectes ayant des radicaux ou des racines mandées, d'après MM. Goguely et Delafosse.

MANON.

I. Caractères physiques. — Race vigoureuse, bien musclée. Taille moyenne. Dents taillées en pointe.

Nombreux tatouages.

II. Costume. — Nudité.

III. Habitation. — Villages au sommet des montagnes rocheuses. Cases étroites, en torchis ; toits de feuilles de palmier.

IV. Mœurs et coutumes. — Très sauvages, pratiquent l'anthropophagie. Se faisaient la guerre avant notre arrivée pour s'emparer de prisonniers qu'ils mangeaient. Sont très indépendants, la seule autorité réelle dans le pays est celle du chef de case ; le nombre des habitations ou des familles réunies sous son autorité étant très variable, de 3 à 30.

V. Richesses et produits. — Riz, colatiers, bananes.

VI. Religion. — Fétichisme.

VII. Habitat. — À l'est des Tomas et des Guerzés, au nord de la frontière libérienne. Territoire militaire de Guinée, 10.000 (secteur de Guerzé).

VIII. Langue. — Dialecte manon, très voisin du guerzé.

IX. Valeur militaire. — Batailleurs et braves ; mais peu pénétrés.

X. Origine et histoire. — Non encore étudiées.

[64]  
MAURE

I. Caractères physiques. — Le métissage avec les noirs et les Arabes a donné une grande diversité de types maures, depuis celui au teint bronzé, au nez droit, aux lèvres minces, jusqu'au type noir de teint, à nez épaté, à lèvres épaisses. Il n'y aurait, d'après le docteur Lasnet, qu'un dixième de Maures purs, tandis qu'on compterait un tiers de noirs et le reste de métis.

Le Maure a l'œil vif, expressif. Il est de taille moyenne ; maigre, a des membres grêles. Il est souple et résistant. Cheveux longs, lisses, crépus par métissage. Barbe longue, moustache rare ; altitude fière, décidée ; les femmes sont gavées de lait et

engraissées. L'embonpoint chez elle est considéré comme un signe de beauté. Pas de tatouage.

II. Costume. — Hommes : long boubou bleu de cotonnade légère (guinée). Pantalon ample. Manteau de poil de chameau ou de peau de mouton. Tête nue, cheveux ébouriffés. Garçons : tête rasée avec une touffe laissée au sommet de la tête ; sandales ou bottes molles.

Femmes : ample pièce de guinée drapant le corps et recouvrant la tête qu'elle masque en grande partie.

Cheveux tressés en fines nattes formant chignon au sommet de la tête. Fillettes : crâne rasé avec quelques longues mèches isolées. Bijoux rares ; bracelets, boucles d'oreilles d'argent.

III. Habitation — Nomades. Pendant la saison sèche, ceux du Trarza, du Brakna et du Gorgol se portent vers le Sénégal, pour trouver l'eau et les pâturages qui leur sont nécessaires. Vers le commencement de l'hivernage, ils remontent vers le Nord pour soustraire leurs troupeaux aux maladies qui les atteignent dans la zone fluviale.

Tente basse, conique, en tissu de laine de mouton ou de poil de chameau. Nattes, tapis en peau de mouton.

IV. Mœurs et coutumes. — Coutumes des envahisseurs arabes. Intelligents, assez instruits, hospitaliers, mais voleurs, pillards, faux, impitoyables, cruels à la guerre. Suivant les pâturages et se déplaçant avec leurs tentes suivant les besoins. Mendiants, paresseux. Baptême musulman (7<sup>e</sup> jour). Circoncision (garçons), excision (filles). Polygamie rare ; la femme est autoritaire et jalouse. Dot en chameaux, captifs ou chevaux. Funérailles silencieuses, cimetières, fosses avec niche latérale.

Castes au nombre de quatre :

1<sup>o</sup> Guerriers ou hassanes, descendants des Arabes, commandent héréditairement les tribus et vivent de leurs redevances ;

2<sup>o</sup> Marabouts ou toulbas ne payant pas tribut, généralement paisibles, commerçants (gomme), éleveurs, cultivateurs, et fonctionnaires religieux ;

3<sup>o</sup> Tributaires ou zenagas, payent une lourde redevance aux guerriers ; descendent des Berbères ;

4<sup>o</sup> Captifs de case (Nanmen) descendants de famille captive, depuis longtemps dans la tribu ; ne sont pas vendus.

Il existe, en outre : des captifs de traite (Habid), des captifs rachetés ou libérés (baratines), des captifs ou métis de captifs et de Maures (Pourogne, nom ouolof).

V. Richesses et produits. — Troupeaux, bœufs, moutons, chevaux, ânes, chameaux.

Commerce : gomme et transports en saison sèche, avec leurs chameaux loués jusqu'au centre de la boucle du Niger (jusqu'au 12<sup>e</sup> degré de latitude Nord).

Industrie : travail des peaux, de la laine.

Artisans (méprisés) : forgerons (fer, bois).

Bijoutiers (bracelets, boucles d'oreilles en argent).

Cordonniers (femmes), teinturiers, tanneurs, tisserands (laines et poils de chameaux).

Cultures rares, faite par les captifs sur les bords du Sénégal (mil, pastèque).

IV. Religion. — Les Maures sont des musulmans fanatiques ; ils détestent les blancs infidèles (Nazara) et sont affiliés aux sectes kadria, tidjâma, chadéla.

VII. Habitat. — Rives du Sénégal et Mauritanie.

Sénégal : 6.830 Maures.

Mauritanie : 648.232 Maures.

Total : 655.062 (y compris les serfs noirs non dénombrés).

VIII. Langue. — L'arabe des envahisseurs a supplanté le berbère zenaga.

Les Maures parlent un dialecte arabe voisin de celui du Sud oranais et marocain, ne renfermant qu'un petit nombre de mots berbères. Plusieurs familles, de la rive droite du Sénégal, notamment, parlent encore le berbère.

IX. Valeur militaire. — Les Maures, en raison de leur caractère indépendant et de leurs habitudes nomades, se plieront difficilement à la vie régimentaire ; on pourra les utiliser avantageusement comme auxiliaires ou méharistes ; l'application de cette idée est commencée en Mauritanie.

X. Origine et histoire. — Les Maures sont descendants des Berbères Zenagas, croisés avec les Arabes envahisseurs et les populations noires subjuguées ou captives. Au XI<sup>e</sup> siècle, ils créèrent l'empire des Almoravides qui s'étendit au delà du Sahara, jusqu'au sud de l'Europe. Au XIII<sup>e</sup> siècle, les invasions arabes les repoussèrent ; au XIV<sup>e</sup> siècle, les Beni-Hassan les avaient soumis. Les Arabes commandent encore aujourd'hui : leurs descendants forment la caste des guerriers dominateurs des Berbères tributaires qu'ils exploitent.

Ce furent les négriers portugais qui entrèrent les premiers en relation avec les Maures (expédition du banc d'Arguin) ; au XV<sup>e</sup> siècle, ils fondèrent même, paraît-il, un établissement dans l'Adrar. Le fort d'Arguin passa successivement aux Hollandais, aux Français, puis à nouveau aux Hollandais. Nous le reprîmes en 1724.

Les Maures s'engagèrent à ne faire le commerce de la gomme qu'avec la France (1773, traité signé avec le directeur de la Compagnie du commerce de l'Afrique occidentale). Toute une série de traités furent passés avec les Maures pour fixer les droits ou « coutumes », payés aux chefs pour favoriser ce commerce.

En 1827, première guerre avec les Trarzas que nous repoussons du Oualo sur la rive droite du Sénégal.

Jusqu'en 1851, les incursions sont continuelles et les expéditions contre les Trarzas et Brankas y répondent.

On a dû, pour se protéger, construire sur le Sénégal les forts de Dagana et de Podor. en 1851.

Les expéditions de Faidherbe se terminèrent par de nouveaux traités ; en 1896, les coutumes étaient toujours payées : mais les Maures ne remplissaient nullement la mission de protection des noirs riverains du Sénégal qui leur incombait en échange.

On fut amené ainsi à occuper la Mauritanie (mission Coppolani) ; la colonne de l'Adrar, commandée par le colonel Gouraud (1909), mit fin, dans une certaine mesure, à la turbulence des Maures en empêchant, par l'occupation de l'Adrar, les « harkas » marocaines de venir se former en ce pays.

[68]  
MINA.

I. Caractères physiques. — Taille élevée, race vigoureuse, nez légèrement écrasé, lèvres épaisses, teint foncé.

II. Costume. — Hommes : cheveux ras, pagne.

Femmes : cheveux tressés, pagne bleu.

Bijoux : boucles d'oreilles, bracelets, etc.

III. Habitation. — Cases recouvertes de feuilles de palmier. Villages en agglomérations compactes.

IV. Mœurs et coutumes. — Mœurs libres, dot peu élevée, menus cadeaux aux beaux-parents ; situation sociale de la femme élevée.

V. Richesses et produits. — Pêcheurs : fournissent des équipes de passeurs de barre, à Grand-Popo, à Ouidah et de laptots au wharf de Cotonou.

Peu de cultures. S'approvisionnent en denrées alimentaires chez les peuplades au milieu desquelles ils vivent.

VI. Religion. — Fétichisme. Ont des idoles (Legba).

VII. Habitat. — Bas-Dahomey, 6.806 sur la côte.

Ouidah	1.130
Athièrne	1.076
Porto-Novo	600
Grand-Popo	2.500
Cotonou	1.500
Total	<u>6.806</u>

VIII. Langue. — Langue mina, dialecte achanti parlé à Accra et El-Mina, différent de la langue oué. Numération décimale.

IX. Valeur militaire. — Les Minas ont fourni quelques soldats à nos régiments et aux troupes du Lagos où on a été satisfait de leurs aptitudes.

La garde indigène du Dahomey compte dans ses rangs quelques Minas.

On pourrait utiliser les Minas comme piroguiers passeurs de barre pour certains débarquements.

X. Origine. — Les Minas seraient de la grande famille achanti. D'après M. Maurice Delafosse, ce sont des descendants des peuplades achanties de la Côte d'Or, originaires d'El-Mina et d'Accra et qui, chassés par les conquêtes des Fantis et des Akouapins, tribus également achanties, se sont réfugiés, vers le XVI<sup>e</sup> siècle, sur la côte du Dahomey. Ces peuplades fondèrent, à côté de Grand-Popo, Aného et se répandirent peu à peu dans les environs. D'autres émigrés sont venus les rejoindre depuis et l'on a aujourd'hui une assez forte population originaire de la Côte d'Or disséminée au milieu des Ouatchis. Les Européens ont appelé ces émigrés Mina, du nom de la ville d'El-Mina.

Dans la pratique, on donne souvent le nom de Mina aux Ouatchis qui sont des Oués.

## [70] MINIANKÉ.

I. Caractères physiques. — Le Minianké est de haute stature, très musclé, de teint foncé, il a un prognathisme accentué, le nez court et écrasé, les pommettes saillantes, les lèvres épaisses. Il porte la barbe et les cheveux tressés.

II. Costume. — Courte veste sans manche.

Boubou ample et pantalon court pour l'homme. Pagne et étroite bande de coton passée entre les jambes et maintenue à la ceinture, pour la femme. Les hommes ont le long bonnet bambara à deux pointes. Armes : fusils, arcs et flèches.

III. Habitation. — De caractère indépendant, les Miniankés n'ont jamais pu se réunir en grosses agglomérations. Ils habitent des soukalas, cases de terre à toit plat où ils se groupent en famille ; le même village comporte plusieurs soukalas dispersées dans une clairière et souvent entourées d'enceintes fortifiées.

IV. Mœurs et coutumes. — Les Miniankés sont de mœurs farouches. Pillards, ils passaient leur temps, avant notre occupation, en luttés de village à village. Les prisonniers faits au combat étaient égorgés dans les bois sacrés et mangés. Le même sort arrivait fréquemment aux colporteurs aventurés en ce dangereux pays. Aujourd'hui, les Miniankés, s'ils sont toujours assez peu souples, ont abandonné ces abominables

coutumes. Mariage sans dot, par échange de jeunes filles de famille à famille. Les Miniankés ont des tabous animaux ou objets protecteurs vénérés des ancêtres.

Les Miniankés sont réputés grands buveurs de bière de mil.

V. Richesses et produits. — Bons agriculteurs : coton, caoutchouc, karité, indigo, chanvre, mil, maïs, igname, manioc. Un peu de riz, piment.

Éleveurs : bœufs, chèvres, chevaux. Potiers, forgerons.

VI. Religion. — Les Maniankés sont fétichistes. Ils pratiquent le culte des morts, croient à la survie de l'âme, font des offrandes aux morts, et sacrifient des animaux. Ils croient à un Dieu unique représenté sur terre par de bons et mauvais génies.

Ils sont superstitieux et consultent des oracles.

L'islamisme, introduit par les chefs de Ségou, n'a eu aucune prise sur eux.

VII. Habitat. — Colonie du Haut-Sénégal et Niger

Pays boisé, fertile et bien arrosé.

Cercle de Koutiala	91.728
Cercle de San	20.885
Total	<u>112.613</u>

VIII. Langue. — Dialecte minianké, voisin du sénoufo.

IX. Valeur militaire. — Les Miniankés ont une réelle valeur guerrière. Ils ont toujours résisté aux tentatives d'asservissement, ne pouvant se résoudre à quitter leurs habitudes belliqueuses et les pillages continuels auxquels ils se livraient « (Monographie de Koutiala) ».

Les Maniankés se dénomment eux-mêmes « Bâmâmâ ». C'est une des raisons pour lesquelles on les a souvent confondus avec les Ban-ma-na ou Bambara.

X. Origine et histoire. — Les Miniankés seraient des autochtones. Monteil les rapproche des Sénoufos, famille dans laquelle se classe également M. Maurice Delafosse. Les Maniankés furent soumis aux rois de Ségou qui détachaient chez eux, pour les commander, des chefs sofas, fréquemment obligés de faire admettre leur autorité par la force. Ceux du Sud eurent à lutter contre les incursions de Tiéba, roi de Sikasso, qui soumit quelques villages à son autorité ; d'autres n'acceptèrent cette domination que par intermittence et se révoltèrent ; certains, enfin, en imposèrent à Tiéba qui n'osa pas les attaquer. Ahmadou Balobo Cissé, chef peuhl, entra également en lutte contre les Miniankés.

Monteil traversa sans incident le pays minianké,

de San à Sikasso en 1890 ; Ségou, dont dépendaient les Miniankés du Nord, avait été pris par le colonel Archinard en 1890, et nous avions un résident à Sikasso, dont le chef commandait à une partie des Miniankés du Sud. Notre autorité se faisait sentir difficilement à distance sur ces peuplades farouches. Nous fûmes amenés à installer des postes à San, à Koutiala, au cœur de leur territoire.

Les Miniankés se montrèrent turbulents. En 1899, 1901, 1905, notamment, des opérations de police durent détruire quelques-uns de leurs villages.

En 1909, encore certains se montraient peu souples.

Depuis cette époque, notre contrôle s'exerce plus facilement et l'approvisionnement devient de jour en jour plus complet.

---

Races de l'Afrique occidentale française  
Extrait du rapport de la mission du lieutenant-colonel Mangin (1910-1911).  
(*Revue des troupes coloniales*, 1928, n° 192)

[336]

MOSSI

I. Caractères physiques. — Le Mossi<sup>13</sup> serait un métis de Dagomba envahisseurs (grande race Dagomba, Gourma, Somba, Pila-Pila, originaire du Gold-Coast) et de Boussangcé, région de Tenkodogo Gourounsi, Nymssi (région de Ouagadougou) envahis.

Visage ovale, nez peu écrasé, parfois busqué.

Front bombé; lèvres peu épaisses. Prognathisme peu marqué. Teint brun foncé; cheveux crépus, rasés ou en touffes isolées, ou coiffure en cimier. Ni barbe ni moustache.

Le Mossi est vigoureux, de taille moyenne (1 m. 09 à 1 m. 71), mais très bien musclé.

Tatouage de race : quatre barres verticales parallèles sur chaque joue, rayure transversale du nez jusqu'au milieu de la joue, quelquefois marques sur le front.

II. Costume. — Boubou à manches, sorte de rotonde s'évasant vers le bas; pantalon ample à coulisse. Bonnet : cylindrique, pour les chefs ; pour les autres indigènes il est formé de deux losanges cousus sur deux côtés. Chapeau de paille, bordé de cuir, en forme de cloche. Les cavaliers ont de hautes bottes en cuir ouvragé attachées par leur partie supérieure à la ceinture ; les chefs ont des harnachements de luxe aux larges étriers d'argent et de grands plats de cuivre retombant sur les épaules de la monture. Excellents cavaliers, les Mossis montent à la française, les étriers longs. Fusils, arcs, lances, cannes-massues. La femme est misérablement vêtue, elle a les bras et les jambes chargés de lourds anneaux de cuivre, de bois ou de marbre. Les hommes portent au bras de nombreux bracelets de cuivre et de cuir.

III. Habitation. — Petites cases cylindriques à mur de terre ou de paille tressée, à toit conique de paille, à entrée basse, réunies ensemble par de petits murs de terre ou de paille séparant les familles.

IV. Mœurs et coutumes. — Le Mossi est sérieux, un peu apathique ; il est d'intelligence moyenne, il a la réputation d'être plus fait pour obéir que pour commander, habitué au joug de ses nabas ; en effet, ses chefs sont très autoritaires, quoique de même race. Le soldat mossi est courageux, propre, discipliné, mais son dressage est relativement lent, parce que nos régiments manquent de gradés parlant sa langue. Le Mossi porte un nom de famille emprunté aux Mandingues ou tiré de la nature (animal, plante, chose). Société très hiérarchisée et très policée qui paraît avoir conservé les traditions et le cérémonial que les chroniqueurs et les voyageurs arabes ont trouvé, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles de notre ère, dans les empires noirs du Niger, et qu'ils nous ont transmis.

Pour saluer, on s'accroupit et on met le front dans la poussière en frappant violemment et à plusieurs reprises le sol avec les avant-bras, les poings fermés, le pouce levé.

Les chefs ont tous des devises parfois fort jolies, se rapportant à un événement important de l'histoire de leur famille ou de leur village, ou définissant leur caractère ; ils ont une véritable cour qui les suit dans leurs déplacements, des pages efféminés (sorronnés), des attributs particuliers (coussins, épées), que des serviteurs portent derrière

---

<sup>13</sup> Les Mossis ont chez eux des Yarsés ou Ouangorbés, qui sont des commerçants mandés fixés au Mossi, parlant mossi, mais ayant gardé les coutumes des Mandés. Les Nankanas parlent un dialecte très voisin du mossi ; ils sont peu pénétrés encore et peu dociles.

eux. Il est indispensable de donner ici quelques détails sur l'organisation ancienne du Mossi, que nous avons maintenue en contrôlant l'administration des chefs.

Le Moro-Naba (roi des Mossis) est tout-puissant ; il est entouré de dignitaires nombreux, chefs de guerre, conseillers intimes, chef des eunuques, chef des pages, chef des gardes, chef des féticheurs, chef des serviteurs, chef des tam-tam, chef des bouchers, chef des palefreniers, chef des marchés, grand-prêtre. Le protocole est réglé minutieusement et sévèrement ; le roi lui-même en est esclave ; il ne peut s'absenter de sa capitale, ni sortir à cheval ; son lever est entouré d'une certaine étiquette, ses gestes réglés et accompagnés d'airs de flûte, de battements de tambourin et de claquements de doigts des assistants ; la foule entière le salue, accroupie, puis prosternée, le front dans la poussière, les avant-bras frappant le sol : c'est le *poussé* (poussé, saluer ; pousoro, salut). Il ne peut satisfaire ses besoins les plus intimes sans être suivi de ses pages et de ses musiciens. Il est autorisé à parcourir son village à cheval, mais toute sa cour le suit, griots qui vocifèrent, musiciens bruyants, « mignons » (soronés) qui tiennent ses étriers, conduisent sa monture à la longe, l'abritent sous un vaste parasol, portent lesalebasses de bière de mil dont il s'abreuve continuellement. En fait, il ne reste plus grand'chose aujourd'hui de l'ancienne puissance du Moro-Naba. Il est devenu un fantoche pensionné (12.000 francs) ; mais tenu à l'écart de l'administration du pays. La population n'en reste pas moins imprégnée de la forte discipline quelle a longtemps connue.

Funérailles bruyantes. Tombe de 1 m. 80 de profondeur creusée en forme de puits élargi à la base et recouvert d'une poterie. Cimetières non loin des villages.

Avant notre arrivée, la coutume, liée sévère, punissait de mort beaucoup de délits, dont le vol. Le rachat du sang n'existait pas.

Les Mossis auraient des castes : forgerons.

V. Richesses. Produits. — Pays plat de belles plaines, couvertes à perte de vue de champs de mil où disparaissent les toits de paille des habitations. Tabac, coton, riz, haricots, karité, netté, indigo.

Beaux troupeaux de bœufs, chèvres, nombreux chevaux et ânes. Les Peuls sont leurs bergers. Le Mossi est un pays de culture et d'élevage par excellence.

Commerce. Les Mossis sont très commerçants quoi qu'ils se laissent exploiter par les gens du Sud qui les font attendre de longs jours pour les amener à se défaire à vil prix de leur bétail, et exigent un change élevé après les avoir payés en argent anglais. Ils échangent leurs bœufs et leurs pagnes contre du sel, des kolas, du cuivre, des étoffes, des pacotilles et des espèces sonnantes.

Industrie : tisserands, forgerons, bijoutiers, vanniers, teinturiers, tanneurs.

VI. Religion. — Les Mossis ont une religion organisée, croient à la survie, à l'existence d'un Dieu créateur et justicier, qui habite le soleil. Ces croyances d'un ordre assez élevé se compliquent par des pratiques de sorcellerie. Il arrive que la mort ne leur paraisse pas naturelle ; une vieille femme est parfois accusée d'avoir dévoré l'âme d'un enfant. Un accusé peut réclamer l'épreuve du poison, mais elle n'est jamais imposée.

Les Mossis ne croient à la métempsychose que dans un cas d'enfant mort en bas-âge.

VII. Habitat. — Boucle de la Volta, au nord de la Gold-Coast :

Ouagadougou	1.076.434
Ouahigouya	142.000
Fada Ngourina	42.500
Koury	1.600

Total	1.262.534
-------	-----------

À ajouter la sous-tribu des Nankanas du cercle de Bobo-Dioulasso 19.835

Densité qui justifie une émigration assez forte et la possibilité de trouver en tout temps une main-d'œuvre abondante et un recrutement militaire nombreux.

D'où, aussi, des famines chaque fois que la récolte est simplement médiocre.

Dans certaines régions, la densité de la population atteint 60 et même 70 habitants au kilomètre carré. Il semble bien qu'elle porte tous les habitants qu'elle peut nourrir, dans l'état actuel de l'agriculture.

VIII. Langue. — Dialecte mossi spécial (plusieurs sous-dialectes). Numération décimale.

IX. Valeur militaire. — La valeur militaire des Mossis après avoir été diversement appréciée, est aujourd'hui, après épreuve, reconnue. « Ils ont tous eu, écrit le colonel Scal, une belle attitude dans les dernières affaires, particulièrement aux combats d'Achegour et d'Emi-Madama. Il faut les considérer comme un bon élément de recrutement. »

Ils sont d'un dressage assez lent, qui provient de l'instruction par des gradés ne parlant pas leur langue.

Voici comment le commandant Morel apprécie les Mossis qu'il a eus comme tirailleurs :

J'ai eu sous mes ordres des tirailleurs de race « mossi » dans les conditions suivantes :

A) À la compagnie montée du 4<sup>e</sup> sénégalais, au nombre de huit (août 1908-juillet 1909) ;

B) Au bataillon de Dakar, au nombre de quarante environ (juillet 1909-février 1910) ;

C) À la Côte-d'Ivoire (colonne contre les N'Gbans), une quinzaine environ (février 1910-octobre 1910).

A. — Les huit tirailleurs de race mossi placés à la compagnie montée, au moment de sa réorganisation, se sont rapidement fait remarquer par leur entrain, leur vigueur, leur belle tenue et leur parfaite conduite. Tous ont montré une réelle aptitude pour le cheval et l'équitation, le plus grand nombre, pour le tir. Au bout de cinq mois de services à la compagnie, sept d'entre eux ont été nommés à la 1<sup>re</sup> classe, à un an et demi, en moyenne, de services.

Trois d'entre eux m'ont paru susceptibles de faire des gradés ; mais je ne puis préjuger ce qu'ils vaudront.

B. — À la fin du premier semestre 1909, la compagnie d'Ouakam (9<sup>e</sup> compagnie du 4<sup>e</sup> tirailleurs sénégalais) a reçu un contingent de 40 Mossis environ. Au bout de peu de temps, j'ai pu constater que les hommes de cette race étaient ponctuels, propres, très disciplinés et bien disposés vis-à-vis de l'Européen et que, d'autre part, leur instruction militaire était satisfaisante. Seules, leurs connaissances en français étaient encore sommaires. À signaler seulement une réclamation collective contre un gradé européen faite par une vingtaine d'entre eux. L'enquête faite par mes soins m'a permis d'établir qu'ils avaient obéi, sans avoir bien conscience de la gravité de leur acte, aux suggestions d'un gradé indigène, le sergent interprète, qu'on a dû casser de son grade quelque temps après, au moment où il allait atteindre ses droits à la pension de retraite.

En résumé, ce contingent s'est montré équivalent, sinon supérieur à la moyenne du bon recrutement des tirailleurs.

C. — Une quinzaine de tirailleurs de cette race sont entrés dans la composition du détachement dirigé sur la Côte-d'Ivoire, en février 1910. Ces militaires ont assisté à une partie des opérations effectuées en pays Abbey et participé, sous mes ordres, à la colonne contre les N'Gbans.

Ils se sont fait remarquer par leur entrain, leur bravoure et leurs aptitudes guerrières.  
Je crois donc pouvoir écrire en toute sincérité, que le recrutement mossi promet de donner d'excellents tirailleurs.

Bourg, le 21 décembre 1910.

Le chef de bataillon du 2<sup>e</sup> colonial,  
Morel.

Le peloton méhariste de la région de Tombouctou comptait, dès 1910, un certain nombre de Mossis qui y rendaient les meilleurs services et supportaient très facilement le dépaysement et la rude vie de nomadisation.

X. Origine. Histoire. — Les Mossis seraient des envahisseurs venus du sud du pays qu'ils occupent aujourd'hui, plus particulièrement de la région de Gambaka, chez les Dagombas de la Gold-Coast ; leur tradition ne fait pas mention des pays qu'ils ont pu occuper avant celui-là.

Les habitants de Gourma, par contre, ont conservé le souvenir de leur origine commune avec les Mossis, qui auraient habité le Gourma, leur pays d'origine, avant d'aller au Gambaka ; les Mossis, au contraire, disent qu'ils ont colonisé le Gourma en partant de Gambaka, mais savent néanmoins qu'ils sont originaires de l'est. Certains liens unissent les chefs du Mossi, du Gourma et de Gambaka. L'usage des cadeaux traditionnels s'est maintenu jusqu'à ce jour. À la mort du chef du Mossi, une ambassade porte au roi du Gourma et de Gambaka un certain nombre de dons (chevaux harnachés, bœufs, sel, captifs, Calebasses) ; à leur tour, ces chefs sont tenus, en certaines circonstances, à envoyer au roi du Mossi des cadeaux analogues. Le renseignement le plus ancien que nous ayons sur les Mossis nous est donné par le *Tarikh-es-Soudan* ; cet ouvrage rapporte que le sultan, du Mossi s'empara de Tombouctou au temps de l'empire de Mali, au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle (1329)(?), l'incendia et rentra au Mossi. Les Mossis prirent Oualata (Hodh), firent la guerre aux rois du Mali et Sonrhäi. En 1498, l'Askia (roi des Sonrhäis) battit Nassi, roi du Mossi, pilla et ravagea entièrement son pays.

En 1533, dit l'historien arabe Ahmed Baba, les Portugais envoyèrent de la Côte d'Or une ambassade au roi du Mossi, en lutte à cette époque avec le roi du Mali, Mandé Moussa.

Selon cet auteur, les Mossis, venus de l'est battirent, à Gambaka (Gold-Coast) les Dagombas ; puis ils envahirent, vers le XIII<sup>e</sup> siècle, le pays boussangcés, Gourounsi et Nymssi, jusqu'à Fada Ngourma inclusivement, tantôt accueillis en amis, tantôt, et cela fut le cas le plus fréquent, obligés de faire admettre leur autorité par des expéditions guerrières. Les populations furent absorbées par le mariage. Seuls, le Kippirsi et le Yako (Gourounsi), où avaient été refoulés les éléments autochtones qui ne voulurent pas se soumettre, se maintinrent. Jusqu'à notre arrivée, ils étaient d'ailleurs perpétuellement en guerre entre eux. On croit aussi que les Mossis repoussèrent, dans leur mouvement, les Habbés dans la région de Bandiagara.

Les Mossis sont très guerriers, ils ont conservé dans leur tradition le souvenir des colonnes les plus meurtrières : celles du roi Koundoubié (4<sup>e</sup> successeur d'Abry), contre Kayao et Thion ; du roi Dawoëna (6<sup>e</sup> successeur d'Abry), en pays Yako et contre les Boussangcés ; du roi Ouaraga (18<sup>e</sup> Naba) en pays Lâ et Yako ; de Koutou, au Kippirsi ; et celles toutes récentes de Sanon et Bokary-Koutou, contre Lallé. Les chefs mossis du Yatanga se livrèrent, durant plusieurs siècles, des guerres intestines au cours desquelles ils utilisèrent des contingents peuls et bambaras ; ils luttèrent à plusieurs reprises contre les Habbés, les Samos, les Peuls du Macina.

Mais c'est le premier roi mossi, Abry-ou-Oubri, qui laissa la plus grande réputation guerrière et fonda réellement l'empire par ses conquêtes (1250) ; il soumit les régions de Boussama, Béloussa, Yako, et livra en particulier à Ouagadougou, une bataille de cinq jours.

À notre arrivée, les Mossis n'avaient pas encore soumis toutes les tribus et continuaient la lutte. Nos explorateurs Monteil (1891), Binger (1888) furent assez mal accueillis. Mais, en 1890, le roi du Mossi avait reçu le docteur Crozat. En 1894, le capitaine Destenave, sollicité d'intervenir dans les luttes intestines des divers chefs mossis, fut arrêté par l'hostilité du roi de la province de Yako (combat de Sirsamba), tandis que le roi de Mossi signait un traité de commerce avec le métis anglais Fergusson.

Le 18 août 1896, le lieutenant Voulet, partit de Ouahigouya pour occuper le Mossi (combats de Sim, Soulou, Rambé). Il réinstalla notre allié, le naba Boulli, à Ouahigouya, où nous dûmes le soutenir à plusieurs reprises. Il entra, le 7 septembre, à Ouagadougou, après un court mais violent engagement. Le roi s'enfuit en territoire anglais sans vouloir se soumettre. Voulet, après avoir occupé Léo, dans le sud, revint à Ouagadougou, où il fit destituer le roi et le remplaça, sous prétexte que la coutume interdisait au Moro-Naba de quitter le pays. Depuis, aucun incident sérieux n'est venu troubler noire occupation.

## NAGOT.

I. Caractères physiques. — Taille moyenne, vigoureux, membres grêles, teint foncé, nez épaté, souvent busqué, pommettes saillantes, prognathisme marqué, lèvres épaisses, visage anguleux.

Circoncision et excision.

Tatouages de race : très variés, barres verticales sur les pommettes des joues et sur le front, horizontales sur les joues à la hauteur des lèvres, en éventail à la commissure des lèvres, au coin de l'œil, sur la tempe ou encore, séries de mouchetures ovales en cercle sur le front, les joues et les tempes.

II. Costume. — Hommes : tunique sans manche, pantalon large et court, bonnet. Ceux qui habitent près de la côte (Porto-Novo) ont adopté le costume européen ou le large boubou musulman.

Femmes : pagne large serré au dessus des reins, petit pagne de dessous. Turban, cheveux portés courts.

III. Habitation. — Villages entourés d'un rideau de brousse.

Cases rondes ou rectangulaires, murs de terre, toit de chaume, cour centrale.

IV. Mœurs et coutumes. — Justifiée ou injustifiée. les Nagots ont mauvaise réputation. Ils passent pour moyennement intelligents : on les dit couards, indolents parce qu'ils se sont laissé razzier par les Dahoméens ; on les a déclarés cauteux, sournois, fieffés menteurs.

En réalité, s'ils craignent les Dahoméens, c'est en raison de la cruauté bien connue de leurs voisins et s'ils n'ont pas su leur résister, c'est à cause de la situation anarchique du pays, dont les habitants ne supportaient même pas l'autorité des simples chefs de village. Il ne faut pas oublier que, jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Dahoméens leur payaient un tribut. Les Nagots sont très individualistes, organisation sociale réduite au village et même à la famille. Excellents cultivateurs ou excellents commerçants selon qu'ils sont fétichistes ou musulmans.

Polygamie, dot minime (5 à 20 francs de cadeaux de fiançailles répartis sur plusieurs années), varie selon la position sociale. Le développement économique de la colonie tend à augmenter dans de fortes proportions le montant de la dot. qui atteint plusieurs centaines de francs dans les centres côtiers.

Les femmes ont une position sociale assez élevée ; elles ont voix dans les discussions d'intérêt privé.

Les Nagots croient à la mort naturelle. Funérailles bruyantes, coups de fusils. Tombes dans les cases, sauf pour les Nagots musulmans qui ont des cimetières.

Hommage aux vieillards : quand ils meurent, on promène leur corps à travers le village, sans qu'il y ait dans cet acte l'idée de rechercher l'auteur de la mort, comme cela se fait chez les Gourmantchés, par exemple qui ne croient pas à la mort naturelle.

V. Richesses et produits. — Excellents cultivateurs : igname, maïs, mil, pois d'angol, poids arachides, haricots, coton.

Leurs champs sont souvent de véritables jardins aux sillons étroits et réguliers.

Commerce : exportation d'igname, de maïs. Les Nagots musulmans tendent à abandonner la culture pour le commerce ; ils s'établissent dans toutes escales du chemin de fer et tendent à rivaliser comme colporteurs avec les Haoussas.

VI. Religion. — Fétichistes. Quelques musulmans, l'Islam est en progrès chez les Nagots.

Superstitieux, consultent les augures par l'intermédiaire des devins. Font des offrandes d'animaux et de grains aux innombrables idoles de terre qui peuplent l'entrée des villages et des carrefours. Ont le culte des ancêtres.

VII. Habitat. — Moyen Dahomey, à l'est des Mahis et Dahoméens, Lagos anglais.

Cercle de Cotonou	1.000
Cercle de Savalou	8.521
Cercle de Porto-Novo	38.532
Cercle de Kandi (Nagots, Macolis)	1.200
Cercle de Parakou (Nagots, 100 ; Tchas ou Tchabès, 10.667)	10.767
Cercle de Save	6.500
Cercle de Ouidah	430
Cercle de Zaganado	2.687
Cercle de Athienne	277
Cercle de Bopa	38
Total des Nagots (y compris les Boussas)	<u>69.952</u>

Habitat très étendu et représentant des aspects divers (forêt, marais, plateau, palmeraie).

VIII. Langue. — Nagots ou Yourouba spéciale apparentée à la langue du Noupé et celle du Bénin).

IX. Valeur militaire. — Le capitaine Obissier, dans la *Revue des Troupes Coloniales* (février 1904), donne cette opinion sur eux :

S'ils ne sont pas d'une bravoure aussi brillante que les Soudanais, ils sont néanmoins fidèles et courageux ; ils possèdent des qualités remarquables (caractère doux, souple, docile ; ils sont en général peu intelligents, mais patients, pleins de bonne volonté, laborieux, subies, pratiquant l'économie. C'est une race intéressante dont tous les représentants faisaient bonne figure au 3<sup>e</sup> régiment de tirailleurs sénégalais à Madagascar.

Les Haoussas du colonel Monteil, à la Côte-d'Ivoire, étaient en réalité, pour la plupart, des Nagots, et le colonel télégraphiait au gouverneur du Dahomey : « Deux brillants combats nous ont rendus maîtres de la forteresse Bonoua (9-16 novembre) ; suis très satisfait conduite Haoussas. »

À Madagascar, les Nagots formaient 60 p. 100 du bataillon de marche Haoussa.

X. Origine et histoire. — Le berceau de la race est le Yorouba (en Nigeria anglaise).

Les Nagots ou Yourouba paraissent être des autochtones. Ils se sont étendus jusque sur une partie du territoire dahoméen actuel et ont été refoulés par la guerre ; des rois d'Abomey, envahisseurs de race achanti, de famille oué, venus de l'ouest (Côte d'or anglaise) razièrent à plusieurs reprises leur capitale Savé, enlevant jusqu'à 40.000 esclaves en une seule expédition. Pourtant, il faut signaler que les Dahoméens ne furent pas toujours aussi heureux dans leurs guerres contre les Nagots. En 1851, le roi du Dahomey mobilisa 22.000 guerriers et 8.000 amazones contre les Nagots d'Abéokouta qui le battirent. En 1803, les Nagots d'Abéokouta le battent à nouveau et lui font trois mille prisonniers.

Les Nagots se divisent en plusieurs familles ; au nord-ouest, les Manifos de Cabolé (cercle de Savalou) ; au nord, les Tchas, qui ont donné naissance aux royaumes de Savé, Kétou (Dahomey) et Oyo, (Nigéria) ; à l'est les Egbas, qui ont fui les Dahoméens et se sont réfugiés sur les rochers d'Abéokouta (Nigéria) ; plus à l'est, les Nagots d'Ibadan (Nigéria), enfin, au Dahomey et au nord de Porto-Novo, les Nagots de Sakété. Peut-être doit-on rattacher à la race nagot les Boussas du cercle de Kandi (sur le Niger), d'où descendent les membres de la famille royale des Baribas, et les Makollés du même cercle.

Le pays nagot a été pénétré par nous pacifiquement à la suite des expéditions de 1890 et 1892 contre le royaume du Dahomey.

En 1897, le village de Bédou massacra deux Européens, les inspecteurs de milice Lacour et Bonnin, et résista vaillamment à deux expéditions et à deux assauts des lieutenants Vermeersch et Baud ; depuis cette époque, le pays nagot a vécu en paix.

À peine signale-t-on, en 1904, à Sakété un léger soulèvement, promptement réprimé. À cette occasion, les Dahoméens d'Abomey ne manquèrent pas de nous offrir leur concours contre leurs ennemis séculaires.

## NALOU.

I. Caractères physiques. — Vigoureux. Taille moyenne. Bien musclés. Lèvres épaisses. Nez écrasé. Traits grossiers. Incisives taillées en pointe. Tatouage de race : le même que pour les Bagas, deux carrés concentriques dessinés en pointillé sur les seins et le front ou de l'épaule au milieu du bras.

II. Costume. — Hommes : boubou, pantalon, bonnet.

Femmes : pagne.

III. Habitation. — Paillotes.

IV. Mœurs et coutumes. — Polygamie. Dot peu élevée. Héritage au frère du défunt ou, à défaut, au neveu.

Funérailles : avant l'enterrement, on transporte le cadavre dans la brousse pendant la nuit et on le roue de coups pour le purifier des fautes qu'il a commises ; on lui donnerait même un coup de poignard.

Le corps est enseveli dans le bois sacré. Danses et repas funèbres devant la maison du mort, huit jours après l'enterrement. Chaque décès est suivi de l'interrogatoire du défunt ; suivant les mouvements de la civière sur laquelle est placé le cadavre, on conclut s'il y a eu ou non empoisonnement ou sorcellerie. Si le corps, par des soubresauts, indique qu'il y a eu crime, les porteurs, poussés par une force mystérieuse, partent sans rien voir, franchissent des obstacles qui paraissent insurmontables, sans laisser choir leur fardeau et vont tomber devant le seuil du coupable. Celui-ci devra se justifier en acceptant l'épreuve du poison.

V. Richesses. Produits. — Palmiers à l'huile, riz, colatier, poisson.

VI. Religion. — Fétichisme. Sociétés religieuses secrètes, retraite de six mois pour les affiliés. Épreuve de purification par la flagellation. Bois sacré où l'on enterre les morts.

Le métissage avec les Mandés, de la famille des chefs, a introduit l'islamisme chez les Nalous.

VII. Habitat. — Basse-Guinée, villages côtiers sur le rio Nunez et sur le rio Compony, où ils sont mélangés aux Landoumans, entre Roffa et Konakry et dans les îles côtières.

Rio Nunez : 9.931 habitants.

VIII. Langue. — Particulière.

IX. Valeur militaire. — Les luttes soutenues par les Nalous contre leurs voisins indiquent des qualités guerrières que nous n'avons pas encore eu l'occasion d'utiliser.

X. Origine. Histoire. — Les Nalous paraissent être originaires de la Côte : ils seraient venus de la Guinée portugaise. Une légende peu vraisemblable les fait venir du Haoussa ; ils auraient été débarqués en Guinée par des négriers surpris par la tempête ou poursuivis par un croiseur.

Notre premier traité avec les Nalous date de 1845. Dès 1860, nous installions un résident à Boké ; il avait fort affaire à réprimer la turbulence des Bagas, Landoumans et Nalous. Ceux-ci, opprimés par leur chef. Dinah Salifou, se révoltèrent en 1887 ; ils se firent battre, en 1890, par les Volas et les Bagas. L'expédition de la Mésange régla le conflit pacifiquement, en déportant Dinali-Salifou.

Le pays est tranquille depuis cette époque.

[88]

N'GAN OU CAN NE.

I. Caractères physiques. — Taille au-dessus de la moyenne, figure ronde et pleine, peau brune chocolat.

Tatouage de race : trois petites entailles presque parallèles de chaque côté de la bouche. Les hommes ont la chevelure arrangée de toutes les façons et très souvent ornée de plumes, de pierres, de petites cordelettes et autres ornements.

II. Costume. — Les N'gans, forestiers, sont généralement peu vêtus, de fibres de palmiers ou de grossiers vêtements teints en rouge brun.

III. Habitation. — Vastes cases circulaires ou rectangulaires, mal construites, dont les compartiments sont ouverts sur une cour intérieure. Toiture de paille ou de feuilles de palmier. Les villages forment une longue avenue unique où se trouvent quelques bancs, troncs d'arbres placés sur des fourches ; on trouve à l'extérieur des fossés profonds, aménagés pour servir de « fouillées ».

IV. — Mœurs et coutumes. — Les mœurs et coutumes des N'gans seraient analogues à celles des Agnis, qu'ils auraient adoptées.

V. Richesses et produits. — Cultivateurs des clairières de la forêt tropicale, les N'gans ont des colatiers, des palmiers à huile. Ils se nourrissent d'ignames, de manioc et de bananes ; les céréales, à part le maïs, en très petite quantité, ne poussent pas dans le pays ; l'ananas vient à l'état sauvage.

Moutons, chèvres, quelques rares bœufs. Le climat de la forêt ne permet pas aux chevaux de vivre dans cette région.

VII. Religion. — Fétichisme. Les N'gans sont très superstitieux. Ils ont des objets ou animaux fétiches, des idoles de bois, grossières statuetstes qu'on invoque, en cas de maladie, par l'intermédiaire des féticheurs, sorte de médecins-sorciers.

VIII. Habitat. — Colonie de la Côte-d'Ivoire dans la partie nord de la forêt tropicale, pays dit d'Anno, entre les fleuves Comoé et Nzi.

Cercle de Dabakala      3.643

IX. Langue. — Dialecte spécial peu différent du lo.

X. Valeur militaire. — Valeur militaire des Agnis, auxquels ils ressemblent par leurs mœurs.

XI. Origine et histoire. — M. Maurice Delafosse fait des N'gans une sous-tribu des Lo, repoussée dans l'Ouest, sur la rive gauche du fleuve Comoé, par l'arrivée des Agnis.

NIÉNÉGUÉ.

I. Caractères physiques. — Haute stature, taille moyenne 1 m 75 (Dr Ruelle). Front petit, tête peu volumineuse. Lèvres charnues, prognathisme accentué. Dents taillées en pointe. Tatouage de race : les Niénégués sont défigurés par de larges hachures verticales, transversales, tracées sur les joues et au coin de la bouche. Leur visage est une vaste cicatrice.

II. Costume. — Les Niénégués vont généralement nus. Leurs chefs ont un plaid, couverture de coton ; quelques jeunes gens portent une sorte de jupe courte de cotonnade. Bijoux : anneaux multiples dans l'oreille.

III. Habitation. — Case de terre avec étage, construction mi-souterraine. On accède à l'étage par un escalier de terre.

IV. Mœurs et coutumes. — Les Niénégués sont de nature farouche. Polygamie. Dot peu élevée (cadeau à la famille). Situation de la femme effacée. Funérailles bruyantes, tombes dans les villages, Castes, captifs. Circoncision assez répandue. État social anarchique.

V. Richesses et produits. — Agriculteurs : coton, caoutchouc, riz, mil, fonio, tabac, igname, beurre de karité.

Éleveurs médiocres : bœufs, moutons, chèvres. Chasseurs.

VII. Habitat. — Colonie du Haut-Sénégal et Niger.

Cercle de Bobo-Dioulasso	38.000
Cercle de Lobi	9.940
	<u>47.940</u>

VIII. Langue. — Dialecte de la langue bobo.

IX. Valeur militaire. — Les Bobos-Niénégués sont extrêmement belliqueux et très redoutés de leurs voisins.

X. Origine et histoire. — D'après le docteur Ruelle, les Niénégués, tout comme les Kos et Nourmad, ne seraient qu'une variété du groupe bobo, les noirs leur ayant donné leur nom par manie de la différenciation. Les Pougoulis seraient leurs parents, d'après M. Binger.

Les Niénégués, alliés aux Nourmas, essayèrent vainement de résister aux bandes du marabout Saracolé El Hadj Karamokho ; celui-ci, allié aux Kos, détruisit leurs villages et fonda au milieu d'eux le centre musulman de Ouahabou.

[91]

#### NOURMA (NOUROMA-NONOUMA).

I. — Caractères physiques. — Taille moyenne, 1 m. 76 Lèvres charnues, prognathisme accentué.

II. Costume. — Hommes : paletot de cotonnade, sorte de chasuble fermée sur les côtés avec deux larges ouvertures pour les bras, pantalon ample s'arrêtant au genou.

III. Habitation. — Case de terre avec ou sans étage, construction mi-souterraine.

IV. Mœurs et coutumes. — Polygamie. Dot peu élevée (menus cadeaux aux beaux-parents). Situation de la femme effacée. Circoncision comme chez les Kos. Funérailles bruyantes. Tombes dans les villages. Les Nourmas ont des castes et des captifs.

V. Richesses et produits. — Agriculteurs : coton, caoutchouc, riz, mil, fonio, tabac, igname, beurre de karité, palmiers à vin. Chasseurs. Éleveurs : bœufs, moutons, chèvres.

VI. Religion. — Fétichisme. Bois sacrés. Animaux fétiches. Sacrifices d'animaux. Croyances à une survie de l'âme, culte des morts.

VII. Habitat. — Colonie du Haut-Sénégal et Niger.

Cercle de Koury 10.535

VIII. Langue. — Dialecte de la langue gourounsi.

IX. Valeur militaire. — Les Nommas ont une valeur militaire égale à celle des Bobos et des Gourounsis.

X. Origine et histoire. — D'après le docteur Ruelle, les Nourmas, comme les Kos et les Niénégués, ne sont qu'une variété du groupe bobo. Les Pougoulis seraient leurs parents, d'après M. Binger.

Des études plus récentes autorisent à croire que les Nourmas seraient des Gourounsis.

[92]

### OUASSOULOUNKE.

(Voir l'article « MALINKE »).

I. Caractères physiques. — Type malinké. Grande taille, membres grêles, teint foncé, lèvres très épaisses.

Tatouage de race : trois barres parallèles allant de la tempe au menton.

II. Costume. — Boubou ample, pantalon ample, bonnet cylindrique. Femmes, pagne.

III. Habitation. — Cases à mur de terre cylindrique et toit conique de chaume.

IV. Mœurs et coutumes. — Polygamie, dot importante. Castes ; esclaves. Funérailles discrètes chez les musulmans ; bruyantes (danses, libations) chez les fétichistes ; circoncision, excision.

V. Richesses et produits. — Cultivateurs : mil, riz, maïs, fonio, manioc, arachides, igname, patates, taro, coton, beurre de karité.

Éleveurs : quelques chevaux originaires du Nord.

VI. Religion. — Les Ouassouloukés sont fétichistes pour la plupart. L'islam fait des progrès chez eux.

VII. Habitat. — Le pays du Ouassoulou est situé sur la rive droite du Niger, au sud de Bamako, sur les contins ouest des colonies du Soudan et de la Guinée.

Cercle de Bougouni	20.188
Cercle de Siguiri	1.676
Total	21.864

VIII. Langue. — Dialecte malinké.

IX. Valeur militaire. — La même que celle des Malinkés.

Les Ouassouloukés étaient les meilleurs soldats de Samory.

X. Origine et histoire. — Les Ouassouloukés seraient des métis de Peuls et Malinkés.

Samory fut longtemps roi du Ouassoulou. qu'il avait conquis et dont l'histoire se confondit par la suite avec celle des Malinkés ; le Ouassoulou avait déjà soutenu de longues luttes contre Kankan Mamadou, chef des Malinkés du Sankarani (région entre Niger et Sankaran), au nord-ouest de leur pays ; secourus par le chef Sénoufo Diéri, ils lui résistèrent. Les deux fils de Kankan Mamadou, Mori et Moriba, luttèrent vainement contre le Ouassoulou qui les battit en 1870 à Ivangouéla et Niako.

En 1874, Samory commença ses expéditions contre le Ouassoulou ; en 1882, les dernières provinces de ce pays tombèrent entre ses mains. Samory chargea un almamy du commandement. La région était complètement ruinée et dépeuplée quand Binger, d'où nous tirons ces renseignements, la visita en 1887. Le Ouassoulou, enlevé à Samory par les colonnes Archinard et Humbert, s'est depuis lors repeuplé. C'est une des sources de recrutement les meilleures et les plus fécondes pour nos troupes noires.

[94]  
OUATCHI OU POPO.

I. Caractères physiques. — Grande taille, membres grêles, teint foncé, nez un peu écrasé, lèvres épaisses, front bombé.

Tatouage de race : sur la joue de petits traits verticaux dessinent un anneau.

II. Costume. — Hommes et femmes : pagne.

Les hommes portent les cheveux ras, les femmes les ont tressés.

Bijoux : boucles d'oreilles.

III. Habitation. — Les villages forment des agglomérations compactes de cases rondes, recouvertes de feuilles de palmier.

IV. Mœurs et coutumes. — État social assez anarchique : groupement par village. Pas de chef de pays.

Régime du matriarcat. Pas de castes.

V. Richesses et produits. — Pêcheurs, cultivateurs : maïs, igname, manioc, patates, haricots.

Commerçants : huile de palme, poisson séché.

Éleveurs : moutons, chèvres, porcs.

VI. Religion. — Fétichisme. Ont des plantes ou des animaux sacrés. Culte des morts, sacrifices d'animaux. Offrandes aux bons et mauvais génies.

Vit. Habitat. — Moyen Dahomey, cercle d'Athiémé et Bas Dahomey, région côtière de l'Ouest.

Athiémé	1.599
Bopa	58
Grand Popo	9.716
Total	11.373

Et Togo allemand.

Pays de marais et de forêts de palmiers à huile.

VIII. Langue. — Langue oué. dont les Oués, Sahoués, Pédas, Kplas, Mahis, Hollis, Ouatchis (ou Popos), Fous, parlent des dialectes très voisins les uns des autres. D'après MM. Maurice Delafosse et Le Hérisse, les indigènes parlant un quelconque de ces dialectes n'auraient aucune difficulté à apprendre rapidement les dialectes voisins. Les différences sont dans les prononciations et les locutions.

IX. Valeur militaire. — Les Popos sont de la famille des Dahoméens ; ils doivent présenter la même valeur militaire. Ils nous ont déjà, d'ailleurs, fourni des tirailleurs et des miliciens.

X. Origine et histoire. — Les Ouatchis, ou Popos, se disent originaires du Togo allemand. Ils forment le fond de la population côtière entre le Mano à l'ouest et le Couffo à l'est. Les Minas se sont superposés à eux à Grand-Popo. Le protectorat français fut établi à Grand-Popo en 1885 et dans l'intérieur en 1892, pacifiquement.

I. Caractères physiques. — Taille élevée, race vigoureuse, bien musclée. Teint foncé. Nez court, écrasé, lèvres épaisses, pommettes saillantes.

Tatouage de race : petites barres parallèles, verticales ou obliques, sur le front, les tempes, les joues.

II. Costume. — Femme : pagne court, cheveux courts.

Homme : nudité, un pagne passant entre les jambes est attaché devant et derrière à une ceinture formée de multitude de lanières de cuir. Cheveux portés courts.

Bijoux : colliers de verroterie.

III. Habitation. — L'individualisme des Gués fait qu'il n'y a pas d'agglomérations ; le village est un ensemble de fermes, disséminées et écartées au milieu des fourrés. Le pays est boisé et marécageux.

IV. Mœurs et coutumes. — Société non organisée : l'individualisme et l'anarchie règnent chez les Gués. Puissance paternelle nulle. Le Gué travaille pour lui-même. Autorité des chefs de village inexistante. Régime de matriarcat. Chez les Gués, la femme a le rôle social le plus important. En se mariant, l'homme entre dans la famille de sa femme. Les enfants appartiennent à la famille de leur mère. La femme, disent les Gués, est ce que nous avons de plus précieux. Aussi son sort est-il très heureux. La jeune fille est libre ; elle est d'autant plus appréciée des épouseurs qu'elle a eu davantage d'enfants avant le mariage.

Les Oués sont très farouches. Ils n'ont pas de castes, mais de simples corporations familiales non méprisées (forgerons, bouchers, fabricants de pirogues, luthiers...).

V. Richesses, produits. — Agriculteurs : maïs, igname, manioc, coton, patate, haricots, un peu d'arachides.

Commerçants : huile de palme.

Chasseurs.

Éleveurs : moutons, chèvres, porcs.

VI. Religion. — Les diverses tribus de la race oué pratiquent le fétichisme. Elles ont toutes une origine merveilleuse due à un animal, une plante ou à un personnage surnaturel.

Cet ancêtre, ou grand fétiche, ou « totem », varie avec la tribu et même avec les familles dans l'intérieur de la tribu. Elles lui rendent un culte qui se confond, dans la plupart des cas, avec celui des morts (sacrifices d'animaux).

Comme chez les Mandingues du Haut-Niger, il est défendu aux membres d'une tribu de manger l'animal ou la plante fétiche. Il faut d'ailleurs ajouter que, sur la seule consultation d'un sorcier, des familles entières renoncent à se nourrir d'un animal ou d'une plante quelconque ; on se procure, d'autre part, n'importe quel fétiche par alliance, conquête, ou achat ; on conçoit, dès lors, combien il est difficile de baser des rapprochements de tribus sur le « totem ».

Les Oués croient aux génies qui habitent les arbres, buissons, pierres et protègent le pays : ils leur rendent un culte.

VII. Habitat. — Bas-Dahomey, partie contre la frontière du Togo. Rives du Mono et région côtière.

Cercles d'Athiémé	18.059
Cercles de Grand-Popo	?
Cercles d'Ouidah	1.944
Total (Oués)	20.603

Pays de rivières, de marais et de forêts de palmiers.

VIII. Langue. — Langue oué, dont les Oués, Salioués, Pédas, Mahis, Hollis, Ouatchis (ou Popo), Fons (ou Djedj ou Dahoméens) parlent des dialectes très voisins les uns des autres ; le dialecte des Oués comprend une certaine quantité de mots minas (langue achanti).

IX. Valeur militaire. — Les Oués, parents des Dahoméens, doivent nous fournir des soldats de grande valeur.

X. Origine, histoire. — La grande famille oué, d'origine achanti, peuple aujourd'hui le Togo, le Bas-Dahomey et une partie du Lagos. Elle comprend, au Dahomey, les fractions Oué-Ouatchi (ou Popo), Sahoué, Péda, Mahi, Ilolli, Fon (ou Djedj) (ou Dahoméen d'Abomey), qui parlent des dialectes ne différant que par la prononciation de quelques locutions.

D'après M. l'administrateur Le Hérissé, l'émigration achantie au Dahomey est antérieure au XV<sup>e</sup> siècle ; il a pu, en effet, retracer exactement l'histoire du royaume d'Abomey depuis le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, sans arriver à déterminer, toutefois, les dates des événements antérieurs rapportés par la tradition.

À leur arrivée au Dahomey, les Oués, qui comprenaient deux races très voisines, Oués et Ouatchis (ou Popo) trouvèrent une race autochtone, les Nagots, dont l'histoire conserve encore le souvenir de leur occupation des régions de Cava (près d'Abomey) et de Porto-Novo sur la côte.

Les Ouatchis et Oués fondèrent au Dahomey le royaume de Péda, sur la côte.

Une famille s'en sépara à la suite d'une querelle et alla créer le royaume de Lair.

Une autre famille, les Adjás, se détacha également des Pédas et alla s'installer dans le pays au nord (Adja).

Le royaume d'Adja détacha une famille (royaume d'Allada).

Le royaume d'Allada en détacha deux autres (royaumes d'Abomey et de Porto-Novo).

On voit que, de proche en proche, la race oué s'étendit sur le Bas-Dahomey, repoussant et absorbant les Nagots.

L'histoire des Mahis rapporte la séparation du royaume d'Abomey, à une date relativement récente, de cette famille établie aujourd'hui dans les montagnes de Savalou.

Les Oués de l'Ouest du Dahomey (régions du Mono, cercle d'Athiémé) disent s'être séparés des Dahoméens d'Abomey, trop turbulents.

---

Races de l'Afrique occidentale française  
Extrait du rapport de la mission du lieutenant-colonel Mangin (1910-1911).  
(*Revue des troupes coloniales*, 2<sup>e</sup> trim. 1929, n° 194)

[196]  
OUOLOF <sup>14</sup>

I. Caractères physiques. — Le type ouolof est un de plus beaux types noirs ; de haute stature, robuste et dégagé, les traits réguliers, la peau luisante et d'un noir d'ébène, les Ouolofs tranchent sur les autres Sénégalais et représentent pour ainsi dire la race fine et aristocratique du pays. Ils ont les lèvres grosses et saillantes, noires, d'un teint plus mat que la peau du visage, le prognathisme est souvent peu sensible, les dents en général fort belles et verticales, les pommettes peu saillantes ; la moyenne de la taille dépasse 1 m. 70 ; ils ont les membres inférieurs relativement grêles, les mains longues ; les cheveux et les moustaches sont rasés, mais les Ouolofs gardent la barbe. Pas de tatouage de race.

II. Costume. — Hommes : boubou souvent luxueux, bonnet cylindrique, quelquefois surmonté du chapeau de paille, à fond conique et à larges bords ; ils sont très amateurs de bijoux en or et en argent ; les boucles d'oreilles sont des anneaux d'argent disposés en série sur tout le pourtour du pavillon ; nombreux gris-gris.

Femmes : pagnes superposés et chemises amples sans manches, en cotonnade bleue indigène ou en étoffe européenne.

III. Habitation. — Paillote ; murs de branchages entrelacés recouverts de torchis, toit conique de chaume ; les cases d'une même famille sont entourées d'une même palissade en roseaux. Ameublement rustique. Lits de bâtons et de bambous, recouverts de nattes.

IV. Mœurs et coutumes. — Les Ouolofs sont de mœurs douces ; ils aiment le plaisir, l'ostentation et sont imprévoyants, vaniteux ; il n'est pas de travail qu'on n'obtienne d'eux en faisant appel à leur amour-propre ; ils ne peuvent résister aux louanges. Incapables de longue rancune ou de mauvaise humeur, ils aiment le jeu, la paresse, les danses. Braves, entreprenants, ils ne craignent pas le danger et font volontiers la guerre ; les luttes sont fort en honneur chez eux. Ils se croient supérieurs aux autres Noirs et sont inconstants dans l'effort.

La circoncision existe chez les garçons, pas d'excision chez les femmes. Polygamie, dot importante ; funérailles musulmanes ; castes, mais les métiers importés par les Européens ne déshonorent pas ceux qui les exercent ; captifs de cases ; famille liée organisée ; autorité paternelle et maternelle, même après l'établissement des enfants : autorisation des parents pour mariage.

V. Richesses, produits et cultures. — Agriculteurs, commerçants, pêcheurs en mer, artisans habiles (bijoutiers).

Mil, arachides, haricots, melons, maïs, manioc ; un peu de caoutchouc et d'huile de palme. Pays de plaines, à végétation clairsemée, de baobabs, acacias, gommiers.

Bétail : bœufs, moutons, chèvres, nombreux chevaux, chameaux.

VI. Religion. — Les Ouolofs sont musulmans depuis cinquante ans environ, mais ils sont plutôt superstitieux que fanatiques ; ils sont susceptibles, toutefois, de suivre l'influence d'un marabout.

L'Islam a fait son apparition chez les Ouolofs au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'almamy toucouleur du Fouta, Abd-el-Kader soumit les chefs du Oualo et du Djollof et marcha avec eux contre le Daniel du Cayor, Amary N'Goné Della Coumba. Celui-ci, allié au

---

<sup>14</sup> Voir le livre du docteur Lasnet : *Races du Sénégal*.

Baol, battit, à Bounghaye, Abd-el-Kader et le fit prisonnier (1781), il le garda pendant un an et le renvoya au Fouta.

La propagande musulmane ne réussit qu'un siècle environ plus tard, vers 1863, avec le prophète Maba-Dioko, du Rip.

On signale aujourd'hui une secte particulière, celle des Mourites, dont le chef serait Amadou-Bamba (du cercle de Louga).

La base de la croyance est que le talibé (adepte, élève) n'a qu'à obéir et à se dévouer à son marabout qui se charge de sa grâce. D'où obéissance absolue, abandon des biens au maître, vie d'abnégation ; le talibé devient le captif du maître qui le nourrit, le marie, l'habille ; c'est là une véritable exploitation de la crédulité des Ouolofs et un mouvement religieux qui pourrait éventuellement occasionner une agitation locale.

VII. Habitat. — Rive gauche de Dagana à Saint-Louis et bord de la mer de Saint-Louis à Dakar.

Dagana	32.000
Diourbel	92.484
Sine Saloum	55.000
Safré	947
Thiés.	13.000
Louga,	72.943
Tivaouane	118.113
Podor	1.391
Bakel	585
Matam	1.846
Casamance	300
Kayes	1.278
Nioro	1.051
Dakar	?
Saint-Louis	?
Rufisque	?
Ports divers	3.308
TOTAL.	394.249

VIII. Langue. — Riche, très développée, qui a, avec le sérère, des analogies grammaticales (Maurice Delafosse).

IX. Origine et histoire. — Aucun document écrit n'existe sur l'origine des Ouolofs. Les traditions orales que nous avons pu recueillir auprès des différents chefs et griots (caste de chanteurs) du Sénégal, sur l'origine des Ouolofs, des Sérères et des Socés, sont obscures ; l'ancienneté de l'arrivée de ces peuples en Sénégalie facilite les contradictions : les mélanges de races continus ont rendu confus les récits transmis de génération à génération. Comment pouvoir faire la lumière sur des faits dont l'origine est aussi reculée, puisque les Carthaginois d'Hannon rencontraient déjà des Noirs sur les

rives du Sénégal au VI<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, tandis que les traditions orales, seules existantes, remontent à quelques centaines d'années à peine. Combien de brassements de peuples ont dû se produire depuis cette époque lointaine ? Des races ont disparu ou se sont transformées par le métissage ; des dialectes ont été oubliés, à n'en pas douter. N'a-t-on pas, aujourd'hui, l'exemple de ces Saracolés du Niger, qui ont désappris leur langue pour ne parler que le bambara ? Comment s'y reconnaître dans cette confusion que l'histoire linguistique, l'anthropologie, la sociologie, sont également impuissantes à démêler ?

Tout ce que nous pouvons conclure des traditions souvent contradictoires, c'est que les Ouolofs, les Sérères, les Socés sont les plus anciens habitants du Sénégal qui soient connus.

Quels liens existent entre les trois groupes ? Lequel d'entre eux, si nous les différencions, est arrivé le premier en Sénégambie ? Il n'est possible de rien affirmer.

Toutes les traditions s'accordent à faire venir de l'Est, du Mandingue, les Ouolofs, Sérères et Socés et à leur faire traverser le Sénégal près de Bakel, pour passer sur la rive gauche. Pour démêler l'origine des Ouolofs il est donc nécessaire d'étudier celle des trois peuples.

#### [200] LES OUOLOFS.

Les Ouolofs, d'après le béleup (chef de guerre) Ibrahim Daw, du cercle de Kaolak, sont venus du Mandingue ; lui-même connaît le village d'origine de sa famille, Debeck. Le premier béleup qui a quitté Mandingue s'appelait Ali N'Daw, il s'installa au nord de Bakel à Coumba-Daw, traversa le Sénégal vers Bakel, vint dans le Fouta-Toro, à Djoumou, puis dans le Ferlo, à Mamandirou ; la tribu se scinda pour aller au Boundou et au Djollof, double courant d'émigration que nous retrouvons dans toutes les traditions.

Le grand Diaraff (dignitaire de Kaolak) assure que les Ouolofs viennent du Fouta-Toro, comme les Sérères, et la tradition du cercle de Thiès veut que le premier Ouolof, Ndiadian-Ndiaye, soit né à Guidi, au Foula.

#### [201] LES SÉRÈRES.

Les Sérères, nous a déclaré le même personnage, viennent du Mandingue, où ils étaient esclaves des Peuls ; on peut trouver une trace de ce fait dans la langue sérère, qui contient beaucoup de mots peuls, notamment dans la numération.

- Peul. Sérère  
2 didi dik  
3 tati tadi  
4 na-i nakik

Les Sérères comprenaient trois familles : N'Dout, Sérère, Noue ; ils s'étaient enfuis avec les troupeaux des Peuls, « suivirent les herbages » de la rive droite du Sénégal, séjournèrent vers Bafoulabé et traversèrent le fleuve seulement à Bakel.

Les Peuls ne laissèrent pas les Sérères s'échapper sans les poursuivre ; les Sérères arrivèrent ainsi dans le Sine. Peu après leur installation dans ce pays, y vint un Socé (Mandingue) nommé Mansa ; c'était un guélouar (noble) du Gabon (Haute-Gambie). Il promit aux Sérères de les protéger contre les Peuls, en constituant une sorte de marche

à l'est de leur territoire. Les Sérères, reconnaissants, le reconnurent comme chef ; ce fut le premier bour sine (roi), ce qui explique que les familles régnantes des Sérères sont mandingues.

Les Sévères affirment leur parenté avec les 1 Moulas.

## [202] LES SOCÉS.

Les Socés se dénomment eux-mêmes « Mandingue-Kô », leur nom vient du Ouolof (Socé) ou du sévère (Soos) ou du peul (Tchossbé).

Les Socés, nous a dit le chef socé Kankama-Toukara, de Kaolak, viennent du Mandingue. Quand ils habitaient ce pays, leur grand chef s'appelait Soundia-Keita ; celui-ci s'étant battu avec Soumankourou, chef de Sousou, dut s'enfuir. « Ma famille, ajouta-t-il, est kamara, elle passa, pour venir ici, par le Guidimaka (Bakel) et le Djollof ».

Ces indications traditionnelles, assez confuses, ont été à la fois confirmées et contredites par les recherches qu'à résumées comme il suit M. Maurice Delafosse :

« À mi-chemin environ entre Goumbou et Bamako, se trouve un village du nom de Sosso, qui eut, lui aussi, son heure de célébrité. Le roi de Ghana entretenait un gouverneur pris dans la famille sarakollé des Diarisso, lequel, vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle... se rendit indépendant. Un siècle après, vers 1180, une autre famille sarakollé, celle de Kannté, appartenant, dit-on, à la caste des forgerons, renversa la dynastie des Diarisso et s'installa à sa place. Sous la direction de Soumangourou-Kannté, qui passait pour un habile général et un non moins habile sorcier, le royaume de Sosso prit une extension considérable. En 1203, Somnangourou s'empara de Ghana et réduisit à l'état de vassal le descendant des anciens suzerains de Sosso... Ensuite, le même prince tourna ses armes vers le Sud contre le Manding ou Mali, qu'il annexa, à peu près au moment où les musulmans émigrés de Ghana fondaient Oualata ou lui insufflaient une vie nouvelle, c'est-à-dire vers 1224. Mais cette annexion ne devait être que momentanée et sonner le glas de la puissance et de la vie même de Soumangourou. Bientôt, en effet, un roi jeune et actif, le fameux Soundiala, succédait au Manding à ses frères débiles et, vers 1235, il battait et tuait Soumangourou non loin de Koulikoro, annexant à son tour à son État celui de Sosso et poussait à Ghana, qu'il détruisait de fond en comble en 1240. »

Une tradition, rapportée par le chef M'Bakane-Diop de Joal (Thiès) fait venir les Socés du Fouta-Djallon ; repoussés par les Peuls, ils seraient venus, partie dans le Djollof où ils auraient trouvé des Peuls, partie dans le Cayor où ils rencontrèrent des Sérères et des Lehous.

Ces Socés habitèrent des cases souterraines au Djollof et au Cayor.

Une autre tradition (chef griot de Diourbel) fait des Socés les premiers occupants de Baol, partie du pays de Gandi-Nabla, sous la conduite de Kaïa-Manga, et des Sérères, descendants des Socés par adaptation au pays ; on montre, au Djollof et au Fidfou, des puits qui furent creusés par les Socés.

On trouve donc deux courants d'émigration séparés par le désert du Ferlo : au Nord, par la vallée du Sénégal et le Foula sénégalais ; au Sud, par les vallées de la Gambie et du Sine-Saloum.

Ce seraient les Mandingues du Gabon (Fidfou, Haute-Casamance) qui, vers le XV<sup>e</sup> siècle, descendirent vers la Basse-Casamance, où les uns se fixèrent (Diolas) et d'où les autres (Sérères) remontèrent vers le nord, en traversant le pays de Fogny, la Gambie, le pays du Rip, le Saloum jusqu'à Joal, où ils s'établirent, avec Mansa-Ouali-Diano comme chef. Voici ce qu'à recueilli Pinet-Laprade sur cette migration : à la mort de Soliman-Koli, qui régnait sur le Gabon, pays mandingue, son frère, successeur naturel,

prétendit hériter des biens et des captifs ; ces derniers ne voulurent pas reconnaître ses droits et se donnèrent à Bouré, fils de Soliman-Koli. La guerre s'ensuivit, Bouré fut vaincu et ses partisans se réfugièrent vers la mer.

L'origine diverse de ces captifs, qu'on suppose être des aborigènes conquis par les Mandingues, expliquerait pourquoi ils se séparèrent en deux groupes (Diola et Sérère), pourquoi la langue sérère elle-même comprend plusieurs dialectes très différents (quéguem, none, paror, sali) ; de même que les mots peuls de la langue sérère viendraient du contact antérieur avec les Peuls.

La tradition confirme la coexistence des Ouolofs, des Sérères et des Socés, des Lebous et des Peuls en Sénégal. Nous avons vu plus haut que, arrivant au Djollof, les Socés y trouvèrent des Peuls, tandis que ceux qui se rendirent au Cayor y rencontrèrent des Sérères et des Lebous. Il y aurait donc eu deux invasions sérères successives. Il y eut, vraisemblablement aussi, plusieurs invasions mandingues, soit successives, soit latérales, mais séparées et se rencontrant à l'ouest de ce désert du Ferlo.

Pinet-Laprade écrit en effet : « Dans ce mouvement d'extension vers le Sud (vers la Basse-Casamance), les Sérères ne rencontrèrent d'autres obstacles que quelques tribus mandingues peu consistantes, qu'ils soumirent à leur autorité ou qu'il chassèrent devant eux. Au Nord, les Sérères n'eurent aucune résistance à vaincre : la côte comprise entre le Cap Vert et le Saloum n'offrait, sur une profondeur de 20 lieues, qu'une vaste solitude couverte d'épaisses forêts et dépendant de l'empire de Djollof.

Les Sérères en furent les premiers occupants, les Mandingues (Socés), qui pouvaient seuls leur disputer la priorité, — et rien ne le prouve, — n'occupaient que quelques points sur la côte où ils furent attirés par leur esprit mercantile. »

À Dakar, d'où les Lebous les chassèrent et les refoulèrent vers la Gambie, au XV<sup>e</sup> siècle, et à Portudal, où ils occupent encore les villages de Sali, Guingigal, Malacounda, les Sérères, en toute quiétude, se groupèrent, comme tous les peuples primitifs, par famille dans les zones les plus favorables aux cultures, séparés par conséquent les uns des autres par des rideaux de forêts. C'est dans ces conditions que les trouvèrent les Ouolofs, lorsqu'ils s'évacuèrent vers le Sud.

On voit cette migration mandingue traversant le Sénégal, près de Bakel, séparée en deux courants, par le désert du Carlo, l'un le contournant par le Nord, l'autre le longeant au Sud et se rejoignant à l'ouest dans la zone maritime.

La parenté par alliance entre les Daniels du Nord et les Tègnes (chef du Baol) du Sud plaide également en faveur de la communauté d'origine, qui n'implique nullement une communauté de race, s'appliquant à des captifs divers ayant fui les mêmes maîtres.

Alors que la linguistique différencie les Sérères des Ouolofs, la tradition les rapproche. Les Ouolofs descendent des Socés, affirment, en effet, les chefs de Louga et Kaolak. Il y a, confirme le chef N'Bakane-Diop, deux familles ouolaves [*sic*] issues des Socés par alliance, l'une avec les Peuls, l'autre avec les Sérères (Thiès). Les croisements Socé-Peul, Socé-Sérère, donnant les Ouolofs, expliqueraient les analogies entre les langues sérère, ouolave, et peule.

Les Ouolofs, qui contournèrent le Ferlo par le Nord, fuyant la rive droite du Sénégal (Gomar) dont ils étaient repoussés par les Toucouleurs, s'attardèrent au Fouta-Toro ; ils refluèrent vers l'Ouest devant l'invasion peule, et arrivèrent au Cayor, déjà recouvert par le courant qui avait contourné le Ferlo par le Sud (Sérère-Socé) ; les Sérères du Sud refluèrent vers la Gambie, sous la poussée des Ouolofs.

Autres indices de communauté d'origine. — L'ancêtre de tous les Ouolofs serait, d'après les griots et les chefs de Diourbel, Nice-Foune-Socé, donc un Mandingue.

D'après Alioun-So, un des chefs de canton de Kaolak, les Sérères seraient originaires du Fouta sénégalais, village de Néré, dans le Bosséa.

Concluons : de toutes ces traditions assez confuses il semble résulter :

1° Que les Sérères, quoique considérés comme premiers envahisseurs, ont trouvé tant au Siné qu'à Portudal quelques Mandingues (Socés) troglodytes ;

2° Que les premiers habitants du Sénégal qui soient connus sont les Sérères, les Ouolofs, les Socés et sans doute aussi les Peuls ;

3° Que les Ouolofs sont venus de l'Ouest par la vallée du Sénégal et du Fouta sénégalais ;

4° Qu'ils se rapprochent du type mandé, dont les traditions sont analogues (castes, « totem », animal éponymique) ;

5° Que les Ouolofs ont occupé longtemps les rives du Sénégal, le Gomar, rive droite, et le Fouta-Toro, rive gauche :

6° Qu'ils ont refoulé, dans leur mouvement dans la Gambie, les Socés (Mandingues) venus par le Fouta-Djallon et établis jusqu'au Cayor (Socés, Dioulas, Sérères).

7° Qu'ils ont été repoussés, dans le Sud, par les Peuls, comme ils le furent plus tard, dans l'Ouest, par les Toucouleurs.

8° Que les dialectes ouolofs et sérères ont de nombreuses analogies entre eux et avec le peul.

9° Que les Ouolofs, les Sérères, se sont métissés entre eux et avec les Peuls et Socés, donnant : Ouolofs et Sérères, des Lébou ; Socés et Peuls, des Ouolofs ; Socés et Sérères, des Ouolofs.

## HISTOIRE DES OUOLOFS.

À une date récente, l'empire oulof comprit, sous le bourba-djoloff (roi), le Cayor (Daniel), le Oualo (Brack), le Baol (Tegne), le Saloum (Bour), le Dimar (Almamy), le Fouta (Lim) ; le Sine resta indépendant ainsi que le Toro (Podor).

---

Races de l'Afrique occidentale française  
Extrait du rapport de la mission du lieutenant-colonel Mangin (1910-1911).  
(*Revue des troupes coloniales*, 3<sup>e</sup> trim. 1929)

[300]

### PAKHALLA (KPARHALLA OU ENCORE KOULANGO)

I. Caractères physiques. — Belle stature (moyenne 1 m. 69, Dr Ruelle). Race vigoureuse. Bien musclée. Nez peu épaté. Lèvres relativement minces. Cheveux laineux portés courts ou rasés chez les hommes ; les femmes ont la coiffure en cimier.

Tatouage : les femmes ont sur les joues des cercles concentriques.

Dans quelques familles, les hommes portent sous les yeux un tatouage en forme de spirale.

II. Costume. — Boubou, pantalon, calotte blanche. Sorte de plaid fait d'une couverture de coton. Femme : pagne de colonnade indigène. Le corps est toujours enduit de beurre de karité. Les hommes portent une étroite bande de cotonnade serrée entre les jambes (bila).

III. Habitation. — Dans le nord, paillole à murs de terre, cylindriques, bariolés de dessins de diverses couleurs et toit conique de chaume. Dans le Sud, cases rectangulaires. Quelques meubles (chaises).

IV. Mœurs et coutumes. — Famille fortement constituée, mais la tribu est divisée en groupements indépendants des villages. Le père est maître absolu de ses enfants. Mœurs libres : la jeune fiancée prend des amants.

Divorce rare, polygamie. Fiançailles dès la naissance, sur acceptation de la mère. Elles donnent lieu à quelques cadeaux aux beaux-parents (bière de mil ou de maïs, farine de maïs, sel, bois) et assistance d'une journée de travail et d'une charge de maïs par an. Dot peu élevée (12 colas, 12 poulets et quelques francs). Adultère puni du fouet et d'une légère amende. Héritage au fils de la sœur ; à défaut, au frère aîné ; à défaut, au fils. En cas de décès, le mort est cousu dans une peau de bœuf, on consulte le fétiche sur la cause de l'accident. Si le fétiche désigne un habitant du village, celui-ci est soumis à l'épreuve du poison. Funérailles bruyantes. Fosse profonde. Tête tournée vers l'est ; la tombe placée devant la case est recouverte de terre damée. Ont des captifs.

V. Richesses et produits. — Excellents cultivateurs. Igname, riz, patates, haricots, arachides, maïs, mil, palmiers à huile et vin de palme (rônier), tabac. Éleveurs : bœufs, chèvres, moutons ; quelques chevaux et ânes venus du nord et qui vivent mal dans le pays.

Peu de commerce : caoutchouc, karité, or, coton, ivoire.

Tisserands, forgerons, bijoutiers, charpentiers.

VI. Religion. — Fétichisme.

Cases à fétiches ; croient à la survie. Sont superstitieux. Craignent les sorciers. Epreuve du poison. Ne croient pas à la mort naturelle.

VII. Habitat. — Région est de la Côte-d'Ivoire, entre Volta Noire et Comoé, de Bouna au nord à Assikasso au sud.

Cercle de Bondoukou-Bouna : 4.000.

VIII. Langue. — Se dénomment eux-mêmes Koulangos. Langue spéciale. Les Dioulas les appellent Pakhalla.

IX. Valeur militaire. — Les Pakhallas ou Koulangos sont réputés d'humeur pacifique ; ils ont cependant guerroyé avec les conquérants abrons (Achantis), qui les ont réduits, puis dominés à cause de leur division ; jamais un village ne se portait au secours de l'autre.

Cependant, dit l'administrateur Benquey, la conquête dura longtemps (de 1608 à 1740) : ce qui implique une résistance vraiment opiniâtre.

X. Origine et histoire. — Se disent autochtones, ils ont été envahis par les Agnis, les Dioulas et les Achantis qui se sont fixés parmi eux en 1608.

Les Abrons, qui sont les plus nombreux, ont réussi à les placer sous leur autorité.

Le docteur Ruelle dit qu'ils sont les représentants de Dagombas du Togo, métissés avec les autochtones N'Goulenkos, envahis par eux il y a trois siècles.

Il leur rattache les Dians de Lokhosso.

Les Koulangos disent être venus du Gourounsi, vers le XII<sup>e</sup> siècle, dans la région de lochosso (cercle de Gaoua), d'où, sous la poussée des Lobis et des Gans, ils émigrèrent vers le sud et fondèrent Bouna, puis les premières cases de Bondoukou au XIV<sup>e</sup> siècle. Il en est resté à Lorhopéni, près de Lokhosso, qu'on appelle encore Lorho (Maurice Delafosse).

[303]

DEDA ET KPLA OU H'OUEDA OU K'PEDA,

I. Caractères physiques. — Mêmes caractères physiques que les Adjas.

II. Costume. — Hommes, pagne passant entre les jambes et retenu par une ceinture de cuir.

III. Habitation. — Case rectangulaire, basse, à murs de terre et toit de chaume.

IV. Mœurs et coutumes. — Analogues à celles des autres tribus Oués les plus primitives. Ceux de la côte sont depuis longtemps en contact avec nous et ne ressemblent plus aux Adjas, encore très primitifs.

V. Richesses, produits. — Pêcheurs des rives du lac Ahémé (Bas-Dahomey), qui communique avec le golfe de Guinée par la rivière Gouffo. Quelques cultures de maïs.

Les Kplas qui habitent le plateau à l'ouest du lac sont cultivateurs ; ceux fixés autour du Grand Popo sont principalement pêcheurs.

VI. Religion. — Religion fétichiste. Le village de Péda est un centre religieux réputé parmi les fétichistes du Bas-Dahomey.

Culte totémique du serpent (voir Oués).

VII. Habitat. — Bas-Dahomey, partie occidentale contre la frontière du Togo, dans la vallée du Mono et sur la côte.

Cercle de Grand Popo	6.500
Cercles de Kplas et Bopa Pédas	150
Total	<u>6.650</u>

XIII. Langue. — Dialecte oué. Certaines castes de féticheurs du Dahomey parlent le dialecte péda.

IX. Valeur militaire. — Encore inconnue.

X. Origine, histoire. — Se reporter à la notice sur les Adjás. Kplas et Pédas sont très voisins. D'après leur légende, les Pédas descendraient des Kplas, ainsi d'ailleurs que certaines tribus adjás.

Les Pédas avaient été en guerre longtemps avec les Dahoméens. Au temps du roi Agonglo, un de leurs villages, Aglazoumé, avait repoussé les guerriers dahoméens et tué plusieurs princes ; c'est en se basant sur cette vieille querelle que Béhanzin l'attaqua, en novembre 1891.

[304]  
PEULS.

I. Caractères physiques. — L'une des races supérieures et les plus nombreuses parmi celles qui peuplent notre Afrique occidentale. Elle y a conservé, en grande partie, l'état pastoral, sous lequel elle s'est maintenue la plus pure. Mais par sa dispersion, née du nomadisme, elle a, en nombre d'endroits, fusionné avec d'autres populations et, en conséquence, de nombreux croisements ont altéré le type peul. Certains de ses éléments même ont disparu ethniquement en diverses régions, absorbés, au cours des siècles, par l'action de la femme noire, recherchée de tous les envahisseurs étrangers. Ils ne subsistent alors de traces d'origine peule que des noms de lieux et de familles, fixées dorénavant au sol par le travail agricole. Toutefois, d'une manière générale, certains caractères physiques se sont maintenus : visage ovale, traits réguliers, parfois d'une grande finesse, nez aquilin, cheveux plats, ondulés, quelques fois crépus, lèvres assez épaisses, dents bien plantées, petites, oreilles fines. Taille dépassant rarement 1 m. 70 ; jambes grêles et nerveuses, corps svelte, extrémités petites à fines attaches. Résistants à la fatigue, quoique leur maigreur les rende d'apparence souvent chétive ; excellents cavaliers ; teint bronzé ou cuivré, souvent très foncé par les métissages, lèvres tatouées en bleu surtout chez les femmes. « Les femmes, dit M. D. Morel dans ses *Problèmes de l'Ouest africain*, demeurent, avec la douceur de leurs regards, avec leur amour des épices, les filles de cet Orient dont elles sont venues jadis, en des jours obscurs et lointains, perdus dans un impénétrable brouillard. »

II. Costume. — Boubou, vêtement très ample et sans manche, fendu sur les côtés pour donner passage aux bras ; pantalon à coulisse, à larges plis, tombant jusqu'au genou ; par dessus le boubou, une chemise longue à manches courtes.

Certains Peuls, restés fétichistes, ont une simple bande de toile passée entre les jambes et un pagne ou court boubou sur les épaules. Bonnet de cotonnade, cylindrique. Coiffure en cimier avec de fines tresses sur les côtés pour les femmes. Les hommes ont la tête rasée.

Bijoux : boucles d'oreilles, colliers, bracelets.

III. Habitation. — Les Peuls, bergers nomades, ont des paillotes rondes ou de simples abris en paillason.

Au Fouta-Djallon, au Macina où les déplacements sont rares, belles coupoles de paille avec un mur en pisé. Chez les Peuls riches, l'intérieur de l'habitation est tapissé de couvertures de toile ou de coton. Ailleurs, cases en pisé avec toit de paille formant véranda. Au Fouta-Djallon, les groupes de cases d'une même famille sont entourés de haies de pourguère (arbuste donnant une graine oléagineuse), et les cours sont plantées d'orangers.

IV. Mœurs et coutumes. — Bergers nomades, affinés, hospitaliers et courtois dans leurs manières. Simples et patriarcaux dans leurs mœurs. Ils vivent au milieu de leurs troupeaux qu'ils aiment et dont ils se font aimer. Ce n'est qu'absolument obligés qu'ils se décident à vendre une vache.

Ce berger est cependant courageux, pillard ; il est économe, méfiant, retors ; au contraire du noir, il ne se livre pas ; il est très renfermé en lui-même. Grave, aime peu la danse, méprise les plaisirs bruyants et garde toujours une allure digne.

Circoncision, excision ; mariage selon le rite musulman. La femme, très considérée, fait admettre la plupart du temps son influence dans toutes les questions. Famille très unie, autorité de la mère très grande. Funérailles musulmanes ; cimetières, respect des tombes. Les chefs peuls s'appellent : ardô (chef politique et militaire), tamsi (chef religieux) ou almamy (grand chef religieux et politique).

Les castes existent : caste des chefs, caste des hommes libres, caste des artisans ; pasteurs (ouroubé), pêcheurs (soulbabé), tisserands (rnabbé), musiciens ou griots (ouambabé ou bambado), marabouts (sérembé), artisans, nomades travaillant le bois, fétichistes et nègres (laohé), captifs nègres parlant peul (rimaibé), forgerons peuls (abharbé) et noirs (baïlo).

V. Richesses, produits, cultures. — Les Peuls fétichistes sont agriculteurs et pasteurs ; les musulmans sont surtout pasteurs. Cultivent le mil, le maïs, la patate, les oignons ; au Fouta-Djallon, le riz, le coton, l'oranger, le citronnier, le papayer, le dattier. Commerce de beurre, de lait ; les Peuls commencent à se décider à trafiquer de bétail ; ils ont des forgerons travaillant l'or et l'argent. Les autres artisans, forgerons en fer, en bois, potiers, cordonniers, tisserands sont généralement des captifs d'origine étrangère.

VI. Religion. — Presque tous musulmans, sauf en Gambie, au Mossi et au Dahomey.

VII. Habitat. — De Bangui, rive droite du Chari, au Sénégal, tantôt en grosses agglomérations musulmanes (Fouta-Toro, Fouta-Djallon, Macina), tantôt en petits groupements fétichistes, éparpillés au milieu de populations fétichistes qui les oppriment (Gambie, Gourma, Mossi, Haut-Dahomey).

#### Sénégal.

Dagana	7.000	
Casamance	14.930	
Haute-Gambie (Kédougou)		2.250
Louga	20.552	
Matam	19.000	
Podor	10.722	
Saldé	17.345	

Sine-Saloum (Kaolak)	22.000
Tivaouane	12.448
Total	132.253

Dahomey.

Kougou	2.035
Kouandé	5.090
Kandi	13.240
Parakou	8.500
Nikki	4.024
Total	34.089

Guinée.

Dinguiraye	31.000
Ditim	70.000
Pita	117.000
Faranah	4.225
Kadé	36.643
Mamou	18.300
Kankan	4.360
Kindia	16.725
Labé	140.000
Rio-Nunez	3.241
Timbu	36.000
Mali	68.000
Total	575.494

Haut-Sénégal et Niger.

Territoire du Niger	
Satadougou	3.605
Kita	13.892
Sikasso	11.186
Ségou	10.400
Djenné	8.000
Bandiagarra	64.378
Ouahigouya	24.285
Issa-Ber	56.000
Sokolo	11.272
Goumbou	12.000
Nioro	15.295
Ouagadougou	41.952
Koutiala	2.300
San	9.243
Bobo-Dioulasso	2.500
Total	86.148
Gourma	9.752
Dori	81.713
Total	377.773
Total général	1.206.357
Selaves-Rimaibes	103.302
Total des Peuls, y compris les serfs noirs non dénombrés	1.309.659

VIII. Langue. — L'origine de la langue peul, a dit M. Delafosse, demeure un problème non encore résolu. Cette langue ne s'écrit pas. Les Musulmans peuls lettrés se servent cependant des caractères arabes, pour la transcrire. Les Peuls blancs ont-ils dès leur apparition en Afrique occidentale subi la domination des ancêtres de ces noirs que nous appelons Toucouleurs ; et ont-ils adopté leur langue, ou leur ont-ils fait adopter la leur ? Ou bien la langue peule actuelle provient-elle, pour ses radicaux, de l'ancienne langue des Toucouleurs noirs, laquelle à son tour aurait été influencée, quant à la morphologie, par la langue, aujourd'hui disparue, des Peuls blancs primitifs ? M. Delafosse incline à penser que c'est une langue nègre empruntée par les Peuls aux Toucouleurs lors de leur séjour au Fouta-Toro avant leur dispersion.

IX. Aptitudes militaires. — La méconnaissance de leur passé a fait trop souvent conclure que les Peuls n'ont aucune aptitude guerrière ; on ne voit en eux que des pasteurs très doux de mœurs et l'opinion s'est même répandue, à cause de leur sveltesse, de leur maigreur même, qu'ils étaient peu résistants. Tous les explorateurs et beaucoup d'observateurs avertis sont d'avis contraire et l'appuient sur de nombreuses preuves. Le docteur Bayol a écrit : « Les Peuls sont de grands marcheurs, ils font souvent 80 kilomètres du lever au coucher du soleil ».

Nous avons constaté plus haut, à l'aide de chiffres fournis par les administrateurs, que les Peuls, loin d'être en voie de disparition comme on l'entend dire, semblent être plus prolifiques encore que les noirs ; nous avons également indiqué l'emploi que les Anglais faisaient des Peuls dans les troupes de Nigeria et de Gold-Coast et le recrutement opéré par eux sur nos Peuls du Mossi.

XI Origine et histoire des Peuls. — L'origine des Peuls a été l'objet de nombreuses discussions. On s'accorde à penser qu'ils sont venus de l'Est à une époque très ancienne, soit par la zone côtière méditerranéenne, soit simplement par la zone centrale des steppes jusqu'au Sénégal et ont reflué de l'ouest (Fouta-Toro, Fouta-Djallon) vers l'Est avec leurs métis Toucouleurs jusqu'au Macina (X<sup>e</sup> siècle, sur le Niger) et au Haoussa.

On les rapproche des fellahs d'Egypte avec lesquels ils auraient de nombreuses ressemblances : le fait prouverait qu'Éthiopiens et Peuls auraient une communauté d'origine avec certains peuples de l'Egypte.

M. D. Morel (*Problèmes de l'Ouest africain*) donne quelques notes historiques montrant l'ancienneté de l'arrivée des Peuls en Afrique occidentale. Il remarque tout d'abord des indices assez vagues qui pourraient faire croire à la présence des Peuls parmi les populations de l'empire de Ghana, fondé sur le Sénégal et la Gambie en l'an 1300 avant Jésus-Christ (Barth) et conquis, au XX<sup>e</sup> siècle de noire ère (Léon l'Africain), par les Berbères Zenega.

Le fondateur de la dynastie de Ghana est Quaia Magha ; or « magha » signifie « grand » en peul. Faut-il en conclure que les Peuls étaient déjà arrivés à cette époque sur le Sénégal ? La déduction est assez risquée.

D'autre part, on a signalé la visite au roi du Bornou, Hiri, il y a 1.500 ans, dit M. Morel, de deux chefs religieux des Peuls de l'empire de Melli, fondé par les Mandingues sur les ruines de celui de Zenega <sup>15</sup>. En 1534, on note une formidable émigration peule du Toro sénégalais, vers le sud, pays du Boundou et du Bambouck, puis Fouta-Djallon.

À l'occasion des origines peules, M. Morel rappelle l'invasion des Hyksôs, ou rois pasteurs de l'Ouest, en Basse-Egypte (2.000 ans avant Jésus-Christ). Ils furent chassés d'Egypte en 1636 avant Jésus-Christ. Où sont-ils allés, sinon dans l'Ouest, où ils auraient formé la race peule ? C'est encore là une simple hypothèse, mais aussi admissible que toute autre.

---

<sup>15</sup> En 1450, divers historiens relatent leur présence sur le Sénégal. Au XVI<sup>e</sup> siècle ou au XVII<sup>e</sup> siècle, les Peuls conquièrent le Fouta-Djallon. Puis c'est la conquête du Macina, la prise de Tombouctou (1825). Le soulèvement des Peuls à Ségou (1840) contre les Bambaras, la conquête du Haoussa (1840).

M. Morel fait en outre remarquer qu'au VII<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, les Carthaginois d'Hannon, qui franchirent le défilé des colonnes d'Hercule (Gibraltar), remontèrent une rivière de la côte occidentale d'Afrique.

D'autre part, M. Maurice Delafosse, après avoir envisagé l'influence punique sur les peuplements noirs, a écrit : « Les traditions locales ont conservé le souvenir d'autres Sémites, qu'elles qualifient du nom d'Israélites (Béni Israël), sans que nous puissions décider si cette qualification est d'importation musulmane et relativement récente ou si elle répond réellement à l'origine de cet élément demeuré mystérieux. Il est fort possible, en effet, que les Sémites dont il s'agit pour l'instant provinssent de la patrie d'Abraham et fussent un rameau de cette population en partie hébraïque dont les étonnantes destinées n'ont pas troublé que Bossuet. Faut-il les rattacher aux Hébreux que Joseph, fils d'Israël, fit venir en Egypte et qui ne seraient pas tous retournés en Terre Sainte avec Moïse, un certain nombre ayant, au contraire, fait route vers l'Ouest ? Faut-il voir en eux les restes africains de ces Hyksôs dont nous parlent les annales égyptiennes et qui, après tout, n'étaient peut-être pas distincts des Hébreux de Joseph ? Faut-il les identifier avec les Juifs qui, à la suite de querelles religieuses, émigrèrent de Tripolitaine, vers la fin du premier siècle de notre ère. dans la direction de l'Aïr et, vers le début du siècle suivant, dans la direction du Tonal et qui n'ont pas laissé ensuite de traces réellement historiques de leur passage ? Faut-il admettre plusieurs migrations successives, dont les premières remonteraient à l'époque de Moïse et de la dispersion des Hyksôs, soit à seize siècles environ avant Jésus-Christ et les dernières seulement aux premiers siècles de l'ère chrétienne ?

» Quoi qu'il en soit et quelque nom qu'il convienne de donner à ces soi-disant « Beni-Israël », il paraît bien certain que c'étaient des Sémites à la fois pasteurs, cultivateurs et artisans, d'une civilisation assez avancée, qui ne se contentèrent pas, comme leurs congénères de Carthage et d'Abyssinie. de commercer avec les noirs et de favoriser par rayonnement le développement de la civilisation de ceux-ci, mais qui se portèrent en groupes nombreux dans le pays des nègres ou, tout au moins, à la limite septentrionale de ce pays, amenant avec eux le zébu ou bœuf à bosse et le mouton à laine ; construisant au Soudan des maisons en maçonnerie et des puits cimentés par un procédé spécial ; introduisant l'art de l'élevage et la culture maraîchère ; contribuant, dans une certaine mesure, au peuplement du Sahel et du Massina et au métissage des populations noires déjà installées dans ces régions ; formant peut-être le noyau de tribus pastorales, qui, sous le nom de Peuls que nous leur donnons et sous celui de Foulbé qu'elles se donnent elles-mêmes, se répandirent plus tard du Sahel et du Massina, jusqu'à l'Atlantique d'une part, et jusqu'au delà du Tchad d'autre part, enfin créant, dans l'Ouest de Tombouctou, à Ghana, un État dont ils demeurèrent longtemps les maîtres et qu'il est permis de considérer comme le berceau et le modèle de ce qu'il y eut de plus perfectionné dans la civilisation des noirs de l'Afrique. » (Les Noirs de l'Afrique, *op. cit.* p. 35 et 30.)

Un peu plus loin, le même auteur ajoute :

« À l'ouest de Ghana, dans la région de pâturages du Termès, le mélange des Sémites nomades avec des Sérères et surtout la longue cohabitation de ces Sémites au milieu des Sérères durent donner naissance au peuple des Peuls ou Foulbé, qui parla une langue assez voisine de celle des Sérères et qui, plus tard, essaima vers le Massina et de l'autre côté, vers le Tagant et le Fouta-Toro, pour envoyer ensuite quelques-unes de ses fractions au Sud-Ouest dans le Koula-Djallon, à l'est et au sud-est dans la boucle du Niger, le Haoussa, l'Amadaoua et les pays voisins du Tchad. » (*Ibid.*, p. 44.)

Ces lignes, entre qu'elles englobent ou présentent toutes les solutions proposées, anciennes ou récentes, au problème de l'origine des Peuls, résument l'état actuel de la question.

## PILA-PILA OU OUINDJI-OUINDJI.

I. Caractères physiques. — Taille moyenne, membres grêles, front plat, nez épaté, lèvres épaisses, teint foncé.

II. Costume. — Hommes : pagne. Femmes : pagne court.

Bijoux : boucles d'oreilles, bracelets de fer.

III. Habitation. — Villages en agglomération compacte de cases rondes, à murs de terre, toiture conique de paille surmontée d'une jarre renversée. Les villages ont tous une ceinture de liante futaie.

IV. Mœurs et coutumes. — Mœurs et coutumes des Sombas.

V. Bien essés et produits. — Cultivateurs : mil, maïs, haricot, igname, tabac, karité, nété. Éleveurs : chèvres, moulons. Industrie : forgerons, potiers.

VI. Religion. — Fétichisme.

VII. Habitat. — Région ouest du Moyen-Dahomey. Cercle de Djougou 25.005 Pilas-Pilas, Ouindjis, Balzanchés (sous-tribu).

VIII. Langue. — Pila-pila, dialecte spécial.

IX. Valeur militaire. — M. Dusser qualifie les Pilas-Pilas de race forte, travailleuse, aimant la chasse. Dans une douzaine d'années, écrit-il en 1904, on trouvera chez les Cabrés, Pilas-Pilas, Baribas, Ouindjis-Ouindjis des éléments vigoureux, susceptibles de nous rendre de réels services quand ils nous auront définitivement acceptés pour maîtres. Robustes chasseurs, se contentant de peu, ils pourront fournir un contingent de plusieurs milliers d'auxiliaires qui, intelligemment conduits, nous rendraient tous les services qu'on pourrait demander de leur endurance et de leur bonne volonté.

Les Pilas-Pilas fournissent déjà quelques gardes de cercle.

X. Origine et histoire. — Les Pilas-Pilas, ou Yobas, se rattachent avec les Batzanchés, une de leur sous-tribu, à la grande famille mossi, gourmantché, somba, venue de l'Est.

L'occupation de leur pays eut lieu en août 1897, sans coup férir : nous apportions aux Pilas-Pilas protection contre les incursions des Baribas de l'Est.

Le roi Atakora, qui régnait encore en 1910, nous aida de ses armes, à Séméré, contre les Ouindjis-Ouindjis et à Bédou ; il pacifia la région rebelle de Dompago (Ouindji-Onindji).

## POUGOULI.

I. Caractères physiques. — Voir les Lobis.

II. Costume. — Nudité.

III. Habitation. — Même case, en terre à terrasse, que chez les Lobis. Même dispersion des habitations. Il n'y a pas de villages.

IV. Mœurs et coutumes. — Organisation sociale : patriarcat anarchique. Pas d'autre autorité que celle du chef de famille. On signale, toutefois, l'existence d'une sorte de « maître de la terre » qui répartit les terrains de culture et de chasse et prélève une redevance sur les récoltes.

Les Pougoulis ont des « totems », animaux sacrés, protecteurs des ancêtres de leur famille (panthère, poule de rocher, antilope, caïman, poisson). Pas de justice organisée ; chaque famille tire vengeance de l'injure, du vol ou du crime dont elle a été victime.

V. Richesses et produits. — Cultivateurs, commerçants, éleveurs.

VI. Religion. — Les Pougoulis sont fétichistes. Ils croient aux bons et mauvais génies peuplant les bois et taillis.

VII. Habitat. — Colonie de la Haute-Volta. Cercle de Gaoua. Circonscription de Diébougou.

Cercle de Lohi : 4.135.

VIII. Langue. — Les Pougoulis parleraient à la fois le nounouma (dialecte gourounsi) et une langue propre que M. Maurice Delafosse rattache à celle du groupe lohi.

IX. Valeur militaire. — Il résulte de l'histoire locale que cette peuplade a été dressée à la guerre par ses luttes contre les Dagaris Oulés et les musulmans Sarracolés de Ouahahou.

X. Origine et histoire. — Les Pougoulis ne seraient pas les autochtones de la légion qu'ils occupent aujourd'hui ; ils étaient autrefois installés sur la Volta noire et auraient été repoussés dans l'Ouest par les Dagaris Oulés.

Ils subirent de multiples attaques des Musulmans de Ouahahou. Ils s'allièrent aux Dagaris Oulés pour lutter contre ces nouveaux envahisseurs et les battirent à Dano.

M. Binger les rattache aux Niénégués et aux Nouroumas (groupe bobo) ; M. Delafosse aux Dians et Gans du groupe lohi.

[317]  
SAHOUE.

I. Caractères physiques. — Grande taille, vigoureux, bien musclés, les Sahoués ont le teint foncé, les traits grossiers, le nez épaté, les lèvres très fortes, les pommettes saillantes.

Tatouage de race : petites barres parallèles verticales ou obliques sur le front, les tempes, les joues et entre les arcades sourcilières.

II. Costume. — Femmes : pagne court, cheveux ras. Hommes : nudité ; un pagne passant entre les jambes et retenu devant et derrière par une ceinture faite de multiples lanières de cuir. Cheveux portés courts. Bijoux : colliers de verroterie.

III. Habitation. — Pas d'agglomérations. Le village, comme chez les Oués, est un ensemble de fermes disséminées, cachées au milieu de fourrés. Le pays est boisé et marécageux. Très humide. Cases rectangulaires, murs de terre. Toits de paille, formant vérandah.

IV. Mœurs et coutumes. — Société non organisée comme chez les Oués ; l'individualisme et l'anarchie règnent. Puissance paternelle nulle. La femme est très considérée ; les enfants appartiennent à la famille de la mère. La jeune fille est libre de disposer de son corps à sa volonté ; elle est d'autant plus recherchée des épouseurs qu'elle a eu davantage d'enfants avant le mariage.

Très farouches, paresseux. Grands buveurs de vin de palme.

V. Richesses, produits. — Agriculteurs : maïs.

Commerce : huile, amandes de palme. Troupeaux : moutons, chèvres, porcs.

VI. Religion. — Fétichisme analogue à celui des Dahoméens, mais plus grossier.

VII. Habitat. — Bas-Dahomey. Pays de forêt de palmiers très dense. Cercle de Bopa : 4.554 Sahoués.

VIII. Langue. — Mélange de ton (langue oué) et de mina (langue achanti), se rattachant d'assez près à la langue oué, dont les Oués, Sahoués, Pédas, Kplas, Mahis, Hollis, Ouatchis (ou Popos), Fons (ou Djedj ou Dahoméens), parlent les dialectes très voisins.

IX. Valeur militaire. — Notre situation en pays sahoué est encore mal assise, par suite de l'indépendance et de la dispersion, de l'état anarchique dans lesquels vit cette peuplade. En 1909, on avait même songé à une opération de police.

X. Origine, histoire. — Les Sahoués disent être venus de l'Est, de la région de Savé, dont les auraient repoussés les Dahoméens.

## SAMO OU SOMMO, SONGHO.

1. Caractères physiques. — Taille au-dessus de la moyenne (1 m. 72). Bien musclés. Race vigoureuse. Front bas ; tête petite ; lèvres épaisses ; nez écrasé. Dents taillées en pointe. Tatouage de race : l'arc des Mossis, en travers du nez, s'achève en cercle complet autour de la bouche par 27 rayures.

II. Costume. — Hommes : boubou. Jeunes filles : entièrement nues. Femmes mariées : pagne court.

III. Habitation. — Paillote à mur de pisé, cylindrique et toit conique de chaume. Maisons à terrasse. disposées par groupes, constituant de véritables fermes isolées les unes des autres au milieu des plantations ; les cases sont enfoncées dans le sol et surmontées d'un toit plat en branchages, couvert de terre et supporté par des piquets. Le lieutenant Desplagnes signale qu'ils ont des galeries-refuges, creusées dans les collines. Ils y cachent leurs richesses, leurs approvisionnements ; y enterrent les vieillards et s'y réfugient en cas d'alerte.

IV. — Mœurs et coutumes. — Mœurs et coutumes des Bobos, qui sont cependant d'une race différente. Les Samos sont batailleurs, indépendants. Binger, à son passage au Sud de leur pays, signale leur réputation de sauvage belliqueux, rançonnant à l'occasion les voyageurs.

Indépendance de la jeune fille. Simulacre d'enlèvement par le fiancé. Dot inexistante. Menus cadeaux aux beaux-parents. Facilité de divorce. Les biens des époux ne sont pas en communauté. Tombe : fosse avec excavation latérale formant chambre funéraire. Circoncision, excision. Grands chasseurs (éléphants).

Société peu organisée. Aucune autorité autre que celle, très vague, du chef de famille. L'organisation sociale ne dépasse pas le village. Les Samos n'ont jamais consenti à se réunir sous l'autorité d'un chef commun ; ils n'hésitaient pas à chasser leur chef de village dès qu'il leur déplaisait.

V. Richesses et produits. — Excellents agriculteurs : mil, riz, maïs, arachides, manioc, patates.

Éleveurs : bœufs, moutons, chevaux, ânes. Graisses végétales : karité, soumbara. Peu industriels : ignorent le tissage. Ivoire, coton.

VI. Religion. — Fétichisme.

VII. Habitat. — Vallée de la Voila (cercle de Ouahigouya et Koury).

Ouahigouya	21.900
Koury	40.550
Bandiagara	13.150
	75.600

VIII. Langue. — Langue se rapprochant beaucoup de la langue des Mossis. Certains Samos parleraient encore une langue spéciale se rattachant aux langues du groupe Mandé.

IX. Valeur militaire. — Les Samos ont résisté courageusement aux invasions saracolé et peul. Les Samos ont conservé un amour inné de l'indépendance et des mœurs assez sauvages, très batailleurs, ils règlent encore souvent leurs différends à coups de flèches. Population entièrement guerrière. Sur 132 anciens tirailleurs existants dans le cercle de Kourv, au passage de la mission Mangin, en 1910, 103 étaient des Samos.

X. Origine et histoire. — M. Maurice Delafosse les range, au point de vue linguistique, parmi les Mossis. Leur origine n'a pu être déterminée nettement. Le docteur Ruelle incline à les croire autochtones et les range dans le groupe bobo.

Les Samos eurent à lutter, pour conserver leur indépendance, contre les Mossis dont ils n'acceptèrent jamais l'autorité et contre les Peuls qui voulaient reconstituer, à l'Ouest du Macina, l'ancien empire Sonrhäi. Les Samos les empêchèrent de dépasser, dans le

Sud, la rivière Sourou dont ils défendirent énergiquement les passages, dit la monographie du cercle de Koury. Ils ne se laissèrent pas complètement soumettre (1830-1897).

Menacés par les Saracolés de Lagui, les Samos furent également envahis par le conquérant Djerma Baba To. Nos troupes de Bandiagara les secoururent (1894). Lagui fut battu à Bouné et le commandant Destenave plaça à Oué, village Samo, un chef peul qui eut le commandement sur 31 villages samos. Ceux-ci se soulevèrent et bloquèrent le chef qui leur avait été imposé (Ousmana Oumarou). Le commandant Destenave revint à la hâte et soumit les révoltés.

Le lieutenant Voulet, pendant sa mission au Mossi, dut venir châtier les villages samos révoltés contre le chef peul Ouidi.

En 1899, le village samo de Gorsis ou Goersa, déjà châtié quatre fois précédemment, nécessita une nouvelle colonne.

### SAMOHRO OU SAMOKHO.

I. Caractères physiques. — Haute stature, corps svelte, mais bien musclé, traits assez fins, nez peu écrasé, lèvres assez épaisses, teint foncé.

Tatouage de race : trois barres verticales sur chaque joue de la tempe au menton.

II. Costume. — Hommes : boubou, pantalon, bonnet. Femmes : pagne.

III. Habitation. — Cases à mur d'argile et toit conique de chaume. Villages agglomérés entourés d'une muraille d'argile.

IV. Mœurs et coutumes. — Mœurs et coutumes très voisines de celle des Bambaras.

V. Richesses et produits. — Mil, maïs, patates, ignames. Bœufs, moutons, chèvres.

VI. Religion. — Fétichistes. Les villages ont de nombreuses cases fétiches, sortes de monticules recouverts d'un toit de chaume et qui servent de temple où l'on sacrifie des poulets et des chiens.

Les Samokhos pratiquent le culte des morts, croient aux génies bienfaisants.

VII. Habitat. — Colonies de la Haute-Volta et du Soudan, du cercle de Bobo au cercle de Sikasso.

Cercle de Sikasso (Soudan) : Samoros	20.241
Cercle de Bobo (Haute-Volta)(d'après M. Maurice Delafosse)	40.000
Total	60.241

VIII. Langue. — Parlent un dialecte voisin du bambara. Binger rapproche ce dialecte de celui des Saracolés.

IX. Valeur militaire. — Les Samokhos nous fournissent des tirailleurs de la valeur des Bambaras.

X. Origine et histoire. — Les Samohros ou Samokhos, qu'on croit autochtones et voisins des Sénoufos, ont été en butte aux invasions des Peuls. Ils aidèrent les chefs Dioulas, venus du Sud, à établir leur autorité sur le pays et leur fournirent des guerriers contre les Sénoufos. Des rivalités les divisaient d'ailleurs et les chefs Samokhos dissidents tuèrent le chef Dioula Daoula. Vers 1895, tous les Samokhos, groupes sous le chef Fafa, étaient soulevés contre les Dioulas envahisseurs, qui durent demander secours à Ahmadou Cheikou de Ségou. C'est Tiéba, deuxième fils de Daoula, que sa rivalité avec Samory et sa lutte contre les Français allaient rendre fameux, qui imposa son autorité aux Samokhos.

---



Races de l'Afrique occidentale française  
Extrait du rapport de la mission du lieutenant-colonel Mangin (1910-1911).  
(*Revue des troupes coloniales*, 4<sup>e</sup> trim. 1929)

[414]  
SARACOLÉ.

Nota. — Les Saracolés sont appelés par les Mandingues : Markas ; par les Ouolo[s] : Saracolés ; par les Peuls : Sébés (Singfiédo) ; par les Haoussas : Ouangaras (nom sous lequel ils groupent les Dioulas et, d'une façon générale, tous les Mandés musulmans) ; par les Sonrhais : Ouakoreïs (comme les Mandingues musulmans). Les Saracolés se dénomment eux-mêmes : Soninkés.

I. Caractères physiques. — Le type saracolé diffère peu des autres types mandés et se rapproche assez du type ouolof, dont il n'a pas la finesse. Le crâne est allongé, le front fuyant, le prognathisme assez marqué, le nez épaté et écrasé à sa racine, les narines sont largement ouvertes ; les pommettes sont peu saillantes, ce qui fait paraître la face un peu allongée. Les lèvres sont grosses, renversées en dehors et poussées en avant par l'obliquité des incisives, le menton est fuyant et à peine accusé. Les membres sont bien proportionnés à la taille et n'ont rien de disgracieux. Les mollets sont grêles comme chez les Ouolofs. La taille est au-dessus de la moyenne. Le teint est très foncé, parfois marron par suite des métissages. Les hommes ont le crâne rasé, ainsi que les moustaches, hommes et femmes rasant ou épilant les régions des aisselles et du pubis. Les femmes sont peu jolies.

Pas de tatouage de race. Trois trous dans le bourrelet du pavillon de l'oreille gauche ; souvent trois traits à l'angle externe de l'œil au-dessus de la tempe.

II. Costume. — Pour les hommes, boubou et pantalon court, bonnet de calicot blanc à forme cylindrique ou turban ; pour les femmes, pagnes ou boubous ; autour de la tête, un voile de gaze légère.

Les hommes ont le crâne rasé, les femmes portent une coiffure analogue à celle des Toucouleurs avec cimier médian ; sur les côtés, les cheveux sont divisés en deux parties, d'où parlent des tresses qui retombent en avant et en arrière des oreilles ; une ficelle ou une bande étroite de un centimètre passe autour du front et de la tête ; le tout est entremêlé de gris-gris, de verroterie, de morceaux d'ambre, de pièces d'argent, d'anneaux d'or. Les femmes ont un goût très prononcé pour les bijoux et sont très coquettes ; elles portent des anneaux d'or, d'argent ou de cuivre aux jambes et aux bras ; aux oreilles, elles ont des boucles parfois si pesantes qu'elles sont obligées de les soutenir à l'aide d'une tresse de cheveux, pour éviter les déchirures du pavillon ; elles aiment les parfums et se chargent de colliers à grains odorants de clous de girofle ; elles portent des sachets de peau musquée.

III. Habitation. — Case mandingue à mur de pisé cylindrique et toit conique de chaume ; un clayonnage entoure une sorte de cour aménagée auprès des cases. En raison de la paresse des femmes saracolés, les habitations sont fort mal tenues. Les villages ne sont généralement pas défendus.

IV. Mœurs et coutumes. — Les Saracolés sont de mœurs douces ; ils aiment les voyages lointains. Ils se plient facilement aux coutumes des peuples chez lesquels ils sont fixés, et vont jusqu'à redevenir fétichistes comme eux et même à oublier le saracolé pour parler leur langue, comme dans les cercles de Bamako, de Dounzou et de Djenné. Très guerriers, cependant, ils se laissent entraîner aux luttes contre les infidèles plus par amour de la guerre que par zèle religieux.

Intelligents, travailleurs, bons agriculteurs, excellents commerçants (on les a surnommés les juifs de l'Afrique occidentale), ils voyagent volontiers, soit pour leur

compte, soit pour aller offrir leurs services comme le font les Toucouleurs ; ils servent volontiers comme manœuvres ou laptots, donnent peu d'ouvriers d'art, mais fournissent le plus grand nombre des mécaniciens et chauffeurs des bateaux du fleuve ou du chemin de fer de Kayes et même de Saint-Louis.

Circoncision chez les garçons ; excision chez les filles.

Mariage, divorce et funérailles musulmanes, dot importante.

Castes des Mandingues : familles nobles (Bakili, Soumaré, Diabera, Tounkara) ; familles libres, artisans (Diabouraga ou Kamara) ; griots ; chez les premières se recrutent les chefs ; ce sont des familles guerrières. La majeure partie de la population s'occupe des travaux des champs qui sont très en honneur, tandis que les divers métiers manuels indigènes jettent un certain discrédit sur les familles qui les exercent.

V. Richesses, produits et cultures. — Les Saracolés s'enrichissent par le commerce et la culture où ils excellent.

Agriculture. — Leur pays est fertile et produit le mil, le maïs, le coton. À l'époque des semailles, ils vont parfois jusqu'en Gambie cultiver les arachides qu'ils vendent immédiatement après la récolte, pour retourner ensuite dans leur pays. Ceux de Banamba (nord du cercle de Bamako) ont été ruinés par la libération des captifs et se sont mis courageusement au commerce et à la culture pour refaire leur fortune.

Éleveurs de bœufs, chevaux et moutons. Pêcheurs habiles.

Commerce. — Ce sont les Saracolés qui fournissent la plupart des Dioulas : ces marchands ambulants, qui parcourent le Soudan avec une pacotille de tissus, de bibelots, de sel, avec du bétail, des chevaux, troquent leurs marchandises dans les pays qu'ils traversent, trafiquant de village en village ; ils ne rentrent parfois chez eux qu'après plusieurs années d'absence.

Industrie. — Forgerons, cordonniers, tisserands, laobés, (ouvriers qui travaillent le bois), les Saracolés de Bakel sont d'habiles teinturiers.

VI. Religion. — Musulmans fanatiques, en majorité ; ceux de la brousse, qui sont surtout cultivateurs, sont souvent fétichistes comme les populations qui les entourent.

VII. Habitat. — Région du Haut-Sénégal et du Moyen-Niger (Bakel, Bambouck) et villages épars depuis le Sénégal (Nioro, Goumbou, Sokolo) et la Casamance (Sedhiou) jusqu'au Macina, à Tombouctou, à la boucle du Niger. On en trouve au Fouta-Djallon : métissés avec les Dialonkés, ils forment le clan des Sakhos (Delafosse).

Tivaouane	82
Podor	1.483
Bakel	8.936
Casamance	3.525
Beyla	5.600
Labé	3.000
Ditinn	2.000
Kouroussa	14.355
Matam	6.000
Kayes	24.100
Bafoulabé	8.000
Bamako (mélangés aux Toucouleurs)	10.024

Bougouni	2.145
Sikasso	2.259
Segou	20.000
Sokolo	6.469
Goumbou	20.000
Koutiala (avec les Peuls)	3.450
Djenné	15.443
Koury	82.390
Nioro	39.183
Issa-Ber	13.000
Lobi	2.100
Total	293.544

VIII. Langue. — Leur langue est un dialecte mandé, mais très altéré par suite des révolutions, des migrations et devenu presque complètement différent des autres dialectes bambara et mandigue ( Dr Lasnet). M. Maurice Delafosse note qu'elle est caractérisée par des formes de pluriel, représentant parfois quelques analogies avec le système peul, ce qui pourrait porter à croire que, très anciennement, la langue aujourd'hui disparue, dont est dérivé le peul, a dû influencer sur la langue des ancêtres des Saracolés actuels.

Les Saracolés de Banamba (cercle de Bamako) ne parlent plus que le bambara.

Ceux de Dounzou (cercle de Gao) et de Djenné ne parlent plus que le sonrhäi.

IX. Histoire. — Dans la notice consacrée ci-dessus aux Bambara, on a vu que ceux-ci formaient l'une des branches d'un groupe ethnique beaucoup plus ancien, les Bafour, venu lui-même de trois sources :

1° Les Négrilles, première population ayant occupé l'Afrique ;

2° Les Noirs, venus de la côte orientale à travers le continent, en provenance peut-être d'un autre continent, la Lémurie, aujourd'hui disparu et dont ne subsistent plus que les archipels océaniques (où, comme on sait, se retrouvent des peuplements noirs) ;

3° Les autochtones blancs nord-africains.

À ces Bafour vinrent se mêler des éléments sémites judéo-chaldéens. L'élément ethnique résultant fonda le royaume de Koumbi, dit de Ghana, dont la capitale Koumbi, ou Koumbi-Koumbi (« la butte » ou « les tumulus »), était située dans le Hodh actuel entre Goumbou et Oualala, à une centaine de kilomètres au nord-nord-est de la première de ces localités. « L'explorateur Bonnel de Mézières, qui a visité et fouillé cet emplacement en 1914, y a retrouvé les vestiges d'une grande cité correspondant très exactement à celle décrite par Bekri, avec des ruines de constructions en pierre taillées et parfois sculptées. » (Maurice Delafosse : *Les Noirs de l'Afrique*, p. 43.) L'historien géographe arabe Bekri, auquel fait allusion M. Maurice Delafosse, vécut au XI<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Du mélange des Bafour et des Judéo-Chaldéens sortirent trois branches nouvelles : A) les Sérères à l'ouest, qui, par fusion ultérieure avec une nouvelle immigration sémite, durent donner les Peuls, comme on l'a vu à l'article concernant cette race ; B) les Cangara (en maure), ou Ouangara (en arabe et à Tombouctou) au centre ; C) les Songoi ou Songai, à l'est.

Des Gangara ou Ouangara se détachèrent enfin trois nouveaux rameaux : a) Les Mandingues ou Malinkés, les Bambara ; c) enfin, par union avec des sémites blancs, les Sarakolé. « À Ghana même, dans le Ouagadou, dans le Massina et ailleurs encore, dit M. Maurisse Delafosse, l'union des Sémites, en majorité sédentaires, avec des Ouangara notablement plus nombreux que les premiers, engendra probablement le peuple qui se donne lui-même le nom de *Sarakolé*, c'est-à-dire « hommes blancs », en souvenir d'une de ses ascendances (que plusieurs tribus soudanaises appellent *Soninké* et les Maures *Assouanik*, que les Bambara dénomment *Mara-Ka* ou *Mar'Ka* (gens du Mara ou Ouagadou) et que les auteurs arabes et les Songoï de Tombouctou désignent par le terme de Ouakoré. Ce peuple parla une langue très voisine de celle des Ouangara ; elle devint la langue usuelle de Ghana et est encore aujourd'hui celle des Sarakolé du Sahel et du Sénégal, des habitants sédentaires de race noire dits Azer ou Ahl-Massine (gens de Massina), de certaines oasis telles que Tichit et enfin de quelques tribus qui ont adopté les habitudes errantes des Maures leurs voisins, ou conservé celles de leurs ancêtres blancs nomades, telles que celles des pasteurs guirganké et, croit-on, des chasseurs némadi. » (*Les Noirs de l'Afrique*, p. 43 et 44.)

« ... À Ghana même, après une succession de princes de race blanche qui, d'après le *Tarikh-Es-Soudun*, auraient été au nombre de 44, dont 22 avant l'hégire et 22 après, mais dont le dernier, au dire du *Tarikh-El-Soudân*, aurait été contemporain de Mahomet, le pouvoir passa à la dynastie sarakolé des Sissé, qui, peut-être, comme le prétendent ses descendants actuels, était apparentée à la dynastie de race blanche et ne constituait, en quelque sorte, qu'une continuation de celle-ci, de plus en plus métissée de sang nègre.

« Quoi qu'il en soit, c'est sous le règne de ces Sissé, que Massoudi et les autres auteurs arabes disent formellement avoir été des Noirs, que l'État de Ghana atteignit son apogée. » (*Les Noirs de l'Afrique*, p. 44 et 45.)

L'Empire des Sissé Sarakolé comprenait alors les immenses territoires limités par la mer Atlantique à l'ouest, les lacs à l'ouest de Tombouctou à l'est, le pays mandingue du Haut-Niger au sud ; une frontière assez mouvante au nord, car elle était limitée plus par une influence sur les tribus sahariennes que par une ligne fixe, indéterminable dans le désert.

Les premiers coups portés à l'Empire de Ghana allaient lui venir de l'islam, qui, au début du XI<sup>e</sup> siècle, avait commencé à se répandre parmi les Berbères du Sahara. D'un îlot du bas Sénégal sortit vers 1040 un mouvement religieux et guerrier, propagé par la secte des Almoravides (de Al-Morabetine, les marabouts) dont l'élan ne devait plus s'arrêter qu'en Espagne. Leurs chefs, Abdallah-ben-Yassine, Berbère de l'Afrique du Nord, Yahia-ben-Ibrahim, puis Yahia-ben-Omar, entreprirent, par le fer et par le feu, la conversion des Toucouleurs (ou Tekrouns), Sarakolé, Dioula et Songaï. En 1054, Aoudaghost, capitale d'un royaume berbère tributaire de Ghana, était pillée par Abdallah-ben-Yassine. Certaines populations noires, les Sérères, entre autres, et les Peuls du Termès et du Tagant, immigrèrent pour se soustraire aux exactions des nouveaux maîtres. Mais des familles noires importantes adoptèrent la nouvelle religion à la place du mélange de christianisme et de paganisme, qu'elles avaient pratiqué jusqu'alors. Tels furent les princes du Tekroun, Sarakolé d'origine eux aussi, et de suzeraineté, convertis par Abou-Dardaï, disciple d'Abdallah-ben-Yassine. Se propageant de proche en proche parmi les populations sarakolé, l'islam finit par les conquérir complètement, comme on l'a vu également pour les Dioulas, qui en devinrent en quelque sorte les commis-voyageurs. Cette invasion se fit sur la ruine de l'empire de Ghana. En 1058 ou 1059, par la mort de son frère Yahia et d'Abdallah-ben-Yassine, Ahoubekr-ben-Omar se trouva chef des Almoravides. Il envoya son cousin Youssef-ben-Tachfine parachever la conquête du Maroc et fonder Marrakech, et se voua à la guerre contre Ghana. Elle ne succomba qu'en 1076, année où les Almoravides s'en étant emparés, passèrent au fil de l'épée tous les habitants qui ne voulurent pas embrasser

l'islamisme. En 1087, peu après que Youssef-ben-Tachfine, en conquérant Séville, donnait l'Espagne aux Almoravides, Aboubekr était tué dans l'Adrar par ses sujets révoltés. La jouissance éphémère, en Afrique, de sa secte disparaissait avec lui du pays noir d'où elle était partie.

Cette lutte avait amené la décomposition du vieil empire de Ghana, dont les anciens tributaires s'étaient rendus indépendants.

Dans la notice concernant les Ouolofs (paragraphe : les Socés), on a vu qu'un de ces États vassaux, le royaume de Sosso, porta les derniers coups à son ancien suzerain et que l'un de ses rois, Soumangourou Kannté, détruisit de fond en comble et pour toujours l'antique capitale Sarakolé dont, en 1914 seulement, M. Bonnel de Mézières devait retrouver les vestiges.

Avec Ghana disparaissaient les dernières traces du premier grand empire soudanais, qui tirait sa filiation des civilisateurs méditerranéens libyques et judéo-syriens.

Par le fait même de l'immensité de cet empire, les Sarakolé se trouvaient dispersés en diverses régions, où on les retrouve aujourd'hui à l'état plus ou moins métissé, ou en passe d'être absorbés, sous l'action assimilatrice de la femme noire, par les populations plus rapprochées qu'eux du pur type nègre.

Ils n'apparaissent plus dans l'histoire en tant qu'État constitué. Cependant, des noyaux assez compacts servirent de points d'appui à des aventuriers éphémères. Dans le Gadiaga (pays de Bakel), ils se joignirent au marabout El-Hadj-Omar quand il prêcha la guerre sainte contre nous (1857). Ce qui ne les empêcha pas de se défendre avec vaillance contre son successeur Ahmadou, à Sansanding.

Leur dernière tentative pour reconstituer une unité politique cohérente date de 1885-1880 et de la tentative de Mamadou-Lamine, réprimée par le colonel Gallieni.

## HISTOIRE DE MAMADOU LAMINE.

Le marabout sarakolé Mamadou Lamine avait visité La Mecque : il était revenu par les États toucouleurs de Ségou, où Ahmadou avait essayé de le faire mettre à mort. Son attitude soumise envers les autorités françaises, bien qu'on lui prêtât l'intention de fonder un royaume sarakolé, fut bonne jusqu'en 1885, époque à laquelle il fit la guerre au Boundou, et s'installa en roi sarakolé à Sénoudébou (sur la Falémé). Il se proclame mahdi, fanatise ses hommes et les porte contre notre poste de Bakel, devant lequel, le 14 mars 1880, il surprend une compagnie de tirailleurs, la met en déroute, lui tue 10 hommes et prend un canon. Il s'attaque au fort lui-même, qu'il essaie d'enlever avec 12.000 hommes le 8 et le 5 avril.

Le colonel Frey arrive avec 500 hommes, la campagne fut longue et dura jusqu'au 24 mars ; les colonnes volantes Combes et Houry rejettent Mamadou-Lamine dans la Haute-Gambie, à Diana, où il se fortifie.

Mamadou-Lamine reprend l'offensive ; il attaque notre poste de Sénoudébou, fait trancher la tête du roi de Boundou, notre allié, et menace à nouveau le pays de Bakel, tandis que son fils Seybou agite les populations au nord du Sénégal.

Le colonel Gallieni forme deux nouvelles colonnes ; Mamadou-Lamine, battu à Soutouta, Saroudian, Kaguibé est chassé de sa capitale Diana, et fuit vers la Gambie. Son fils, Seybou, fait prisonnier, est fusillé et meurt très courageusement : il dit au lieutenant Reichemberg : « Remercie le colonel de me tuer avec ses fusils et de ne pas me rendre indigne du séjour chez Allah. »

Le poste de Bani est fondé, dans le sud du Boundou, pour protéger cet État allié ; Mamadou-Lamine s'est réfugié à Toubacouta, sur la moyenne Gambie, village de Malinkés musulmans qui s'étaient fait remarquer par leur fanatisme et, depuis 1870, abritaient des marabouts intrigants.

Le colonel Gallieni charge le capitaine Fortin, commandant le poste de Bani, d'enlever ce repaire de bandits. Le 8 décembre, Toubakouta est emporté d'assaut ; Mamadou Lamine, qui a réussi à s'enfuir, est pourchassé par les partisans peuls du chef de Fouladougou, Moussa-Molo, et par les Malinkés, alliés du Boundou. Le 10 décembre, Moussa-Molo s'empare de Mamadou-Lamine et lui fait trancher la tête.

Les Saracolés s'agitèrent à plusieurs reprises dans la boucle du Niger.

En 1891, un marabout, Lagui, soulève les Saracolés de la région de Kouri contre les Peuls.

En 1894, un second marabout, nommé également Lagui, tente de fonder un État saracolé au nord de Koury, bat les Peuls et commence la conquête des pays samos. Nos troupes de Bandiagara l'arrêtèrent à Boussé et s'emparèrent de Simbara, son chef-lieu.

Le marabout El-Hadj-Karamoko-Mouktar réussit à installer un petit établissement dans la région de la Volta où la colonne Niger-Volta (commandant Caudrelier) le trouve en 1896, avec comme chef-lieu Ouahabou.

Un autre marabout saracolé, Bayaga, devait susciter plus tard des désordres et se faire tuer par une colonne dans son village fortifié de Tabadien (Haute-Gambie), le 12 octobre 1908.

Tous ces efforts sporadiques ne sortent pas du cadre des incidents locaux.

---

[191]

SENOUFO (SIENA OU SIENE-RE EN LANGUE INDIGÈNE)

I. Caractères physiques. — Beau type, robuste, physique agréable. Nez peu écrasé. Les jeunes gens ont le crâne rasé ; les vieillards portent la moustache, la barbe, la barbiche ; les femmes ont un petit anneau dans le nez, leur lèvre inférieure est percée et retient une petite pointe d'argent ou de fer.

Tatouage de race : trois incisions de 4 centimètres de long s'écartant en éventail de chaque côté de la bouche, jusqu'au milieu de la joue. Quelquefois, une marque de chaque côté du nez et deux ou trois entailles de 2 centimètres de long à côté de l'œil. Incisions sur le ventre ; les femmes ont toutes le ventre et la poitrine agrémentés de carrés, losanges et figures géométriques bizarres.

II. Costumes. — Boubou large, pantalon à coulisse, calotte blanche cylindrique ; sandales de cuir.

III. Habitation. — Cases à mur de pisé cylindrique, à toit de chaume conique (surtout dans le Nord) ; cases formées de deux cylindres concentriques, coiffées d'un toit unique ovoïde (surtout dans le centre) ; cases rectangulaires en briques séchées au soleil, terrasses en dos d'âne et vérandah (surtout dans le Nord), cases rectangulaires à toiture de paille à deux faces (surtout dans le Sud-Est) ; maisons à terrasse, lits taillés grossièrement : épaisses planches dont l'extrémité se relève pour former oreiller. L'intérieur des cases est décoré de hauts-reliefs représentant des animaux.

IV. Mœurs et coutumes. — Funérailles bruyantes. Excision chez les filles, circoncision chez les garçons. Mœurs très libres ; les filles sont le plus souvent toutes mères avant de se marier. Salut, face en arrière, les femmes se prosternent en tournant le dos. Pour honorer quelqu'un, on lui saisit le bras droit et on le lève en l'air. On enterre les morts dans les bois sacrés.

V. Richesses et produits. — Agriculteurs : riz, mil, igname, maïs, patate, fonio, haricot, arachide (petite quantité), caoutchouc, ivoire, indigo, coton, métté, karité, miel. Quelques troupeaux peu importants de bœufs et de moutons. Chiens, chèvres, pintades, poulets. Potiers, forgerons (toumono), teinturiers, bijoutiers (fono). chasseurs ; les Sénoufos ont beaucoup de fusils à pierre.

VI. Religion. — Fétichistes : quelques-uns seulement musulmans. Bosquets sacrés. Cases à idoles nombreuses. Sacrifices de chiens ; arbres fétiches, auxquels on suspend toutes sortes d'objets.

VII. Habitat. — Ouest de la boucle du Niger, de Koutiala au nord à Bondoukou au sud.

Cercle de Sikasso	54.881
Cercle de Bobo-Dioulasso	61.000
Cercle de Kong	32.089
Cercle de Tombougou	25.000
Cercle de Korhogo	113.510

Cercle de Koutiala	Mémoire.
	286.510

VIII. Langue. — M. Maurice Delafosse attribue à la même langue douze dialectes différant plus ou moins les uns des autres : 1° bâmâna, de Koutiala ; 2° sénérhé, de Sikasso ; 3° tagoua, de Bobo-Dioulasso ; 4° maoulou, d'Odienné ; 5° niéné, de Bougouni ; 6° folo, de Korhogo ; 7° niarfholo, de Korhogo ; 8° pallaka, de Kong ; 9° nafarha, de Koro ; 10° tagbana, de Dahakala ; 11° nafana, de Boudoukou ; 12° djimini, de Kong.

IX. Origine et histoire. — Les Sénoufos ne sont pas des Mandingues, bien que les noms de famille soient fréquemment empruntés à cette famille. Ils paraissent des autochtones de la région qu'ils occupent actuellement.

Histoire du chef Tiéba de Sikasso. — Tiéba, roi des pays Sénoufos de Sikasso, descendait d'une famille taraoré de race dioula, originaire de Kong. Cette famille arriva dans le pays de Sikasso vers 1820, séparée en deux camps rivaux qui luttèrent longtemps contre la branche rivale. Il agrandit peu à peu son royaume par des conquêtes. En 1884, 1885, 1886, il fit des incursions jusque sur la rive gauche de la Bagoë, sur des territoires auxquels Samory prétendait. En 1886, Samory envoie un ultimatum à Tiéba, lui interdisant de franchir la Bagoë, limite des deux États. Tiéba répond en prenant l'offensive, entre Bagoë et Baoulé, contre Kémé Birama, frère de Samory, qui est vainqueur. Mais les colonnes de Gallieni effraient Samory, qui rappelle son frère sur le Niger, Tiéba est sauvé d'un désastre. Les hostilités sont reprises dès que Samory s'est assuré la paix avec les Français (traité Peroz). Maninké-Mory, fils de Samory, bat Tiéba à Kolori. En 1887, Samory lui-même, avec 5.000 hommes, marche sur Sikasso ; il laisse en route Birama en face du village de Natié, qui subit un siège de quatre mois, et s'arrête devant Sikasso défendue par 4.000 guerriers. Tous les assauts sont repoussés. Samory se borne dès lors à entourer la ville en se tenant à 2 kilomètres des remparts. Il envoie, en septembre, une lettre à l'explorateur Binger, pour lui demander des tirailleurs et du canon. Binger accourt, essaie inutilement d'amener Samory à faire la paix avec Tiéba et obtient de pouvoir se mettre en route sur Kong., Après dix mois d'efforts inutiles, Samory, rappelé d'ailleurs par une révolte de ses États, lève le siège en mai 1888. Tiéba le poursuit et bat Maninké-Mory deux fois sur la rive gauche de la Bagoë. Nous intervenons bientôt. Monteil, en passant, avait signalé l'importance de Sikasso. Le capitaine Quiquandon y fut envoyé comme résident et y joua un rôle actif ; avec le lieutenant Spitzer et les contingents de Ségou, il aida Tiéba à s'emparer de Kinian après quatre mois de siège.

Le lieutenant Marchand remplace Quiquandon, facilite la prise de Tiéba et rentre à Ségou. Tiéba meurt en 1890, devant Bama, en pays bobo (50 kilomètres de Bobo-Dioulasso).

Babemba, son frère, lui succède. Quiquandon revient comme résident, il aide à s'emparer de Soubacaniédougou, mais il ne peut s'entendre avec Babemba et quitte Sikasso. Sur ces entrefaites, Samory, qui était entré à Kong, marche sur Bobo-Dioulasso. Babemba refusa de se joindre à nous ; il avait renforcé son tata qui avait 9 kilomètres de tour, 4 mètres de largeur et 3 mètres de hauteur.

Il refusait le tribut annuel et pillait nos propres villages.

Le lieutenant-colonel Audéoud envoie, en janvier 1898, en ambassade, le capitaine Morisson ; celui-ci, chassé par Babemba, est dépouillé, à M'Pédougou, par les soldats de Sikasso, à quelques kilomètres de la ville.

Une expédition est décidée. La colonne, formée à Bamako, arrive le 15 avril à Sikasso. Elle compte 1.000 fusils dont 200 réguliers et de l'artillerie. Des renforts

arrivent ; nos compagnies de nouvelle formation s'aguerrissent aux combats journaliers d'avant-postes ; le seizième jour au matin, l'assaut est donné ; à 3 heures de l'après-midi, la ville était prise, après un dur combat qui nous coûtait 100 blessés et 55 tués. Babemba s'était fait sauter dans son réduit ; son fils Fô alla rejoindre Samory dans le Sud et se fit tuer dans un engagement contre nos troupes à Lofa (pays guerré, Haute-Guinée), la même année (1898).

*Note sur l'organisation de l'armée du roi de Sikasso.* — La résistance que nous avons rencontrée à Sikasso, les pertes que nous subîmes et précédemment la longue lutte entre Sarnory et Tiéba, prouvent qu'il y avait là autre chose que des bandes guerrières.

L'armée des « famas » avait, en effet, une organisation.

Au début de l'installation des Taraorés à Sikasso, il fallut soumettre le pays et, pour se procurer des ressources, remplacer l'impôt, qui n'existait pas, par des razzias ; seuls, en effet, les villages complètement soumis remettaient, trois fois par an, au roi, un cadeau de poulets et de mil, ce qui n'eût pas suffi à remplir le trésor. Il fallut donc avoir beaucoup de guerriers : la classe dominante était celle des militaires ; le sultan avait une garde permanente de 200 hommes. L'armée comprenait à la fois des gens de métier et des contingents volontaires fournis par les cantons au moment des expéditions.

Les jeunes gens confiés aux guerriers étaient employés aux travaux de fortifications ; quand ils avaient pris part à plusieurs colonnes, on leur donnait un fusil ; ils devenaient « sofas » : au-dessus des guerriers étaient les « sofakongs », caporaux, choisis parmi ceux qui s'étaient distingués ; ils commandaient à un groupe de 10 à 20 fusils.

Le « kounligué » (chef de bande) avait un commandement territorial et réunissait 500 à 2.000 guerriers : il équipait les hommes à ses frais.

Les cavaliers étaient armés du fusil et du sabre ; les fantassins du fusil. Fantassins et cavaliers combattaient mélangés ; les cavaliers faisaient la poursuite.

Bien entendu, une foule de griots, porteurs, palefreniers, domestiques, porte-étendards, parlementaires, grossissaient l'armée.

L'instruction donnée était nulle ; ainsi, la plupart des soldats étaient mauvais tireurs. Ils se groupaient autour de leurs chefs pour attaquer. Après la victoire, les guerriers ennemis étaient décapités ; les prisonniers étaient distribués aux sofas ; la moitié des captifs revenait à Tiéba, qui les échangeait contre des fusils, de la poudre et des chevaux.

Le joug des famas (rois) était difficilement supporté. Ceux-ci pillaient leurs administrés trop riches : ils étaient devenus autoritaires, coupaient les têtes sans jugement. Dès le lendemain du siège, les soumissions affluaient. Aujourd'hui, le pays est riche par ses cultures, par la vente du caoutchouc ; notre domination est accueillie favorablement.

Sénoufo-Sud  
(peuplade du cercle de Bobo-Dioulasso).

Tourka	10.000
Tousia	12.500
Tiefo	10.000
Dorosié	4.000
Karaboro	0.500
M'Bouins	41.000

Taghona	16.000 (Plus 2.747 dans le cercle de Sikasso)
Niarhafolio	400
Komono	2.000
Somporo	401
	<u>100.801</u>

parlant des dialectes de la langue sénoufo ou dérivés du sénoufo, d'après le capitaine Goguely, administrateur du cercle, et M. Maurice Delafosse.

Il faudrait ajouter à la liste ci-dessus les Vigués, Sémous, Ouaras. Nous n'avons pas de renseignements sur ces peuplades dont l'étude est encore loin d'être terminée. Certaines (Komono, Tiéfo, Dorosié), seraient peut-être d'origine achantie et le cercle de Bobo-Dioulasso compte 284.000 habitants repartis en 25 peuplades différentes. Les recrues de cette provenance, s'il s'en présente, se réclameront d'elles-mêmes, vraisemblablement, de l'origine sénoufo ou bobo, ou même bambara, dont les mœurs ne diffèrent pas essentiellement des leurs.

[198]  
SÉRÈRES

I. Caractères physiques. — Type dur, grossier, nez très épaté, incisives obliques, teint moins coloré que celui des Ouolofs, grosses lèvres, face aplatie. Grands, vigoureux, bien musclés, bien proportionnés, membres inférieurs grêles. Pas de tatouage de race. Cheveux nattés jusqu'au mariage, rasés après : corps non épilé.

II. Costumes. — Pantalon ou simple pagne, bijoux, anneaux d'oreilles, bagues, bracelets de cuivre ou de fer.

III. Habitation. — Paillotes rondes comme celles des Ouolofs et disposées en carrés ; villages malpropres, ouverts.

IV. Mœurs et coutumes. — Moins intelligents que les Ouolofs ; penchant pour l'alcool prononcé, autour des centres commerciaux surtout ; mœurs douces et paisibles. Cultivateurs, éleveurs. Évitent soigneusement les métissages avec les Ouolofs et les Mandingues voisins. Très travailleurs, aiment les jeux, la danse ; les luttes sont en honneur chez eux. La circoncision est pratiquée sur les enfants de 10 à 15 ans. Pas d'excision. Baptême fétichiste. Mariage dans la tribu, dans la famille. Inceste fréquent et nullement interdit. Polygamie. Dot : une vache et des cadeaux. Adultère accepté. Funérailles bruyantes, culte des morts, tombe sous tumulus ; le mort, placé sur un lit, a le corps tourné vers l'est ; il est entouré de ses objets familiers ; un piquet indique la place de la tête, où, les jours de fête, on verse de l'alcool ou du lait. État social : notables « lamanes », seuls propriétaires du sol qu'ils louent ; caste des griots seulement. Ni chevaux. ni captifs ; famille peu organisée. Rôle de la femme effacé, mais la femme est très bien traitée.

V. Richesse du sol. — Mil, arachides, maïs, manioc, haricots. Agriculteurs, commerçants, gros éleveurs (bœufs, moutons, chèvres, porcs), pas de chevaux. bons tisserands, médiocres artisans. Potiers, vanniers.

VI. Religion. — Quelques Sérères seulement sont musulmans ; il y a, chez eux, 3.000 catholiques. La masse des Sérères pratique un fétichisme élevé : croyance à l'existence d'un être invisible maître de toute chose, qui habite le ciel et voit avec satisfaction les hommes pratiquer le bien. Croyance aux esprits, à la vie future, à la métempsychose. Très superstitieux, les Sérères rapportent la mort à un mauvais sort ; on recherche le coupable (épreuve du poison et du feu).

VII. Habitat. — Sénégal et Sine-Saloum.

Cercles de (Baol) :

Diourbel	66.709
Kaolak	95.000
Thiès	49.000
Tivaouane	4.874
	215.643

VIII. Langue. — Deux dialectes distincts d'une même langue, le sérère, qui présente des analogies grammaticales avec la langue ouolove. Un grand nombre de radicaux sérères offrent des ressemblances frappantes avec les racines peules correspondantes, qui se retrouvent dans tous les dialectes peuls, y compris ceux parlés à l'est du Tchad

(Baguirmi), en sorte que, s'il y a emprunt, il ne saurait y avoir emprunt fait par les Sérères à la langue peule. Les deux dialectes sérères sont bien distincts : *leguemou* (Sérère-Sine) et *none*.

IX. Valeur militaire. — Égale à celle des Ouolofs. La caste des Guélouars, nobles d'origine mandingue, avait pour occupation unique la guerre.

X. Origine et histoire. — Voir le chapitre correspondant des Ouolofs.

[201]  
SOCÉS

I. Caractères physiques. — Type mandingue du Nord (voir la notice sur les Malinkés).

II. Costumes. — Hommes : boubou, pantalon en étoffe de fabrication européenne ou indigène. Bonnet cylindrique de velours ou de cotonnade. Femmes : pagne long. Bijoux.

III. Habitation. — Paillotes, mur en pisé, toit de chaume conique. Quelques habitations à l'européenne.

IV. Mœurs et coutumes. — Mœurs et coutumes musulmanes.

V. Richesses et produits. — Troupeaux, quelques chèvres, moutons, chevaux. Cultures : riz, maïs, mil. Commerce : coton, caoutchouc, arachides, oiseaux.

VI. Religion. — Religion musulmane.

VII. Habitat. — Casamance (colonie du Sénégal) : 32.213 Sucés (cercles d'Inor et de Seddhiou).

VIII. Langue. — Dialecte des Malinkés.

IX. Valeur militaire. — Les Socés, Mandingues paraissent devoir donner les mêmes excellents soldats que nous fournit ce groupe.

X. Origine et histoire. — Voir le paragraphe consacré aux Socés dans l'article « Ouolof ».

Les Socés précédèrent, en Casamance, les Peuls ; ceux-ci, d'abord bien accueillis par eux, ne tardèrent pas à vouloir s'emparer de la possession effective du sol. Le chef peul, Alpha-Molo, fit donc la guerre aux Socés et les repoussa dans le sud.

En 1895, Alpha-Molo mourut et fut remplacé par son fils Moussa-Molo. qui sollicita le protectorat français, dans le but de se protéger contre les Peuls du Fouta-Djallon, et l'obtint. La présence du détachement français empêche les Socés d'exercer des représailles. M. Maurice Delafosse croit qu'à l'origine, les Socés formaient une tribu saracolé ayant son centre dans la Kaniaga, au nord de Bélé Dougou. Lors de la victoire des Malinkés sur les Socés, au XIII<sup>e</sup> siècle, beau coup de Socés seraient passés au Foula, au Djolof et dans la Gambie : ces derniers seraient fondus avec les Malinkés. Les renseignements ci-dessus ont été recueillis dans les cercles où se rencontrent, en Casamance, des Socés. Voir, dans la notice concernant les Ouolofs, le paragraphe relatif à ce même groupe de populations, dont les éléments ont été rassemblés au Sénégal, notamment à Saint-Louis.

[202]  
SOMBA OU KAFIRI

1. Caractères physiques. — Taille au-dessus de la moyenne. Race vigoureuse, bien musclée. Teint rougeâtre, lèvres épaisses, nez droit, souvent busqué. Cheveux portés courts.

Tatouage de race : hachures obliques très serrées recouvrant les tempes, les joues et en partie le menton.

II. Costume. — Hommes : nudité absolue. Femmes : nudité absolue ou feuilles chez les Sombas de l'Est.

Équipement de guerriers : plumes dans la tête, colliers de piquants de porc épic ou de plumes au bras, au coude, au genou. Anneaux dans le nez, dans la lèvre inférieure. Bijoux : tiges de bois dans les oreilles et dans la lèvre inférieure, bracelets de peau d'éléphant, ornements en coquillages (cauries).

III. Habitation. — Demeures en pisé, sortes de blockhaus abritant une même famille, isolées par des cultures ; les murs sont d'une grande épaisseur ; souvent le rez-de-chaussée des cases est sans ouverture pour y pénétrer. On entre et on sort au moyen d'une pièce de bois entaillée qui sert d'échelle et qu'on peut retirer pour interdire l'accès. Les cases ont un toit plat en terre durcie, surmonté de tourelles servant d'habitation et de récipients cylindriques à toit de paille servant de greniers. Chez les Sombas de l'Est, cases rondes entourées d'un mur en terre.

IV. Mœurs et coutumes. — Circoncision et excision pratiquée chez une partie des Sombas. Les Sombas sont très indépendants, très farouches et redoutés de leurs voisins. Ils n'ont pas encore consenti le paiement de l'impôt (1910). Organisation sociale peu forte : seule autorité, celle du chef de famille. Vol et crime rares. Le meurtre est puni de bannissement.

Mœurs libres ; pas de dot, cadeau très minime au beau-père, fiançailles dès le jeune âge ; le fiancé aide les beaux-parents. Les jeunes fiancées ont un amant et ne se marient qu'après avoir eu 4 ou 5 enfants avec lui ; le mari adopte les enfants. Tombeaux : trou de 1 m. 50 de profondeur au fond duquel aboutissent des galeries où l'on place les cadavres en chien de fusil, sur le côté droit pour les hommes, sur le côté gauche pour les femmes.

V. Richesses et produits. Cultivateurs : mil, igname, haricots, tabac. Éleveurs médiocres : chèvres, moutons ; chevaux de très petite taille, mais très résistants. Ruches d'abeilles. Forgerons.

VI. Religion. — Fétichisme. Les Sombas adorent le soleil, ont de bons et mauvais génies ; les féticheurs sont très puissants. On a recours à eux pour trancher les différends (adultères par exemple) ; les épreuves entraînent la mort.

VII. Habitat. — Pays de montagne difficile, dans le haut Dahomey, au nord de la chaîne de l'Atacora (cercle de Djougou). Les Sombas n'ont pas été recensés, on estime leur nombre à 100.000.

VIII. Langue. — Dialecte somba, voisin du gourtmanché.

IX. Valeur militaire. — Les Sombas, ou Kafiris, n'ont pas été encore recensés ; on les sait, toutefois, farouches, indépendants, redoutés des tribus voisines. Ils sont de la famille des Gourtmanchés et paraissent, pour toutes les raisons ci-dessus, devoir donner plus tard, quand nous les aurons soumis à notre influence, d'excellents soldats.

X. Origine et histoire. — Sont originaires de l'Est et font partie de la grande famille mossi (Gourtanchés, Pila-Pila). Ont été repoussés par les Baribas, dont ils sont séparés aujourd'hui par la barrière des monts Atakora. Se diviseraient en sous-tribus : Youabous, Natémas, Wouémas ou Berbas, Bornas ou Tabermas, Soumbarabous.

(À suivre.)

---

Races de l'Afrique occidentale française  
Extrait du rapport de la mission du lieutenant-colonel Mangin (1910-1911).  
(*Revue des troupes coloniales*, octobre 1931)

[440-441]

SOMONO

I. Caractères physiques. — Type bambara.

II. Costume. — Hommes : boubou, pantalon. Femmes : pagne.

III. Habitation. — Les villages sont établis au bord du Niger, près des agglomérations bambaras. Au moment des basses eaux, les Somonos les désertent pour occuper des campements, mauvais abris de paille sur les bancs de sable du fleuve. Maisons de terre à toits en terrasse.

IV. Mœurs et coutumes. — Mœurs des Bambaras, malgré l'islamisation. V. Richesses et produits. — Pêcheurs du Niger. Vivent de la vente du poisson et du transport des grains et marchandises diverses par pirogues. Potiers.

VI. Religions. — Musulmans en grande majorité.

VII. Habitat. — Les Somonos habitent les rives du Niger, aux environs de Bamako et de Ségou ; leur nombre est inconnu, on en signale 100 à Koutiala. La « Situation générale du gouvernement de l'Afrique occidentale » donne le renseignement suivant :

Bozos, Somonos 49.903

Or, nous avons pu décompter : Bozos 13.902

Il y aurait donc environ 36.001

Somonos en Afrique occidentale ; chiffre que nous donnons sous toutes réserves.

VIII. Langue. — Dialecte bambara.

IX. Valeur militaire. — Les Somonos sont des Bambaras et les valent au point de vue militaire. Ont toujours été engagés comme Bambaras.

X. Origine et histoire. — M. Maurice Delafosse en fait une caste (pêcheurs) ou une sous-tribu des Bambaras. Les Somonos seraient aux Bambaras ce que les Bozos sont aux Saracolés, aux Sonrhais.

[441-450]

SONRHAI OU SONGHAI, SONGAI, SONGOI,  
DJERMA, ZERIYIA, GABIBI

1. Caractères physiques. — Vigoureux, taille élevée, bien musclés, visage ovale, front droit, prognathisme peu accentué. Teint brun rougeâtre, lèvres peu épaisses, nez souvent long et gros, droit, à ailes écartées, cheveux laineux.

Les hommes ne portent ni barbe, ni moustache ; ils ont le crâne rasé. La femme, souvent jolie, a les traits assez fins, les cheveux nattés en tresses retombantes ou assemblés en casque avec un bourrelet allant d'une oreille à l'autre. Les caractères physiques sont très différents selon qu'on a affaire à des « Armas », croisés de Marocains, ou à des « Gabibis », Sonrhais à type nègre très accentué et que les Armas dénomment avec mépris des « nègres » (gabibis).

II. Costumes. — Hommes : boubou de cotonnade blanche souvent richement brodé, pantalon blanc large à ceinture coulissée, bonnet cylindrique de toile blanche ou chéchia. Parfois turban et litham masquant le bas du visage.

Femmes : pagne, boubou, mouchoir serrant la tête ; nombreux bijoux en argent, cuivre, fer ; boucles tout le long du lobe de l'oreille.

III. Habitation. — Paillotes ou cases de pisé à toits en terrasse. À Tombouctou, certaines cases à étage ont une architecture remarquable d'importation marocaine. Les Sonrhaïs du Niger habitent des huttes de roseaux en forme de ruche. Les villages sonrhaïs forment des agglomérations compactes.

IV. Mœurs et coutumes. — Mariage, enterrement, naissance, selon le rite musulman. La tombe est une grande jarre de terre cuite enfoncée dans le sable. Circoncision et excision.

Les Sonrhaïs ont des castes : forgerons, tisserands, griots, potiers. Ce sont des cavaliers entraînés et hardis.

V. Richesses et produits. — Cultivateurs : riz, mil, blé, coton, indigo, fonio, haricots, pois, arachides, maïs.

Habiles commerçants.

Éleveurs : bétail, chevaux, ânes, chameaux, volailles.

Pêcheurs.

Industrie : tisserands, cordonniers, tanneurs (industrie de bottes et babouches en peau de mouton teintés en rouge, jaune, bleu, vert) ; teinturiers (indigo) ; potiers, vanniers habiles (nattes, récipients, corbeilles) ; forgerons (selles, armes).

VI. Religion. — Musulmans.

VII. Habitat. — Colonies du Soudan, de la Haute-Volta, du Niger. Rives du Niger et des lacs, Djenné à Niamey, région de Dosso, entre le Niger et le Dallol-Maori. Les Djermas ou Sonrhaïs se rencontrent également dans le Sahara, parmi les captifs des Touaregs et des Maures.

Djenné	3.525
Région de Tombouctou	137.837
Région de Niamey	134.686
Issa-Ber	10.809
Ouahigouya	2.206
Dori	4.000
Bandiagara	2.684
Total	295.747

Les Kourleis, du Haut-Dahomey, sont des Sonrhaïs.. Les Dendis de Kandi sont également des Sonrhaïs.

VIII. Langue. — La langue sonrhaï, écrit M. Maurice Delafosse, quoique formant à elle seule une famille distincte, est aussi bien une langue nègre que les idiomes mandingues, mossi, haoussa, qui l'avoisinent ; bien plus sûrement une langue nègre, que le haoussa. et elle n'a aucun rapport, même éloigné, avec les langues sémitiques ou hamitiques.

Plus généralement, les Sonrhaïs de la région de Tombouctou sont dénommés Sonrhaïs, ceux de la région de Niamey sont appelés Djermas.

IX. Valeur militaire. — Peuple déchu de son commandement territorial, qui a eu à lutter longtemps contre les Arabes, les Touareg et les Peuls. Néanmoins, la race est vigoureuse et peut donner de bons éléments militaires. Le colonel Scal, commandant le territoire du Niger, reconnaît aux Djermas une valeur combative appréciable.

Le commandant Gadel (*Revue des Troupes coloniales* 1908) adresse un témoignage d'admiration aux Djermas « dont le courage ne se démentit jamais au cours des durs combats résultant de notre pénétration dans le Sahara oriental ».

X. Origine et histoire. — « Au VII<sup>e</sup> siècle de notre ère, écrit M. Maurice Delafosse, alors que l'un des derniers princes de race blanche régnait sur le royaume, déjà vieux, de Ghana, un autre État se fondait sur le bief oriental du Niger, qui était appelé à exercer lui aussi, mais bien plus tard, l'hégémonie sur la majeure partie du Soudan. Des Berbères croit-on, qui peut-être étaient chrétiens, se seraient fait reconnaître comme chefs par une petite population de pêcheurs, résidant à Gounguia ou Koukia, dans l'île de Rentia ou en face de cette île, à quelque 150 kilomètres en aval de Gao. Leur dynastie, dite des Dia ou des Za, demeura au pouvoir de 690 à 1335. Vers l'an 1000, ils transférèrent leur capitale de Gounguia à Gao, fondé alors depuis plusieurs centaines d'années, et leur royaume prit le nom de Songoï ou Songaï, qui était aussi, semble-t-il, celui des habitants. Ce royaume était, à cette époque, strictement limité aux bords et aux îles du Niger, depuis Bamba au nord jusqu'aux limites septentrionales du Noupé dans la direction du sud et à une bande de territoire située à l'est du fleuve. C'est vers la même date que le dia alors régnant, Kossoï ou Kossaï, se convertit à l'islamisme.

» Peu à peu, l'influence du Songaï se fit sentir jusque dans la région de Tombouctou, dont la fondation, en tant que ville, remonte au début du XII<sup>e</sup> siècle, jusque dans la zone des lacs et des inondations du Niger et même jusqu'à Oualata. » (*Les Noirs de d'Afrique*, page 53.) Mais, en 1325, en l'absence de l'empereur mandingue Gongo-Moussa, alors en pèlerinage à La Mecque, ses troupes, commandées par son lieutenant Sagamandia, s'emparaient de Gao. Gongo-Moussa s'arrêta dans sa nouvelle conquête à son retour, pour y recevoir l'hommage du dia, alors régnant, Assibaï.

Des Lieux-Saints, Gongo-Moussa ramenait un Arabe de Grenade, Ibrahim-es-Sakeli, architecte et poète, qui construisit à Gao une mosquée de brique à terrasse crénelée et à minaret pyramidal, premier édifice de ce type érigé au Soudan et dont nombre d'autres mosquées et même de demeures privées importantes adoptèrent le modèle. De là dérivèrent aussi les variétés innombrables de maisons en terre battue cuite au soleil qui, dans beaucoup de régions soudanaises, remplacèrent, avec leurs terrasses ou argamasses, les huttes cylindriques à toit conique de chaume, seules habitations jusque-là usitées, hormis les constructions en pierre du quartier royal de Ghana. Gongo-Moussa mourut en 1332. Les Songoï de Gao secouèrent alors le joug mandingue (1335) sous le commandement d'un prince du nom de Ali-Kolon ou Ali-Golom, fondateur d'une nouvelle dynastie, celle des Sonni, ou Soun, ou San, ou Chi, apparentée à celle des Dia, qui l'avait précédée. Toutefois, Tombouctou, Oulata, la région des lacs, le Massina et Djenné demeuraient aux mains des Mandingues, chassés de Tombouctou seulement en 1433 par le chef touareg Akil ; mais ; en l'an 1468 le Sonni-Ali, dit le Grand, s'en empara (30 janvier) ainsi que (1468 à 1473) des autres provinces susdites. En 1477, le roi mossi du Yatanga, traversant les États son go », pilla le Massina, et, en 1480, Oualata elle-même. Le Sonni-Ali, (bien que musulman, n'était alors occupé que de débauches et de persécutions contre ses coreligionnaires.

L'exploit du roi mossi le rappela aux réalités et, afin de secourir, en cas de danger, Oualata, il imagina le projet extraordinaire de la réunir à Tombouctou par un canal qui, partant de Ras-El-Ma, à l'extrémité occidentale du lac Faguibine, aurait mesuré 250 kilomètres. Une nouvelle invasion mossi l'enleva aux travaux entrepris. Ali chassait l'envahisseur, quand, le 6 novembre 1492, il se noya dans un torrent.

Sa dynastie fut alors renversée à Gao par un de ses généraux, Mamadou ou Mohamcd-Touré, de la fraction sarakollé silla. qui prit le titre d'*askia*. Il régna de 1493 à 1529. Ce fut un prince remarquable et la prospérité et la civilisation qu'il sut développer dans ses États fit, en 1507, l'admiration de Léon l'Africain, qui les visita à cette époque. Il substitua aux levées de guerriers, le système d'une armée de métier, fit de Gao, Oualata, Tombouctou et Djenné des centres intellectuels et de véritables foyers de

culture tels qu'on les venait fréquenter du Maroc et que s'y fixaient même des écrivains et docteurs renommés, entre autres le célèbre Ahmed-Bâba. Des juristes de valeur, comme les El-Akit et les Bagayogo, les premiers de race blanche, les seconds de race noire, se formèrent aux écoles de Tombouctou, et toute une littérature s'y développa, aux XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, dont les produits nous sont révélés peu à peu par la découverte d'ouvrages fort intéressants, rédigés en arabe, à cette époque, par des noirs sarakollé ou songoï ; tels que le « Tarikh-el-Fetach » et le « Tarikh-es-Soudân ».

« L'askia Mohamed fut en relations suivies avec le réformateur marocain Merhil, qui correspondait avec lui sur des sujets de religion et de politique et qui vint lui rendre visite à Gao en 1502 (*Les Noirs de l'Afrique, op. cit.*, page 74). Au cours d'un pèlerinage à La Mecque en 1497, il avait consacré une somme de 100.000 dinars d'or à des aumônes, à la construction d'une hôtellerie et à l'achat d'un terrain où seraient hébergés les pèlerins soudanais. Enfin, le grand chérif de La Mecque, Moulâï-el-Abbas, couronnait sa gloire en lui donnant l'investiture du khalifat pour le Soudan et en lui confiant, en qualité d'ambassadeur, un de ses neveux, Moulâï-es-Sakli.

Entre-temps, l'askia Mohamed étendait ses conquêtes. Successivement, il soumettait le Bagana, le royaume de Diara en partie, et atteignait, en 1508, le Galam et Bakel, sur le Sénégal. Il fut moins heureux à l'est, où il se fit battre par un ex-allié, le *kanta* ou roi du Kebbi, qui lui enleva presque toutes ses conquêtes haoussa.

Le 15 août 1529, l'askia Mohamed, aveugle, était détrôné par son fils Moussa, avec lequel commencèrent les désordres de toute espèce. Un de ses fils, Daoud, qui régna de 1549 à 1583, rétablit l'éclat du Songoï ; mais la fin en était proche. En effet, le sultan du Maroc Ahmed-el-Déhébi avait obtenu de l'askia Daoud, moyennant 10.000 dinars d'or, permission d'exploiter pendant un an les salines de Tégaza au sud-ouest du Touat. Il y fit de tels bénéfices qu'il résolut de s'en emparer et, après la mort de Daoud, il envoya à Gao, une ambassade chargée d'y espionner le souverain et ses forces. En même temps, il faisait passer à Tagaza une armée de 20.000 hommes qui périrent presque tous de faim et de soif. En 1585, il fit occuper de nouveau les salines par 200 fusiliers qui, n'y pouvant subsister, firent retour. L'appât de l'or soudanais s'ajoutant à l'autre, El-Déhébi envoyait une colonne, partie le 29 octobre 1590 de Marrakech, composée de 3.000 fusiliers, pour la plus grande part renégats espagnols, sous le commandement de l'un d'eux, pacha de circonstance, sous le nom de Djoudor. Ces poumât ou arma (lanceurs de projectiles), réduits à 1.000, arrivaient au Niger le 1<sup>er</sup> mars 1591. Les Espagnols bénéficiaient là de la même surprise qui leur donna les empires du Mexique et des Incas ; les armes à feu étaient, en effet, inconnues au Soudan. L'askia Issihak. ou Ishak II, menait contre eux 30.000 fantassins et 12.000 cavaliers d'après le Tarikh-es-Soudân, 9.700 fantassins et 18.000 cavaliers d'après le Tarikh-el-Fettâch. En outre, il s'était couvert par d'innombrables troupeaux de bêtes à cornes.

Le résultat fut un désastre total, auquel ne contribuèrent pas peu les animaux affolés par les mousquets. L'askia, en fuite, abandonné de tous, fut massacré par les gens du Gourma, chez qui il s'était réfugié. Djoudor entra à Gao, puis à Tombouctou, le 23 avril 1591. Ainsi finit l'empire songoï.

La domination du pays sonrhaï par les Marocains dura plus d'un siècle, après s'être étendue jusqu'à Djenné et Baramandougou, sur la rive droite du Bani ; elle s'affaiblit peu à peu sous les attaques réitérées des Touareg et des gens de langue peule. Vers 1770, les Touareg s'emparaient de Gao, puis le conquérant de langue peule Cheikou-Ahmadou s'empara du Massina en 1813 et de Tombouctou en 1827. Le petit-fils de Cheikou-Ahmadou fut vaincu en 1861, par El-Hadj-Omar, le conquérant de Ségou, dont le fils et deuxième successeur Ahmadou fut à son tour vaincu par nos armes en 1892. Nous nous emparâmes de Tombouctou en 1893 et commençons à établir notre domination sur l'ancien empire sonrhaï, dont les fondateurs vivaient depuis près de trois siècles à l'état de vaincus dans leur propre pays.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Sonrhaïs (Djermas) du Niger s'allièrent aux Haoussas contre les Peuls du Sokoto.

Les Sonrhaïs, commandés par le chef Daoudou, attaquèrent les Peuls et, dans une longue série de combats violents et sanglants où ils ne furent battus qu'une fois (Gargou. Tamkalla, Kalli, Keni, Fabledjie, Baschi, Bélandé), repoussèrent les Peuls, avec leur chef Abdoul-Hassani, dans le Sokoto. Abdoul-Hassani fut chassé de sa propre ville Arkanassou.

Presque tous les Djermas s'unirent alors pour ne former qu'un seul royaume. Daoudou dut guerroyer contre les tribus zaberma dissidentes ; il attaqua et détruisit plus de trente villages ; il mourut en 1880. Son successeur eut à compter avec Ahmadou-Cheikôu, notre ennemi du Niger, enfui avec Ali-Boury, roi du Djoloff, après la prise de Nioro par le colonel Archinard, en 1891, et une dernière résistance au Macina, en 1893 ; Alunadou-Cheikou, réfugié à Say sur le Niger oriental, voulait constituer un nouveau empire. Il fut très bien accueilli par les Peuls, dont les chefs, Ibrahim-Galadjo et Baïro, lui fournirent des soldats et le décidèrent à marcher contre les Sonrhaïs du Zaberma (1890).

Ali-Boury commandait la colonne. Il incendia les villages qu'il rencontra sur le fleuve et la route du Niger. Les Sonrhaïs du Zaberma, commandés par Issa-Korombé, lui livrèrent combat à Boumba. Ils furent défaits et leur chef tué. Ali-Boury continua à ravager le pays Zaberma ; la marche d'une colonne française sur Say lui fit peur, il rejoignit Ahmadou-Cheikou. Abandonnés par les Peuls, Ahmadou et Ali-Boury remontèrent vers le nord et continuèrent la guerre contre les Sonrhaïs du pays de Kourfey, puis se rendirent au Sokolo (1897).

Le pays sonrhaï du Niger occidental fut visité par Barth en 1853, 1854 ; il s'était déguisé en marabout et ne fut pas inquiété.

En 1890, le colonel Monteil le visita et fut bien accueilli.

En 1896, le lieutenant de vaisseau Hourst descendit le Niger et visita Say.

En 1897, le colonel Destenave, venu de la boucle du Niger, fit occuper Say par un résident.

En décembre 1897, le capitaine Cazemajou explora la région est.

En 1898, les troupes du Dahomey atteignirent à leur tour le Niger, occupèrent Kirtachi, installèrent un poste à Dosso, en plein pays sonrhaï, à l'est du Niger ; le détachement, bien accueilli par le chef, le fut très mal par les habitants.

Depuis cette époque, si l'on excepte une effervescence musulmane et de courte durée en 1906 (mort des lieutenants Tailleur et Fabre, combats de Kokibitenda. Boubou, Délitondé), les pays sonrhaï ont montré une parfaite soumission.

---

Races de l'Afrique occidentale française  
Extrait du rapport de la mission du lieutenant-colonel Mangin (1910-1911).  
(*Revue des troupes coloniales*, janvier 1933)

[153]  
SOUSSOU ET DIALONKÉ

I. Caractères physiques. — Le Soussou, ou Dialonké, est assez maigre, de taille moyenne, souvent grand, adroit, alerte ; il a les membres un peu longs, les attaches et extrémités fines ; la figure ovale. Le Soussou du Nord, métissé de Baga, est moins grand et plus trapu, quelquefois gras. Le Soussou a le menton peu accentué, le prognathisme modéré, les pommettes saillantes, les cheveux laineux ; les hommes faits gardent

souvent la barbe. Le teint est marron peu foncé, à reflets cuivrés. La femme est parfois gracieuse.

Tatouage de race : trois petits traits sur les reins, trois sur les joues au-dessous de l'œil.

II. Costume. — Hommes : boubou, pantalon large, bonnet cylindrique de toile ou de velours. Femmes : un simple pagne ; bijoux de cuivre, argent ou or. Enfants : mince bande d'étoffe qui passe entre les jambes et entoure les reins. Les hommes ont la tête rasée ; les femmes ont les cheveux tressés à plat, dessinant une étoile.

Derrière, une tresse minuscule, entourée par deux masses de cheveux crépelés. Un mouchoir noué sur le front et sur la nuque recouvre la tête.

III. Habitation. — Villages très groupés, grandes cases spacieuses, aérées, atteignant souvent 7 à 8 mètres de hauteur, cylindriques, oblongues ou rectangulaires, assez confortables, souvent pour vues d'une vérandah et d'une sorte de premier étage, avec toiture épaisse en paille et même en feuilles de palmier ; lits de bois ou de nattes, coffres ; chaque famille habite le même groupe de cases ; l'une d'entre ces cases sert de porte d'entrée. Les villages sont bien tenus.

IV. Mœurs et coutumes. — Doux, s'adaptant au milieu où leur commerce les fait vivre. Aiment les voyages. La femme est coquette, mais très laborieuse ; l'homme est fréquemment intempérant.

Circoncision chez les garçons ; excision chez les filles.

Enterrent les morts dans la brousse, la tête tournée vers l'est, dans des fosses peu profondes. Pour que la terre ne touche pas le cadavre, on établit au-dessus de lui un petit treillis de branchages ; danses et repas funèbres.

Castes : forgerons (rhabis), cordonniers, tisserands, peu de griots. Esclaves.

V. Richesses et produits. — Riz, fonio, mangues. Les Soussous sont de bons cultivateurs et surtout d'excellents commerçants ; ils monopolisent tout le commerce de la côte de Guinée aux dépens des Peuls et des autochtones ; on les trouve sur les grands marchés du littoral, depuis le Sénégal jus qu'en Libéria.

VI. Religion. — Fétichistes et intempérants pour la plupart. Cependant, l'islamisme fait des progrès chez eux, sur la côte. Sociétés secrètes religieuses (congrégations du fétichisme) mystérieuses (Simo ou Simoni), très fortes et très influentes.

VII. Habitat. — Sud-ouest de la Guinée française, entre le Fouta Djallon et la mer. Ceux demeurés au Fouta Djallon et au nord portent le nom de Dialonkés (et s'appellent eux-mêmes Langans).

#### Soussous.

Kindia	68.775
Duhreka (y compris les Bagas : 40.000)	41.508
Mellacorée	70.756
Rio-Pongo	63.728
Rio-Numez	446
Total des Soussous	<u>245.213</u>

## Dialonkés.

Satadoukou	6.378
Faranah	26.082
Pita	10.000
Labe	7.000
Mali	9.200
Ditimn	3.500
Kouroussa	10.000
Siguiri	2.606
Kita	3.067
	<u>77.833</u>

Report du total des Soussous	245.213
Total général	323.046

VIII. Langue. — Soussous et Dialonkés parlent deux dialectes presque identiques de la langue mandé, très voisine du malinké.

IX. Origine et histoire. — M. Delafosse en fait des autochtones du Foula-Djallon, comme les Dialonkés du même pays qui parlent la même langue mandé et dit que l'influence politique et militaire sur les pays du Niger, qu'on leur attribue, se rapporte vraisemblablement aux Socés Mandingues refoulés hors du Foula sénégalais par une tribu, celle des Déniankés.

Quoi qu'il en soit, leur langue, leurs traditions et leurs mœurs les classent dans la grande famille mandé. L'histoire militaire des Soussous se rapporte à la longue lutte qu'ils soutinrent au Fouta-Djallon contre les Peuls envahisseurs. Quand ceux-ci se furent emparés du pays, ils continuèrent leurs expéditions contre les Soussous réfugiés entre le Mandingue et la mer et ceux fixés au nord du Massif dans la plaine soudanaise. Ceux du cercle de Faranali luttèrent vaillamment contre Samory, qui eut beaucoup de peine à les réduire.

Dès l'apparition de nos colonnes, les Dialonkés s'offrirent à nous aider.

En 1850, les Soussous, divisés en plusieurs petits États, occupaient toute la côte de la Mellacorée, après avoir refoulé dans les îles vaseuses du littoral les Bagas-Mendényis ; l'un de ces États, le Moréa, fut soumis par les envahisseurs malinkés (Touré), et les aida ensuite dans leur lutte contre les Soussous restés indépendants. Bokary, chef malinké du Moréa, s'étant révolté contre nous et placé à la tête d'indigènes du Sierra-Léone, le chef de guerre soussou du Benna aida le résident français à le repousser. Dans la révolte religieuse des Peuls du Goumba (cercle de Pita) en mars-avril 1911, les chefs sousous du Fouta Djallon nous aidèrent à combattre les insurgés.

- I. Caractères physiques. — Les mêmes que ceux des Gourmanché <sup>16</sup>.
- II. Costume. — Nudité : femmes ; tunique courte, pantalon étroit : hommes.
- III. Habitation. — Paillotes à toit de chaume, au milieu des rochers des monts de l'Atakora. Petits villages groupés.
- IV. Mœurs et coutumes. — Les Takambas auraient les mœurs et coutumes des Gourmanchés ; ils sont encore peu pénétrés, restent farouchement dans leurs montagnes. Ils sont très primitifs. Armés de lances et de fusils, ils pratiquent la chasse à l'éléphant.
- V. Richesses et produits. — Mil, maïs ; igname, coton, ivoire. Moutons, chèvres, bœufs de petite taille.
- VI. Religion. — Fétichistes.
- VII. Habitat. — Colonie de la Haute-Volta à la frontière du Dahomey. Cercle de Konkobiri : 540 habitants (recensement douteux).
- VIII. Langue. — Dialecte gourmanché.
- IX. Valeur militaire. — Les Takambas sont chasseurs d'éléphants et de gros gibiers.
- X. Origine et histoire. — Les Takambas ou Takimbas ont des affinités avec la famille gourmanché. Ils se sont réfugiés dans les montagnes de l'Atakora, pour échapper aux incursions des Baribas de l'Est. Ils sont restés à l'écart de notre action et s'isolent systématiquement, pour éviter sans doute une augmentation d'impôt : celui qu'ils nous payent aujourd'hui, non sans résistance, est insignifiant. D'après le capitaine Fourn, Takamba serait un surnom donné aux Sombas ou à l'une de leurs tri bus.

[158-159]  
TCHI ET AIZONDOU

- I. Caractères physiques. — Les mêmes que ceux des Dahoméens ; on constate cependant, au premier aspect, qu'ils sont moins avancés dans l'échelle de la civilisation.
- Tatouage de race : barres verticales parallèles sur les tempes, entre les arcades sourcilières, sur les joues ; à côté des ailes du nez, barres transversales sur les joues.
- II. Costume. — Hommes et femmes : pagne.
- III. Habitation. — Cases rondes à mur de terre et toit de chaume conique.
- IV. Mœurs et coutumes. — Race craintive.
- V. Richesse et produits. — Excellents cultivateurs.
- Leur sol produit, d'après M. l'administrateur Le Hérissé, jusqu'à trois récoltes annuelles de maïs. Ils cultivent également l'igname et les haricots, coton, indigo, palmiers à huile.
- VI. Religion. — Fétichisme.
- VII. Habitat. — Les Tchis habitent les immenses marais de la Lama, dans le bas Dahomey. Cercle d'Allada : 1.679 habitants.
- VIII. Langue. — Les Tchis parleraient le tchi (dahoméen).
- IX. Valeur militaire. — Aucun renseignement.
- X. Origine et histoire. — D'après M. le capitaine Fourn, les Tchis et Aizounous, de même origine, seraient des autochtones de la région d'Alladah (ancien royaume d'Ardres) ; les Tchis furent refoulés par l'un des premiers rois dahoméens d'Abomev ; ils consentirent vite à paver tribut. D'ailleurs, les Dahoméens les laissèrent vivre en paix dans leurs marais. Les Aizounous avaient, avant les Tchis, été subjugués par les futurs fondateurs du royaume d'Abomey.

[159-160]

---

<sup>16</sup> Voir *Revue des troupes coloniales*, n° 184, novembre-décembre 1926.

## TEDA

I. Caractères physiques. — Taille élevée, corps maigre, membres grêles, extrémités fines, teint très noir, visage ovale ; les hommes se rasent le crâne. Les femmes ont les cheveux nattés en fines tresses.

II. Costumes. — Pantalon ample de guinée bleue. Longue chemise de même étoffe. Turban et litham masquant le bas du visage.

III. Habitation. — Tentés de nattes placées sur un bâti de fibres de palmier ou de racines d'acacia. Certains Tedas des montagnes du Tibesti ont des habitations de pierres sèches, à toiture de branchages d'acacia ou de feuilles de palmiers.

IV. Mœurs et coutumes. — Le Têda a la réputation d'être frugal, infatigable, égoïste, rusé, rapace, intelligent, voleur, menteur ; la femme têda jouit d'une grande considération ; elle est active, fidèle et s'occupe des affaires en l'absence du mari.

Auprès des Têdas, existe la caste inférieure des forgerons (azzas) méprisés, avec lesquels ils ne se mélangent pas par alliance, qui se livrent à la chasse et tannent les peaux. Mœurs et coutumes musulmanes des Touareg. Situation influente de la femme. Monogamie, funérailles discrètes.

Castes, esclaves.

V. Richesses et produits. — Éleveurs de chameaux et de chiens de chasse. Chasseurs de girafe et d'autruche. Les Tedas du territoire de Zinder ont des bœufs et des moutons ; ils cultivent un peu de mil et se livrent au commerce.

VI. Religion. — Musulmans fervents et fanatiques.

VII. Habitat. — Entre Tchad et Tibesti. Les Tedas, qui comptent seulement 4.000 représentants dans le territoire militaire du Niger, peuplent la région désertique au nord et au nord-est du Tchad, entre le lac, le Rar-el-Ghazal et le Tibesti.

VIII. Langue. — Dialecte de la langue dazza, voisin du dialecte kanouri et très différent de la langue des Touareg ; les dialectes de la langue dazza sont parlés par presque toutes les peuplades de l'Ennedi, du Borkou, du Tibesli, du Bahr-el-Ghazal, de Bilma, du nord du Kanem, du Kadzell (ouest du Tchad).

IX. Valeur militaire. — Guerriers courageux et endurants. Ont fourni à nos colonnes de police du désert d'excellents auxiliaires méharistes.

X. Origine et histoire. — Les Tedas se disent de race arabe ; ils prétendent, tout comme les Touareg, venir de La Mecque et être passés par Koufra, mais n'avoir aucun lien de parenté avec les Touareg. Par contre, ils se réclament d'une origine commune avec les Kanouris.

L'histoire du Kanem et Bornou mentionne les longues luttes contre les nomades pillards et turbulents qui s'allièrent, au XVI<sup>e</sup> siècle, aux envahisseurs boulalas des États du Kanem.

Les Tedas furent en guerre contre nous depuis notre occupation de la région du Tchad (1900) jus qu'en 1906, époque à laquelle ils firent leur soumission.

## [161] TOMA

I. Caractères physiques. — Taille moyenne, trapus, robustes. Belle race de montagnards au port fier. Les Tomas sont bons marcheurs, endurants, agiles. Leur visage exprime la hardiesse et la franchise. Nombreux tatouages : l'opération donne lieu à une longue retraite dans la forêt.

II. Costume. — Pagnes de bandes de cotonnade indigène pour les hommes et pour les femmes, roulé autour de la taille. Le plus souvent les hommes ne portent qu'une bande étroite attachée à la ceinture en avant et en arrière, et passant entre les jambes.

III. Habitation. — Demeures malsaines et malpropres. Cases de 3 à 4 mètres de diamètre et de 4 mètres de hauteur, sans vérandah, avec une porte très étroite et basse. Parfois, des cases carrées ou rectangulaires à double toiture. Les villages sont tapis dans la forêt, bâtis sans ordre au milieu des colatiers et entourés d'une palissade qui sert de défense. Certains villages sont fortifiés par une enceinte de terre ; les groupements sont de 30 à 1.000 cases ; au tour des centres sont de petits villages de cultures.

IV. Mœurs et coutumes. — Dot élevée pour le pays, 2 à 3 bœufs ou 200 francs. Tombes dans les villages marquées par une pierre ou par un amoncellement de pierres placées en cercle (analogues aux cromlech celtiques). Les gens de castes sont enterrés dans la brousse sans aucun honneur. Le deuil dure un an pour les veuves. Observant le repos bi-hebdomadaire : lundi et jeudi. Circoncision chez les garçons, excision chez les filles. Turbulents, très guerriers, pillards, chasseurs. Ont des captifs. Tisserands, forgerons (fer, cuivre).

V. Richesses et produits. — Ont une monnaie locale : le guènzé, tige de fer torse, longue de deux coudées, terminée en T et valant 10 centimes. Bœufs, moutons, chèvres ; riz, colas, palmiers à huile, bananes, poulets, maïs, mil, fonio, arachides, ivoire, caoutchouc, tabac, coton.

VI. Religion. — Fétichistes ; sont très superstitieux, craignant les génies malfaisants, sacrifient des poulets aux puissances protectrices ; ont des sorciers qui lisent l'avenir dans la terre, dans les entrailles des bêtes sacrifiées ou dans l'agencement de graines de palmiers ou de cailloux de rivière : ce sont les adabénous, ou gnas.

Croient à un dieu : Gala. Ont un oiseau sacré : Koné. Ont le culte phallique. Le dolmen de Kotézou, auquel on offre du riz, des colas, des poulets, rend les femmes fécondes. Ils adorent un certain poisson (Folié), qu'ils consultent.

VII. Habitat. — Haute-Guinée, frontière libérienne, pays de forêts et de montagnes (600 à 1.200 mètres), bien arrosé et fertile, à climat chaud et humide. Les Tomas sont entourés : au nord, par les Malinkés ; à l'ouest, par les Kissiens ; à l'est, par les Guerzés ; au sud, par les Bérés et Manons anthropophages.

Cercle de Beyla	300
— de Guekedou	28.870
— de Toma	14.200
— de Guerzé	15.000
Total	<u>58.370</u>

VIII. Langue. — Langue spéciale toma ou loma.

IX. Valeur militaire. — Les Tomas sont très guerriers ; le capitaine Boissonnas, chargé, en 1907, de recruter dans la région de Beyla les hommes destinés à former la première brigade de la garde indigène de Guinée, constatait que plusieurs Tomas s'étaient glissés dans le nombre des volontaires, bien qu'on dût, au su de tous, faire des opérations parmi leurs compatriotes.

Les tirailleurs tomas sont très disciplinés, pénétrés de respect pour leurs chefs ; leur dressage est rapide ; on s'accorde à les reconnaître très courageux. Ils ont des chefs de guerre influents, écoutés, qui ont réuni 4.000 à 5.000 guerriers. On les signale cependant moins gais, moins confiants que les Malinkés. Ils sont excellents dans la défensive et dans l'offensive.

X. Origine et histoire. — Le Toma semble être un Mandé primitif dont l'origine est mystérieuse ; le pays toma s'étendait autrefois dans le nord jusqu'à Kérouané.

Les Tomas ont été soumis, à un moment donné, par les Dialonkés (XIII<sup>e</sup> siècle), dont il reste de nombreux représentants dans le pays ; ils avaient précédemment refoulé les Kissiens.

En 1887, l'almany Samory, alors roi de Sanancoro, tente contre les Tomas une expédition malheureuse ; vaincu par Kiémankoura Ivamara, roi du Bouziè, il perdit ses meilleurs guerriers, fut gravement blessé et battit en retraite à grand'peine.

1894. Expédition Lecerf ; le lieutenant Lecerf est tué au village toma de N'Zapa.

1898. Au moment de notre lutte contre Samory, les Tomas permirent à l'almany d'utiliser leur territoire pour se ravitailler en armes et munitions par la côte libérienne.

1898. Expédition Pauly-Bailly ; les deux explorateurs sont assassinés au village toma de N'Zolou. Notre intervention militaire dans le pays toma remonte à 1898 ; en voici le résumé succinct, relevé dans une monographie du capitaine Rouyer.

18 juillet 1899. Combat violent sur les bords de la Bofié, livré à 3.000 ou 4.000 Tomas réunis sous les ordres du chef Koko ; le capitaine Dauvilliers enlève Sampouyara.

21 septembre 1899. Le frère de Koko, Kokogou, vient attaquer les habitants soumis de la région du poste de Bofoso. Les colonnes Caresche et Delassale opèrent contre les rebelles. Le 6 mai 1906, les villages de Guémalo, Pessou, Pésédou, qui ont attaqué un de nos détachements, sont détruits par une colonne.

Janvier 1907. Opérations militaires contre Koémina, qui tente de soulever le pays.

Février 1907. Le 18 février, le commandant Mourin, avec 150 tirailleurs et une centaine de partisans, échoue contre le village toma fortifié de Boussédou. Il revient le 1<sup>er</sup> avril, avec des renforts et du canon, pour faire brèche ; après un combat aussi sanglant que le premier, le village est enlevé. Au milieu des Tomas morts, on trouva le corps d'un explorateur suisse, le docteur Voltz.

Le 28 mai 1907, le chef toma N'Zehela Togla fit sa soumission. Au mois d'août, tout le pays toma était tenu par des postes.

17, 18 décembre 1907. Les guerriers tomas du Sayani et du Banancoro attaquent les villages de Guékédou, pendant que nous y construisions un poste ; ils sont repoussés.

10 novembre 1908. Prise du village toma fortifié de Koïama, après un sanglant combat.

[165-170]

TOUAREG

I. Caractères physiques. — Taille très élevée. Maigres, secs, nerveux, peau blanche, bronzée par la soleil et foncée par les croisements avec les noirs.

Type caucasique, front large, yeux noirs, nez petit, parfois aussi nez aquilin prononcé, pommettes saillantes, lèvres fines, dents blanches et belles, barbe noire et rare, cheveux lisses. Extrémités fines.

Hommes : crâne rasé, au milieu du front, à la nuque, une crête de cheveux et une touffe au-dessus de chaque tempe.

Femmes : cheveux en bandeaux.

Tatouages de races : sur le front et le dos de chaque main, une croix à branches égales.

II. Costume. — Hommes : chemise blanche avec ou sans manche. Pantalon boubou bleu, souvent brodé. Turban avec chèche, voile blanc ou noir (litham) masquant le bas du visage et le nez, ne laissant découvert que les yeux. Ceinture large de coton rouge ou bleu, calotte rouge. Sandales ou bottes molles. Poignard porté à plat sur la face interne de l'avant-bras gauche. Femmes : une, deux ou trois blouses, serrées à la taille

par une ceinture rouge. Bijoux : hommes, anneaux de serpentine au bras droit ; femmes, bracelets, verroteries.

III. Habitation. — Tente. Les serfs bâtissent, quand il est possible, des abris en palmes, branchage, roseaux, ou paille de maïs, et cultivent de petits jardinets. Natte, tapis de laine, peau de bœuf» coussins de peau.

IV. Mœurs et coutumes. — Intelligents, braves, énergiques ; Duveyrier les décrit fidèles aux promesses, aux traités, résignés, probes, quoique pillards ; ils sont, d'après d'autres, le plus souvent menteurs, voleurs et faux.

Funérailles musulmanes, non bruyantes ; oubli apparent et peut-être réel des morts, par crainte des revenants ; sépultures.

Peines judiciaires, bastonnade, amende, mise aux fers ; pas d'emprisonnements ni de peine de mort ; vendetta ou rachat du sang.

Héritage : biens ordinaires partagés entre tous les enfants ; bien conquis à la guerre au fils de la sœur aînée. Les nobles ne mangent ni poisson, ni oiseaux, ni œufs, mais de la viande de chameau, de mouton ou de chèvre. Les Touareg ne se lavent qu'avec du sable et des cailloux.

Ils ont des castes :

- Imochar, noble guerrier (pluriel imaggeren) ;
- Marabouts, prêtres, juges, professeurs (presque tous de la tribu des Kel-Issouk) ;
- Imrad ou daghas (au singulier amrid), serfs blancs et noirs, éleveurs de chameaux accompagnant les nobles à la guerre, ont eux-mêmes des esclaves noirs ;
- Bellas ou ikelanes, esclaves métis de Touareg et de noires ;
- Grassas, artisans héréditaires esclaves noirs.

Les Touareg vivaient autrefois des dîmes prélevées sur les récoltes des oasis, sur les marchandises des caravanes et de l'impôt des serfs.

Monogamie. La femme a une grande autorité ; elle choisit son mari. Elle élève et éduque les enfants. Le ventre seul anoblit.

Société féodale non centralisée ; aucune autorité effective, organisation patriarcale. Chaque tribu noble ou imrad a son chef (amrar) et son conseil de notables (myad) dont le chef n'est en réalité que le porte-parole. Dans la vie privée, chaque imochar est maître absolu chez lui. Pour les affaires générales, les tribus se forment en confédérations qui élisent leur amenokal, choisi par le conseil des tribus nobles et imrad. Pratiquement, les amenokal sont pris toujours dans une même famille. Mais la fonction n'est ni héréditaire ni même à vie.

V. Richesses et produits. — Produits prélevés dans les oasis, jujubes sauvages, oignons, tomates, melons, pastèques, courges.

Troupeaux : chameaux, chèvres, moutons, dont ils font le commerce ; bœufs et chevaux pour les Touareg du Sud.

Industrie : forgerons (inat) ; leur vaste vient en considération immédiatement après celle des nobles.

Tanneurs (sefel).

Selliers : cordonniers, potiers, tresseurs de nattes et objets en sparterie, menuisiers, marchands, bergers, chasseurs (amadjedol).

VI. Religion. — Musulmans non pratiquants, sauf les marabouts. Les Arabes leur reprochent leur impiété. La conversion des Touareg à l'islamisme fut très difficile. Croient à Dieu, au diable, à l'enfer, au paradis. La croix que l'on trouve partout (tatouage, alphabet, armes, boucliers, ornementation des vêtements) a fait penser qu'autrefois ils étaient chrétiens. Superstitieux, croient aux esprits, aux oracles, aux génies, aux sorciers, aux enchanteurs. Ils sont couverts d'amulettes protectrices.

VII. Langue. — Parlent le téniahah ou témacheq, dialecte berbère pur. Touareg est un mot arabe pluriel de Targui, lui-même venu de Targa, non donné par les anciens auteurs à une tribu berbère du Sahara.

Ils s'appellent eux-mêmes Imaxighen. Le témacheq est une langue écrite (caractères lybiques de moins en moins usités).

Chacune des quatre confédérations a un dialecte propre ; ils se comprennent cependant entre eux de confédération à confédération.

Les dialectes des Touareg du Sud sont envahis de mots nègres, ceux du Nord de mots arabes.

Hommes et femmes savent lire et écrire, les femmes surtout, les nobles sont les plus instruites.

Connaissance en calcul à peu près nulle.

Connaissance de l'arabe écrit peu répandue ; de l'arabe parlé très répandue.

VIII. Habitat. — Territoire militaire du Niger dans la zone saharienne. 112.403 Touareg du Sud, y compris les captifs noirs nombreux.

IX. Valeur militaire. — « À l'exception de rares moments de trêve, — écrit Duveyrier, — la vie des nobles se passe ou à prendre part à des assemblées (miaâd) ou à faire la guerre (amdjer), sous la forme de course ou razia (edjen). » Ils sont armés de sabres, de poignards, de lances, de revolvers, et de fusils à pierre, d'arcs à flèches. Ils ont des chants de guerre qu'a notés Duveyrier.

Ils attaquent l'ennemi par surprise, souvent la nuit. Quand il y a rencontre, les hommes montés se battent du haut de leurs chameaux, ou à cheval, les serfs à pied. On lance le javelot et on s'aborde au sabre. On poursuit à la lance dès que l'ennemi tourne le dos. Par nature et tempérament, les Touareg sont de braves guerriers. Leurs femmes excitent leur courage, les lâches ne peuvent reparaître dans la tribu.

L'usage des armes à tir rapide se répand de plus en plus.

X. Origine et histoire. — Les Touareg sont des Berbères que leur habitat, le Sahara, a rendus nomades. Ils descendent des Sanhadjas qui soumièrent le désert, fondèrent l'Empire almoravide, islamisèrent les noirs et s'étendirent sur l'Afrique du Nord et l'Espagne.

Les Touareg sont divisés en quatre tribus :

Est : Touareg du Nord. Azdjer ;

Ouest : Hoggar ou Ahaggar, estimés 20.000 âmes par Duveyrier ;

Est : Touareg du Sud. Air ;

Ouest : Aouélimiden, 42.403,

qui occupent le Sahara entre la Tripolitaine et le Niger, réunies chacune auprès d'un même massif montagneux :

1° Azdjer : pays de Rhât (sud Tripolitaine).

2° Ahaggar : plateau d'Ahaggar, entre Rhât et le Niger.

3° Air : au sud de Rhât.

4° Aouélimiden : plateau entre l'Aliaggar et le Niger.

Nous ne nous étendrons pas ici sur nos rudes luttes contre les Touareg du Sud et les incidents auxquels ont donné lieu l'établissement de notre domination sur leurs tribus ; les Touareg, à cause de leur genre spécial de vie et de leur indépendance de caractère, ne peuvent être employés, au point de vue militaire, que sur place, comme auxiliaires pour la police du désert.

I. Caractères physiques. — Par suite de nombreux métissages, le type toucouleur est assez peu fixé. En général, les Toucouleurs sont de taille assez élevée ; ils ont les membres grêles, mais bien musclés. La coloration de leur peau va du noir aux teintes les plus claires. Le visage des femmes est lin peu allongé, les traits fins. Pas de tatouages de race. Lèvres et gencives piquées et colorées de bleu.

II. Costume. — Pantalon et boubou pour les hommes, bonnet cylindrique ; pagne et boubou pour les femmes.

Les hommes, avant le mariage, ont les cheveux coiffés en cimier avec des tresses pendant sur le côté ; après le mariage, ils ont le crâne rasé. Coiffure en cimier pour les femmes.

Bijoux : colliers, bagues, grigris, bracelets, énormes anneaux d'argent ou de cuivre au cou-de-pied.

III. Habitation. — Toit conique de chaume reposant sur un mur cylindrique en pisé.

IV. Mœurs et coutumes. — Intelligents, très orgueilleux, méprisent les autres noirs. Ombrageux, guerriers, hardis, courageux, énergiques. Circoncision pratiquée chez les garçons, excision chez les filles.

Mariage, funérailles selon le rite musulman.

Ont des castes : nobles, libres, artisans, captifs, griots. Aiment les plaisirs bruyants et la danse. Très commerçants.

V. Richesses, produits, cultures. — Mil, arachides, coton, tabac, mouton, bœufs, chevaux. Grands agriculteurs : bon chasseurs. Bijoutiers, forgerons, potiers, cordonniers, tisserands.

VI. Religion. — Tous musulmans, peu instruits mais fanatiques ; constatés par Suleyman Bail, furent les soldats d'El-Hadj-Omar. C'est l'almany toucouleur du Fouta Abd-el-Kader, qui islamisa le Oualo, le Djollof et le Cayor.

VII. Habitat. — Principalement rive gauche du Sénégal sur le moyen fleuve, entre le Oualo et le Galam, qui comprend le Dimar, le Toro, le Fouta, le Lao, le Damga.

Cercle de :

Nioro	18.706
Bakel	15.060
Matam	37.000
Dagana	9.000
Baol	3.185
Podor	41.416
Saldé	19.855
Thiès	1.500
Kayes	5.050
Bafoulabé	8.000
Ségou	1.974
Bamako	8.500
Dinguiraje	6.000
Tivaouane	241

Total	<u>175.487</u>
-------	----------------

Sine Saloum (mélangé aux Peuls) :

Mauritanie	35.000
Cote d'Ivoire	1.000
Total	<u>211.487</u>

VIII. Langue. — Parlent le peul ; leur langue renferme des mots nombreux maures, oualofs, etc.

IX. Origine. — Le Toucouleur serait un métis de Peul et de noir. Les Toucouleurs du moyen Sénégal se déclarent, en effet, descendants des Peuls. Ils disent que les Peuls, ayant épousé des femmes noires (Socés ou Ouolofs), ont laissé une partie des enfants avec leurs mères dans les cultures, pour qu'ils leur fournissent du grain, et c'est ainsi que la tribu se serait formée. Le berceau de leur race serait la Mauritanie actuelle, alors relativement peuplée et cultivée, maintenant gagnée par le Sahara.

Cependant, l'origine des Toucouleurs est très discutée. Pour les uns, nous venons de le voir, la famille toucouleur serait issue du croisement des Peuls avec des noirs, les Ouolofs en particulier. Pour d'autres, comme M. Maurice Delafosse, au contraire, ce sont des noirs appelés « Tokolor » par les Oualofs, sans doute du nom de la ville de Tekrour que les Peuls occupaient sur le moyen Sénégal (Podor) vers le VIII<sup>e</sup> siècle. « Les Toucouleurs ou Tekrouriens, dit-il, sont des noirs descendants des autochtones du Tekrour (ou Fouta Toro), qu'ils occupaient bien avant la venue des Peuls. Ceux-ci, qui alors étaient blancs et ne parlaient pas le peul, envahirent le Tekrour vers le VIII<sup>e</sup> siècle et s'emparèrent du pouvoir sur les Toucouleurs, dont ils adoptèrent la langue. Vers le XI<sup>e</sup> siècle, les Toucouleurs, devenus musulmans, reprirent le pays et chassèrent les Peuls qui émigrèrent au Ferto, puis de là vers le Marina, d'une part, et vers le Fouta Djalou, de l'autre. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, les Socés s'emparèrent du Tekrour, venant du Kaarta et surtout du Kadiaga. À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, les Ouolofs s'emparèrent du Tekrour sur les Socés. En 1512, d'après le Tarikh-esSoudan, Koli Galadio, dit Tegouila, peul du Kingui, aidé par les Toucouleurs-Dénianké, affranchit le Fouta de la domination ouolove et y instaure une dynastie peule. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Toucouleurs (clan Tarodo) renversent la dynastie peule et persécutent les Toucouleurs-Dénianké, qui ont conquis le Fouta Djalou. »

---

En complément :  
[Ethnies de la Côte-d'Ivoire](#)